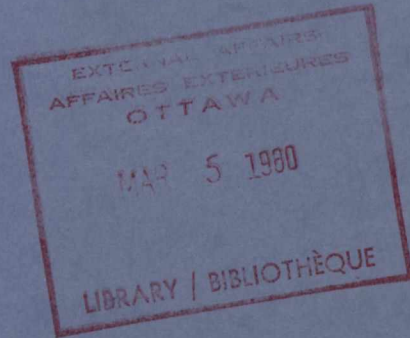


CA1
EA71
C16
EXF
1977-1978
DOCS

Canada at the 32nd Regular Session of the United Nations General Assembly



External Affairs
Canada

Affaires extérieures
Canada

This booklet has been prepared to provide the public with a compact reference work which outlines the procedure and work of the United Nations and, in particular, of the Canadian Delegation to the Thirty-Second UN General Assembly.

The UN Charter established six principal organs of the United Nations: the General Assembly, the Security Council, the Economic and Social Council, the Trusteeship Council, the International Court of Justice and the Secretariat. The General Assembly is at the centre of the United Nations' system; it receives and considers reports from the other organs of the United Nations, including the Security Council. The General Assembly meets every year from the end of September until the end of December and provides opportunity to all member states to discuss and make recommendations on world problems.

Canada is an active participant in the proceedings of the General Assembly. Many statements on a number of issues were made by members of the Canadian Delegation during the Thirty-Second Session. Included in this book are some of the more important, addressing those issues of major concern to Canada. The full text of all statements delivered at UNGA XXXII and further information about Canada's role in the UN may be obtained by writing the Public Relations Division, Department of External Affairs, Lester B. Pearson Building, OTTAWA K1A 0G2.

Canada at the 32nd Regular Session of the United Nations General Assembly

	PAGE
	1
GENERAL AND SECURITY QUESTIONS	11
Agreement between the Government of South Africa and the African National Congress on Political Prisoners	11
South Africa: Political Prisoners	14
South Africa: Apartheid	15
South Africa: Foreign interests and other interests in South African territories	16
South Africa: International law	18
South Africa: The Middle East	20
South Africa: International law	21
South Africa: International law	24
South Africa: International law	26
South Africa: International law	29
Committee of the Effects of Atomic Radiation	35
Outer space	37
GENERAL FINANCIAL QUESTIONS	
North-South relations	42
Operational activities for development	46
United Nations Environment Programme	50
Report of the World Food Council	55
HUMAN RIGHTS, SOCIAL PROBLEMS AND HUMANITARIAN ACTIVITIES	
a. Alternative approaches and ways and means within the UN system for improving the effective enjoyment of human rights and fundamental freedoms	59
b. Explanation of vote	62
Human rights in Chile	63
Decade and World Conference to Combat Racism and Racial Discrimination	65
a. Statement of Trade Commissioner and Director of Supply and Services Canada 1980-1981	66
b. Explanation of vote (Plenary)	67
Decade for Women	68
International Year for the Disabled	69
Report of the United Nations High Commissioner for Refugees	73



Canada of the
and regular session of
the United Nations
General Assembly

© Minister of Supply and Services Canada 1980

Cat. No. E 2-89/1978

ISBN 0-662-50661-8

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION

	PAGE
I. CANADA AT UNGA XXXII	
A. GENERAL DEBATE	1
B. POLITICAL AND SECURITY QUESTIONS	11
1. Policies of <u>apartheid</u> and the Government of South Africa	11
2. "Day of Solidarity with South African Political Prisoners"	14
3. South African arms embargo	15
4. Question of Namibia	16
5. Activities of foreign economic and other interests in the non-self-governing territories	18
6. Question of Rhodesia (Zimbabwe)	20
7. The situation in the Middle East	23
8. Question of Cyprus	24
9. Peacekeeping	26
10. Disarmament	29
11. UN Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation	35
12. Peaceful uses of outer space	37
C. ECONOMIC AND FINANCIAL QUESTIONS	
1. North-South relations	42
2. Operational activities for development	46
3. United Nations Environment Programme	50
4. Report of the World Food Council	55
D. HUMAN RIGHTS, SOCIAL PROBLEMS AND HUMANITARIAN ACTIVITIES	
1. a. Alternative approaches and ways and means within the UN system for improving the effective enjoyment of human rights and fundamental freedoms	59
b. Explanation of vote	62
2. Human rights in Chile	63
3. Decade and World Conference to Combat Racial Discrimination	65
a. Statement in Third Committee	66
b. Explanation of vote (Plenary)	68
4. UN Decade for Women	69
5. International Year for the Disabled	71
6. Report of the United Nations High Commissioner for Refugees	73

	PAGE
E. ADMINISTRATIVE AND BUDGETARY QUESTIONS	
1. Scale of assessments	76
2. Committee on Conferences	79
3. Financial situation of the UN	
F. LEGAL QUESTIONS	
1. Review of the UN Charter	83
2. Multilateral treaty-making process	85
3. Safety of international aviation	88
4. Taking of hostages	91
II. APPENDICES	
A. CHARTER OF THE UNITED NATIONS	94
B. THE UNITED NATIONS SYSTEM	95
1. Membership	95
2. United Nations groupings	97
a. Regional groups	97
b. Non-aligned	99
c. Commonwealth	99
d. "Group of 77"	100
3. Chart of the UN system	
4. General Assembly	101
a. Function	101
b. The President, Vice-President	101
c. Main committees	102
d. Other bodies	103
e. Chart of General Assembly and primary organs	104
f. Voting	104
g. General Assembly session	105
5. Security Council	105
6. UN agencies; senior officials	106
C. CANADA IN THE UNITED NATIONS SYSTEM	
1. Canada's policies and goals in the United Nations	108
2. Canadian participation in the General Assembly	
a. Bureau of United Nations Affairs	109
b. Permanent Mission to the United Nations	109
c. Delegation to the General Assembly	110
d. Observers	111

	PAGE
3. Canadian participation in the United Nations and its system of organization	112
4. Canada's financial contributions to the United Nations system	
a. Regular budget for the United Nations	115
b. Scale of assessments for the United Nations	115
c. Canada's contribution 1960-77	116
d. Contributions to the UN and special agencies	117
e. Total budget of the United Nations and related agencies	118
D. ACRONYMS AND SHORT FORMS	120

On behalf of the Government and people of Canada, I wish to convey to you, and all the staff members of the United Nations and its affiliated organizations, our warmest wishes on the occasion of the thirty-second anniversary of the founding of the United Nations.

In your report this year to the members of the United Nations you warned us of the danger that governments might lose confidence in international institutions if discussions within them fail to yield constructive results. You reminded us that it is easy to blame international institutions for shortcomings which are often the direct result of the conflicting policies or actions of governments, and urged us to demonstrate self-restraint and statesmanship.

Canada has taken your warning to heart. We have been concerned that if all the members do not join together to make the United Nations more effective, then the important decisions affecting the fate of mankind will be made elsewhere, and the United Nations will wither into insignificance. As one of the founder-members and major supporters of the Organization, Canada would regard such a development as a tragedy.

I can assure you that Canada will do everything it can to improve the United Nations' ability to fulfill the purposes set out in the Charter, which remain as fundamental for mankind as they were in 1945.

INTRODUCTION

On October 24 of each year the world commemorates United Nations Day. In his 1977 message to the Secretary-General of the United Nations, D. Kurt Waldheim, the Secretary of State for External Affairs, the Honourable Don Jamieson, expressed Canada's concern for the United Nations and pledged renewed Canadian efforts to make the United Nations more effective. This letter serves as a good introduction to a review of Canada's participation at the Thirty-Second Session of the UN General Assembly.

On behalf of the Government and people of Canada, I wish to convey to you, and all the staff members of the United Nations and its affiliated organizations, our warmest wishes on the occasion of the thirty-second anniversary of the founding of the United Nations.

In your report this year to the members of the United Nations you warned us of the danger that governments might lose confidence in international institutions if discussions within them fail to yield constructive results. You reminded us that it is easy to blame international institutions for shortcomings which are often the direct result of the conflicting policies or actions of governments, and urged us to demonstrate self-restraint and statesmanship.

Canada has taken your warning to heart. We have been concerned that if all the members do not join together to make the United Nations more effective, then the important decisions affecting the fate of mankind will be made elsewhere, and the United Nations will wither into insignificance. As one of the founder-members and major supporters of the Organization, Canada would regard such a development as a tragedy.

I can assure you that Canada will do everything it can to improve the United Nations' ability to fulfil the purposes set out in the Charter, which remain as fundamental for mankind as they were in 1945.

A. GENERAL DEBATE

Sessions of the General Assembly begin each year with a General Debate. Virtually all members of the international community take this opportunity to present their views on the major international issues of the day. In a statement delivered September 29, 1977, the Honourable Don Jamieson, Secretary of State for External Affairs, expressed the views of Canada.

PART I

CANADA AT UNGA XXXII

I am pleased to be one of the first speakers to congratulate you on your election, which my delegation regards as a tribute both to your personal qualities and to the important role your country has played in the United Nations. In agreeing to provide not only our annual deliberations this autumn, you have accepted a heavy responsibility. I hope you will fulfill it with distinction.

This year we welcome two new members to the Assembly, the Republic of Djibouti and the Socialist Republic of Vietnam. As a member of the Security Council, Canada was pleased to recommend both countries for membership, and we look forward to working with them in this organization.

Effectiveness of the U.N.

Like others who will participate in this debate, I have received much advice on what I should say that might be helpful in solving the many problems we face. It has been a frustrating experience.

I have concluded that I could read my last year's speech again, word for word, and no one would notice the repetition, nor would they care. The sad truth is that every serious issue I and many others raised last year remains unresolved and some now pose a greater threat to peace and security than they did 12 months ago. It has not been a good year for the United Nations.

I will wonder that our deliberations have so little relevance for our publics back home or for the many millions around the world who are committed to help but who have become disillusioned and cynical about our ability to find answers to what are in many cases, matters of life and death.

I make these judgements with regret. No country has been more consistent than Canada in supporting the principles of the United Nations. We do not have to apologize for our record here or for the attitude of the Canadian people in accepting responsibilities for peace-keeping, for leadership in the North-South dialogue and for making a fair contribution to all U.N. initiatives. Canada and Canadians have earned the right to be heard and what Canadians are saying is that the performance of the United Nations is not good enough.

A. GENERAL DEBATE

Sessions of the General Assembly begin each year with a General Debate. Virtually all members of the international community take this opportunity to present their views on the major international issues of the day. In a statement delivered September 26, 1977, the Honourable Don Jamieson, Secretary of State for External Affairs, expressed the views of Canada.

* * * *

I am pleased to be one of the first speakers to congratulate you on your election, which my delegation regards as a tribute both to your personal qualities and to the important role your country has played in the United Nations. In agreeing to preside not only over our annual deliberations this autumn, you have accepted a heavy responsibility. I know you will fulfil it with distinction.

This year we welcome two new members to the Assembly, the Republic of Djibouti and the Socialist Republic of Vietnam. As a member of the Security Council, Canada was pleased to recommend both countries for membership, and we look forward to working with them in this organization.

Effectiveness of the U.N.

Like others who will participate in this debate, I have received much advice on what I should say that might be helpful in solving the many problems we face. It has been a frustrating experience.

I have concluded that I could read my last year's speech again, word for word, and no one would notice the repetition, nor would they care! The sad truth is that every serious issue I and many others raised last year remains unresolved and some now pose a greater threat to peace and security than they did 12 months ago. It has not been a good year for the United Nations.

Small wonder that our deliberations have so little relevance for our publics back home or for the many millions around the world whom we are committed to help but who have become disillusioned and cynical about our ability to find answers to what are in many cases, matters of life and death.

I make these judgements with regret. No country has been more consistent than Canada in supporting the principles of the United Nations. We do not have to apologize for our record here or for the attitude of the Canadian people in accepting responsibilities for peacekeeping, for leadership in the North-South dialogue and for making a fair contribution to all U.N. initiatives. Canada and Canadians have earned the right to be heard and what Canadians are saying is that the performance of the United Nations is not good enough.

Canada does not, of course, exclude itself from all blame for this inadequate record. Like other countries, there are times when we get our priorities mixed and lack the proper sense of urgency in dealing with new or continuing threats to world order and security. Nor am I interested merely in pointing the finger at others for the dubious pleasure of giving vent to my frustrations. I speak as I do because I know that many of you share my views. It is not our sense of commitment that is flagging; no one in his right mind would wilfully project the world towards more blood-shed and potential global conflict. All of us want peace and order in international affairs.

Yet we are trapped in the tangled thickets of history, of fear, suspicion, and ancient deep-seated antagonisms. Self-interest usually prevails over our efforts to define and foster larger, more generous objectives. I am aware of the conviction of many in this organization and elsewhere that this is the reality of international affairs - "the real world" as they call it - that glaring imperfections are a normal and unavoidable part of the human condition and that we must resign ourselves to the mere containment of the most virulent and dangerous manifestations of human greed and irrationality; accepting that the world's fate is to stumble on from one crisis to the next. There are grounds for healthy skepticism, I agree; but in the United Nations that skepticism gives way too often to resignation and to a form of professional cynicism that views all new approaches as yet another example of short-lived idealistic naivete.

Let me assure you that I am not naive; but I cannot accept, Canada cannot accept, that this organization and its member states are powerless to remove the root causes of those major tensions that now require all of us to live out our lives in the constant shadow of impending disaster.

There is among us another widely held view that while any country can light a fire only the super-powers have the option of either fueling its flames or putting it out. There is, of course, a key role for the large, wealthy and powerful nations and their actions should not be greeted by automatic mistrust. But for smaller countries to do nothing or adhere blindly and unquestioningly to this or that power bloc is to avoid responsibility and to make a mockery of the United Nations and the opportunity it provides for reasoned, free and open debate.

However awesome the outcome of super-power decision making and action can be, we must never forget that many of today's flash points are not of their making. Many smaller countries have shown that they are perfectly capable entirely on their own of causing problems for all of us. And such actions are all the more reprehensible when they risk or even invite the escalation of east-west tensions.

If we are to make progress here, there must be an end to the sterile debates of recent years where the outcome is always a foregone conclusion. If the vitality of open debate is not restored to the U.N. then increasingly the important decisions affecting the fate of mankind will be made elsewhere and this organization and most of its agencies will wither into insignificance and, eventually, unlamented oblivion.

Lest any consider this too harsh a judgement and too pessimistic a forecast, I ask you to recall objectively the reaction of many of our own publics to U.N. deliberations and resolutions. My own experience at home and around the world has been bad.

Granted these criticisms are often based on prejudice or ignorance. But we know too that much can and should be done to make the United Nations more effective. I propose to give certain examples as well as suggestions for improvement.

Two of the main issues that will come before us at this session are the Middle East and Southern African situations. Last year we passed 20 resolutions on the Middle East and no less than 34 on questions related to Southern Africa. To what purpose was all that time and effort, not to mention money, expended? The answer is surely very little because many of those resolutions simply expressed moral judgements and were devoid of practical proposals for action. Furthermore, everyone knew they had little if any prospect of being implemented. Yet the vast and increasingly expensive machinery of the U.N. ground on not only through the 50 odd resolutions I have mentioned but through nearly 200 more, many in the same category and thus predestined to suffer the same fate. Already gathering dust, I suspect, is the 400 page compendium of these resolutions, most echoing almost word for word the deliberations of previous years.

No one should be surprised at the indifference with which the media and public greet their publication. By passing more resolutions we have succeeded paradoxically in ensuring that they receive less, not more, attention. Changing our collective habits will not be easy. We should scrutinize the agenda closely to resist the automatic re-inscription of old items and the addition of less essential new ones. We should group items so that similar debates will not take place in different committees on closely related subjects. We should avoid the proliferation of resolutions which express the members' aspirations or objectives but do not contribute in a practical way to achieving them. A few short, precise and practical resolutions will have more impact than the many rambling and ineffective ones we now consider each year.

Security Council

As a member once each decade of the Security Council, Canada has accumulated some experience but also had a chance to take a fresh look at its activities every time we return. So far this year, the Council has debated several significant issues in a sensible, restrained fashion. None of us would claim however that it has done much to enhance its position as the U.N. organ with primary responsibility for the maintenance of international peace and security. Our Secretary-General has wisely warned us of the risk that there may come "a time when the Council is desperately needed and will be found to be too weak to fulfil its responsibilities". The problems arise not because of weaknesses in the Council's structure or powers, but rather from a lack of impetus. To give a greater sense of purpose to the Council, the Charter provides for periodic meetings at which members could be represented by a Cabinet member or other specially-designated representative. Remarkably

the Council held the first such meeting in its history at the time of the Twenty-Fifth Anniversary celebrations. This Assembly welcomed the Council's intention to hold further periodic meetings, but none has taken place.

I propose that the Security Council should begin meeting regularly at Ministerial level. Fifteen Ministers meeting together could give a new sense of life and political purpose to the Council. Instead of following a formal agenda, they could have a free discussion of major issues of international peace and security, based on a special report by the Secretary-General. The meetings should be held in an informal atmosphere, without a small army of advisors, thus allowing the Ministers to exchange views informally. Meetings at Ministerial level should be held once or twice a year rather than once every twenty-five years. The first meeting might well be devoted to finding ways to make the work of the Council more relevant to the major issues of peace and security.

ECOSOC

When I spoke here last year, I suggested that the Economic and Social Council should be given a more significant role. At its spring and summer sessions, the Council considers a bewildering variety of issues. It has even less success in what should be its central task - setting priorities and coordinating the work of this family of organizations in the economic, social, cultural, educational, health and related fields. My delegation believes the Council should have more frequent and shorter sessions. At each of these it could deal thoroughly with one group of subjects, covering all of its agenda over a two-year period. From time to time the Council should also meet at Ministerial level to review major economic or social questions when policy considerations justify participation at this level. In all U.N. organs, I welcome new practices of informal consultation and negotiations through contact groups which help to turn the U.N. from a deliberative body into a real negotiating forum.

Specialized Agencies

We must also work for an improvement in the work of the specialized agencies. Many of these have a distinguished record. But our method for controlling the system as a whole has been unsatisfactory. We have been good at devising new programmes, but less so at identifying ones which are obsolete or at preventing duplication. One result has been an escalation of costs. A few years ago one of my predecessors complained to the Assembly that the assessed budgets of the U.N. family of organizations had doubled in ten years. Now they have more than doubled in five. We shall have to ensure that budgets are kept down, and that money is spent only on subjects that have the highest priority.

A second problem with the specialized agencies has been the extent to which they have been turned from their main purposes to deal with the political issues which are the responsibility of this Assembly. Canada is determined to resist this process. We have been particularly concerned about the

ILO1. We value the organization for its record of achievement on human rights and its unique contribution to the U.N. system as a whole. We are anxious to preserve the impartiality and authority of its procedures so that a member state will not be condemned without impartial investigation. I believe that many members share our views and will work together for this purpose.

These proposals deal principally with improvements in our procedures. If implemented, and I confess that I am by no means sanguine that they will be, they would put us in a better position to deal with the important issues; but the complexity of the issues themselves will not be lessened.

Economic Issues

Although they manifest themselves in a variety of troubling ways including open conflicts, it is now apparent that the principal concerns of most members are, in fact, economic. The U.N. and its agencies have their work cut out for them if we are to move closer to a more just and equitable world economic order. The barriers to success are enormous as unemployment and inflation continue to plague even the wealthiest countries. Unless a spirit of reasonableness prevails, unless demands and responses are tailored to present economic realities, I must caution that even in Canada, which is far from being the least generous of the developed countries, pressures will develop to focus on our own considerable problems even to the exclusion of the international consequences. I need hardly tell you that we are not alone in this difficulty.

Canada's goal is to build on the foundations we helped to create through our co-chairmanship of CIEC.² Given the proper climate we will work hard to devise a strategy that is both broadly acceptable and realistic. In the coming weeks, Canada's representatives here, and at other U.N. and related meetings will announce additional Canadian financial commitments to a large number of international organizations. I will not take time today to relate the details. I do wish, however, to say a word about food aid.

The world food shortage has been eased by good harvests in many countries. However, the factors which gave rise to the recent crisis are still present, and recent studies concur in the likelihood of a short-fall in the next five to ten years. One proposal to improve world food security concerns the idea of a 500,000 ton emergency grain reserve. Canada previously announced a willingness to contribute along with other donors. I am now able to announce that, subject to Parliamentary approval, we would be willing to provide the equivalent of \$7.5 million in food grain - roughly 50,000 tons or 10% of the total objective.

-
1. International Labour Organization
 2. Conference on International Economic Co-operation

At this session we must establish the machinery for developing a New International Development Strategy for the Third Development Decade. This task provides us with a rare opportunity to demonstrate the continuing relevance of the United Nations. We can take advantage of it, or we can allow our deliberations to deteriorate into sterile rhetorical exchanges which will sap the good will of those who must give and deepen the bitterness of the receivers. Let us resolve now to choose the first course.

Law of the Sea

Since I last spoke to this Assembly there have been important developments with respect to the Law of the Sea Conference. This historic conference illustrates very well some of the best and some of the worst aspects of United Nations deliberations and processes. Without the U.N. there is little doubt that management and control of the oceans and their resources would have deteriorated into anarchy. The Conference is, therefore, one of the U.N.'s great achievements; its originators and all who have participated deserve great credit. But it is an agonizingly slow process.

In the past 12 months many countries including Canada have extended their fishing jurisdiction over living resources in their coastal waters out to 200 miles. While it is true that these actions are based upon the common will of states reflected in the draft conference texts, it is also true that before that point could be reached, many fish stocks had become dangerously depleted, vital elements of the world's fishing industry were jeopardized and serious confrontations developed between traditionally friendly countries.

There are legitimate and complex reasons why the negotiations were difficult. But we cannot ignore the fact either that old habits and patterns are hard to abandon and it is ironic in some respects that only by acting in advance of the conclusion of the Conference did Canada and countries who took similar action enhance the United Nations and the undoubted value of the Conference. This lesson should, and I hope will, lend new urgency to the important work of the Conference that remains to be completed. We have taken ten years to come this far and the gains will be dissipated by a series of unilateral actions unless a comprehensive agreed international regime comes into force very soon.

Peace and Security - Southern Africa

It should be self-evident but sometimes is not that all of our painfully slow progress towards a more just and well ordered society rests on the fragile assumption that we can create and preserve a peaceful world. No argument should be necessary in defence of that proposition. Yet we continue to witness new outbreaks of violence and to hear from leaders genuinely convinced that the only path to their objectives leads across the battlefield. This belief is prevalent at present in parts of Southern Africa.

Soon we will be discussing the most recent plan for the attainment of majority rule in Rhodesia. Canada fully supports the plan not only because we believe it provides the basis for a fair and equitable solution but also because we reject totally the alternative of further blood-shed. There must

be no lessening of our resolve to see the end of the present illegal minority Rhodesian regime and for that reason we must redouble our efforts and our commitment to peaceful means. Otherwise, whatever the eventual outcome it will have about it the smell of failure and the sad realization that good can only be achieved through death and destruction.

Middle East

In the Middle East the issues are even more complex and the dangers to world security proportionately greater. All of us are hoping that present initiatives and negotiations will prove successful and today, as in the past, Canada urges all concerned to recognize fully their awesome responsibility to make every effort, explore every avenue that can lead to a peaceful and permanent solution to longstanding differences.

Canada remains committed to the framework for peace embodied in United Nations resolutions 242 and 338. Our support for Israel's right to exist as defined by those resolutions is firm and unequivocal. We deplore and will continue to do so, all efforts within this Assembly and elsewhere, to attribute patently false motives to Israel or to diminish its status and rights within the United Nations or as a legitimate member of the world community.

Canada believes all countries in the region need and have a right to expect more than just another ceasefire or merely a formal end to belligerency. If this kind of peace is to be achieved, the crucial issues of territory must be solved. The only truly secure borders - those which are freely recognized by the parties on either side of them - must be determined, by negotiations, within the framework of Resolution 242. Until then, we believe that nothing should be done unilaterally or illegally to change or predetermine the status of any part of the occupied territories. We regret that such actions are still being taken without regard to their effect on the prospects for peace. It is also clear that any resolution of territorial issues, if it is indeed to bring about the lasting peace that all desire, must provide a just, humanitarian and political solution for the Palestinian Arab people by which they can live in peace without threatening the security of any country in the region. Any solution for the Palestinian Arabs must, of course, include their clear and unequivocal acceptance of Israel's permanent existence as their neighbour. During this Assembly, we should bring our weight to bear to bring about an early resumption of negotiations and not attempt to substitute empty debates or one-sided resolutions for the complicated, slow, but essential process of working out a settlement by the parties themselves.

Obviously the Middle East situation has reached a crucial stage. For all concerned these are days of opportunity. We must pray that they act wisely and with a full awareness of the awful consequences of unwise actions.

For whenever there is a potential for conflict these days we must not only contemplate localized limited hostilities, as frightful as these always are. We know that each new flare-up wherever it occurs in the world is a potential threat to us all and even to world survival. We must remind those who would risk the use of arms that they are endangering more than the lives of their own people. Every weapon fired in anger is aimed, potentially, at us all. Thus we have a right and a duty to speak out; for what is at stake is in truth the peace of Canada and of every other country in the world.

Disarmament

Because this is the simple truth, no problem is of greater concern to this Assembly than disarmament, but equally no subject has more frustrated our efforts and disappointed our peoples. Next year's Special Session can provide us with an opportunity to move towards real disarmament. Canada co-sponsored the resolution calling for the session and we will put forward specific proposals to make it a success.

But we cannot wait for the Special Session. The need is immediate to improve and strengthen the international non-proliferation system, implement the non-proliferation treaty more effectively, and re-examine the risks and benefits in various nuclear cycles and processes.

If anything is more frightening than the prospect of rapidly escalating local hostilities it is the nightmare of unrestrained nuclear proliferation with all of its attendant horrors. I find it difficult to understand how anyone among the world's leaders could consider that an expansion in the number of nuclear weapon states would contribute to greater world stability. Canada, despite its known competence in the field, rejected the nuclear weapons option long ago. Now we are making every effort to ensure that others do likewise. We will only co-operate, in terms of nuclear supplies and technology, with those countries who have signed the non-proliferation treaty or are otherwise committed to full scope safeguards. We are encouraged by the fact that some other nuclear suppliers, including Australia and Sweden, have adopted a similar policy. We hope there will be more.

For Canada recognizes that with the inevitable decline, and increasing costs of conventional energy sources, much of the world will have no choice but to turn to nuclear sources to meet energy demands. We appreciate also that there are legitimate differences of opinion on the question of the safest and most efficient means of utilizing nuclear resources and technology. This is true even in countries whose commitment to non-proliferation is total and unquestioned.

Canada, therefore, welcomes and supports the London Summit meeting proposal for a thorough study of alternative fuel cycles that avoid the use of plutonium or improve safeguards. We commend the United States for its initiatives in this field and hope that all countries will give it their full support. This subject is much too broad and too important to be dealt with in a few moments. I hope, that this Assembly will provide the time for a full-scale discussion for there can be no subject of greater importance.

Peacekeeping

Because of Canada's special interest I hope and expect there will be an opportunity also to discuss U.N. peacekeeping activities. In the Middle East, Cyprus and South Asia, United Nation's peacekeeping forces or observer groups are in place. Soon there may be further requests involving Zimbabwe and Namibia.

Canada has consistently responded to U.N. requests to provide personnel as available for peacekeeping, because we believe this to be a significant way to contribute to world peace. But in Canada there is growing concern about peacekeeping for two reasons. Firstly, many of the disputes which led to the need for peacekeeping forces appear no nearer to solution than they were one, two or even three decades ago. We recognize that these basic and intractable problems cannot be settled overnight. What we wish, but do not always see, is evidence that the parties are intent on negotiating an end to their disputes.

Secondly, although the two most recent forces, the U.N. Emergency Force and the U.N. Disengagement Observer Force, are being properly paid for through collective assessment, we have failed to reach general agreement on how future peacekeeping operations should be financed, and the U.N. Force in Cyprus is over \$50 million in debt. If operations are not properly funded, many members of the U.N. will not be able to afford to provide forces - a situation which will not be healthy either for this organization or the concept of peacekeeping.

In considering future participation, Canada will weigh these two considerations: whether peacekeeping forces will contribute to a settlement rather than provide temporary relief or even contribute to a perpetuation of the problem, and whether arrangements to pay for them represent the common will of members to assume the financial burden and permit troop contributors to be selected from a broad cross-section of countries.

Human Rights

I have no doubt we will hear a great deal about human rights during the coming months. And not only here at the United Nations. Within a few days the review conference on the Helsinki Final Act opens in Belgrade. Canada, as one of the signers of that document, will make its views known at that time.

But we must also recognize that the United Nations has a major responsibility in the human rights field; one we have not always discharged fully or effectively.

Last year we welcomed the coming into force of the Covenants on Economic, Social and Cultural Rights and on Civil and Political Rights. Paradoxically at a time when these new human rights instruments have defined more fully the rights of persons in states which have ratified these instruments and have created new machinery to monitor the compliance of Member States with their legal and moral obligations, the gap between the ideals of the Universal Declaration of Human Rights and the practice of states has widened noticeably. It is regrettable that only one-third of the total membership of the United Nations has ratified the major human rights covenants, and that even fewer states have accepted the Optional Protocol. The various monitoring and reporting procedures are too slow and cumbersome to be truly effective, and offer little tangible assistance to victims of violations.

More progress can and must be made in those areas where abuses are flagrant and persistent. We should direct our efforts towards finding a means of monitoring compliance with the Declaration against torture passed by the General Assembly in 1975. We should improve the procedures for screening complaints and for acting on those that reflect serious abuse. We should consider better procedures for coordination of all U.N. activity in defense of Human Rights.

We recognize that the Charter of the United Nations obliges Member States to respect the sovereignty of others. But it is surely consistent with acceptance of the principle of non-interference to urge more complete and universal recognition of other freely assumed obligations - the promotion and encouragement of respect for human rights and fundamental freedom for all without distinction as to race, sex, language or religion.

The fact is that on this as on all the other issues I have mentioned the performance of the United Nations and of all of its member states is being examined more closely and critically than ever before, for the sound and obvious reason that the stakes are higher than ever before.

I have spoken critically of some aspects of our past performance and present practices. I have done so not out of any desire to weaken this organization but because Canada is convinced that without a marked change of attitude on the part of members and without the reforms that are so clearly necessary, the erosion of the effectiveness and prestige of the United Nations will continue.

We must dedicate ourselves to work for this organization as if our lives depended on it. In truth they probably do.

B. POLITICAL AND SECURITY QUESTIONS

Southern Africa

1. Policies of Apartheid of the Government of South Africa

At each session of the United Nations General Assembly there is a debate on the policies of apartheid of the Government of South Africa. Canada has consistently registered its rejection of the policy of apartheid which denies to the non-white majority of South Africans their fundamental rights. Canada considers the situation in South Africa unique; in no other state is racial discrimination institutionalized.

Ambassador Pierre Charpentier, representative of Canada, delivered a statement to a Plenary session of the General Assembly on November 21, 1977.

* * * *

Once again we are debating the question of apartheid in this Assembly. It seems that each year the debate takes place against the background of some new outrage in South Africa - Sharpeville, Soweto, and this time the death in police custody of Stephen Biko, the serious new wave of repression against legitimate dissent which began on October 19, and the arrests of 626 Africans including 198 children on November 10. In the face of this roll-call of tragic events, it is important to reflect soberly on the reasons why the General Assembly has had on its agenda constantly since 1948 the question of the policy of apartheid of South Africa.

The Charter of the United Nations, to which South Africa is a signatory, and to whose terms it is bound under international law, defines the promotion and encouragement of respect for human rights and for fundamental freedom for all without distinction as to race, sex, language or religion as one of the purposes of this organization. Moreover, it is an accepted fact of international law that the treatment of individuals within a country, when patterns of gross violation of human rights develop, ceases to be a matter of purely domestic concern.

In this general context, I would note Canada has actively supported all efforts within the United Nations Human Rights Commission and elsewhere to obtain investigations into situations where a pattern of abuse is evident and where international attention might result in improvement. As for the specific item before us, there is no doubt in our minds that it is appropriate and important for the United Nations to focus on the apartheid policy of South Africa.

There is no parallel to the situation in South Africa anywhere else in the world. In no other country is a major segment of the population, and in this case the great majority, denied by law any participation in the national policies of the society, solely on the basis of race. In South Africa, laws made by the white minority alone establish the social and economic structure of the country. An individual's rights and possibilities are defined in relation to his racial origin and the colour of his skin.

The South African Government has contended that apartheid's network of racially discriminatory laws promote stability, racial harmony and economic prosperity for all. These contentions do not stand up to even the most cursory examination. The deprivation of non-whites of political participation is designed to a sole end and as it was put in a recent New York Times editorial, the relegation of non-whites to the status of mere economic instruments effectively deprives them of sovereignty over their own destiny.

The central objective of the apartheid system is evident. It is the preservation by means of law of a privileged economic and social status for the white minority in an economy which depends for its prosperity on the maintenance of cheap non-white labour. In support of this objective, South Africa has evolved a theory of society and government which is based on the negation of fundamental human values and flies in the face of general world evolution. How can the leaders of that country expect other governments to see it as more than what it is, a theory of despair feeding a system of oppression?

Despite the repression and personal danger, leaders such as Mandela, Sobukwe and Biko have struggled for peaceful change. They have been eloquent advocates of dialogue among the racial communities of South Africa. They have demanded simply equal rights and opportunities for all without regard to racial origins. But they, and others like them, have been repressed, have had key elements of their press silenced, and have had their peaceful organizations suppressed, while sympathizers, including school children, have been arrested, banned, detained and subjected to cruelty and violence.

The perpetuation of a racially discriminatory system of law in South Africa is a historical anomaly. Apartheid does not differ greatly in practice from the systems of exploitation which prevailed elsewhere on the African continent during the colonial period. While that colonial era has virtually come to an end, the attitudes of that era persist in South Africa. But nevertheless, South Africa is not a colonial situation. It is an African country of great racial diversity, whose people have come over the course of 300 years from Europe, from Africa and from Asia.

The maintenance of the policies of apartheid by the Government of South Africa has serious implications for the peace and security of Southern Africa as a whole. That region will not achieve long-lasting stability until the issues of Southern Rhodesia and of Namibia have been resolved in an internationally acceptable manner, and indeed until South Africa itself has evolved a system of full political participation and economic equity. It is the determination of the South African Government to maintain its racially discriminatory policies which lies at the core of the problems of Southern Africa. Its policies in respect of Rhodesia and Namibia, and its attitude and

actions toward neighbouring African states are based on a determination to maintain the apartheid system at whatever cost. By its large-scale militarization, by its build up of forces and weaponry far exceeding the requirements of its geographical position; by its unclear intentions with regard to nuclear weapon development, South Africa is seriously undermining prospects for stability in the region.

The extent of the concern of the international community on this subject was reflected at the World Conference for Action Against Apartheid held in Lagos in August. It brought together delegations from 112 governments and 12 inter-governmental organizations. The range of participation and the high level at which governments were represented demonstrated the seriousness with which the international community regards the situation in Southern Africa. The opinion of the international community, as embodied in the Lagos Declaration, was unanimous. It declared that South Africa "belongs to all its people irrespective of race, colour or creed, and that all have the right to live and work there in conditions of full equality". It commented further that "the system of racist domination must be replaced by majority rule and the participation of all the people on the basis of equality in all phases of national life in freely determining the political, economic and social character of their society and in freely disposing of their natural resources". The Conference called for international support to the peoples of South Africa in their struggle to attain their legitimate rights and action and efforts in favour of bringing to an end the system of apartheid.

For Canada, the concept of majority rule in a democratic society implies domination by none and full and equal participation by all with full respect for the rights of individuals and minorities. It is for South Africans to determine by what means economic, social and political adjustments to that end can be accomplished. But it is clear that all elements of the society must be fully and meaningfully involved in determining the process of change. The process will be complete, not when the majority obtains a slightly greater slice of the economic pie, and a slightly less oppressive life style, but when discrimination on the basis of race has been eliminated and a just economic and political system is established.

On November 4 the United Nations Security Council, of which Canada is at present a member, took a grave decision in imposing a mandatory arms embargo against South Africa under Chapter VII of the United Nations Charter. It was a historic occasion, the first in which action of that nature was taken against a Member State of the United Nations. The Council's resolution determined, "having regard to the policies and acts of the South African Government, that the acquisition by South Africa of arms and related materiel constitutes a threat to the maintenance of international peace and security". It obliged all governments to cease the provision to South Africa of any arms, weapons, ammunition, military vehicles, equipment, paramilitary police equipment, any spare parts for these and any grants or licencing arrangements. It is also required that states refrain from any cooperation with South Africa in the manufacture and development of nuclear weapons. I would note here that a voluntary arms embargo has been fully and effectively implemented by Canada for many years. It was instituted in 1963 and extended to include spare parts in 1970. Canada has, furthermore, not engaged in nuclear cooperation with South Africa.

The fundamental change that is overdue in South Africa will occur not so much as a result of any comment or action on our part, but in direct response to the pressures for change which exist within South African society. The role of the international community towards change will be subsidiary to that of the people of South Africa. We can and shall continue to give them our moral support. We can and shall continue to provide increasingly for their humanitarian needs and to assist them with the education and training opportunities now denied them. We shall, furthermore, continue to evaluate possibilities for international pressures which will give support to those of whatever racial origin in South Africa who seek to bring about change in that society. That change will occur is inevitable. The only question that remains is how and when it will be accomplished - whether through peaceful means at the initiative of all groups in South Africa working together to define a new system, or whether by the further violence which will result if the aspirations of the majority are met with continued intransigence and repression.

2. "Day of Solidarity with South African Political Prisoners"

The Canadian Government has on many occasions made known its concern about the continuing suppression of dissent against apartheid inside South Africa and the detention and mistreatment of political prisoners. Canada believes that non-violent dissent against the racist and unjust policies of apartheid constitutes legitimate political activity, and that South Africa must be made to recognize this fact, for with political rights denied to the majority, the internal situation is becoming more and more volatile.

When the U.N. Special Committee Against Apartheid met at UNGA XXXII to observe the "Day of Solidarity with South African Political Prisoners", Mr. William C.Y. McGregor, Canadian delegate in the Third Committee, delivered a statement indicating Canada's profound disagreement with South African policies towards political dissent:

* * * *

We have come together on this occasion to demonstrate our concern for the men, women and children of South Africa of all races who have laid down their lives or have been subjected to imprisonment, detention, or banning, simply as a result of their struggle to bring about the end of apartheid and racial discrimination in South Africa. From year to year, the situation of individuals in South Africa has deteriorated. Many thousands have been prosecuted as a direct result of their attempts to organize politically to bring about peaceful change in South Africa. The level of bannings, detentions, and criminal prosecutions carried out under the unjust laws which form the framework of the apartheid system has continued to increase. The tragic events of Soweto should have served the South African Government and the minority which elects it as a lesson of the futility of trying to suppress the legitimate aspirations of the South African majority, and of the need to make fundamental adjustments in that society. The lesson does not appear to have been learned.

Last month, black South Africans mourned the loss of Mr. Steven Biko, a prominent leader of the black consciousness movement. He was widely respected as a man who had the potential for engaging effectively in the meaningful inter-racial dialogue which is essential to a peaceful evolution of South African society. He died in unexplained and increasingly suspicious circumstances while in detention, the twentieth such death in South African prisons in the past eighteen months. His death, the most recent of this deplorable series of fatalities, has precipitated a renewed international outcry against the cruelty of apartheid and of the South African judicial system. Many white South Africans have as well demanded that their government investigate and explain the circumstances of this and similar deaths.

Immediately following Mr. Biko's death, the Canadian Embassy in Pretoria sent a message of condolence and sympathy to the Black People's Convention of South Africa for which Mr. Biko served as Honourary President and to the family at Mr. Biko's funeral as a demonstration of the concern of the Canadian people. In addition, the South African Government was advised of Canadian concerns. Indeed, Canadian individuals and groups are continuing even now to make known their distress at the death of Mr. Biko and at the plight of other South African political prisoners.

I have spoken in particular about Mr. Biko, as a most recent example in a long and distressing chain of abuse and repression. The insistence of the Government of South Africa on repressing legitimate political activity among the South African majority will lead to increased frustration and violence, and eventually to a breakdown of relations among the races in South Africa. We urge the South African Government to recognize that fact and to make action now to renounce all further violence, and to accord an unconditional release to all political prisoners and detainees as a means of establishing a climate in which a peaceful evolution of South African society can begin.

3. South African Arms Embargo

As a member of the Security Council in 1977, Canada took part in the historic decision (Security Council resolution 418 of November 4, 1977) to implement a mandatory arms embargo against South Africa under Chapter VII of the United Nations Charter. It was the first time an action of this kind had been taken against a member state of the United Nations. In voting for the mandatory arms embargo, Canada was confirming a policy to which it has voluntarily adhered since 1963.

Mr. William H. Barton, Ambassador and Permanent Representative of Canada, commented on this matter in the Security Council on several occasions. The following statement was given by Mr. Barton, November 21 after the vote on the establishment of a committee to examine the implementation of the arms embargo against South Africa:

* * * *

(Canada) supported the adoption by the Council of resolution 418 (1977) on 4 November which established a mandatory arms embargo against South Africa under Chapter VII of the Charter. We similarly support the decision which the Council has just taken to establish a committee to examine the progress of the implementation of the measures envisaged by the provisions of resolution 418 (1977).

In response to the note which the Secretary General circulated to States pursuant to operative paragraph 6 of resolution 418 (1977), the Canadian Government on 28 November advised the Secretary General that Canada had in 1963 voluntarily placed an arms embargo on the sale of arms and military equipment to South Africa and had in 1970 extended that embargo to include the sale of spare parts for such equipment in accordance with the relevant Security Council resolutions. Our reply noted that Canada had voted in favour of resolution 418 (1977) making this voluntary arms embargo mandatory and would faithfully implement its provisions.

In deciding how to establish a committee in relations to resolution 418 (1977), the Council has followed the precedent of the establishment of a similar committee by resolution 253 (1968) of the Security Council, on the subject of the mandatory sanctions against Southern Rhodesia. I realize that this is not the time to discuss the question, but I should like to put on record our belief that when the committee now being established begins its work, it should adopt procedures similar to those which have been evolved over the years for the Committee on Rhodesian Sanctions and move ahead in dealing with the main tasks established for it, as defined in operative paragraph 1 of the present resolution. The Canadian Government has cooperated fully with the Committee established under resolution 253 (1968) and has respected the workmanlike procedures that have been developed in that Committee to encourage and ensure cooperation with it by all member states. It will be our intention to support in like fashion the activities of the committee on the implementation of the arms embargo against South Africa.

4. Question of Namibia

South West Africa or Namibia is the only mandated territory that has neither become independent nor been placed under the UN trusteeship system. When the UN trusteeship system was established to replace the League of Nations mandates system, South Africa refused to place the mandated territory of South West Africa under trusteeship. In 1966, the UN General Assembly, by UNGA resolution 2145 (XXI), terminated South Africa's mandate over Namibia and transferred responsibility for the territory to the United Nations. South Africa refused to accept this decision (which Canada supported) and the deadlock between the UN and South Africa continued. In 1970, in resolution 283, the Security Council requested all states to avoid any relations--diplomatic, consular or otherwise--with South Africa that would imply recognition of South Africa's administration of Namibia. In 1971 the International Court of Justice concluded that South Africa's presence in Namibia was illegal and that South Africa was obliged to withdraw its administration from the territory immediately, but this advisory opinion of the Court had no effect on the policy and action of the South African Government. Canada considers the

occupation of Namibia by South Africa illegal and has implemented those General Assembly resolutions on Namibia which Canada considers to be realistically aimed at solving the problem through negotiation and without violence.

During UNGA XXXII, Canada as a Western member of the Security Council was involved in negotiations on Namibia which were taking place outside the UN. The following explanation of vote was made by Ambassador Barton, Permanent Representative to the United Nations, on behalf of the five Western members of the Security Council:

* * * *

On behalf of the governments of France, the Federal Republic of Germany, the United Kingdom, the United States as well as Canada, I would like to describe for the General Assembly our joint views on the situation in Namibia and the efforts of our five governments this year to help bring about the independence of Namibia.

Our governments have over the years become more and more concerned over the continuation of the illegal situation in Namibia and the plight of the Namibian population, subjected as it has been and still is to the daily oppression of a racially discriminatory system based on the policies of apartheid. We have been concerned that every attempt at devising means to put an end to this long stalemate has failed and that every call for an early and peaceful solution has previously gone unheeded.

As members of the Security Council, our five governments are fully conscious of the necessity to achieve the implementation of Security Council Resolution 385 and thus to contribute to the development of a just and permanent solution to the Namibian question.

That Resolution, which is but the culmination of a long series of efforts by the Security Council to bring about a settlement to the issue, constitutes a comprehensive plan of action to achieve in an orderly fashion full independence for Namibia. It follows that to be consistent with that Resolution, any proposed solution must provide for free elections, under the supervision and control of the U.N., for the whole of Namibia as one political entity, and open to the genuine participation of all Namibians including those now being detained or in exile. Conditions must be created that will guarantee that such a political process is realized and the cooperation of all concerned must be secured. The basic objectives of the Security Council and indeed of the international community as a whole must be translated into concrete measures which will be faithfully implemented.

Resolution 385, which continues to have the full support of our five governments, has therefore constituted the basis for the joint efforts which we launched last spring in an informal attempt at exploring with all the parties concerned the possibilities of a solution to the Namibian problem. We have been under no illusion as to the difficulties inherent in such an undertaking but it has been and remains our hope that a thorough exploration on our part of all relevant factors would identify practical means that would enable the parties to make possible the implementation of Resolution 385. Thus our goal has been to prepare the way for all the people of Namibia to exercise fully their long delayed right to self-determination with the assistance of the U.N. through truly democratic elections on a territory-wide basis.

Discussions with the parties began in April. There have so far been three rounds of discussions with the South African government. A second round of discussions with SWAPO is currently in progress. Consistent with the critical role of the U.N. in respect of Namibia, we have kept Secretary-General Waldheim and the U.N. Council for Namibia informed of our efforts. We have also been in close touch with the front line states and other African states.

To date, we can report that some progress has been made. We believe that our initiative has forestalled the plan to establish an interim government on the basis of the Turnhalle Constitution and that we have laid the foundations for a U.N. involvement.

It should be clear from our efforts thus far that no lasting peaceful solution to the Namibian problem is possible unless it has the full backing of the international community. It is also clear that the parties directly concerned have a unique opportunity to achieve such a solution, despite the distrust which has built up over the years. The elements of a solution are to be found in Resolution 385 and we, for our part, will persevere in our efforts to remove the remaining obstacles to its implementation. It is our hope and expectation that all concerned will endeavour to facilitate the achievement of this objective and that by next year, an independent Namibian government, representative of all Namibians, will take its rightful place among us in this hall.

5. Activities of Foreign Economic and Other Interests in Non-Self-Governing Territories

The Fourth Committee discusses the effects of foreign economic interests on non-self-governing territories every session. In 1975 Canada supported the resolution on this issue but in 1976 and 1977, the resolution became politicized. The resolutions on "foreign economic interests" in 1976 and 1977 contained condemnations of all foreign investment whatever the circumstances and of Western countries which were not acceptable. Canada voted against the resolutions in both years.

On October 6, 1977 Ambassador Pierre Charpertier, Canadian representative on the Fourth Committee, delivered a statement on the item.

* * * *

The item before us should precipitate discussion on two distinct fronts. The first is the question of the role which foreign economic interests do, or do not, play in inhibiting the implementation of the Declaration on Decolonization in the territories of Southern Rhodesia and Namibia. The second is the question of the effect of foreign economic activity on the evolution towards self-determination in the small territories which have not yet exercised that right.

It is important, we believe, in our debate and in the development of our resolution on the subject to distinguish clearly between these two aspects, and not to make sweeping generalizations, which, although appropriate to one territory, are not necessarily appropriate to another.

With regard to Southern Rhodesia the facts are clear. It is the subject of broad economic sanctions invoked under Chapter VII of the U.N. Charter. As a result the onus lies on all foreign economic interests, in accordance with international law and the laws of their own states, to ensure that they abide by the sanctions and in no way aid or abet the continuation of the illegal regime. It is correspondingly the duty of every state to do all in its power to ensure compliance and to prosecute any interest which is acting in defiance of the sanctions.

The situation in Namibia is unique unto itself. In line with resolutions of the Security Council and the decisions of the International Court of Justice, there is an obligation upon member states to ensure that in any dealings with South Africa, they give no recognition whatsoever to its illegal administration of Namibia. Canada has taken this obligation seriously and has ensured that no treaty in existence between Canada and South Africa applies to Namibia. We maintain no diplomatic or commercial representation in Namibia. Furthermore, Canadian citizens who plan to travel there and Canadian companies which propose to invest there are advised that they do so at their own risk.

Turning to the question of foreign investment in small and frequently isolated non-self-governing territories, we must comment that we consider it important that in this debate a certain impartiality be maintained. We should not find ourselves discussing the merits of one economic system as opposed to another. Our overall objective should be to ensure that the economic development of a non-self-governing territory is carried out in a manner which is in harmony with the long- and short-term interests of the peoples of those territories. We consider it the responsibility of the de facto administering power to ensure that this is the case.

Foreign economic investment can be, and frequently is, beneficial. Most independent countries, whether developed or developing, seek foreign investment, in accordance with criteria which they have established. It is not logical for us to suggest that as a general policy non-self-governing territories should be denied the right to seek such investment if they consider it to be in line with their aspirations. Quite clearly each investment must be judged on its own merits. Our concern should be to ensure that the fact that the territory has not yet achieved self-determination does not prejudice its economic and investment policies.

The document before the Committee deals in part with three territories which are located relatively close to Canada, and with which Canadians have wide contacts. Those relationships include trade and investment, exchanges of people, and tourism. In one instance investment goes in both directions. I wish to make clear that in all such cases the decision as to whether or not an investment is made in a given territory lies with the company concerned and is made in the context of investment regulations existing in that territory.

Mr. Chairman, it is important that this Committee support the will of the freely elected governments of non-self-governing territories and not attempt to impose its will on them. Bermuda, for example, with which Canada has the closest of relations is entirely sovereign as regards trade, commerce, economic and other financial affairs. We do not believe that the Committee should set itself the task of commenting upon policies developed by that democratically elected government.

Mr. Chairman, in the case of each and every territory one of our key concerns must be to promote the development of a sound economic base which will provide the foundation for a stable and prosperous independence. Surely this Committee, in its concern for the political rights of the people of each territory, will wish to support that end.

6. The Question of Rhodesia

Since Rhodesia unilaterally declared its independence from the United Kingdom in 1965, the United Nations has attempted, through General Assembly resolutions and Security Council Chapter VII economic sanctions, to bring down the illegal minority regime. Canada has supported these efforts and all attempts to achieve negotiated settlement of the problem aimed at bringing about legal independence and majority rule. For this reason Canada supported in 1977 an Anglo-American plan designed to be the basis of negotiations leading to that objective.

On December 8, 1977, Ambassador Pierre Charpentier, Canadian representative in the French Committee, delivered a statement to the Fourth Committee on the Question of Rhodesia.

For too many years the General Assembly of the United Nations has had on its agenda the question of Rhodesia, where a repressive regime has illegally exercised its authority. The hold of the white minority is, however, clearly slipping and it has become increasingly evident that major changes must take place soon.

The fact that change now seems a realistic possibility and the degree to which the plight of the oppressed majority is known to the world is, of course, primarily due to the courage and tenacity of the people of Zimbabwe. Their sacrifices and the intensity of their struggle to achieve independence and majority rule have served to attract world opinion in their cause.

Ever since Mr. Smith's unilateral declaration of Rhodesian independence in 1965, Canada has been deeply concerned with the search for an end to the mockery of world opinion which the illegal minority regime represents. When Canada was last on the Security Council in 1968, we joined with our colleagues in passing by unanimous vote Resolution 253 which represented the first time the United Nations had used its authority to impose economic sanctions. Canada has enforced these sanctions at home and striven to encourage all members -- and, indeed, non members -- of this Organization, to do likewise.

While it is true that the economic sanctions imposed to date against the illegal regime have not had the immediate and conclusive effect that their architects had, perhaps optimistically, envisaged, they have nevertheless taken an important toll. The sanctions and the fact that ever more scarce human and material resources are being devoted to a constantly widening war which the white minority knows it cannot win, has created a climate of strain and uncertainty in Rhodesia which has resulted in sharply increased levels of white emigration.

It must be remembered, however, that the effectiveness of economic sanctions has been greatly enhanced by the closure of the Zambian and Mozambiquian borders but the resulting economic burden on all the surrounding African states has been extremely heavy. Canada, for its part, has provided economic assistance to these countries to help offset some of the sacrifices they have made.

The conference which was held in Maputo in May of this year, in support of the peoples of Zimbabwe and Namibia, will be remembered as a significant milestone on the road to independence and majority rule in both countries. Uniting, as it did, all major elements concerned with bringing about majority rule in Zimbabwe, the Maputo Conference clearly demonstrated an international solidarity of purpose in its reaffirmation that progress towards majority rule must involve the full participation of all the people of Zimbabwe. The Conference served to remind participants of the painstaking search for a negotiated settlement, the continual frustration of which had given rise to armed struggle, and concluded that the combination of this pressure and the efforts of the international community were creating positive conditions for a negotiated settlement based on majority rule.

Despite these international efforts, it is only recently that there has been evidence to suggest that Mr. Smith has accepted at long last the concept of negotiation aimed at transition to majority rule on the basis of one-man-one-vote. Canada has always maintained, even in the face of deeply frustrating intransigence, that any negotiated settlement must take into account all relevant factors. We believe that all the people of Zimbabwe must be allowed to join freely in the process of negotiating a settlement which will preserve their right to self-determination and independence. As the Canadian delegate to the Maputo Conference commented:

To bring about an enduring settlement, negotiations must also take account of all nationalist elements which are building up political and military pressure, whether from within or from without. No so-called internal solution will be acceptable, neither would it endure; nor is a purely external solution likely to garner sufficient support among the Zimbabwean majority. Our objectives, we believe, should be to encourage the elaboration of a framework within which the independent Zimbabwe Government will be chosen by all Zimbabweans.

The initiative launched last spring by the United Kingdom - with the active support of the USA - in our view contained the necessary elements for a negotiated and internationally acceptable settlement. The Canadian Government therefore supported this initiative because, for the first time in over ten years of searching for a peaceful settlement, all parties concerned were able to accept a single document as a basis for further negotiation. The talks undertaken by Field Marshall Carver and the Special Representative of the Secretary General, General Prem Chand, dealt with some of the hard issues which will need to be resolved for any settlement to endure, and we regret that it was not possible to enlarge the areas of agreement. It is difficult to see how the internal settlement that has now been proposed by Mr. Smith as an alternative can lead to the peaceful and stable Zimbabwe that is our common goal. Clearly, a settlement that is acceptable to the international community -- and ultimately to the Security Council -- can only be achieved through a negotiating process that involves all the parties concerned.

In the current situation, it is incumbent on all of us to ensure that international pressure is maintained. Canada has, of course, not been part of the negotiating process in Zimbabwe. We are, nevertheless, prepared to do whatever we can to encourage those directly involved in their efforts and to assist in minimizing disruptions in the delicate transitional period. Canada would consider very carefully requests for a Canadian contribution to United Nations involvement in a settlement, and we have, for instance, accepted in principle the concept of a Zimbabwe Development Fund. We shall, in the same spirit, continue to contribute substantially to UN, Commonwealth and non-governmental programmes which provide educational training and other humanitarian assistance to the Zimbabwean African people in preparation for their future roles in an independent Zimbabwe.

In concluding, I should like to reiterate the need for flexibility and a willingness to compromise on the part of all parties concerned. For the sake of all the people of Zimbabwe, we hope that such a spirit will prevail in the coming months, which will be crucial to the future of Zimbabwe.

MIDDLE EAST

7. The Situation in the Middle East

Canada's position on the Situation in the Middle East is that Security Council Resolutions 242 and 338 provide a valid framework for a just and equitable solution to the Middle East conflict. The sovereignty and territorial integrity of every state in the region must be respected. Canada opposes any moves which would challenge the right to exist of Israel, or of any other state in the region. At the same time, the concerns of the Palestinian people must be taken into account in any peace settlement. They should be heard in any negotiations affecting their future. Canada believes, as well, that the aspirations of the Palestinian people in terms of developing an appropriate structure and territorial foundation for their political self-expression should be taken into account as part of an overall settlement.

The following statement was made by Ambassador W.H. Barton, Permanent Representative of Canada to the UN, during the debate in Plenary on the Situation in the Middle East, November 24, 1977.

* * * *

I would like to begin by asserting once again our hope that a just and lasting peace will be achieved in the Middle East in the not too distant future. It is generally agreed that certain principles serve as a foundation for negotiations. The settlement of the Middle East conflict must be based on the principles of Security Council Resolutions 242 and 338. Israel must withdraw from territories occupied in 1967, as part of a process that establishes secure and recognized borders for all states in the region and that provides effective recognition for the right of all these states to live in peace. Resolution 242 was a landmark of general agreement on the essential framework for a just and lasting peace. It should be used as the basis for moving ahead toward a negotiated solution, which to be durable must satisfy the concerns for security of all the parties, and meet the concerns of the Palestinian people.

We reaffirm at this time that we consider the most appropriate means for achieving peace is for the parties directly concerned to negotiate, choosing for themselves the vehicles they wish to use for those negotiations. Recent events seem to us to be leading towards the reconvening of the Geneva Conference. As we have stated before, the Geneva Conference provides machinery by which to achieve an overall settlement and we favour using that machinery. That conference appears to be within reach. The momentum for peace negotiations seems to have begun but it has taken place outside the halls of the United Nations. The aim of any debate in the United Nations on Middle East questions should in our view be to further the achievement of peace in the region.

Our debates and resolutions serve as an expression of opinion of the international community and that, of course, is important. But, at this moment, what is even more important, is for us to encourage and allow the parties concerned to pursue the dialogue upon which they have embarked. Now that we are well into the debate, we hope that the statements which we will hear will be positive and that any resolutions which are proposed will reflect not only the respective views of the member states but will take into account the recent events in the Middle East.

The most recent developments have, in our view, placed the question concerning the Middle East in a new light. The Canadian House of Commons has unanimously commended President Sadat of Egypt and Prime Minister Begin of Israel for their courage and positive initiative in beginning a direct dialogue. It is our sincere hope that this historic event will serve as the impetus necessary to achieve at last a just and lasting peace. A new atmosphere appears to have emerged and the psychological barrier which has existed for so long seems to have been broken by the leaders of Egypt and Israel. We hope the dialogue will be expanded to include Israel's other neighbours and representatives of the Palestinian people. The Canadian Government believes that the member states of the United Nations have a moral and political responsibility to encourage the continuation and broadening of the dialogue which took place last weekend in Jerusalem so that comprehensive negotiations leading to a final peace settlement can get under way as soon as possible in a constructive atmosphere.

8. The Question of Cyprus

Canada, which has contributed troops to the United Nations Force in Cyprus (UNFICYP) ever since its establishment in 1964, remains concerned that the presence of UNFICYP has not led to significant progress towards achieving a political solution to the problems of Cyprus. Canada has also been giving support to the special appeal of the Secretary-General for new or increased contributions to the UNFICYP account to help reduce the increasing deficit. While urging the Secretary-General to continue his "good offices" role in continuing intercommunal talks in Cyprus, Canada recognizes that meaningful progress in these negotiations will not be possible until the Turkish-Cypriots demonstrate their willingness to make territorial concessions and the Greek-Cypriots their willingness to discuss new constitutional arrangements. On November 8, 1977, Mr. William H. Barton, the Permanent Representative of Canada to the United Nations, gave expression to these views during the debate on Cyprus in Plenary.

* * * *

Canada joined with a great majority of Member States in supporting the resolutions adopted by this Assembly on the question of Cyprus in 1974 and in 1975. We have supported as well the mandate of the Secretary-General to provide his good offices to the two communities in Cyprus. We have continued to support the work of both the United Nations High Commissioner for Refugees and the International Committee of the Red Cross on the island.

But the principal focus of Canada's direct interest in the situation in Cyprus has remained the presence on the island for the past thirteen years of Canadian soldiers as part of the United Nations Force in Cyprus. Over 19,000 Canadians have served in Cyprus during this period. We are proud of the contribution these men have made - along with their comrade soldiers and policemen from Britain, Sweden, Denmark, Finland, Austria, Ireland and Australia - to the practical implementation of United Nations peacekeeping operations.

I personally had the privilege of visiting the island in March of this year and can add my own testimony to that of others as to the efficiency, dedication and competence of the members of all contingents in the United Nations peacekeeping force in Cyprus. We were therefore pleased to note that the draft resolution, recorded in document A/32/L.16 of November 4, includes, in its operative paragraph 6, a renewed call for the parties concerned to cooperate with the United Nations peacekeeping force in Cyprus.

Canada's involvement in Cyprus stems primarily from our membership in the United Nations and our readiness to assist the Organization to maintain peace and security. It also stems from concern for the national integrity of a fellow Commonwealth member and for the harsh fate that has befallen countless individual Cypriots. In this connection, further attention needs to be focussed on the matter of individuals who have been unaccounted for since the conflict in 1974. This question was considered at the thirtieth session of the United Nations General Assembly, and the international concern over this humanitarian issue was reflected in the language of Resolution 3395 (XXX). Yet the situation persists and we must once again urge that "the tracing and accounting for missing persons" be conducted as effectively as possible on an urgent basis.

The Canadian Government has on many past occasions in this forum expressed its reservations about certain aspects of the United Nations' role in Cyprus. We have always believed that peacekeeping should be accompanied by peacemaking. Despite the fact that the existence in Cyprus of a United Nations peacekeeping force has lessened the tensions on the island with the effect of improving the atmosphere for a negotiated settlement, we nevertheless remain disappointed that the presence of UNFICYP has not led to significant progress in achieving a political solution to the problems of Cyprus.

In the Canadian intervention in the Cyprus debate last year, we also underlined our concern about the growing deficit in the UNFICYP account and called upon Member States to provide a larger number of voluntary financial contributions. In the past few months, Canada, in association with the other troop-contributing nations, has been actively involved in assisting the Secretary-General through our own representations in support of his appeals

for new or additional contributions to the UNFICYP account. The contributions which have been made to date, in response to these appeals, fall far short of the total need, but we are hopeful that, during the coming months, our efforts will bear significant fruit in helping to reduce the ever-increasing deficit in the UNFICYP account, which - I must once more reiterate - is now being financed, owing to the shortfall in voluntary contributions, mainly by the troop contributors themselves. As the co-sponsors of this year's draft resolution have themselves recognized, UNFICYP continues to play an important role on the island and it is difficult to imagine what the consequences would be if the Force, already recently reduced by the withdrawal of the Finnish contingent, were to be trimmed even further because of financial considerations.

Turning now to the political situation, I should like to reaffirm, the Canadian Government's continuing support for the Secretary-General and his representatives in their efforts to stimulate a resumption of the intercommunal talks. At this time, I should like to pay a special tribute to His Excellency Mr. Perez de Cuellar, on the eve of his retirement from his position as the Special Representative of the Secretary-General in Cyprus, for his tireless endeavours in the cause of peace.

As for the intercommunal talks themselves, the Canadian Government has every sympathy concerning the frustrating position in which the United Nations Secretary-General has been placed. Nevertheless, we wish to encourage him to persist in his "good offices" role with respect to the negotiations between the two communities in Cyprus. The international community was encouraged earlier this year by the resumption of the intercommunal talks in February and held high hopes that significant and mutual concessions would be made by both sides. Unfortunately, however, our hopes were not sustained and we are fully aware that, before meaningful talks can be resumed, certain pre-conditions will have to be met, at least implicitly. The Turkish-Cypriots will have to demonstrate their willingness to make territorial concessions and the Greek-Cypriots their willingness to discuss new constitutional arrangements. We also hope that the other parties directly concerned, will demonstrate a similar willingness to assume a helpful and catalytic function. However important international debate of this issue may be, it is through resumed intercommunal talks that progress will come about, as the draft resolution recognizes in its operative paragraph 3. Needless to say, we also remain convinced that any political solution to the question must include the preservation of the sovereignty, independence and territorial integrity of the Republic of Cyprus.

9. Peacekeeping

The Canadian Government, while proud of the role in the field of members of the Canadian Armed Forces serving in United Nations peacekeeping operations, is still of the opinion that a number of aspects of those operations could have been handled more effectively with the benefit of advance planning and agreed guidelines. Canada is very disappointed that, after 13 years of effort, the U.N. Special Committee on Peacekeeping Operations has not yet been able to agree on such guidelines. Nevertheless, Canada has evolved

some criteria of its own, the most important of which is that the establishment of any peacekeeping operation should be linked to an agreement by the parties to negotiate a political settlement, preferably within a defined period of time. The Special Committee should also give increased attention to the practical implementation of peacekeeping operations and Canada has proposed some recommendations in this regard. Miss Coline Campbell, M.P., delivered the following statement in the Special Political Committee on December 8, 1977:

* * * *

United Nations peacekeeping operations are of great importance to the United Nations in its primary task of maintaining international peace and security. Peacekeeping operations can make a critical contribution to reducing tensions in crises and helping provide the right climate for a negotiated settlement of the political problems involved.

Canada is proud of the role in the field which has been played, under greatly varying conditions, by members of its armed forces in United Nations peacekeeping operations. These Canadians, along with their comrades-in-arms from other nations, have proved indispensable in the Middle East, Cyprus and elsewhere.

Nevertheless there are a number of aspects of United Nations peacekeeping operations which could have been handled more effectively with the benefit of advance planning and agreed guidelines. Nor can we be confident that any new operation will run smoothly. This is difficult to justify, given the cumulative United Nations experience related to peacekeeping. Unless the United Nations can implement better the principles and purposes of the Charter, its prestige and authority cannot be sustained on a level commensurate with the hopes and aspirations of those who signed the Charter almost thirty-three years ago.

For many years Canada has attempted to use its experience in peacekeeping to assist in the development of United Nations peacekeeping theory and practice. We are very disappointed by the lack of substantive progress. Peacekeeping was an unforeseen response to emergency situations, after it became apparent that the collective security system originally envisaged in the United Nations Charter could not be implemented. Each peacekeeping operation has been set up on an ad hoc basis. The lack of agreed procedures or guidelines on the establishment and operation of peacekeeping missions has hampered the ability of the United Nations to respond quickly to crises, and to plan and service peacekeeping forces in the field. Troop contributors are especially aware of these problems, for we suffer the consequences directly.

As a result of its experience in a variety of United Nations peacekeeping situations, Canada has evolved a set of criteria for the effective functioning of any peacekeeping force, whether or not Canada is invited to participate. First, the establishment of a peacekeeping operation should be linked to an agreement by the parties to negotiate a settlement, preferably within a defined period of time. Without movement towards "peacemaking", a peacekeeping force may eventually contribute to a perpetuation of the problem, as the Canadian Secretary of State for External Affairs noted in his address to the General Assembly earlier this year.

A peacekeeping force should be responsible to a political authority, preferably the Security Council of the United Nations, and this authority should receive reports and have adequate powers to supervise the mandate of the force. Canada's peacekeeping experience has extended beyond participation in missions of the United Nations - such as the International Commissions for Supervision and Control in Indochina - but we have found that United Nations operations stand a greater chance of success, and we prefer them accordingly.

The question of command, control and supervision of peacekeeping forces within the United Nations are of vital importance. As a troop contributor, Canada considers it desirable that the Secretary-General should be in a position to direct peacekeeping operations under the broad authority of the Security Council and that he should appoint the Commander, after consulting the parties to the conflict and the Security Council. Such a system would combine the maximum of efficiency with flexibility.

A peacekeeping force should have a clear mandate, adequate to permit it to carry out its assigned functions, including provision for freedom of movement. The lack of a clear mandate, or an inadequate one, can seriously interfere in the continued effective operation of a force.

A crucial prerequisite for a peacekeeping mission is that all the parties to a conflict accept the presence of the force and agree to maintain a ceasefire. A United Nations group, whether an observer mission or a larger interpositional force, would not be able to operate effectively if one or more parties refused to accept the presence of a United Nations force or to honour a ceasefire. As far as Canada itself is concerned, we extend the concept of the acceptability of a force as a whole to the national contingents involved therein. Canadian participation in a force must be acceptable to all concerned, and this should be equally valid for other potential troop contributors. In return, host states must give all members of the force equal treatment and respect.

I would also like to draw attention to the financing of United Nations peacekeeping operations. If the contributors to peacekeeping operations are to be widely representative of the membership, as they should be, the membership should be prepared to accept the costs. A system of voluntary contributions is demoralizing because it leads to indifference and cynicism. Only certain countries can afford to contribute troops in these conditions. All states have a responsibility for the maintenance of peace and security and all must contribute financially to this end, taking into account their capacity to pay, just as they do to other activities of benefit to all.

Canada is equally concerned with the practical implementation of peacekeeping operations, especially those which are amenable to implementation in advance of agreed guidelines. A number of proposals, as outlined in Appendix II of the Special Committee's report, have been made to date without any in-depth examination. This examination should take place. Changes and improvements in a number of areas - such as the designation of stand-by forces for United Nations service, national training of troops for peacekeeping roles, the preparation of training manuals on peacekeeping operations, prior training for officers designated to senior command or staff positions under United Nations auspices and/or coordination and the convening of regional/-international seminars on peacekeeping - would all have a positive effect on the implementation of any United Nations peacekeeping operation and increase the efficiency and effectiveness of such a force in the field. The Special Committee in the coming year might study other practical measures, such as logistic support arrangements and model status-of-forces agreements.

In evaluating the efforts of the Special Committee and its Working Group over the past year, it is right to acknowledge that some progress has been made. but if we are to make faster progress, modifications in the mandate and methods of work of the Committee and its Working Group appear to be necessary. We believe first that equal priority should be given to practical measures and guidelines in any revised mandate granted the Special Committee on Peacekeeping Operations and its Working Group. Secondly, the achievement of consensus should not be blocked indefinitely by one or a few delegations. I would therefore recommend that, in the future, one delegation should not be permitted to deny consensus unless that delegation is prepared to record its national reservations in the written reports of the Working Group and its parent Committee. With the adoption of such a procedural device, the areas of difficulty would then be clearly delineated.

Canada has participated in the work of the Special Committee on Peacekeeping Operations since its inception. I repeat that we are dismayed by the lack of agreement on guidelines. On the other hand, we prefer no guidelines to inflexible and impractical guidelines. What Canada wants is concrete progress on both guidelines and practical measures. If a new mandate for the Committee is necessary to accomplish this, then we shall support such a proposal. We do not wish to see the Committee abandon its efforts however. The United Nations is faced with a number of conflicts which could well lead to new requirements for peacekeeping. Public opinion in my country would find it hard to understand in these circumstances if this Assembly were to abdicate its responsibilities in this field.

10. Disarmament

During the thirty-second session, the United Nations continued to seek and propose solutions to the complex problems of disarmament. More than a hundred and ten national declarations on this subject and the adoption of twenty-four resolutions demonstrate the importance that the international community attaches to these problems. Several speeches emphasized the necessity for tangible progress in this field in the coming months and evoked the hopes raised by the extraordinary session on disarmament to be held in May 1978.

It is in this context that Mr. Harry Jay, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the Office of the United Nations at Geneva and to the Conference of the Committee on Disarmament, intervened on October 29, 1977 in the general debate on disarmament in the First Committee.

* * * *

In his address to the General Assembly on September 26, 1977 the Secretary of State for External Affairs of Canada stated "No problem is of greater concern to the United Nations than disarmament, but equally no subject has more frustrated our efforts and disappointed our peoples". I recall also that in the debate in First Committee last year I expressed a sense of impatience, frustration and profound disappointment at the continuing failure of the international community to face up more concretely and rapidly to the awesome problems that confront us in the field of disarmament. Disappointing as achievements have been up to now, when we come to examine the current situation we do find that there are grounds for greater optimism in at least three crucial areas. In these areas efforts have been accelerated and intensified, with the result that opportunities for major progress may at last be in sight.

These developments do not, of course, give grounds for any complacency. The task of nurturing these possibilities to the stage of fruition is bound to take time. This fact does not diminish, but heightens our sense of urgency. As a result of the persistent efforts of the international community to enhance international security through arms limitation and disarmament measures we now are on a threshold of important developments. The success of this enterprise will depend on the intensity of the effort -- particularly by all militarily significant states -- in the next few years.

Strategic Arms Limitation Talks (SALT)

First and foremost, in terms of the proliferation of nuclear weapons in the arsenals of the superpowers, the ongoing efforts of the United States and the Soviet Union to reach agreement on a series of further measures to curb, and then to reverse, the strategic arms race are of crucial importance. It is the strongly held view of Canada that these bilateral negotiations between the two major nuclear powers must, as their ultimate objective, endeavour to attack the problem in qualitative as well as quantitative terms -- that is, seek to curb the technological arms race, as well as limit and reduce the numbers of nuclear weapons.

A short while ago, the United States and the Soviet Union announced separately their intention to continue to be governed by the provisions of the now-expired SALT I strategic arms limitation agreement, in order to preserve a measure of stability while negotiations continued for the long-delayed follow-on agreement, SALT II, which should be a significant first step in the

actual reduction of nuclear arsenals. It is particularly important that the negotiations on SALT II, and on certain interim supplementary restraints, are now being pursued with renewed vigour.

No one who is aware of the serious problems involved in such negotiations, relating to matters of vital security interest, can question the complexity of the difficulties which must be overcome in order to achieve worthwhile measures of restraint with regard to strategic weapons. Nonetheless, if the momentum of the negotiations so painstakingly achieved in past years is not to be lost and the prospects of success diminished, Canada strongly believes that new, bold steps forward at the earliest possible date are desirable -- even essential. At this juncture, it would be appropriate for the Assembly to leave the two negotiating powers in no doubt about the profound hope of the international community that these talks will soon result in the conclusion of SALT II, and permit progress to the third stage of SALT, which should lead to further and substantial reductions in strategic weapons.

Non-Proliferation

The other side of the same coin is the pressing need to improve the international non-proliferation system, to strengthen safeguards administered by the International Atomic Energy Agency (IAEA), to implement the Non-Proliferation Treaty more effectively and to re-examine the risks inherent in various nuclear cycles and processes. This task is all the more important because the world must increasingly come to terms with a growing energy shortage, and many countries are looking to nuclear energy as an alternative to conventional sources. In this field Canada has had long experience, as a producer and a supplier, of both uranium and proven nuclear technology. We recognize the contribution we can make as an exporter to the energy poor countries, both industrialized and developing. At the same time, we attach the highest importance to developing the most effective international system of safeguards possible in order to try to prevent the spread of nuclear weapons and the capability to produce them.

This policy stems from concerns which go beyond commercial considerations. We have made clear that we are prepared to sacrifice potential gains rather than accept less than satisfactory controls. Canada has rejected the nuclear weapon option long ago and our policy on safeguards is the logical extension of our concern, and indeed our sense of responsibility, regarding non-proliferation. Accordingly, in the case of its exports of nuclear materials, equipment and technology to other non-nuclear weapon states, Canada requires that such countries should either adhere to the Non-Proliferation Treaty or otherwise make a binding non-proliferation commitment and accept IAEA-administered safeguards on their entire nuclear programme (so-called "full-scope safeguards"). In seeking from others agreement to such controls and safeguards we are asking for undertakings which Canada has already, and willingly, accepted. We welcome the fact that a number of other suppliers have adopted a similar policy. It is our hope that this condition will become a basic international requirement facilitating international cooperation in the strictly peaceful uses of nuclear energy.

Canada also welcomes the international nuclear fuel cycle evaluation project which is about to get underway on a broad international basis. We appreciate that there are legitimate differences of opinion on the question of the desirability of different means of utilizing nuclear resources and technology, but we hope that this international study will give careful thought to alternative fuel cycles that avoid the use of plutonium and improve safeguards. In our view the international nuclear fuel cycle study project warrants the full support of the international community. The plain fact is that although countries such as Canada have been prepared to adopt rigorous measures at the national level, the international non-proliferation system can be implemented effectively only through a broad collective approach involving nuclear weapon and non-nuclear weapon, industrialized and developing, exporting and importing nations -- all of whom share a common interest in avoiding the dangers inherent in nuclear proliferation.

Comprehensive Test Ban

As in the case of both SALT and international efforts to strengthen the non-proliferation system, there is also some basis for optimism with regard to the long-sought goal of a Comprehensive Test Ban. Year after year in this Assembly the immense majority of member states have insisted on the importance of achieving such a treaty. Certainly, Mr. President, we can feel particularly encouraged that serious formal negotiations have indeed begun involving all three of the nuclear weapon states upon which the onus rests, as original parties to the Partial Test Ban Treaty of 1963, to undertake such negotiations.

The views of Canada on this question have been repeated time and again. We have expressed the view that in this area it was incumbent upon the two major nuclear powers to set an example by agreeing to end their nuclear tests for a determined period of adequate duration, even if other nuclear weapon powers did not immediately join such an agreement. The recent announcement by Foreign Minister Gromyko at this session that the Soviet Union was now prepared to envisage stopping tests along with the United States and the United Kingdom represents a welcome development in the Soviet position, particularly insofar as it means that, as we have long advocated, progress on a definitive cessation of tests need not await participation by all nuclear weapon states.

There are clearly difficult hurdles to be surmounted involving problems such as verification, the scope of the agreement and the conditions for its entry into force. The pursuit of solutions to these problems will require time. In the seismological working group of the Geneva Disarmament Conference, Canada and other countries have already invested a great deal of technical effort concerning the contribution international cooperation in the exchange of seismological data can make to easing the verification problem. Canada welcomes the fact that the principle of such a data exchange seems to be accepted by the participants in the negotiations. Moreover, we have already stated in the Geneva Conference that in view of the lack of any convincing way of ensuring that so-called peaceful nuclear explosions do not provide weapons-related benefits, a Comprehensive Test Ban should prohibit all nuclear explosions. Surely the utility of peaceful nuclear explosions is

sufficiently doubtful that such uses of nuclear explosive energy should not be allowed to impede the achievement of an objective to which this Assembly has already assigned the highest priority.

We trust that this essential trilateral stage of the negotiations will be carried out successfully within a reasonable period so that the Geneva Disarmament Conference will be able to begin the multilateral phase of negotiation of a treaty. We believe that such a treaty should be adhered to on the broadest possible basis in order to address the proliferation problem in both its vertical and horizontal aspects.

Chemical Weapons Convention

With regard to efforts to achieve a convention on the development, production and stockpiling of chemical weapons and on their destruction, to which this Assembly has also assigned a very high priority, we note that this year there are much better prospects than existed last year. Negotiations are being pursued actively between the United States and the Soviet Union. We are encouraged by the fact that the two major military powers have recognized their special responsibility for taking the initiative of working out the key elements of a chemical weapons treaty. As is the case with the efforts to achieve the basic elements of a CTB, there remains much ground to be covered in these negotiations. But perhaps, Mr. President, it would be realistic to expect that the bilateral negotiations may be successfully completed in time for the Geneva Disarmament Conference to begin its work on the multilateral treaty before the Special Session of this Assembly devoted to disarmament meets next year.

Reduction of Military Budgets

Turning now to the question of the reduction of military budgets and an adequate reporting system, this is an area where efforts can probably best be pursued in a broad multilateral forum because such reductions should be implemented universally. My country appreciates the extremely valuable work which has been carried out by the Secretary General's study group and supports their recommendations. The viability of reductions in military budgets as a means of progress towards real disarmament on an assured basis rests upon the development of a satisfactory means for reporting and comparing military expenditures. It also clearly requires a much greater degree of openness on the part of states in making useful information available. This is, in our view, an avenue which should be pursued vigorously with the objective of devising a valid reporting system and adequate verification techniques to make military budget reductions a truly effective approach to disarmament.

Special Session on Disarmament

While reviewing, as I have been doing, the list of more promising opportunities for progress that we now have before us, I would place particular importance on the Special Session devoted to disarmament, which is to be convened next May. Provided that it pursues its deliberations in a truly collective and cooperative spirit, a spirit which I am happy to note has prevailed throughout the sessions of its Preparatory Committee so far, the Special

Session could and should provide an opportunity to reach a meeting of minds in identifying further avenues for progress in concrete arms limitation and towards more comprehensive measures of real disarmament.

Of course, such a broadly based forum cannot itself undertake the negotiation of specific measures and treaties. These will require intensive efforts in the appropriate negotiating bodies, including particularly the Geneva Disarmament Conference, which we now have good grounds to believe may be about to enter upon a period of renewed activity and importance. The Special Session could also provide us with an opportunity for a broad reassessment of the problems and the opportunities and of the inter-relationship between disarmament, international peace and security, and economic development.

My country joined in the initiative for the Special Session; we are pledged to play our full part in it and to contribute to making its deliberations as fruitful as possible.

Collateral Measures

To round out my survey of developments in the past year I might also mention both the signature by more than thirty governments of the Environmental Modification Treaty and the successful completion of the Review Conference of the Parties to the Seabed Treaty. These treaties are, we all know, limited agreements which deal with only hypothetical areas of arms control. While they are peripheral to the central issue of disarmament, they are worthy of our support as desirable ancillary measures. Nevertheless, we should not allow the negotiation of such agreements to detract our attention from the need for other measures that will tackle the more urgent problems. Indeed, the scope for further collateral measures of this kind seems very limited. We now have the opportunity to negotiate much more significant measures such as a Comprehensive Test Ban and a chemical weapons convention.

New Weapons of Mass Destruction

The Geneva Conference has also given careful consideration in the past two years to the best means of preventing any development and deployment of so-called "new weapons of mass destruction" -- that is, categories of weapons that might conceivably be developed in the future having effects analogous to the mass destruction weapons with which we are only too familiar. Those deliberations have, in our view, tended to clarify the very serious problems of trying to address this matter on what I might call a broad generic basis. I think it would be fair to say that we have been left in a state of considerable confusion as to just what hypothetical, futuristic weapons such a treaty would be supposed to deal with. Any attempt to base a comprehensive treaty on such a concept gives rise to serious problems of knowing what could be actually prohibited and how to verify compliance with such prohibitions. We note that the Soviet Union has presented a revised draft, and some elements of obscurity which many states found in the original draft have been somewhat diminished. Nevertheless, the view of my Government, following the intensive study that has been given to this problem in the Geneva Disarmament Conference, is that there are very serious practical difficulties standing in the

way of making the Soviet proposal effective as an arms control treaty. In sum, we believe the soundest way to proceed is to consider specific agreements to prohibit on a case-by-case basis particular new categories of mass destruction weapons when such specific weapons can be identified.

At the same time, we fully recognize the hypothetical element of risk which a future development of such new categories of mass destruction weapons might pose. We are therefore prepared to support a resolution that would call upon states to abstain from the development of new categories of mass destruction weapons and would request the Geneva Conference to consider specific international agreements.

Conventional Weapons

Without in any way diminishing the importance Canada attaches to these areas involving mass destruction weapons, it is our conviction that the international community must begin to address the problem of conventional weapons, and the production and transfer of such weapons, which has been ignored for so long. In our view, the Special Session should take the lead in identifying avenues to be explored in this particular area. The problem of conventional arms, and the escalating transfers of such weapons including the most sophisticated, is crucial to hope for the achievement of comprehensive disarmament or at least getting closer to it.

Conclusion

I have tried to identify some of the most important opportunities which at last seem to be unfolding before us, particularly in the areas of strategic arms limitations, a Comprehensive Test Ban and a chemical weapons treaty. Because it relates inter alia to fundamental questions of nations' perceptions of their security interests, arms control and disarmament is a difficult uphill task and the past has been fraught with frustration. There are, however, grave and pressing dangers inherent in a failure to make real progress. Moreover, other more constructive demands on the resources of all of us make clear that our efforts must be pursued with renewed determination.

It is right that we make every effort to consider as analytically and objectively as possible, the issues I have described. Emotion will not help us to understand properly the intricacies and the magnitude of the challenge of disarmament or to devise effective means to deal with them. Yet we must never lose sight of the underlying supreme task -- to ensure the security of us all by reducing, and ultimately eliminating, the risk of war. Dare we hope that this year, perhaps more than in many previous years, we are on the verge of significant progress in this vital direction.

11. The UN Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation

The United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation presented a comprehensive report to the XXXII Session of the General Assembly. This report was discussed in the Special Political Committee. As a

statement of Canada's position, Dr. Gordon Butler, member of the National Research Council and of the UNSCEAR, gave the following speech in the Special Political Committee, October 18, 1977.

* * * *

Thank you for this opportunity to comment on the work of the Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation. The Committee last presented a comprehensive report in 1972. Since then a number of changes in the servicing of the Committee have occurred. The Secretary, Dr. Sella of Italy, has left to become the manager of the Global Environmental Monitoring System of the United Nations Environment Programme in Nairobi. He has been succeeded by Dr. Beninson of Argentina who is serving the Committee with distinction. The administrative and budgetary support for the Committee is now provided by the United Nations Environment Programme. The headquarters of the Secretariat have been moved from New York to Vienna where they are housed in the offices of UNIDO.

The new and closer ties with the Environment Programme seem to be harmonious and fruitful. In a speech at the April meeting of the Committee, Dr. Tolba, Director-General of the Environment Programme, said, "...we plan to give the Committee all the organizational and substantive assistance we can...". The Committee has been asked by UNEP to provide criteria documents for selected radioactive contaminants of the environment and this will be one of their preoccupations during the coming few years.

The 1977 report is one of the most comprehensive yet published and of the highest quality. I should like at this time to pay tribute on behalf of the Canadian Government to the hard work carried out in a most professional manner by Dr. M. Klimek of the Czechoslovak Socialist Republic, Chairman of the Scientific Committee, Prof. F.E. Stieve of the Federal Republic of Germany, Vice-Chairman, and Dr. K. Sundaram of India, Rapporteur, for the 24th and 25th sessions under whom the comprehensive report which we have before us has been prepared. Like the 1972 report it deals, respectively, with:

- Effects of radiation, including carcinogenic and genetic effects, and effects on prenatal development;
- Levels of radiation exposure from: natural sources, advanced technology, consumer products, nuclear power, nuclear explosions, and medical applications.

The report to the General Assembly is supported by two scientific annexes, one for each of these two subjects.

The report contains much new information helpful not only to scientists but to all those such as yourselves who are concerned with the risks to man resulting from exposure to ionizing radiations.

I should like to bring to your attention three features of the report that may be of special interest:

1. Table 3 of the Report to the General Assembly which provides a useful perspective by comparing the dose commitments from eight sources to which populations are exposed, including nuclear explosions during the past quarter-century.

2. The estimate that one year of nuclear energy production at the rate projected for the year 2000 would give a population exposure of 4% of that due to natural sources.

3. The dose commitments from nuclear explosions carried out since the period covered by the last report (1970-1976) have increased the dose commitments from strontium-90 and caesium-137 by 2% in the northern hemisphere and by 6% in the southern hemisphere.

The Canadian Government considers the work of the Scientific Committee to be important work. The Committee has shown us a rational way of assessing the impact of environmental pollutants, not only for the present but for the future as well. Since this problem will continue and may increase there is a continuing useful role for the Committee. On behalf of my Government I urge the Special Political Committee to support the resolution introduced by the distinguished representative of the Czechoslovak Socialist Republic so that the important work of the Committee may continue.

12. Peaceful Uses of Outer Space

In its capacity as a member of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space and as a country itself engaged in the implementation of space programs, Canada has a special interest in the work of the United Nations on questions bearing on outer space.

Canada has made an important contribution to the development of principles governing space technology, especially in the areas of live broadcasting by satellite (a field in which Canada has been working in close co-operation with Sweden for a number of years) and teledetection of technical resources from space. Our delegation put forward specific proposals intended to resolve those problems still before the Committee.

In Canada's opinion, it is urgent that the members of the United Nations pursue their efforts with a view to arriving at a legal framework for the regulation of this rapidly developing technology, in order to avoid the conflicts or controversies likely to be caused by abuses. Furthermore, an attempt must be made to remedy the lack of co-ordination of the efforts of the increasing number of countries involved in the field of teledetection.

Mr. William H. Barton, Permanent Representative of Canada to the United Nations, made the following statement to the First Committee on November 23, 1977.

* * * *

It is a pleasure for me to take the floor once again in this Committee to place on record Canada's views on the two agenda items now before us, the report of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space, and the formulation of a set of principles to govern direct television broadcasting by satellite. My Delegation believes that these items are of particular importance and looks forward to our debate in the anticipation that progress will be made in our attempts to resolve the issues involved.

Before I turn to these issues I would like to take this opportunity to express my Delegation's appreciation to the Government of Austria for inviting the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space to hold its 20th anniversary session in Vienna. The welcome given by the President of the Federal Republic of Austria and the hospitality extended by the Government and people of Austria will long be remembered by the members of the Committee. I would like to note particularly the contribution made over the years by the Austrian Permanent Representatives to the United Nations in their capacities as Chairmen of the Committee. Ambassador Jankowitsch is carrying on this tradition of leadership with competence and distinction. I should also like to pay tribute both to the leadership of Ambassador Wyzner on the occasion of the tenth anniversary of his Chairmanship of the Legal Sub-committee as well as to Professor Carver, Chairman of the Scientific and Technical Sub-committee.

This seems to be a year of anniversaries, and I think it would be appropriate and perhaps also salutary for us to note the accomplishments of recent years. It is twenty years since the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space was founded, and twenty years since the first satellite was sent into orbit. Now man has walked on the moon and probes the secrets of the solar system and of other galaxies. Parallel with these remarkable scientific activities in outer space, much has been done on earth towards codifying international law in this domain. This is the tenth anniversary of the entering into force of the Outer Space Treaty, and three other important international legal instruments have also entered into force. Such achievements have demonstrated that the Committee is an effective instrument in resolving important issues of concern to Member States; for this we can, I think, be justifiably proud.

The Canadian space program has matured in the past twenty years, and it too has seen its share of accomplishments. It was in fact fifteen years ago, with the launch of Alouette I, designed and built in Canada, that Canada became the third nation to place a satellite in orbit. Subsequent Canadian

achievements in space science research, telecommunications, remote sensing and in other areas of space applications have been numerous and have been reported previously to this Committee. I need not repeat them now.

What I would like to repeat, Mr. Chairman, is Canada's continuing and increasing commitment to cooperate in the development of new technologies and new programs with other countries. Since last we reported to this Committee, for example, Canada has explored with the European Space Agency possibilities for increasing the degree of mutual cooperation. The Canada Centre for Remote Sensing has signed agreements to exchange information and personnel and to pursue mutually-agreed programs with the European Space Agency and with the Centre Nationale d'Etudes Spatiales of France. Following talks at senior levels, links are being forged with the appropriate Japanese space authorities for the exchange of information and the identification of specific and practical areas for cooperation. Finally, cooperation with our principal space partner, the United States of America, continues to grow. There have been a number of developments in the last twelve months, but perhaps the most significant has been discussions examining the possibility of developing a joint program for an experimental search and rescue satellite system which would supplement existing methods for locating aircraft and ships in distress. A number of other countries are also interested in this experiment, and it may be that a truly cooperative and truly international project will emerge.

I would like now to refer specifically to the report of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space. I have already said that the Committee has accomplished much, and so I believe it has. Nevertheless, I am reminded that last year when speaking to this same agenda item, I took particular pains to sound a note of urgency, to state that if greater progress were not made, "technological developments, and the expectations of people around the world will together render our debate irrelevant". My Delegation is pleased that some progress has indeed been made since last year. However, much yet remains to be done and in our view there are two areas in particular in which further progress is necessary. The first of these is the question of direct television broadcasting by satellite.

In spite of the efforts of both the Legal Sub-committee and a working party of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space, it did not prove possible to complete a full draft set of principles on DBS during 1977. A development of relevance to the Legal Sub-committee's consideration of this issue was the World Administrative Radio Conference (WARC) held in Geneva earlier this year. This Conference, which developed detailed plans for the broadcasting satellite service in the 12 GHz band, based its work on the principle that intentional broadcasting by one state to another requires the agreement of the receiving state.

At the 16th Session of the Legal Sub-committee, Canada and Sweden jointly introduced a revised draft principle entitled "Consultation and Agreements", together with a draft preamble. These texts, which were consistent with the 1977 WARC, provided the basis for negotiations both in the Legal Sub-committee and in the parent committee. During both sessions, the Canadian and Swedish delegations urged the adoption of the compromise texts, which

represent an effective balance between the need to facilitate the orderly development of an important new area of technology and the need to protect the sovereign right of states to regulate their communications systems. Canada is convinced that the texts developed in New York and refined in Vienna can provide the foundation for consensus on a full set of principles at the next session of the Legal Sub-committee.

A second area of particular Canadian concern is remote sensing. Progress is being made in attempting to formulate a legal framework which might be established to govern remote sensing of the earth by satellite. In our view such a framework, based primarily on the identification of "common elements" in the various proposals which have been put forward, should reflect a balance between the need to ensure the greatest possible benefits to the world community through remote sensing activities, and the need to safeguard legitimate national interests.

Progress is also being made on the technical and scientific level as increasingly sophisticated radars are developed and remotely sensed data is found to have more and more applications. Where sufficient progress is not being made is on the organizational and political level. A number of delegations at the last meeting of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space expressed concern over the lack of coordination of the increasingly disparate remote sensing efforts of a growing number of countries. As a result, the Canadian Delegation proposed, and the Committee agreed, that the Scientific and Technical Sub-committee give high priority to questions relating to the coordination on a global basis of remote sensing activities. This was a positive step, but a step which will be meaningless unless we are able to define more precisely what it is we want from remote sensing and how we should organize ourselves to realize our objective. In this connection, it is noteworthy that the Scientific and Technical Sub-committee in its report encouraged those countries which were contemplating the establishment of pre-operational remote sensing systems to consider their compatibility and complementarity with existing systems. Another idea which has been mooted in the past involves setting up a system or systems of internationally-owned satellites which would be coordinated by an international body, much like the World Weather Watch system of the World Meteorological Organization. This might be a good idea; it might be a bad one. What we are saying is that the present situation calls for more ideas, for imaginative and creative thinking, or the problems we face in this area will become intractable. It would not augur well for the efforts of this Organization to break down the barriers which have separated nations for years if we are unable to avoid polarization in this new and developing field.

My Delegation is pleased to note that some progress was also made during the last session of the Scientific and Technical Sub-committee in regard to the technical definition of terms connected with remote sensing, including "data" and "information". Unfortunately, the Legal Sub-committee was unable to make use of them in its efforts to agree on a legal regime to govern remote sensing. The Canadian Delegation was thus gratified that the main Committee, at its meeting in Vienna in June, took a decision on this matter which is reflected in paragraph 39 of its report.

My Delegation is also pleased with the progress which is being made in considering the question of holding a second United Nations Conference on outer space. In our view this is a question which requires more careful study - study of the subjects such a conference would address, how it would be coordinated with other conferences, when it might most usefully be held and such organizational aspects as its financing. The establishment of a working party of the Scientific and Technical Sub-committee to examine these questions as an important step, and we look forward to playing a constructive role in that working party under the capable and experienced guidance of Professor Carver.

In this connection, I should like to recall that, in paragraph 77 of the main Committee's report, mention was made of the desirability of governments submitting to the Secretariat at an early date their ideas and recommendations concerning this proposed Conference. If such submissions are received sufficiently in advance of the consecutive meetings in February, 1978, of the Scientific and Technical Sub-committee and of this working party, the preparation of a comprehensive report, despite the inevitable pressures of time, may still prove possible.

Before concluding, I should like to make a brief allusion to one passage in the speech given on November 21 by the distinguished Chairman of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space, Ambassador Jankowitsch, in opening our debate. He referred at that time to the fact that the Outer Space Committee was not an "exclusive club" composed of Member States from the developed world. I should like to reiterate his sentiments and call for ever-increasing involvement in the work of the Committee by other Member States, particularly those from the developing world. Indeed, a number of countries have already availed themselves of opportunities to participate in the work of the main Committee and its two sub-committees in an observer capacity. We would, therefore, wish to support the resolution introduced by the Austrian Delegation calling for a study by the Outer Space Committee itself of the means by which wider participation in its work might be facilitated, whether through an expansion of its membership or through other methods. That having been said, it should perhaps be noted that one reason why the endeavours of the Committee to date have been accomplished in an efficacious manner is just because its membership, while fully consonant with the principle of equitable geographical distribution, has been kept to a manageable size.

Finally I would like to state that my Delegation is pleased to co-sponsor the omnibus resolution on the Peaceful Uses of Outer Space which has just been introduced this afternoon by the Austrian Delegation. The resolution makes very well the two points which have been the main theme of the Canadian Delegation's intervention, namely, that we note with considerable satisfaction the work which has been done but do so conscious of the work which yet remains unfinished. It is my Delegation's conviction that progress can be made during this next year, and in this collective effort I pledge Canada's full support and cooperation.

C. ECONOMIC AND FINANCIAL

1. North-South Relations and the 32nd Session

The first Canadian speech in the Second Committee focussed on the current state of the North-South Dialogue, as seen from a Canadian perspective. The Canadian statement emphasized the positive results of the Conference on International Economic Cooperation and on the need for the agreements reached to be implemented. Also, the speech stressed that in areas where the Paris Conference did not come to agreed conclusions, further discussion should be undertaken in the UN and other fora. Although the difficulty of the ongoing negotiations was underlined (particularly in the Multilateral Trade Negotiations and negotiations for the Common Fund for the integrated programme on commodities and debt relief), the statement reiterated Canada's commitment to successful conclusions. In addition, the Canadian statement expressed hope for the elaboration of a new international development strategy which would provide long-term guidance for the world system to accelerate the development process. The statement also touched on other matters before the Second Committee, such as the restructuring exercise, the World Conference on Science and Technology for Development, the institutional arrangements for human settlements and the International Year of the Child.

The following statement of Canada's position was made by Mr. John Small, Canadian Delegate to the Second Committee, October 4, 1977.

* * * *

As the distinguished Under-Secretary General remarked at the outset of our debate, the work of this Committee at its 32nd session could be highly significant. We are at an important juncture in North-South relationships. While the Paris Conference reached some agreements which advanced the dialogue, the issues are now again under discussion within the U.N. system. It is up to us to find the ways to ensure continuing progress.

We hope that we can concentrate on solutions which are workable. There is no escaping the fact that we are in something of a dilemma. On the one hand, we all remain firmly committed to accelerated progress in North-South relations. On the other, continued sluggish economic circumstances in the world in general, and in certain industrialized countries in particular, are making accelerated progress difficult.

It is axiomatic that if economic conditions are worse in industrialized countries, even graver difficulties can be anticipated in many developing countries. We cannot expect developing countries to wait patiently for worldwide economic recovery to see action taken in their favour, particularly if their own circumstances deteriorate. Yet, at the same time we know that without economic recovery our capacity for substantive action is diminished.

Apart from this general dilemma, it is difficult to know how much progress has in fact been made. On the positive side, we know that developing countries, overall, have in the last 25 years moved toward industrialization at a rate of economic and social development which is without historical precedent. Yet, the world's poorest countries, where over half the planet's population lives, have seen their growth rates decline in the first half of this decade. Perceptions vary: at times the glass seems half full and at others, it seems to be half empty.

It is essential that our perceptions remain global and not simply national in perspective. Efforts must be made to accommodate the problems and points of view of others. Still more important, each must try whenever possible to avoid recourse to nationalist and protective measures. Signs have emerged of protectionist tendencies. These must be discouraged. It is important that the momentum for trade liberalization continue and be strengthened. Only on the basis of this framework can sufficiently productive structural changes be made to ensure enhanced opportunities for developing countries.

This is why my government continues to place great store in the multilateral trade negotiations. There is the promise that in the next several months these negotiations will attain the momentum which until now, for a variety of reasons, has been absent. The Tokyo Declaration identified the improved trading position of developing countries as being one of the explicit goals of the negotiations.

An important focal point of the North-South dialogue will be the common fund negotiations resuming in Geneva in November. The difficulties inherent in the negotiations should not be underestimated. The subject matter is both innovative and complex. If a common fund is to be of lasting value to those for whom it is designed, great care will be required to launch the new initiative on a sound basis. Canada's position was well described by Mr. MacEachen at the resumed 31st General Assembly session when he said "We want these talks to succeed and we'll work actively toward that end".

On the transfer of resources, commitments undertaken at the Paris Conference, both with respect to ODA generally and to the billion dollars Special Action Programme, are important. Canadian experience in development co-operation stretches back many years. Most recently, the Canadian strategy has emphasized the needs of the very poor developing countries. By far the major part of our bilateral assistance is directed to countries with an annual per capita income of less than \$200. Our experience in working with those countries has been particularly instrumental in giving us a very real perception of the difficulties of the development process. It is true that gains

have been made. Yet, the challenges remain overwhelming. Moreover, we have, with our friends in those countries, realized that speedy disbursement of development assistance funds can often be more difficult than expected. This has also been the experience for multilateral programmes to which Canada contributes over a third of its current development assistance budget of 1.1 billion dollars for this fiscal year. Yet, difficulties in disbursement should not in any way discourage even greater efforts.

In this regard, I should like to endorse the statement made by the Representative of the FAO that the IFAD agreement needs as a complement continued bilateral assistance in the area of agricultural development. Canada continues to regard rural development as an area of concentration for our aid programmes. The good harvests of the last three years should not obscure the need to work for world food security which can only be achieved by a three-pronged attack -- buffer stocks against future poor harvests, intensified agricultural development and food aid to cover immediate shortfalls.

We encourage all countries in a position to offer material support to the developing countries to do so. We have heard that some countries consider themselves to be exempt from this obligation on the basis that they are not ex-colonial powers. While such argumentation is open to debate, still more important, it is not relevant to the urgent needs of the development process. My country's only direct experience with the colonial system has been as a colony. Yet, we recognize and accept our responsibility, indeed privilege, to share in the process of development for the well-being of all. The important, over-riding, consideration is that we all recognize our obligations to the world community, to work toward an orderly, just and equitable world economic system, as a matter of urgency, but as a continuing process of change. We must at the same time also concentrate in the shorter term on direct development assistance to help out the neediest people in developing countries, and the poorest countries among us. Canada is committed to move toward the 0.7% target and we encourage all other countries in a position to do so to move in the same direction.

In response to developing countries' needs for additional official development assistance and as a major contribution to the one billion dollar special action programme in CIEC for the poorest countries, the Canadian Government converted into grants all past development loans to a number of least developed countries. The amount converted is in excess of a quarter of a billion dollars. Furthermore, Canadian Government Development Assistance to the least developed countries is now entirely on a grant basis. It was therefore of great interest to us to hear the remarks in this regard by the distinguished Swedish Minister of Overseas Development.

In the next few years we must construct a comprehensive strategy to overcome the fundamental problems at the source of the development process, and relate the external economic environment and system to this process. We have made considerable progress in the past two decades, and particularly in the last few years, but the world community's most lasting accomplishments in favour of developing countries still lie ahead.

The principal task in this context will be the formulation of the new international development strategy. From our point of view, the strategy must be a real and pertinent plan for dealing with basic conditions in developing countries. It should also, of course, serve as a framework document for North-South relations and progress toward a new international economic order. It should be a document with broad public appeal. We must be sure it is flexible and designed to provide long-term guidance as to measures and means for the world system to accelerate the development process. We must take the organizational steps necessary at this session for the elaboration of this strategy over the next few years. Since documentation and analysis must be prepared as soon as possible, we would think it important to decide before long on the basic directions the strategy is to take and think that inter-governmental meetings should take place in the next year for this purpose.

Under item 67 of our agenda, we can carry on with work in several specific areas of North-South economic relations at this session. For example, proposals have been made for consideration within the U.N. system of several vital questions which were under discussion at the Conference on International Economic Co-operation. Certainly the opportunity exists for discussing ways to move ahead on research and planning co-operation in energy. Other pressing questions in the trade and development area call for our attention -- the volume and quality of development assistance, structures in the system, access to markets, technical co-operation.

Of course, successful action here depends on whether our U.N. system can be made a more effective instrument, both for discussion of critical questions, and for implementation of development programmes. We very much hope that the necessary will can be brought to bear on the restructuring exercise so that we can agree in the next few weeks on constructive reform. In this regard, we wish to pay particular tribute to the tireless efforts of the Chairman of the Ad Hoc Committee on Restructuring, Ambassador Ken Dadzie. We are confident his contribution will have made a lasting impact on this organization.

An important event in North-South relations will be the World Conference on Science and Technology. We welcome the report of the Secretary-General, Dr. Da Costa, and his efforts toward making the Conference an event whose significance will correspond to our expectations. The Canadian delegation will apply itself at this session to assisting Dr. Da Costa to intensify preparatory efforts and we look forward to a successful meeting in Geneva in January to further this process. In addition, we look forward to the contribution which will be made by the Conference on Technical Co-operation Among Developing Countries.

Another matter of considerable importance is the need absolutely to reach a decision this session on institutional arrangements in the U.N. system for Habitat. Foreign Minister Waiyiki of Kenya was speaking for all of us when he reaffirmed in the plenary debate that a final decision must be taken by this Assembly. We renew our plea for a spirit of compromise. If delegations hold rigidly to set preferences to which others have real objections, the work of the U.N. in human settlements at its outset will suffer from a spirit of divisiveness. It is for this reason that the Canadian and Swedish delegations

to ECOSOC 63 proposed a solution which we considered then was the only possible basis of compromise and consensus agreement. This proposal, or one like it, may well remain the only basis for compromise. We look forward to discussing approaches with all other delegations when our work programme permits us more effectively to turn our attention to what we trust will be a decisive effort to reach a conclusion on this matter.

Another question to which the Canadian delegation attaches particular attention is the Year of the Child, which was proclaimed by the General Assembly last year. This session calls for a simple and straight-forward resolution devised to ensure the continuing success of this endeavour whose value has been underlined by the excellent work of UNICEF thus far. The Year of the Child is a modest exercise in terms of expense. However, it will have very real public impact in all our countries in a way which can only support our greater awareness of national and world problems, and which will provide for further public involvement in the United Nations in general and the development process in particular.

We are particularly grateful that this significant session of the Second Committee will be under your firm guidance and that again we have a bureau whose members enjoy the great confidence and admiration of the Canadian delegation as I am sure they do of all other delegations. We think we can accomplish much between now and the end of December. We followed with great attention the address to this Committee on Thursday of Dr. Perez Guerrero. We share his view that the United Nations now has the opportunity to rise to a major challenge. It is in this direction that the Canadian delegation looks forward to joining with others in striving for the common goals of progress and visible achievement.

2. Operational Activities for Development

The annual debate in the Second Committee on Operational Activities for Development is concerned with several of the major substantive programs of the UN system in the field of development assistance. Canada is a major financial contributor and active supporter of these programs which include the United Nations Development Programme (UNDP), United Nations Children's Fund (UNICEF), and the United Nations Fund for Population Activities (UNFPA).

The Canadian statement referred to the significant resources pledged to the various programs covered by this item and called for the Administrator of the UNDP to continue to pay close attention to their effective utilization. Specific comments were directed towards the International Year of the Child, (UNICEF), the financial problems associated with non-convertible currencies, and a new Management Information System being implemented by UNDP with Canadian assistance.

The statement was given by Mr. John Small, Canadian Delegate to the Second Committee November 11, 1977.

* * * *

This debate provides an opportunity to establish an annual benchmark reflecting both financial and policy developments with respect to U.N. Operational Activities for Development. Happily, this year has seen a strengthening of both of these aspects of most of the programs and funds considered under this item. The results of the recent Pledging Conferences for UNDP and UNICEF indicated that considerable, if not yet completely sufficient, resources will be available for 1978.

United Nations Development Programme (UNDP)

During 1977, the UNDP has undergone an important period of appraisal, evaluation, and strengthening. The financial crisis of 1975, which influenced last year's debate, has been overcome and corrective measures are being undertaken to remove many of the underlying causes of that crisis. New policy guidelines for the future role and activities of the UNDP were requested by the Administrator and the resolution adopted at the 24th Governing Council is a step in this direction. Equally important, the basic tenets of the program, the consensus of 1970 and the New Dimensions Decision of 1975, were reconfirmed. The ability of the UNDP Governing Council to adopt policies and procedures appropriate to changing circumstances without undermining the basic principles of the program was again demonstrated. These are positive developments as the UNDP commences implementation of the 2nd year of this Country Program cycle.

The 1978 Pledging Conference for the UNDP showed that a significant number of donor countries remain committed to the 14 percent target growth rate for the current Country Program cycle. By adhering to these guidelines, many of the difficulties associated with single year pledging are eliminated. Canada fulfilled its commitment with a contribution of C\$39 million, or a 14.7 percent increase over our 1977 contribution. The 1978 resources of the UNDP estimated at over US\$569 million will contribute significantly to world requirements for technical assistance. These financial resources show in clear and real terms, the confidence that governments, including my own, have in Mr. Bradford Morse as Administrator of the UNDP.

The management of the financial resources of the UNDP appears to us to be an area which needs our attention. The problem of finding a productive use for non-convertible currencies, which have accumulated since 1971 remains, in spite of the substantial volume of goods and services which are purchased in countries with such currencies. Responsible participation in the multi-national aspects of the program requires that resources be given in a form which can be completely utilized in the attainment of the program's

objectives. My Government sincerely hopes that every effort will be made by governments with non-convertible currencies which have accumulated within the UNDP, and by governments with accounts in arrears to exhibit their full participation in the programs by taking the necessary steps to eliminate these problems. In addition, it is hoped that the recipient developing countries will fully accept their responsibility for voluntary program costs. My Government sees the acceptance of this responsibility as an indication of the value which recipient countries place on the UNDP contribution to their development objectives.

The UNDP, as an inter-governmental organization, must remain sensitive to the world economy in which it operates. The country programming system, with its five year Indicative Planning Figures, requires skilful and prudent management of all its financial resources. The UNDP should take care to build into its management procedures, effective money management policies which take into account short and medium term currency fluctuations so that maximum use can be made of its financial resources.

The UNDP, like any other organ, must operate within its finite means. In order to maximize the impact of its project activity, all its resources must be employed as usefully as possible. Canada is pleased to participate in the UNDP's Integrated Systems Information Project and looks forward to the contribution which it will make to increasing and strengthening UNDP's management information and thereby the capacity of the UNDP to utilize its resources with maximum efficiency. Work has already commenced on this project and My Government has been assured that the UNDP's administrative, financial and personnel support is forthcoming at the level expected.

Canada wishes to reconfirm its support for the UNDP as the central funding agency in the U.N. system for technical co-operation. The broad support this program enjoys from both developed and developing countries, its organizational structure and network of field staff, its reliance on a country programme planning cycle and its experience in the multi-dimensional approach to technical co-operation, is unique. These assets require skilful management to permit their potential value to be realized. In this regard, Canada is pleased to see the increased emphasis that the UNDP is placing on evaluation as a major component of the project cycle. Steps being taken to strengthen the institutional memory within the UNDP are also welcome. In developing its role as the central funding and co-ordinating body for technical assistance within the United Nations development system, the UNDP has accepted the task of documenting and evaluating data on past projects so that future programs can expand and progress from a solid base of institutional experience.

As negotiations over the potential restructuring of the economic and social activities of the United Nations system advance, the considerable assets of the UNDP will obviously be required for any future organizational structure. Effective and working management of information systems will be even more important if organizational changes are made.

United Nations Capital Development Fund

My Delegation continues to monitor with interest the growth of the United Nations Capital Development Fund and noted the addition of new donors and the 10 percent increase in financial resources available to the Fund in 1978. In our view, this Fund fulfills an identifiable gap in development assistance programs by operating in a way that employs many existing resources. The results achieved by the fund with low overhead costs is particularly commendable. These operating procedures demonstrate positively that new mechanisms can be developed to fully utilize existing resources.

United Nations Volunteers

The United Nations Volunteers organization has become useful and viable. Its value is not underestimated by my Government as it constitutes an important means of providing an additional measure of technical assistance and, in many instances, represents a concrete expression of TCDC. The benefits of this program are particularly valuable since they accrue not only to the recipient countries, but also to the volunteers themselves.

The bridging mechanism for financing the transitional stage of this program agreed to at the 24th Governing Council, is most appropriate in that it demonstrates that the program has now reached the stage of maturity and reputation whereby recipient countries are becoming more and more willing to support the program through their Indicative Planning Figures.

United Nations Fund for Population Activities (UNFPA)

The UNFPA has now become an established and mature organization, playing an important role as the principal funding and co-ordinating body for population activities within the U.N. system. The support of this Fund, by the large number of countries involved, indicates the importance of this work to overall development objectives. This is demonstrated by both the projects undertaken and the useful role the Fund plays as a conduit for the exchange of information and experience among all participants.

Given that the Fund's position provides it an opportunity to assess and measure overall world population activities, both multilateral and bilateral, my Delegation looks forward to receiving the views of the Fund's secretariat regarding the strategy for future inter-country activities.

My Delegation wishes to congratulate Mr. Salas and his Colleagues for their achievements to date and encourages them to continue and maintain their efficient program and administrative activities.

United Nations Children's Fund (UNICEF)

The traditional support of my country for the United Nations Children's Fund has just been reconfirmed at the annual Pledging Conference. Our increasing financial contribution is an indication of our strong support for the work of UNICEF and for the leadership of Mr. Labouisse. Canada remains convinced that the basic services approach to development adopted by

the Executive Board of UNICEF in 1976 and endorsed by this Assembly last year is a useful supplement to the development efforts of the rest of the U.N. system and of the developing countries themselves. It is for this reason that the Canadian Delegation has participated actively in the elaboration of the resolution on the International Year for the Child (IYC) that has already been tabled. We hope that this Committee will see fit to adopt the resolution by consensus, thus signifying international support for the goals and objectives of the I.Y.C. and for Mrs. Lim and her associates.

We are also particularly conscious of the effective leadership UNICEF has been giving within this organization to the preparation for the Year of the Child. This special Year will have considerable value for the social development programmes of many nations, and for raising our collective consciousness concerning many of the problem areas of our respective societies.

World Food Programme (WFP)

Canada's contribution to the World Food Programme of an estimated \$150 million for the years 1977 and 1978 is only the most recent expression of our continuing support for the Programme's activities. The World Food programme's approach to the use of food for agricultural and rural development, and its role in the provision of emergency relief, are important to a significant number of countries. Concentration on the problems of the poorest developing countries finds a close parallel in the development assistance policies Canada is pursuing at the national level. We consider that the World Food Programme's past achievements and its plans for the coming period deserve our acknowledgement and support as a highly effective part of the United Nations system's operational activities.

Finally, the Canadian Delegation is participating actively in the exercise designed to restructure the economic and social sectors of our system, and notably with regard to those chapters and aspects which concern operational activities for development. We consider that proposals under discussion have indicated there is much we can do to enhance both the effectiveness and performance of these activities in our system in order to make them more attractive vehicles for development assistance from the point of view of both donor and recipient countries. Their increased effectiveness is not an end in itself. It is a means to make available and to attract additional resources. The end we seek is more effective action by all in favour of developing countries, an objective which must remain the overriding priority of the world community.

3. United Nations Environment Programme

Since the formation of the United Nations Environment Programme following the Stockholm Conference in 1972, Canada has been a firm supporter of UNEP as a means of stimulating world concern about the environment. The speech focusses on the interrelationship of environment and development as well as outlining Canadian initiatives taken at the fifth Governing Council to improve the quality of UNEP documentation. In addition, the Canadian

Delegation spoke about the recently concluded Conference to Combat Desertification and endorsed its plan of action. Finally, the statement announced the Canadian contribution of \$1 million to the Environment Fund for 1978.

The statement was given by Mr. John Small, Canadian Delegate to the Second Committee, October 20, 1977.

* * * *

The subject of environment is not controversial. Indeed, environmental issues are ones which, to a considerable degree, have been dealt with in international fora by consensus. Does this consensus signify a lack of interest in such issues? To the contrary. It is the view of the Canadian Delegation that it is due to recognition of the environmental imperative. Renewable and non-renewable resources are the bases of most economies and the very basis of growth. Consequently, every country and every region must examine with care the implications of current and expected rates of use of renewable and non-renewable resources as well as the environmental impact of their exploitation.

Still not enough is known about the functioning of the world's ecological system for us to arrive at definitive conclusions at what the outer limits of growth are. Nevertheless, it is clear that the earth's resources are not inexhaustible, and, in particular cases, conservation and planned development are vital to sustained economic development. The United Nations Environment Programme has stimulated research into what specific environmental constraints and opportunities exist, in addition to undertaking its own research into the matter. Studies such as the programme on "Man and the Biosphere" carried out under the auspices of UNESCO, "Future of the World Economy" under the leadership of Dr. Wassily Leontief, and "Project 2000" designed by the Department of Economic and Social Affairs, are major contributions to the examination of the consequences of alternative patterns of development. The correlation between poverty and deplorable environmental conditions is all too visible and obvious for the basic interrelationship not to be a principal focus of developmental effort.

We are convinced that the automatic consideration of the environmental consequences of our actions should reinforce the development process. Such considerations are positive. They allow us to choose appropriate development patterns that encourage wise use of resources and ensure that new practices do not destroy the resources upon which they are based. In Canada, at the national level, we have recently developed environmental guidelines that provide for review of environmental impact before development of new federal projects begins. This approach is also increasingly being examined for application to cooperative development projects abroad. Although not a direct result of this policy, an interesting example of this approach was the

Berger Enquiry. This judicial enquiry, which lasted three years, delved into the social, economic and ecological impact of the construction of the pipeline to bring oil and gas from the far north of Canada and Alaska to the more populated southern regions.

Canada is pleased with the work of UNEP in encouraging sound development plans. Perhaps the most significant recent event was the Desertification Conference held from August 29 to September 9 in Nairobi. The long drought in the Sahelian Region of Africa that began in the late sixties dramatically focussed the attention of the international community upon the disruptive and disturbing consequences of ignoring the natural resource base. The "desert-creep" in this area alone has rendered useless 650,000 square kilometres of land once suitable for agriculture and grazing. Primarily through national and local measures, the plan of action to combat desertification adopted by the Conference aims to arrest this process and, where possible, to reclaim desert land for productive use. In the longer term, this should result in improved living conditions for the 14% of the world's population that lives in the drylands.

We recognize that many of the countries faced with problems of desertification are also among the least developed and, consequently, the international community should accept its responsibility to mobilize financial resources so that proper action can take place. At the Conference, a number of methods were put forward to generate these most needed resources. Canada is ready to continue to provide financial assistance through existing bilateral and multilateral programmes. Last June, Canada had the privilege to host a meeting of the Club des Amis du Sahel, an informal association of major aid donors and the members of the Permanent Interstate Committee on Drought Control in the Sahel (CILSS). At this meeting, the Club adopted a long-term economic development strategy and action programme for the drought-prone Sahel region. The first generation programme (1978-1982) will cost an estimated three billion dollars. The success of this type of financing will be seen in the results. Official aid commitments to the region in 1976 reached about 860 million dollars, almost double the level of assistance committed in 1973.

Turning to the report of UNEP itself, which was so ably introduced by Dr. Tolba in his statement last Monday, my delegation would like to register its satisfaction with the business-like and thorough fashion in which the Governing Council conducted the work of the fifth session. The maturing of UNEP as an organization in the U.N. system gives my delegation considerable confidence for the next five years. We are pleased with Dr. Tolba's efforts to set down programme goals for realization by 1982.

Canada believes in the catalytic and coordinating role of UNEP within the U.N. system and is aware of the advances made by UNEP in this direction.

We recognize the programme of UNEP is intended to be a reflection of the environmental activities of the entire U.N. system. The Administrative Committee on Co-ordination (ACC) and other instruments need to continue to monitor and coordinate these activities so that an even closer relationship can be developed between the Secretariats of UNEP and other U.N. bodies.

Eventually, we would hope that the UNEP programme document would present a complete picture of the environmental activities of the U.N. system. In this context, we note with approval the invitation of the Governing Council to the governing bodies of all organizations in the U.N. system to authorize their executive heads to collaborate fully with the Executive Director of UNEP in the development of specific objectives for environmental programmes in the U.N. system. Further, we would reiterate the Canadian suggestion made at Governing Council 5 that member states might aid in this process by ensuring the coordination in environmental matters of their delegations to the governing bodies of other U.N. organizations.

At the fifth Governing Council, Canada also made a number of suggestions to improve the quality of UNEP documentation. In spite of encouraging developments in the past year, my delegation believes that the basic UNEP programme document needs further refinement if valid planning and evaluation of environmental activities in the U.N. system are to take place. At the last session, an informal working group of the UNEP Governing Council attempted to aid the Secretariat in the development of an improved format for the programme document. Among other things, the working group suggested that appropriate documentation would not only give the Governing Council the means to identify priorities but it would also serve as a management tool for the Secretariat itself.

We believe that one of the necessary developments would be the provision of more information about the total resources allocated to the stated goals and objectives. In this regard, we believe it is important not only to know what resources UNEP is providing in a subject area from both the fund and the regular budget, but also to have information about the resources being provided by all U.N. bodies in that particular field. Such budgetary information would aid the Governing Council in its evaluation of programmes, and the gathering of the required information would contribute to the process of coordination. The format suggested would concentrate on identifying, for each functional task and subject area, a number of more specific programme areas, which would be accompanied by corresponding objectives, targets and work plans to achieve those objectives. The Secretariat would report on successes or failures on reaching goals rather than on individual projects. The adoption of this form of documentation would enhance both the capacity to plan and to make programme and project evaluation.

As requested by the Governing Council, the Executive Director has transmitted to governments for their information the report of the informal working group on documentation, together with his comments on the document and its implications. The Canadian delegation urges governments to study both the document and the Executive Director's comments so that the Governing Council might give this question further consideration at its sixth session.

Canada is particularly satisfied with the decision taken by the Governing Council to convene a small working group on environmental law. Such a group within the context of UNEP is particularly well placed to develop international law proposals in the environmental field.

Similarly, we welcomed the decision to reconvene the intergovernmental group of experts on natural resources shared by two or more states, thus giving UNEP continued involvement in the development of principles of environmental law related to this specific question.

In conclusion, I would like to take this opportunity to speak about the Environment Fund. At its fifth session, the Governing Council endorsed the intention of Dr. Tolba to seek voluntary contributions for the next five-year cycle (1978-1981) from as broad a base of contributions as possible. The adequate financing of UNEP is a responsibility for all countries and we urge all those countries in a position to do so, to contribute to the Environment Fund. Since its inception five years ago, Canada has given five million dollars to UNEP. I am happy to announce that, subject to Parliamentary approval, the Canadian government will contribute one million dollars in 1978. Our future contributions will be based on our assessment of UNEP's performance. While Canada has already registered our concerns about the ability of UNEP to achieve the rates of expenditure set out for the medium term, there can be no doubt of my country's commitment to UNEP. Its concerns are universal. We have accepted the necessity for international environmental cooperation and we believe in the basic nature of UNEP and have confidence in its potential to achieve that cooperation.

The institutional follow-up to HABITAT has been raised in this debate. We have noted the proposal of one of our distinguished colleagues which appears to re-submit for our consideration an idea which much of the membership of this assembly has already demonstrated it cannot support. We respect the sincerity of the proposal and of the conviction that a Nairobi/UNEP solution is objectively and intellectually the preferable course. We equally respect the sincerity of the proposals of many other states in line with their conviction that New York/ESA is the preferable course. We must reiterate, that it would seem to us to be an ineffective use of the little time we have available for the proponents of either extreme to propose again a resolution setting forward that extreme for our consideration unless there is demonstrable evidence that opposition to their point of view has been won over. A compromise solution such as the Nairobi/ESA proposal Sweden and Canada advanced at ECOSOC 63, in our view, is the only basis for consensus. Moreover, it is the only solution which realistically recognizes that human settlements questions are neither exclusively environmental nor exclusively developmental in nature. They are a mixture of both. One can no more separate human settlements from their economic and social framework than one can separate the man-made environment entirely from the natural environment. The Sweden-Canada proposal recognizes this. Moreover, without a compromise there will be no human settlements follow-up at all. We do not propose at this point to develop the matter further except to add that the Canadian delegation will be devoting its energies at this session, as at the last, to reaching a consensus decision on the follow-up to HABITAT.

4. The Report of the World Food Council

Canada's commitment to the establishment of a system under which the world's people will no longer face the threat of massive shortages and deprivation goes back many years. In the United Nations system, this commitment first found expression in active participation in the work of the Food and Agriculture Organization. Other expressions of Canada's interest include the appointment of the former Chief Commissioner of the Canadian Wheat Board, Mr. G.N. Vogel, as Executive Director of the World Food Programme (to which Canada is contributing an estimated \$150 million for the years 1977-78) as well as Canada's planned contribution of \$7.5 million to the International Fund for Agricultural Development at the end of this month, and is contributing \$33 million for the first three years of the Fund's operation.

Canada's close association in the work of the World Food Council underlies its role as a co-sponsor and initiator of a resolution that calls on the General Assembly to adopt and implement the Manila Communique of the World Food Council.

The Communique underlined that while the world food supply situation in 1977 is a good deal more reassuring than that of the early Seventies, it is by no means certain that this improvement will continue. It therefore called for action "to accelerate food production ... create an adequate food reserve, to expand and improve food aid, to improve human nutrition and to liberalize and improve food trade". This is to be achieved by giving high priority to a set of long-term and more immediate steps, to be taken by both developed and developing countries, as part of an integrated programme of action to eradicate hunger and malnutrition.

The following statement was given by Mr. John Small, the Canadian Delegate to the Second Committee, November 8, 1977.

* * * *

Food problems so directly affect the existence and prosperity of individuals and nations that it is difficult to name an issue of more immediate and universal concern. Some countries, Canada among them, are in the fortunate position of growing more than enough of the major food crops needed for domestic consumption. But we all know that the situation elsewhere is far removed from this and that in some cases perennial difficulties with food are a major obstacle to national well-being and economic development. The international community's recognition of this fact has led to the establishment of numerous institutions designed to co-ordinate action and promote progress in the various areas concerned. Today, our discussion of the Report of the World Food Council, so ably introduced by the Council's distinguished Chairman, the Secretary of Agriculture of the Philippines, Mr. Arturo Tanco, gives me the opportunity to express my delegation's appreciation to the Government of the

Philippines for making possible the productive session held in Manila last June, and to Secretary Tanco for his most effective chairmanship and for his excellent presentation to the Committee.

The World Food Council's Report is notable first and foremost for the Manila Communique: a Programme of Action to Eradicate Hunger and Malnutrition. Rarely have the issues in this field been addressed in such a comprehensive and far-reaching document. My delegation wishes to put our support for the Communique on record here, as we did in Manila, and joins in calling for its adoption by the General Assembly and its implementation by Member States. In this connection I would like to take a few minutes to summarize our views on the major substantive questions raised by the Communique.

On food production, Canada agrees with the idea of designating food priority countries and making special efforts to help these countries. We are already helping to increase food production in the poorer countries, a fact that is reflected in the doubling of the proportion of our bilateral assistance programmes devoted to assistance to agriculture. We are prepared to do more. Canada is scheduled to ratify the IFAD Agreement later this month, and we have pledged \$33 million for the initial three year period. Further, we are in effect already giving special treatment to many of the food priority countries thanks to our development assistance programmes' focus on the least developed countries.

At the same time, we look to developing countries to make firm decisions to give agriculture a higher priority and to transfer a higher proportion of their resources to production in that sector. In Canada we have emphasized the importance of planning and developing an effective policy framework to give farmers the incentives they need to increase their investments and efforts. There is much that developing countries can do along these lines and, as the Manila communique recommends, the planning efforts should be furthered by help from the U.N. agencies. In turn, the World Food Council should maintain a watching brief with respect to the use made of outside assistance by developing countries.

Canada supports the objective of world food security and the principle of maintaining the necessary reserve stocks. With the stocking practices of our Wheat Board marketing system, we are in a position to cover emergency requirements as well as aid pledges and commercial commitments, and thus we have no need to convert a proportion of our stocks into national reserves. We believe that reserve stocks arrangements should be concluded as part of a possible new International Wheat Agreement since in this way the requirements of food security and market stability can be harmonized to a significant extent. Since the benefits from such arrangements would be shared by all, the same should be true for the costs, in which the importers should share as well as the exporters.

In considering the question of food security, we must not forget that food security is not possible without maintaining continued high levels of production. Farmers respond to market incentives and, if prices are too low, they will grow less food. Thus, for food security, it is essential that producers receive adequate prices. For such reasons, market stabilization and food security must be considered together and, for this, the appropriate venue is the International Wheat Council.

It is my government's intention, subject to Parliamentary approval, to contribute \$7.5 million to the International Emergency Food Reserve. At current prices, this is the estimated equivalent of 50,000 tons or 10 percent of the Reserve's total target.

Canadian programmes in the field of food aid already accord with the recommendations of the World Food Council. First, we have long contributed substantially to the World Food Programme, and we are giving an estimated \$150 million for 1977-78. More recently, Canada accepted the concept of forward planning at the World Food Conference and pledged one million tons of food grains annually for the fiscal years 1975, 1976 and 1977. At the same time we also believe that recipient countries too might commit themselves to forward planning in the context of formulating their own national food plans.

My delegation believes that more attention and effort should go into solving the problems of malnutrition. In our view, efforts to improve nutrition should be integrated with more general efforts to improve health and increase agricultural production. This is because it is not possible to consider nutritional problems in isolation. Secondly, efforts should be focussed on vulnerable groups such as children and nursing and expecting mothers. Third, we hope that developing countries will develop greater self-sufficiency in the area of nutrition so that programmes are not disrupted and people are not harmed in the event that external support is not forthcoming.

Finally, I want to say a word about food trade. This is a question that we believe should be discussed primarily within the Multilateral Trade Negotiations of the GATT and in the International Wheat Council. In our view, participation in these negotiations and in any agreements which may result from them should be as wide as possible.

As a major agricultural exporter Canada has a special interest in the subject we are discussing today. We have endeavoured in the past through our participation in bilateral and multilateral assistance programmes and through steps such as our funding of the International Development Research Centre, which is engaged in work in this field, to make a constructive contribution toward the resolution of food problems. I welcome this opportunity to reiterate Canada's intention to do its part in achieving progress in this fundamental area of human endeavour.

Thanks to good harvests in many countries, the past few years have been a time of improvement in the world food situation. For Canada, 1977 once again has been a reasonably good year in agricultural production. My delegation believes that the international community should take every advantage of the opportunity for positive action offered by the present state of affairs. Above all, we should give the fight against hunger and malnutrition the sustained priority and attention that alone will enable us to find long-term solutions to world food problems.

D. HUMAN RIGHTS, SOCIAL PROBLEMS AND HUMANITARIAN AFFAIRS

1. Alternative Approaches and Ways and Means within the UN System for Improving the Effective Enjoyment of Human Rights and Fundamental Freedoms.

The protection and promotion of human rights is a major concern of the United Nations. Since the adoption of the Universal Declaration of Human Rights in 1948, the United Nations has adopted several other declarations and legal instruments such as the International Covenant on Civil and Political Rights and Optional Protocol, the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, and the Declaration on the Protection of All Persons from Being Subjected to Torture and/or Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, which were to have established international standards of behaviour. Human rights, however, have continued to be a controversial subject and once again basic differences of opinion on this subject appeared and resolutions reflecting these differences were discussed at length. Many delegations, including the Canadian delegation, believe the UN should establish an Office for the High Commissioner of Human Rights to promote universal respect for human rights, co-ordinate United Nations human rights initiatives, and investigate, when requested, reported violations of human rights. The major criticism of this proposal was that such an Office would inevitably interfere in the internal affairs of states. It was further argued that a High Commissioner for Human Rights would impose common standards on countries with very different problems and would not take these differences, particularly those of an economic nature, into account. Canada believes this argument was unfounded as the High Commissioner for Human Rights would not be able to function without the consent and cooperation of states, thus making interference in the internal affairs of states impossible. Furthermore, while accepting the importance of economic development and the indivisibility of human rights, Canada could not support the thesis that enjoyment of any rights was dependent upon realization of economic rights.

The resolution referred to in the statement as L.17/Rev.1 stressed the importance of economic rights and the essential indivisibility of all rights. The other resolutions, referred to as resolution L.25/Rev.1 called for the establishment of a UN High Commissioner for Human Rights. L.17/Rev.1 was adopted by the General Assembly. L.21/Rev.1 was not voted on in the Third Committee and thus could not be voted on in Plenary. Canada supported both resolutions in the Third Committee and would have preferred a vote on both in Plenary.

Ambassador Pierre Charpentier, delivered the Canadian statement to the Third Committee on November 22, 1977.

* * * *

a. The Canadian Delegation has had an opportunity under items discussed earlier this Session to outline its general views on human rights question within the U.N. system, and we wish at this time simply to enumerate some additional considerations which appropriately fall under the purview of Item 76, Alternative Approaches and Ways and Means of Promoting Human Rights. In the interest of brevity, we will restrict ourselves to discussing some of the more basic elements likely to be discussed under this item. But we wish to reserve our right to speak again at a later date should new issues arise on which we would wish to record our opinions.

The Canadian Delegation sees three basic points as fundamental to any general discussion of human rights. First, there is no question in our minds that the long-term efforts of the international community should be directed towards universal enjoyment of human rights by all individuals and all peoples on a uniform, consistent basis. We recognize the obstacles which now block the attainment of this objective. The world is not socially and culturally homogeneous, and it is therefore difficult to find general human rights standards which apply to a broad range of circumstances. Nevertheless, we should not lessen our resolve to develop and apply such standards as will meet the concerns and interests of member states and at the same time promote the ultimate goal of assuring all individuals and peoples of the full enjoyment of the rights and freedoms to which they are entitled in accordance with the Universal Declaration of Human Rights.

We also recognize that human rights are essentially indivisible and interdependent. A number of rights - freedom from torture, from slavery, and from arbitrary or illegal actions - can and should be guaranteed by all states, irrespective of economic, social or political circumstances. But it must be acknowledged that, as long as a great proportion of the world's population is without the most fundamental requirements to sustain life, our efforts to promote human dignity will be slow and difficult. By the same token, it goes without saying that in states which lack the resources to provide for basic human needs, the full enjoyment of rights is impossible. We should all agree, first, upon the principle that human rights are central to the concerns of the world community and, second, upon the desirability of working towards the full realization of rights without prerequisites or preconditions.

Second, the Canadian Delegation wishes to emphasize that the United Nations has a vital role to play in implementing the rights enunciated in various declarations, resolutions and international legal instruments. We recognize that states have a primary responsibility in fulfilling their obligations through unilateral action. No-one seriously questions the rights of sovereign states, or has proposed that sovereignty be curtailed. In the past thirty years, however, we have come to appreciate the role of multilateral bodies which can complement the work of member states. The Canadian Government believes that these institutions are fully consistent with the principle of respect for national sovereignty. We believe as well that more states should participate in their activities and deliberations. One of the fundamental purposes and principles of the United Nations is the promotion and encouragement of respect for human rights. All states have a duty to ensure that the United Nations as an organization lives up to this principle.

Third, the Canadian Delegation believes that there is often a wide gap between the obligations assumed by states and the adequate discharge of those obligations. Similarly, there is a gap between the machinery which currently exists at the multilateral level to promote our common objectives and the machinery which is truly desirable if we are serious about implementing effectively the principles of the Universal Declaration. We believe that the institutions currently in existence within the U.N. system need to be strengthened and enhanced. Where deficiencies exist, they must be remedied.

Two of the resolutions which have already been tabled meet many of our concerns. We support the proposal to establish a new office within the U.N. system to co-ordinate human rights efforts and to offer good office functions to all member states. The proposal to create a High Commissioner for Human Rights has been before various U.N. bodies for a number of years. There is, therefore, no need to repeat arguments in support of its creation. We wish simply to state that the proposal is, in our view, consistent with the purposes of the U.N. Charter, and poses no threat to national sovereignty. It is a practical response to a practical problem, and should not be immersed in the murky waters of ideological confrontation. The Canadian Delegation would emphasize that a genuine and concerted effort has been made to meet the views and interests of many delegations which have hitherto expressed doubts about the usefulness or appropriateness of the proposal. We now hope that this Committee can support the effort to co-ordinate our common objectives more fully and to strengthen the means at our disposal for promoting and protecting human rights.

We also believe that, as suggested by resolution L.17, it would be appropriate for the U.N. to set priorities in the human rights field for the next few years. It is scarcely a secret that gross and persistent violations of human rights occur in a number of regions of the world. The international community should address itself to these problems on an urgent and priority basis. The Canadian Delegation recognizes that the establishment of priorities is never an easy task. Numerous international problems currently confront the U.N., and their relative importance necessarily depends upon the perspective of the member state. For our part, we have our own views as to which problems should be considered priorities for the international community. We are prepared to work in good faith with all other delegations in a common effort to find a range of priorities which can command universal support, and which can therefore become the basis of strong and concerted international action.

The Canadian Delegation believes that this Item is of utmost importance to the future work of the United Nations in the human rights field. We look forward to a constructive debate which will see the emergence of new and useful proposals to implement our common objectives.

b. After discussion is completed in Committee, the draft resolutions are forwarded to Plenary for adoption by the General Assembly. Here delegates are given further opportunity to explain their votes on the draft resolutions before them. The following statement was given by Mr. Claude-Andre Lachance, M.P., on December 16, 1977 in explanation of Canada's vote:

* * * *

The Canadian Delegation voted in favour of draft resolution L.17/Rev.1, which seeks to establish a set of priorities or concepts to guide future action in the human rights field within the U.N. system. The Canadian Delegation agrees that the establishment of priorities is a valuable exercise. While there exist throughout the world flagrant and massive violations of human rights, it is only reasonable that the United Nations should address itself principally to these most serious abuses. The exercise of establishing priorities is not, in our view, in any way inconsistent with the stated objective of Canadian policy, which is to ensure the full and complete enjoyment of all human rights and fundamental freedoms by all persons in every region of the world.

Despite Canada's positive vote on this resolution, however, there are certain difficulties in its balance and approach which we wish at this time to clarify. First, we do not agree that the range of priorities as outlined in L.17/Rev.1 is as balanced as is desirable. Although we concur with the priorities accorded to the rights enumerated in the first operative paragraph, we believe that more recognition must be accorded to gross and persistent violations of the worth and dignity of the human person, such as torture and genocide. We also believe that more emphasis should be placed upon the fundamental human rights of individuals, so that the U.N. might act against limitations on freedom of thought, speech and religion, which are abuses of human rights all too pervasive in many areas of the world. The Canadian Delegation will continue to work in the future towards establishing a range of priorities which, in our view, represents a more comprehensive view of the needs of both persons and peoples.

The Canadian Delegation also regrets that resolution L.17/Rev.1 contains little concerning the establishment of effective machinery in the human rights field. In our view, the process of establishing priorities and setting standards must be accompanied by the creation of means whereby the international community can assist in the promotion and protection of human rights. The creation of a post of a High Commissioner for human rights, as had been discussed under this item, might have greatly assisted in the process of promoting human rights as well as of re-examining the priorities of the international community. For this reason, the Canadian Delegation regarded the proposals for a High Commissioner for Human Rights and for the approach to human rights set forth in resolution L.17/Rev.1 as essentially complementary. We hope that all delegations will be in a position shortly to re-examine the proposal to establish an office of High Commissioner in light of the debates

which took place this year. We are equally hopeful that the Commission on human rights and the next session of the General Assembly will see the emergence of proposals to enhance the effectiveness of U.N. machinery for the benefit of all member states.

The true test of the concepts outlined in resolution L.17/Rev.1 will be the collective resolve of the world community to combat gross and persistent violations of human rights wherever they occur. The U.N. has rightly addressed itself to the human rights situation in Chile. We believe that this organization must be equally vigilant and rigorous in its application of accepted standards to situations in other states. There can be no reason for our failure to act on the situation in Uganda, for example, where violations of human rights continue to be persistent, and the Canadian Delegation regrets that we did not have the opportunity to address ourselves more completely to this particular issue. In our view, the provisions of resolution L.17/Rev.1 apply to all situations where flagrant abuses exist. Only when we translate the spirit of this text into concrete and effective action for the benefit of our fellow man will we have demonstrated our faith in and commitment to the ideals of the Universal Declaration of Human Rights.

2. Human Rights in Chile

In 1973 the Sub-Commission on the Prevention of Discrimination and Protection of Minorities recommended to the General Assembly that reports of violations of human rights in Chile should be investigated. In 1974 an ad hoc working group to investigate the situation was established and has since submitted annually reports to the General Assembly. The ad hoc working group has tried but has not been permitted to enter Chile and their reports are prepared without the benefit of a visit to Chile.

The Third Report of the working group was discussed at the Thirty-Second Session in the Third Committee. The following statement was given during the discussion by Mr. W.C.Y. McGregor, Canadian Delegate in the Third Committee, on December 6, 1977.

* * * *

The Canadian Delegation wishes at this time to comment on those portions of the report of the ECOSOC which refer to the human rights situation in Chile. We wish to reserve our right to speak again on other issues which may also fall under Item 12.

The Canadian Delegation wishes to thank the distinguished chairman of the Working Group for his lucid introduction of the report on human rights in Chile. The Working Group has presented a report which we consider balanced and thorough. It recognizes, for example, that in the past year the situation with respect to human rights has improved. Incidences of torture have

decreased, as have the numbers of political prisoners, arbitrary arrests, unjustified detentions and disappearances. Unfortunately, these improvements have only been partial, and in many cases marginal. Moreover, many improvements have merely been changes from one form of violation of human rights to a less brutal form. The Canadian Delegation shares the view expressed by the report that fundamental respect for human rights has not yet been restored to Chile, and indeed some types of violations of the human person have become systematic and institutionalized. We view this situation more with sorrow and regret than with anger--for Chile is a country which had until recent years enjoyed a long and renowned tradition of civil liberties.

To the Canadian Delegation, the basic question of human rights in Chile is fairly straightforward. The moral dimensions of the case are clear. We do not accept that any state has the right to deprive its citizens of the enjoyment of their rights in arbitrary, unjust and degrading fashions. Whatever the source from which we may draw our fundamental moral precepts, there must be prohibitions against assaults on the very dignity and worth of human life. The legal case is equally clear. The Government of Chile has undertaken certain legal obligations. It has, for example, accepted through membership in the United Nations the Charter obligations of member states, which find their most eloquent expression in the Universal Declaration of Human Rights. In addition, Chile has ratified the international human rights covenants, which fix in an undeniably firm manner the obligations of states to respect clearly defined standards of human rights. To put the matter plainly, the Government of Chile has failed to live up to its obligations. In failing to do so, it has thereby become a legitimate subject of international attention and scrutiny. This attention should continue. We do not believe that it should cease until it has become demonstrably certain that these international undertakings are being met in a manner consonant with the letter of the Covenants.

The Canadian Delegation could not help but be struck by the disparity between the statements made by the distinguished chairman of the Working Group in introducing the report and those made by the distinguished Ambassador of Chile in his remarks to this Committee. This is hardly the time or the place to comment in detail on differences in interpretation and opinion. But, in our view, the fact that such disparities still persist is in itself a justification for further work by investigative bodies. The Canadian Delegation wishes to appeal once more to the Government of Chile to admit into Chile all members of the Working Group, so that a thorough and impartial examination of available evidence can be held. We wish to point out, moreover, that if the international community is to believe the Government of Chile when it professes concern for human rights, the only tangible way of demonstrating this concern is by allowing the entry of the Working Group on terms consistent with its mandate.

The broad story of human rights in Chile is told in the report of the Working Group. But we wish to make special mention of one particular problem which, in its own way, demonstrates the lack of responsiveness by Chilean authorities on human rights questions. We all know of the hunger strike earlier this year at ECLA headquarters in Santiago by relatives of certain persons who had disappeared under unsettling circumstances. The

demonstration ended with firm undertakings by the Chilean Government that it would investigate the cases of thirty-six disappeared persons and that it would refrain from taking any reprisals against any of the participants in the demonstration. In the view of the Canadian Delegation, both of these promises have been violated. With respect to the thirty-six disappeared persons, the reply by Chilean authorities is totally unsatisfactory. In fact, the reply can scarcely be said to constitute an investigation. As to reprisals, this commitment, too, has been broken. One of the women who had participated in the hunger strike is a member of a three-person delegation which had been in New York and which travelled to Ottawa to present details of their cases to the Canadian Government. We now learn that this woman and the other two members of the group have not been permitted to return to their own country.

The Canadian Delegation is astonished that a state which professes concern for human rights could act in such an arbitrary fashion. We find this action morally and legally unacceptable. It is only fitting to point out tragic human consequences which follow such behaviour. Too many persons have suffered unnecessarily in pursuit of reasonable answers to reasonable questions, and it is time for forthcoming and humane responses which can ease the sorrow of a truly tragic situation.

As a final point, the Canadian Delegation wishes to reiterate its fundamental concern with the practical problem of restoring respect for human rights in Chile. We do not favour condemnations or denunciations where they can be avoided; nor do we necessarily believe that this type of action will bring about the best possible results in any given case. There are a number of ways by which governments can assist the process of restoring human rights, and these will vary from circumstance to circumstance. But we believe that international pressure must be the most powerful weapon in the arsenal of the United Nations' human rights efforts. Pressure must continue to be exerted on the Government of Chile until the Working Group can report to its full satisfaction that respect for human rights has indeed been restored in Chile.

3. The Decade for Action and World Conference to Combat Racism and Racial Discrimination

In 1973 the General Assembly declared the period 1973-1983 a Decade against Racism and adopted a programme of Action to Combat Racism and Racial Discrimination which included holding a World Conference on Racism in 1978. The Decade enjoyed considerable support until 1975, when the General Assembly passed resolution 3379 (XXX) linking zionism with racism. Canada could not support any reference to zionism as racism and subsequently withdrew support for the Decade and the World Conference. Since 1975, however, there has been an effort to return to the original purpose of the Decade.

The resolutions adopted by the Economic and Social Council (ECOSOC) during its sessions in 1977 contain no mention of zionism as racism and no reference to the controversial resolution 3379 (XXX). Canada and many other Western countries were thus able to vote in favour of the resolutions on the Decade and World Conference at ECOSOC and subsequently at the 32nd Session of the General Assembly. A statement was given during the Third Committee debate

October 3, 1977 by Mr. W.C.Y. McGregor, the Canadian Delegate to Third Committee, explaining Canada's renewed support for the Decade to Combat Racism and Racial Discrimination. On December 16, 1977, a further explanation of vote was given by Miss Coline Campbell, M.P., concerning Canada's attitude towards the World Conference.

The following statement was given by Mr. McGregor in the Third Committee.

* * * *

a. Statement in Third Committee

The programme of the Decade for Action to Combat Racism and Racial Discrimination, as adopted at the 28th Session of the General Assembly in 1973, contains an ambitious and comprehensive series of goals and objectives at the national, regional and international levels, the ultimate aim of which is the eradication of the scourge of racial discrimination. We are pleased to report that since 1973 the programme of the Decade has been the subject of widespread interest in Canada, and was one of the principal elements responsible for federal-provincial discussions and decisions which, among other things, enabled Canada to accede to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, the International Covenant on Civil and Political Rights and the latter's related Optional Protocol.

The Canadian Delegation attaches particular importance to the programme for the Decade because, in our view, it contains the two key elements which are fundamental to any practical discussion of human rights: first, the programme recognizes the necessity for the extensive dissemination of information pertaining to fundamental rights and freedoms, with a view to the full realization of the ideals expressed in the Universal Declaration of Human Rights; second, the programme also recognizes the necessity for effective "recourse procedures" which may be invoked by individuals who believe that their fundamental human rights and freedoms have been violated. The need for recourse procedures, as defined in Article 12(a)(iv) of the programme for the Decade, is an implicit recognition that abrogations of human rights occur in all countries, regardless of our sincere and diligent efforts to promote the ideals of the Universal Declaration. For its part, Canada has accepted the need for disseminating as widely as possible information on the Decade for Action, and programmes have been developed to ensure that all Canadians are cognizant of the international efforts to end racism and racial discrimination. Within the past few months we have also established a Canadian Human Rights Commission which, in conjunction with similar commissions functioning in all ten provinces, constitutes a comprehensive framework for investigating allegations of violations in a manner consistent with the recourse procedures outlined in the programme for the Decade. The Canadian Human Rights Commission is headed by Mr. Gordon Fairweather, formerly Attorney-General of the province of New Brunswick, an eminent jurist who has had a long and distinguished career in the Canadian House of Commons.

At the international level, the programme for the Decade suggests important steps available to governments and to regional organizations to combat racial discrimination. Most particularly, the programme has focussed on racism and racial discrimination in Southern Africa. In the view of the Canadian Delegation, this emphasis is both justified and commendable, since it is in Southern Africa -- in Zimbabwe, Namibia and South Africa -- that the spirit and provisions of the Charter of the United Nations are most seriously flouted. Indeed, the question in Southern Africa is nothing less than the issue of the collective willingness of members of the United Nations to develop and to institute truly effective mechanisms for the promotion and protection of human rights throughout the world.

The Canadian Delegation looks forward to the adoption of resolutions which would, first, stand as an earnest record of our collective resolve to fight racism and racial discrimination and, second, demonstrate the effectiveness of the United Nations system as a vehicle by which the aspirations and ambitions of the people of the world may be realized.

For its part, the Canadian government wishes to stress that the problems of Southern Africa, although rooted in common racist origins, are likely to be solved by different approaches in different areas. Without reiterating the policy of the Canadian government on Zimbabwe, Namibia and South Africa, which has been fully stated in the Commission on Transnational Corporations, the Commission on Human Rights and the Economic and Social Council, we wish to state that we are willing to cooperate in all efforts to ensure peaceful solutions to these problems. At this crucial stage, however, when progress is being made and the salutary effects of the Decade are beginning to be felt, we would not think it prudent to adopt resolutions which might seek to prejudice the outcome of current negotiations, to suggest solutions or sanctions which might more profitably be discussed in other U.N. fora, or to dictate a military solution while the possibilities of effecting peaceful change are still available.

Many states were doubtful in 1973 that the Decade for Action constituted an effective or a sufficiently strong vehicle for ending the scourge of racial discrimination. Four years later, we see that movement on this issue has been significant, and that the possibility of obtaining meaningful change is now within our grasp. In 1973, the Canadian Delegation expressed its hope that racial discrimination could be effectively eliminated within the time allotted to the Decade for Action. We now believe that important steps can be accomplished before the convening of the World Conference Against Racism, which is designed to highlight the common objectives of the world community. The Canadian government wishes at this time to reassert our support for the programme of the Decade and state once more our willingness to work with all states in a common effort to promote human rights and to put an end to practices and customs which constitute an affront to humanity and a violation of international obligations.

b. The following statement was given by Miss Coline Campbell in explanation of Canada's vote on the resolution in Plenary.

The Canadian delegation has voted in favour of the resolution adopted under Item 75, World Conference to Combat Racism and Racial Discrimination. We support this text, as we did an earlier resolution in Item 74, Decade for Action to Combat Racism, because we wish to emphasize the resolve of the world community in eliminating a scourge which has for too long obstructed our common efforts to promote the spirit of the universal declaration of human rights. At the same time, we wish to make clear the basis upon which the Canadian Delegation has supported these texts.

In recent assemblies, the Canadian Delegation has opposed the inclusion of an alien and unacceptable element into consideration of various resolutions on the Decade Against Racism and the world conference on racism. In our view, these elements compromised the objectives of these resolutions, and threatened their eventual success. This year, we are conscious of the concerted efforts which have been made to restore the Decade and the Conference to their original purposes, as defined in resolution 3057 of November 2, 1973. For this reason, we supported resolutions on these questions at the 62nd session of ECOSOC and, more recently, in the Third Committee of this session of the General Assembly. The basis of our support for the Decade and the World Conference is our interpretation of the term "Racism", as defined in Article 1 of the Convention on the elimination of All Forms of Racism and Racial Discrimination, as "any distinction, exclusion, restriction or preference based on race, colour, descent or national or ethnic origin". This definition will continue to be understood as the basis of Canada's support of the Decade, and will be one of the elements which will eventually determine the decision of the Canadian Government with respect to participation in the World Conference Against Racism to be held in 1978.

We are especially pleased to note that the questions relating to the venue of the Conference and to NGO participation at the Conference have now been settled. As to the latter issue, the Canadian Delegation considers that it is of the utmost importance to ensure the most effective participation possible so that the most comprehensive range of views can be taken into consideration in the results of the Conference. The Canadian Delegation, therefore, interprets the rule which has been adopted with respect to NGO participation at the World Conference as including the ability of NGO's to make oral presentations.

The Canadian Delegation wishes to affirm at this time its strong support for all efforts to promote a climate of opinion in which the evils of racism and racial discrimination can be successfully combatted. These are the aims of established Canadian policy, and this is the basis of our support for resolutions on the Decade for Action and the World Conference Against Racism.

4. Elimination of Discrimination Against Women

In 1975, the period 1975-1985 was declared by the General Assembly as the Decade for Women: Equality, Development and Peace. The Assembly also requested the Commission on the Status of Women to prepare a draft Convention on the Elimination of Discrimination Against Women, which was presented to the Third Committee for discussion on October 17, 1977, Dr. Julie Loranger, Co-ordinator, Office of the Status of Women and Special Adviser to the Canadian Delegation on the Third Committee, expressed the views of the Canadian Government.

* * * *

As we prepare to consider item 85 on our agenda, the United Nations Decade for Women, Equality, Development and Peace, my delegation welcomes the opportunity to make a few comments both on efforts to improve the status of women in general and on the draft Convention on the Elimination of Discrimination against Women in particular.

My delegation would like first to commend the Commission on the Status of Women for its diligent efforts to complete the text of a draft Convention for consideration at this Session of the Assembly and we hope that it can be adopted this year. I can assure you that we will participate in the discussion with a spirit of utmost co-operation.

We are very pleased to note the efforts of states as well as of the United Nations to improve the condition of women in the world. But let us be realistic, we all know perfectly well that a great deal remains to be done. Yes, there are a few women attending this Committee but how many of us are also involved either here in the United Nations or in our own countries in the decision making process? How many of us are really participating in the process of development? Surely the female half of humanity should be given appropriate recognition.

That recognition is one of the major elements which the draft Convention we have before us is attempting to achieve. Let us not, however, be deceived by international instruments, they will not in themselves change the rights of women. States must act to grant to women rights and opportunities on an equal footing with men, so as to avoid perpetuating mistakes of the past. In other words, while this Convention will give impetus to change, it is not in itself essential. States can and should act now; they need not wait for its coming into force in order to correct some of the fundamental imbalances which exist in the world with respect to women.

My delegation, therefore, endorses the Convention in principle. We would have preferred, of course, to see a Convention whose basic objective would have been to promote equality between the sexes rather than to accord special benefits to women. But we think this text can serve a useful purpose at this time and will support it. On the other hand, there are certain comments on the draft text of the Convention which we would like to make now. We are concerned that some of the impact of the Convention could be lost because of poor drafting resulting in overlapping and occasional repetition among articles. For this reason we are anxious to see the special working group on the Convention constituted at the earliest possible date. We hope that this group, while avoiding discussion on the substance of the Convention, will be able to improve the text from a legal as well as a drafting perspective. Some articles in the Convention are so ambiguous in their present form that they can hardly be acceptable to anyone. I refer to Article 16 as an example; it suggests that states and international agencies may decide that their legislation or conventions are more favourable to women, and in these cases Article 16 allows the Convention to be disregarded. This has potentially serious implications, and Canada would wish to see this Article appropriately modified or deleted. Too many laws or conventions which were meant to grant benefits to women have done no more than perpetuate discriminatory practices and lower the status of women. In another instance, subsections of Article 9 provide for special privileges for the alien spouses of nationals which are contrary to the provisions of the new Citizenship Act of Canada. Our legislation does not provide for special privileges for alien spouses, since we consider that this constitutes discrimination on the basis of marital status. We hope therefore that the Article can be modified so as to make it persuasive rather than compulsory.

A final comment on the Convention is that my delegation would like to see more emphasis on proscribing discrimination on the grounds of marital status. There exist numerous forms of differentiation and discrimination on the basis of civil status rather than of sex, which nonetheless affect women adversely more often than men. An example of this is in the extending of credit, an area where married women face considerably greater barriers than do single women. We think that removing this form of discrimination of sufficient importance to warrant specific mention in the preambular paragraphs of the Convention.

Moving away from the Convention, I would like to mention a few recent Canadian initiatives relating to the status of women which are consistent with the spirit of the draft Convention and which may be of interest to other states. In the field of legislation the federal government has recently passed the Canadian Human Rights Act which prohibits discrimination on the grounds, inter alia, of sex and marital status, and provides as well for equal pay for work of equal value. The Human Rights Commission which is charged with enforcing this legislation by hearing personal complaints, is currently studying how the principle of equal pay for work of equal value can best be translated into practice. Since Canada is one of the few jurisdictions to adopt legislation with this wording our experience in implementing it may be of some interest to others.

In the administrative field, Canada has in recent years strengthened and refined the machinery at the federal level which deals with status of women questions. At a time when most of the recommendations of our Royal Commission of enquiry on the Status of Women have been implemented, we are now giving serious consideration to the development of a new blueprint for national action in this field. As well, 1977 has brought about major changes in our Citizenship legislation in that men and women are now treated equally both with respect to the acquisition of citizenship as well as with respect to the transmittal of citizenship to their children.

I would like to close with a few remarks on the role of the United Nations and its agencies in promoting equality between the sexes. Much has been said and written on this subject, so I will confine myself to underscoring once again the responsibilities of all agencies in this regard. It is too easy for international agencies to succumb to the pitfall of considering the responsibility for improving the status of women to lie elsewhere, in organizations or commissions which specialize in women's issues. But agencies and funds with special responsibility for women should not in fact bear exclusive responsibility for them. All international organizations must recognize this, and must work actively to integrate status of women concerns in their daily activities, if they are to pull their weight in this regard. If we work in a concerted manner at the national as well as the international level surely we can look forward to an improvement in the position of women in the world.

5. International Year for the Disabled

Canada has for many years been particularly interested in increasing public awareness and understanding of the disabled and the problems they face. In 1980, Canada will host the Rehabilitation International Conference in Winnipeg and as pointed out in several speeches in the Third Committee, this Conference could be complementary to the UN activities planned for the 1981 International Year for the Disabled.

The following statement was delivered by Mr. Walter C. Dinsdale, P.C., M.P. Wednesday, December 12, 1977 in the Third Committee.

* * * *

We have before us a resolution setting up an expert advisory committee which will undertake the preparation for 1981, the year of the disabled. We welcome the work of the United Nations in this field and encourage it to continue the activities it has initiated. My country attaches a great deal of importance to the year of the disabled and as a co-sponsor of this resolution setting up the Advisory body, we would urge the committee to give this proposal unanimous support. For our part, we would like to see the

Committee's primary task as one of promoting greater public awareness of the disabled and the conditions with which they must cope. For too long the disabled have been considered a problem which the international community has refused to acknowledge -- like the proverbial skeleton in the closet they have been considered a problem which time would hopefully solve. Certainly, the advances in the fields of prosthetic and orthotic devices in particular have done much to allow the disabled to integrate themselves into the community, however, much work remains to be done and we would encourage the committee to place special emphasis on the areas of the removal of architectural barriers, the improvement of transportation facilities and technical aids, and the advancement of employment opportunities. Further, we would hope the committee would make full use and maintain close liaison with the various international non-governmental organizations, such as Rehabilitation International, which are dedicated to helping improve the lot of the disabled. Moreover, we would like to see the committee work closely with individual governments, just as we would encourage governments to work closely with the committee and to take appropriate action on the national and regional levels. At the same time, we would urge the committee to take note of the excellent work which the United Nations and, in particular, the centre for Social Development and Humanitarian Affairs has already accomplished in this area and to encourage their continued efforts. I would like to mention that the Provincial Governments in Canada have shown much initiative and in cooperation with the Federal Government and non-governmental organizations have made great strides in improving conditions for the disabled. In June of 1980, for example, Rehabilitation International, in conjunction with federal and provincial authorities, is holding the 14th World Congress on Rehabilitation in Winnipeg, Manitoba. The primary objectives of this conference will be to bring together leading representatives of the disciplines in the rehabilitation field with a view to reviewing critically all components of the rehabilitation process. It is our hope to create a stimulating climate of challenge and exchange in which participants to the 1980 World Congress can share and benefit from the latest developments throughout the world in rehabilitation science. On behalf of the government of Canada, may I extend a cordial invitation through you, fellow delegates, to the experts in your countries to participate in this conference.

In closing, I would like to quote the words of Jean Vanier, an international figure who individually has done much on behalf of the disabled. He has said: "The tragedy of man is his hardness of heart, which makes individuals and nations endowed with the riches of this world despise and consider as inferior those who are poor and handicapped".

Fellow delegates, the disabled have an important part to play in the development of the world, and in helping it to find its equilibrium. The challenge is up to us to provide the setting for them to make this contribution.

6. Report of the UNHCR

The Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, created by the General Assembly in 1950, has the task of alleviating the immediate hardships suffered by refugees while seeking long-term solutions to their problems. The High Commissioner reports annually to the General Assembly through the Economic and Social Council, and the mandate of the Office of the High Commissioner is periodically renewed by the Assembly. Canada has traditionally accorded strong support to the High Commissioner's work. Canada's 1978 contribution to the regular programme of the High Commissioner has been increased to \$1 million. In a statement delivered on November 15, 1977, Ambassador W.H. Barton expressed the views of the Canadian Government, together with its appreciation of the High Commissioner, Prince Sadruddin Aga Khan, who had earlier submitted his resignation as High Commissioner to the Secretary-General of the United Nations.

* * * *

My delegation first would like to express its appreciation to the High Commissioner for the clear and comprehensive report he has provided to us on the activities of his Office since this Committee last considered the subject.

For a multitude of reasons in the past year our world has continued to be convulsed by a series of social or political events too often accompanied by armed conflict. As a result the problem of refugees and displaced persons has increased and, if we are to be honest with ourselves, there is no hope that this tragic problem will stabilize let alone diminish in the foreseeable future. The reports and statistics of the High Commissioner furnish ample evidence of the gravity of this problem and the escalating costs of protection of, relief and assistance to, millions of unfortunates throughout the world.

One could cite cold facts and equally cold figures but we should never forget the real human beings who appeal, primarily through the Office of the High Commissioner, for our sympathy and our help. While their appeal strikes a chord of sympathy in the hearts of those who choose to listen, the tragedy is that too few in the international community both listen and respond to meet the needs of existing refugees and displaced persons let alone make provision for those who unfortunately will be added to their numbers in the months to come.

Since a relatively small number of governments bear a disproportionate part of the financial burden we see no solution to the chronic short-fall financial situation until there is a broadening of the base of support throughout the entire international community. We are aware that the High Commissioner and his able staff have intensified their efforts in this regard

but more governments must accept that, regardless of the political reasons for refugees and displaced persons, these unfortunates require immediate humanitarian assistance. To refuse to admit that this tragic situation persists, to state that "it is not our concern", or to score political debating points at the expense of persons who are adversely affected by turbulence over which they have no control, are cruel and inhumane attitudes. Surely the problem requires urgent and parallel efforts on the part of all members of the United Nations family -- an effort to provide assistance to the unfortunates, and an effort by governments realistically to identify and eliminate the causes of the human dislocation and suffering.

In an effort to assist the UNHCR, the Canadian Government has taken several important steps since the last UN General Assembly. First, the new Immigration Act passed by the Canadian Parliament on July 25, 1977 reflects the spirit and the letter of the international refugee and humanitarian conventions to which Canada is a party, and reflects the practical experience we have gained in resettling over 350,000 refugees and displaced persons since 1945. The refugee provisions of the new Canadian Immigration Act are intended to give practical expression to Canada's commitment to the principles underlying the U.N. refugee convention. Under this legislation, the U.N. refugee definition will be utilized in the selection of refugees abroad and their identification and protection in Canada. At the same time, we have built into this legislation provisions that will enable Canada to respond to other types of humanitarian situations both in Canada and abroad.

Secondly, with regard to specific refugee resettlement during 1976-77, Canada last year admitted 1,014 convention refugees from various regions of the world and, in the first 7 months of 1977, 617 such refugees found a new home in Canada.

During this same period of time, two special movements have also been in effect: one from Latin America and the other from Southeast Asia. By July 1977, a total of 5,305 Latin American refugees had arrived in Canada and our official policy is to allow this Latin American movement to increase in total from 6,000 to 7,000. Between January and August 1977 Canada admitted 196 Indo-Chinese refugees, mainly those known as the small boat people. This brought the total number of "small boat refugees" admitted thus far to 492 and the total number of Indo-Chinese refugees accepted since 1975 to 6,796. In August, it was decided that an additional 450 Indo-Chinese refugees would be accepted.

The cost of resettling the refugees brought in under the Latin American and Indo-Chinese special movements has been high. Excluding operational costs, Canada has spent \$2,710,000 on the resettlement of Latin American refugees and \$4,696,000 on the resettlement of Indo-Chinese refugees since the inception of these two special movements. These costs, while borne by the relevant Canadian departments and agencies involved in the resettlement of refugees, are viewed by us as a form of indirect contribution to the ongoing and valuable work of the UNHCR.

My third point and this is crucial for the future of the UNHCR, concerns the financing of the regular programme as well as the special appeals. From the proceedings of the October Executive Committee meeting in Geneva and from the High Commissioner's own report, we all know that the projected costs for the UNHCR's 1978 general programme will increase dramatically in comparison with 1977. Quite frankly, the picture is unsettling. Unsettling for two reasons: first, it reflects the state of our sadly disturbed world in terms of the tragic numbers of refugees and displaced persons involved, and secondly, because it means that, if the funds are not forthcoming from the international community, the High Commissioner could be faced with the unenviable task of having to readapt the goals of his proposed programme and I do not have to spell out who will suffer first if that should be allowed to happen.

Given Canada's record to date in terms of support for all facets of the work of the UNHCR, the High Commissioner can be sure both of Canada's understanding and positive approach. While my Government will continue to do its utmost to assist the High Commissioner, I must repeat our earnest hope that more governments in the international community will see fit to share the burden of aiding our fellow human beings in distress throughout the world.

In closing I would like to say that it was with surprise and great regret that we learned this week of the resignation of His Excellency Prince Sadruddin Aga Khan. His contribution to the world community through the Office of the High Commissioner for Refugees has been enormous. It was truly a difficult and heavy task, which he filled so capably for so many years. He will be sorely missed.

E. ADMINISTRATIVE AND BUDGETARY

1. Scale of Assessments

The scale of assessments is an important item on the agenda of the Fifth Committee (Administrative and Budgetary). The scale itself is recommended by the Committee on Contributions, but it must finally be adopted by vote. All the Member States participate in the vote, which takes place first in the Fifth Committee and afterwards in Plenary. The scale assigns each Member State a proportion of the UN's expenses according to a complex formula which takes account of a number of criteria, the main one being the ability to pay, measured by national revenue. Although it has been the subject of careful study and numerous debates in the past, the scale of assessments recommended by the Committee on Contributions has always been accepted so as to best serve the interests of the United Nations.

In the last few years, economic instability and international monetary disturbances have increased the complexity of the task of establishing a scale, which is already made difficult by the thorny problem of availability of and difficulty in comparing national statistics. The countries whose national revenues have increased substantially, particularly those receiving income from the export of oil, made requests with a view to minimizing the increase in their contributions. To satisfy such requests in part, the reference period for the establishment of the scale of assessments was changed to seven years. Thus, eighty-five States saw their contributions decrease, the minimum contribution also being lowered from .02 to .01 per cent of the UN's budget. Canada's contribution, however, went from 2.96 per cent to 3.04 per cent, and it is now the ninth largest contributor. The scale of assessments for the 1978-79 two-year period was adopted by a vote of 90 in favour, 2 against and 12 abstentions.

Canada supported the report of the Committee on Contributions, judging that its members had successfully completed a difficult task, considering the opinions expressed at the Fifth Committee's thirty-first session. Mr. Claude-Andre Lachance, M.P., Canadian Delegate to the Fifth Committee, gave the Canadian position in these terms in a statement made on October 24, 1976.

* * * *

The General Assembly last year set the Committee on Contributions an exceptionally difficult task. In this respect the scale of assessment which the Committee on Contributions developed earlier this year and recommended for the years 1978-79 is indeed a noteworthy accomplishment. The report of the Committee is thorough, lucid and comprehensive. It contains a wealth of information and careful analysis which contribute to a realistic appreciation

on the path followed by the Committee in discharging its mandate. The report once again demonstrates the importance of the work of the Committee as well as the competence and expertise shown by its members enlightened by the guidance of its distinguished Chairman, Ambassador Ali.

The U.N. scale derives importance, among several reasons, from the fact that it serves not only the United Nations but many other organizations as a basis for apportioning expenses. Members of the Fifth Committee know that the majority of specialized agencies use the U.N. scale. What is perhaps less common knowledge is that the same scale has found its way into many other inter-governmental organizations. Even if their membership differs from that of the United Nations, these organizations find that the scale provides proportionate assessments which can be used to apportion expenses. It would be interesting to know the organizations which utilize the U.N. scale and what the aggregate resources thus apportioned add up to.

The conceptual, methodological and statistical issues dealt with in composing the scale are analyzed in the current report and in previous reports of the Committee on Contributions. Efforts to introduce new statistical indicators which qualitatively or quantitatively improve the measurement of capacity to pay of each country have to this date not yielded positive results. Partial introduction of new indicators for countries which have them available does not appear desirable. My delegation therefore endorses the conclusion of the Committee on Contributions that regrettably it is not yet possible to improve on national income as the measure of national wealth. We have taken note of the efforts being conducted to find such a way, as outlined in the report and we would welcome initiation of a process which would eventually lead us to systematic and universal national wealth statistics.

The Committee on Contributions points out that changes in export - import prices are intrinsic determinants of national income. They are therefore taken into account automatically whenever national income statistics are compiled. Selective adjustment of some assessments to changes in prices would amount to a duplicate application of the same factor which can be expected to introduce an element of inequity. For this reason, price variations should not enter as an independent factor in setting individual assessments. In the final analysis there may be special circumstances that in the judgement of the Committee on Contributions justify an exception. My delegation would however expect an explanation from the Committee if it used prices to adjust assessments. My delegation further is not persuaded that exports of non-renewable natural resources should necessarily become a mitigating factor. We must not forget that national income over the long term is also determined by consumption at home of non-renewable resources.

It is not surprising that the Committee on Contributions was unable to find methods for adjusting national incomes to inflation and exchange rate fluctuations. The Committee may wish to provide the General Assembly at one of its future sessions with a detailed review of the obstacles encountered in developing constant price statistics, and the prospects for overcoming such obstacles in the years to come. A better understanding of the constant price issue will no doubt contribute to the general acceptability of the recommended scale.

My delegation notes the continued lack of compatibility of international statistics. Progress in improving quality and coverage of national income estimates is indeed welcome and the large majority of member states provide data that are compatible conceptually and in content, thus ensuring a greater measure of fairness in apportioning expenses. Some countries may have reservations about the system of national accounts (SNA) statistics, but nevertheless they provide their data under this system. The Material Products System (MPS) statistics, on the other hand, which are used by centrally planned economies gives a proportionately lower national income. Use of MPS statistics for determining assessments introduces an element of inequity since MPS assessments are proportionately lower. The Committee on Contributions notes improvements in compatibility between SNA and MPS statistics. We shall encourage all efforts of the Committee to aim at full compatibility between both systems. It may be useful to receive information at some future time on developments in this area.

Another issue which may have to be faced in future is the conversion of national currencies into a composite monetary unit so as to meet the difficulties of fluctuating exchange rates. In this context the Committee on Contributions mentions specific but unlisted features of the currencies of centrally planned economies that may require further elucidation so that member states are aware of their significance for assessments. My delegation would encourage the Committee to expedite its studies in this area since present methodology apparently leaves something to be desired.

In the section of the report on mitigating factors, important principles are dealt with which last year were shown to give rise to differences among member states. These differences should be seen in the light of the overriding objective of the scale to ensure financial integrity and viability of this Organization. The careful and thorough study of the Committee shows that there are limits to which mitigation can be carried if the capacity to pay principle is to have the desired overriding importance. It has been impossible to devise a workable, universally and directly applicable system of mitigating excessive assessment increments or decrements in percentage or absolute terms, in part because such measures would constitute an essential departure from the capacity to pay principle. Extending the base period to reduce the effects of short-term fluctuations has been applied since 1953. This method has its shortcomings as demonstrated by the Committee and recognized by member states. The lack of unanimity in the Committee on accepting the seven-year base period underlines the difficulties. My delegation is not convinced that shielding assessments from larger variations in the capacity to pay is desirable. The major advantages which a long base period confers upon some assessments are counter-balanced by inadequate reductions in others. The Committee has used the seven-year base period for the current review of the scale. My delegation notes that this procedure is not considered a precedent for the future scales. However since the Committee has decided to adopt a seven-year base for the 1978-79 scale, it will be very difficult to revert to a three-year base in subsequent scales without again resulting in large upward adjustments. For reasons of consistency there are arguments in favour of retaining the same statistical base from one scale to the next.

Turning to the new scale recommended by the Committee, my delegation accepts the judgement in favour of a two-year assessment. We also accept a further study of the formula for low per capita income allowances. However, any change in this formula should be such as to strengthen the role of capacity to pay as the ultimate criterion for determining the scale. This means that a mechanism should be proposed which can in time reduce the relative importance of special allowances in the scale in order to avoid arbitrary mitigation and thereby enhance the general acceptability of the scale.

The Committee mentions steps it took to safeguard its status as a subsidiary body solely responsible to the General Assembly. This is an important issue and my delegation agrees that these and further steps are appropriate to avoid creating new situations. The procedure for introducing statistical and other information to the Committee for its deliberations should be identical for all member states.

My delegation has studied with interest the separate opinions expressed in the report of the Committee on Contributions. It is indeed a serious matter that the Committee was unable to reach a consensus. The situation illustrates the need for strictest adherence to Assembly directives, in particular adherence to the fundamental criterion of capacity to pay. The debate in the Fifth Committee last year and the report before us now demonstrate that departures from set criteria, far from making the scale more acceptable, are likely to undermine it. While my delegation is prepared to support the recommended scale for 1978-79, there is an urgent need for the Committee on Contributions to eschew in future assessments which do not conform to approved criteria. We urge that all delegations accept the proposed scale in the best interest of the Organization. Continued questioning of the scale on grounds of perceived short-term national interest can only cause other states to follow the same practice, thereby weakening the institutional viability of the Organization.

2. Committee on Conference

Conferences are a major activity of the United Nations and take a large proportion of its budget. In 1974, following a Canadian suggestion, the General Assembly formed, as an experiment for a period of three years, a committee made up of twenty-two Member States specially charged to report to the General Assembly the annual calendar of conferences, recommendations as to the best utilization of resources, and the appropriate means for improving the co-ordination of conferences. However, the most important part of its terms of reference was to decide between sessions, on behalf of the General Assembly, what response should be made to requests to deviate from the calendar of conferences.

This year, the Committee on Conferences presented its report and its mandate ended. Canada co-sponsored a resolution, later adopted, to establish the Committee on Conferences on a permanent basis. Mr. Claude-Andre Lachance, M.P., delegate on the Fifth Committee, made a statement in the Fifth Committee on November 2, 1977 noting the Committee's positive record and giving Canada's views on the calendar of conferences and the alternations which were made to it, the utilization and allocation of conference services and the monitoring of the application of criteria for drawing up reports of meetings.

* * * *

My delegation has studied with interest the third report of the Committee on Conferences (A/32/32) containing the results of the Committee's work during the final year in the experimental period of its mandate as well as the excellent statement of the distinguished Chairman of the Committee at our second meeting last Tuesday.

To begin, let me state, my delegation shares the view of the Chairman that the Committee on Conferences has justified its existence. On balance, its performance has improved since its inception, as both its members and its Secretariat gained experience in dealing with the large and complex programme of conferences and meetings by means of an intergovernmental mechanism. The achievements of the Committee to improving the Conference Programme have not yet reached a level that can be described as fully satisfactory. However, thanks to the hard work of the Secretariat and the patient, competent and dedicated guidance of its former Chairman, Mr. Thomas, as well as of his successor, Mr. Okeyo, solid achievement can be reported. There are also reasonable prospects for further improvement, particularly in making the Conference Programme more efficient and responsive to the needs of member states. In view of the positive expectations my delegation is prepared to consider favourably continuing the life of the Committee. A review of its mandate by the General Assembly is also considered desirable. My delegation is prepared to support the draft resolution attached to the Committee's report in Annex II. I now wish to turn to several other topics dealt with in the report of the Committee.

Intersessional Departures

From the very beginning the Committee's activity in considering and approving intersessional departures from the approved calendar of conferences has been a significant task, resulting in several important decisions. Member states have found the Committee a suitable instrument to reach certain political decisions which it would have been difficult, if not impossible, to reach in its absence. For example, this year the consideration of the arrangements for the UN Conference on the Establishment of UNIDO as a specialized agency was both timely and fruitful. The financial implications of intersessional

departures approved by the Committee are significant. Fortunately, by the time the report was approved no additional appropriations were required. Financial data are shown in Appendix VI of the Committee's report, on pages 125 and 126. The analysis and determination of the financial implications of a departure have been a source of some difficulty and confusion. To permit assessment of the financial impact, the Secretariat will have to provide in the future a standard breakdown of costs involved in Committee decisions. The elements of the cost can then be considered with greater care. The question of savings due to cancelled or postponed meetings has not yet been studied. Experience for different users such as ACABQ is not necessarily suitable for the purposes of the Committee on Conferences. Moreover it is important to scrutinize not only conference servicing costs or savings, but also all other costs as well as savings resulting from a departure. The costing issues should be further studied with a view to finding a procedure that yields fully acceptable results.

Calendar of Conferences

The consideration of the Calendar of Conferences for 1978-79 has raised once again the question of the venue of the Legal Sub-Committee of the Outer Space Committee. In this context the financial information provided, however accurate, was such that in the view of my delegation, conclusions derived therefrom are misleading. The differences of view between the Committee on Conferences and the Outer Space Committee were perhaps in part due to the kind of financial information provided as a basis for decision making. The experience illustrates the ability of the Committee to shed light on complex conference issues. It is a major reason why my delegation would welcome a General Assembly provision along lines similar to those taken by ECOSOC this summer which ensures that advice by the Committee on Conferences is brought to bear upon decisions that involve changes in the pattern of conferences as approved by the General Assembly. Decisions taken from the vantage point of specialized subsidiary bodies have too frequently been found to be at odds with broader interests of member states, a situation which is not much in evidence in ECOSOC. The Conference Programme has now expanded to the point where a little more order would be appreciated by the membership and above all by the countries with limited participation capacity. In the rare cases where recommendations of the Committee on Conferences differ from those taken by other bodies, my delegation believes that approved principles, including the principle that bodies should meet at their established headquarters, should prevail unless and until a careful study justifies a change.

Utilization and Apportionment of Conference Services

Under this heading, my delegation wishes to welcome the guidelines for reducing the number of cancellations and the experimental introduction of over-programming to limit the under-utilization of resources due to cancellations. The guidelines clearly establish responsibilities for keeping committees informed of matters relevant to the efficient and effective conduct of meetings and conferences. Authority to over-programme is another important proposal of the Committee particularly during 1978-79, when a part of the conference facilities in New York will not be available due to the reconstruction programme scheduled to commence next year. During this period experience can demonstrate the usefulness of the new practice.

Monitoring of the Application of the Criteria for the Provision of Meetings Records

The criteria developed by the Secretariat and approved by the General Assembly two years ago have had a significant impact, though not as far-reaching as hoped for. Efforts rationalizing documentation services should be pursued vigorously to include the production and distribution of all documents from their inception by substantive departments to delivery to their users. The difficulties which member states experience with documentation are enormous and manifold. Monitoring, careful supervision, modern word processing techniques will, over a period of time, help to provide better documentation services to member states as they have helped others to cope with information. If the life of the Committee on Conferences is extended, its mandate should include documentation. I would hope that one of the Committee's first steps next year would be to establish a simple monitoring procedure for timely reporting to avoid encountering a situation as determined by the Committee on Conferences when it was requested to postpone the CPC meetings. To illustrate the problem it may be useful to know that the Budget Division received the first submissions for the 1978-79 Programme Budget from substantive departments more than three months later than requested. Submissions continued to arrive almost until CPC commenced its meetings late in May. As a result the report of CPC was published too late to be taken properly into account by ACABQ in its work on the Budget. Nor did ECOSOC have sufficient time to study it, as it was not published until after the beginning of the ECOSOC summer session. This is no doubt the major reason why the CPC report, instead of helping our present work on the Programme Budget, is a source of needless confusion due to apparent over-lapping and unreconciled recommendations. The unhappy situation illustrated by the production of the Programme Budget repeats itself in almost every part of the United Nations. The situation should not be allowed to continue.

F. LEGAL QUESTIONS

1. Report of the Special Committee on The Charter Review and On The Strengthening of the Role of the United Nations

The U.N. Charter, which was written in 1945, has proved to be a flexible instrument and has been altered only slightly over the years. Where amendments have been made, they have been technical in nature. Changes included an increase in the membership of the Security Council and the Economic and Social Council, in response to the greatly increased membership of the U.N. itself.

In 1975, the General Assembly set up the Special Committee on the Charter Review and on the Strengthening of the Role of the U.N. At its first two sessions, in 1976 and 1977, the Special Committee studied an analytical report on this topic prepared by the Secretary-General, as well as observations and proposals submitted by States.

On October 26, 1977, Professor R. St. J. Macdonald, Canadian Representative to the Sixth Committee, delivered the following statement.

* * * *

There have been fundamental changes in the international community since the United Nations Charter was drafted more than thirty years ago, and membership in the Organization has almost tripled. The Government of Canada wishes to make the United Nations a more effective instrument for international cooperation and to improve the capacity of the Organization to meet its responsibilities.

There are, we believe, several ways to improve the effectiveness of the Organizations. The first is to make better use of the machinery we now have. There are articles in the Charter which lie virtually dormant and which might be brought back to life. For example, the Security Council might meet more often at the political level, as prescribed in Article 28 (2).

The second way of improving the effectiveness of the Organization is to improve its machinery. A number of innovative proposals have emerged from the Ad Hoc Committee on the Restructuring of the Economic and Social Sectors of the United Nations System. For the most part, the changes envisaged are intended to give fuller effect to existing provisions of the Charter, to strengthen the relationship between the Economic and Social Council and the specialized agencies, and to improve coordination of operational activities at the intergovernmental, secretariat and country levels. Some of the proposals of the Ad Hoc Committee would require changes in the Charter. In particular, the Committee may recommend that consideration be given to expanding the membership of ECOSOC to compensate for the loss of representation on any disbanded subsidiary bodies, and to take into account the increase in membership since 1973.

The third way of improving the capacity and performance of the Organization is through supplementary or subordinate international agreements which, while leaving the text and contents unchanged, define in greater detail the general provisions of the Charter. There are numerous instances of such subordinate consistent agreements; for example, as early as 1946, the Convention on the Privileges and Immunities of the United Nations spelled out in thirty-six sections the provisions of Articles 104 and 105 of the Charter.

A fourth way in which the Charter responds to the conflicting demands of progress and stability is through the processes of practice, evolution and interpretation. The United Nations has been actively involved in all major areas of concern to the members, including the process of decolonization and self-determination, the need to promote international development, and questions relating to the elimination of racial discrimination and apartheid. It has effectively promoted international cooperation in specific areas not reflected in the Charter, such as the protection of the environment, international cooperation in the peaceful uses of outer space, and the development of an international legal regime for the oceans. The absence of any reference to peacekeeping in the Charter has not prevented the United Nations from making important and lasting contributions to the maintenance of international peace and security. Indeed, Canada's extensive experience in the field of peacekeeping has convinced my Government that concrete and pragmatic steps can be taken to improve the capacity of the Organization to respond to the needs and challenges of the international community without, in this case, the need for formal amendment.

In our view, there is an impressive range of techniques and modalities through which the purposes, principles and procedures of the United Nations can be more fully achieved. I would just mention a few possibilities, such as the elaboration of principles, the adoption of resolutions and declarations, the drafting of subsidiary agreements, the development of the organization's customary constitutional law, and the creation of specialized bodies for specific purposes, all of which underline the United Nations' extraordinary capacity for dynamic growth and adaptation to changing needs and conditions in the international community. If the United Nations has fallen short of its potential, the problem has not been juridical, but has reflected basic differences between states on how to give effect to their obligations and responsibilities under the Charter.

Charter reform is another way of improving the effectiveness of the United Nations. In this respect, I may say that Canada is prepared to give careful consideration to all specific proposals for revision of the Charter which command broad support among the members of the Organization and which do not endanger the basic framework of the United Nations. Parts of the Charter are outmoded. They no longer correspond to reality. Other parts have served very well the test of time.

In turning now to the report of the Special Committee, I would first of all express our appreciation to the distinguished Professor Broms for his contribution to the work of the Committee and for his introductory statement. My delegation is of the view that the method of work followed by the Committee - a detailed and methodical consideration of the Secretary-General's analytical study -- has provided a variety of new perspectives and ideas for

improving the structure and enhancing the effectiveness of the Organization. We have noted that the Special Committee was able to complete, at its last session, its first reading of the study. It is now in a position to begin a new phase of its work. In the Canadian view, it is essential that the Committee begin to identify those proposals which can command broad support among member states and upon which a consensus can be built.

We believe that among the important areas which the Committee could usefully consider are the subsidiary rules that have developed around the principles of the Charter on fact finding and on the peaceful settlement of international disputes. These could be further articulated and elaborated.

Of course, it will be important that the Committee avoid rigid and extreme positions that ignore fundamental interests of some members. We must not undermine the Organization in the very process of trying to strengthen it. In this connection, Canada regrets that it was not possible to complete the work of this year's session of the Special Committee by consensus. The task which has been entrusted to the Committee is sensitive and complex; it required a gradual and deliberate approach coupled with a spirit of goodwill and compromise.

2. Re-examination of the Process for Drawing Up Multilateral Treaties

Following a request by Australia, the General Assembly this year included on its agenda a new item calling for a thorough study of the methods of drawing up multilateral treaties. On the recommendation of the Sixth Committee, it adopted by consensus a resolution asking the Secretary-General to draw up a report on the question, and the governments and the International Law Commission to give their comments. The question was included on the agenda for the thirty-fourth session of the General Assembly.

On November 17, 1977, Mr. Erik Wang, Director of the Legal Operations Division of the Department of External Affairs, made the following statement on this question.

* * * *

Canada welcomed the initiative of Australia and other co-sponsors that has resulted in the inscription of this item on "Review of the Multilateral Treaty-making Process". We support the view that it is timely for the United Nations to examine the process by which the international community makes multilateral treaties and we have been pleased to add the name of Canada to the list of co-sponsors of the draft resolution before us. We hope that member states participating in the work of this Committee will recognize the concerns that face all governments which are actively involved in the range of complex issues under consideration for purposes of treaty-making, and will agree on the merits of the proposal.

In our examination of methods of multilateral treaty-making we have been very conscious of the importance of multilateral treaties in the conduct of current international relations and the importance of the codification and the progressive development of international law. An improvement in the techniques and the methods that are employed in codification could increase the likelihood that multilateral treaties will receive broadly based support, which in turn will enhance the contribution that international law makes to the orderly conduct of affairs of the international community.

In supporting the proposal for a review of the process by which the international community makes multilateral treaties, we consider that we must take into account all stages of that process and the extent to which inadequate preparation at any stage may result in failure at the final stage, that is broadly-based adherence to the treaty. In the development of a treaty on any given subject, a number of factors must be taken into account. These factors include the existence of domestic legislation of states, decisions of national tribunals, international judicial decisions and existing bilateral or multilateral treaties related to the subject. To ignore these factors is to risk that the result of the treaty-making process will not be acceptable to a majority of states. If the factors taken into account during the initial stages represent an accurate reflection of the international community's policies and jurisprudence on a selected subject, the final text submitted to states will be well rooted in international experience and will constitute the kind of codification that can be described as a genuinely progressive development of international law.

This is not to say that the preparation of multilateral treaties can or should be limited to those areas of practice which already constitute, through their acceptance, international custom. It is also necessary to consider aspects of selected subjects for which there is no established precedent, and for which international experience does not point directly to principles of international law. These gaps in international law need to be included in the preparation of multilateral treaties if they are to cover the subject matter in a comprehensive fashion and have relevance to the world in which we live. This aspect of multilateral treaty-making is also part of the progressive development of international law and should not be rejected as being less than wholly legal in character. In our perception, an emerging multilateral treaty should take into account both existing policy and jurisprudence and the requirements of economic and political relations between states, if the treaty is to win the acceptance of states.

Turning to the scope of the review, we agree that it should in the first instance concentrate on the methods of multilateral treaty-making employed in the United Nations and under United Nations auspices. We also think that if the review is to meet requirements for an improvement in the process it will be necessary that the practices of specialized agencies and other institutions, both within and without the United Nations' family, be fully taken into account. In treaty-making, the role of the International Law Commission is predominant. In addition, there is valuable experience in the established practices of specialized agencies such as, for example, the International Labour Organization and the Intergovernmental Maritime Consultative Organization which provide standards against which other activities of this kind may be measured.

It should not be forgotten that many of the concerns of our governments are in a broader range of evolving economic and political issues which confront the international community and which are already subject to the process of progressive development and codification. It is our view that any review of the multilateral treaty-making process should take into account the character and consequences of multilateral treaty-making in areas such as international trade, foreign investment, the exploitation of natural resources, energy, restrictive business practices, transportation and shipping, the environment - the list of issues is lengthy. The Third U.N. Conference on the Law of the Sea is a law-making effort of major dimensions, embracing an unprecedented range of issues of great complexity and importance to the international community. The Law of the Sea has been a major preoccupation of international lawyers over many years and the Conference has already had a major and constructive impact on international law and state practice. The methods and techniques which have evolved in this domain clearly have lessons for any review of the multilateral treaty-making process. In this regard, the distinguished Representative of Singapore has posed a number of very pertinent questions which I hope can be addressed by the Secretary-General in his study.

The process by which the international community makes multilateral treaties could, in our view, be significantly affected by the review being undertaken and attempts to reach agreement on international practice. We hope, therefore, that the Secretary-General, in the preparation of the proposed report on the techniques and procedures used in the elaboration of multilateral treaties, would cast his net widely and take into account the full range of treaty-making underway be it in the United Nations, in the specialized agencies, in the international Law Commission or in other international institutions. We would welcome assessments by the Secretary-General on the adequacy and effectiveness of particular methods, and would welcome suggestions for improvement which could subsequently be studied by member states. Equally, we hope that all governments and all of the institutions involved will have an opportunity to provide their views on the techniques and procedures which would assist in the process. We have noted, for example, the suggestion that in the course of the development of the report, or after study of the report, consideration be given to preparation of a manual or repertoire of recommended practices to assist member states of the United Nations in the selection of the most suitable techniques for multilateral treaty-making. This could be a very useful bi-product of the review and one which, while is modest in concept, can have a long term effect in improving the quality and character of multilateral treaties. It should not of course reduce the flexibility which is inherent in present treaty-making processes, whereby different subject areas can be handled in different ways and in different bodies. The process of consultation on such a manual should not be limited to the United Nations' family or to treaty-making subjects involved in the process. In our own other relevant institutions and subjects involved in the process. In our own participation in the review, we would hope to ensure that these aspects of treaty-making are taken into account.

The multilateral treaty has been of immense benefit to the international community in terms of the progressive development and codification of international law and, of equal importance, in providing a means of reconciling opposing views and establishing the kind of international cooperation which permits the day-to-day affairs of states to proceed. A better understanding of the methods and process of multilateral treaty-making is necessary if we are to have the maximum benefits of this process. Canada fully supports a comprehensive review of the multilateral treaty-making process which would help to ensure that the codification of international practice in all areas continues to contribute both to the development of international law and to the strengthening of inter-state relations.

3. Security of International Civil Aviation

Among the highlights of the thirty-second session of the United Nations General Assembly was the inclusion on its agenda of the question of the security of international civil aviation, following a request by the International Federation of Airline Pilots Associations (IFALPA). The General Assembly referred the question to the Special Political Committee. After numerous consultations, the latter adopted by consensus a resolution which, in particular, reiterated the General Assembly's condemnation of any act of air piracy, asked the States to take the necessary measures to prevent such acts and to ratify the existing conventions, and requested the ICAO to urgently make a more sustained effort to ensure the safety of air routes.

On November 2, 1977, Miss Coline Campbell, M.P., Canadian representative to the Special Political Committee, made the following statement on this subject.

* * * *

Canada joined with other member States in urging the inscription of the item entitled "The Safety of International Civil Aviation" as an important and urgent matter requiring immediate consideration by the General Assembly. We share the deep concern of the international community and of the International Federation of Airline Pilots Associations (IFALPA) about the recent escalation of brutal attacks against civil aviation. Events in the past two weeks have tragically highlighted the need for prompt international action to prevent and combat such acts. Canada wishes to take this opportunity to express its sadness and shock at the two recent hijackings which have both led to the death of innocent human beings during that period. Canada wishes to express its sympathy to the German and Vietnamese Governments and its deepest condolences to the families of the victims.

It is clear that the problems of terrorist attacks on civil aviation is an international problem, for which there must be a vigorous and concerted international response. These senseless, desperate acts respect no borders and no citizens are immune from the threat.

In devising further international measures to suppress acts of hijacking and other unlawful acts against the safety of civil aviation, it will be important to bear in mind that a framework of valuable international co-operation has already been put in place. It is on this framework that we must build. In this regard, General Assembly Resolution 2645 (XXV) of November 25, 1970, relating to aerial hijacking or interference with civil aviation, explicitly condemns, without exception whatsoever, all acts of aerial hijacking and the exploitation of unlawful seizure of aircraft for the purpose of taking hostages. This approach, whereby acts of aerial hijacking are to be condemned and to be made punishable without exception and regardless of the motive of the perpetrator, has been translated into several important conventions adopted by the United Nations.

I refer in particular to the 1970 Hague Convention for the Suppression of Unlawful Seizure of Aircraft and the 1971 Montreal Convention for the Suppression of Unlawful Acts Against the Safety of Civil Aviation. At the foundation of the legal obligations created by these conventions lies the principle "prosecute or extradite". Article 7 of both conventions obliges the State in whose territory the alleged offender is found to either prosecute him or extradite him to another state having jurisdiction for the purpose of prosecution. The objective of these conventions is to ensure that the offender who commits the crime in one country and seeks refuge in another is not able to escape punishment. Moreover, under Articles 2 and 3 of the Hague and Montreal Conventions, respectively, contracting States undertake to make the offence punishable by severe penalties.

The 1970 Hague and 1971 Montreal Conventions, as well as the 1963 Tokyo Convention on Offences and Certain Other Acts Committed on Board Aircraft, have received wide acceptance in all regions of the world by a broad cross-section of States embracing a variety of political philosophies. We have noted that 88 States have now either acceded to or ratified the Tokyo Convention, 79 States are now parties to the Hague Convention and 75 States have acceded to or ratified the Montreal Convention. These figures indicate an increasing degree of cooperation within the international community in seeking to ensure that offenders will receive severe punishment for their acts and we understand that further States will shortly join the growing list of signatories to these conventions, drawn from all regions of the world. The international community is gradually closing the door on the hijacker; it is becoming for him an increasingly hostile world in which to operate. There are, however, still important gaps in the application of these conventions which can encourage further acts of aerial hijacking. It was for this reason that the Canadian delegation to the 22nd Assembly of the International Civil Aviation Organization (ICAO), held in Montreal from September 13 to October 5, 1977, recommended to the Legal Commission of States Resolution A 21-9 regarding the requested to bring again to the attention of States Resolution A 21-9 regarding expeditious ratification of conventions relating to unlawful interference and that the Council be requested to study ways and means of obtaining widest possible application of those conventions. Canada was gratified that this recommendation was unanimously approved by the Legal Commission and looks forward in the near future to a detailed study of this matter.

Along similar lines, we support the appeal to all States which have not yet become parties to give urgent consideration to ratifying and acceding to the three international conventions to which I have referred. This appeal which is reflected in operative paragraph three of the Resolution A/SPC/32/L.4 which was adopted by consensus in this Committee yesterday has been made by this General Assembly in earlier resolutions and as I have indicated it has not gone unheeded. Canada is looking to those States which have not yet become parties to these conventions for cooperation at all levels: international, regional and bilateral.

We believe that draft resolution L.4 provides a good basis for future action by member States. Operative paragraph 1 reaffirms the condemnation of the General Assembly of acts of aerial hijacking. This condemnation extends to all acts of violence against passengers, crew and aircraft, regardless of motive. Acts of air piracy, like acts of sea piracy, slavery and genocide, regardless of motive or cause are abhorrent to the conscience of mankind.

Operative paragraph 2 calls upon all States to take all necessary steps to prevent the commission of offences. There is a clear need for improved security arrangements at airports, or by airlines, as well as a greater exchange of relevant information between States. Canada reaffirms its commitment to national and international measures to this end. Canada has actively supported the convening, under the auspices of ICAO, of regional aviation security seminars. These seminars help to enhance the effectiveness of States' security procedures and have the added advantage of promoting uniformity in various regions. Canada proposed at the 22nd ICAO Assembly last month that Resolution A-21-23 entitled "Technical Measures for Safeguarding International Civil Air Transport Against Unlawful Interference" be amended to give ICAO more flexibility to call regional aviation security seminars. This amendment was adopted and should now pave the way for increased regional consultations of a technical nature.

Canada is convinced that there is scope for further national and international action. I have mentioned two avenues which must be actively pursued, namely wider acceptance of the Tokyo, Hague and Montreal Conventions and the more frequent convening of regional aviation security seminars. My delegation also attaches importance to the need, reflected in paragraph 2 of the draft resolution, for joint and separate action to ensure that passengers, crew and aircraft engaged in civil aviation are not used as a means of extorting advantage of any kind. Canada, together with other like-minded delegations, will, as a matter of the highest priority, seek to explore every possibility for effective action in this regard.

My delegation would have wished the inclusion of more specific language in operative paragraph 4 with respect to the work to be taken up by ICAO as a follow-on to this action by this Assembly. We believe that the language of this resolution does reflect the resolve of member States of the United Nations to undertake urgently further efforts in ICAO to ensure the security of air travel and to close the door on the hijacker in a decisive and effective way. Canada will be consulting actively with other delegations here and in ICAO on various follow-on measures, including the reinforcement of

Annex 17 to the Chicago Convention relating to the physical security of airports, and other measures for joint action by States. As co-sponsor of the original resolution upon which the present resolution was based in substance, Canada is gratified that draft resolution L.4 was adopted by consensus, as a manifestation of international will to combat all acts of unlawful interference with civil aviation and to ensure the security of international air travel.

4. Drafting of an International Convention against the Taking of Hostages

Among the important matters debated by the Sixth Committee (Legal) at the thirty-second session was the drafting of an international convention against the taking of hostages. The inclusion of this question was the result of an initiative on the part of the Federal Republic of Germany which culminated, at the thirty-first session of the General Assembly, in the adoption by consensus of a resolution creating a Special Committee responsible for drawing up the proposed convention. The Special Committee began its work in August 1977, without however succeeding in developing a draft convention at its first session. At its thirty-second session, on the recommendation of the Sixth Committee, the General Assembly adopted a resolution by consensus renewing the Committee's mandate; the Committee will meet in Geneva in February 1978.

On December 5, 1977, Mr. Philippe Kirsch, legal adviser to the Permanent Mission of Canada to the United Nations, made the following statement concerning the convention.

* * * *

The Government of Canada fully supports international efforts to put an end to the taking of hostages and to conclude, under the auspices of the United Nations, an international convention against such acts. Acts of hostage-taking flagrantly violate the fundamental rights of the individual, including the right to life, liberty and security as proclaimed in article 3 of the Universal Declaration of Human Rights and in article 9 of the International Covenant on Civil and Political Rights. Just as states have sought to protect the individual and preserve order through systems of criminal justice, so the international community must take similar steps to prevent and punish acts of hostage-taking through international cooperation.

In considering the essential elements of a convention against the taking of hostages, there is considerable international legal precedent. My delegation has reviewed, both in the Sixth Committee and in the Hostage-Taking Committee, those principles of particular relevance to effective international action. One point stands out. International legal precedents, whether relating to armed conflicts or to acts occurring outside the context of armed conflict provide for a complete prohibition against the taking of hostages, regardless of the motive or identity of the perpetrator or the identity of the victim.

This prohibition against the taking of hostages is found in the 1949 Geneva Conventions and in the two Additional Protocols to these Conventions adopted in June 1977 by the Diplomatic Conference on the Reaffirmation and Development of Humanitarian Law Applicable in Armed Conflicts. Other international legal precedents which stipulate similar prohibitions are: General Assembly Resolution 2645 (XXV) of November 25, 1970 which condemns, without exception whatsoever, all acts of aerial hijacking or other interference with civil air travel, and Resolution A/32/8 of November 12, 1977 which reiterates this condemnation.

In addition, the concept that all such acts should be condemned and made punishable, regardless of the motives of the perpetrators, underlies three international conventions which, in the Canadian view, provide the foundation of the work of the Hostage-Taking Committee. These are the 1970 Hague Convention for the Suppression of Unlawful Seizure of Aircraft, the 1971 Montreal Convention for the Suppression of Unlawful Acts against the Safety of Civil Aviation, and the 1973 New York Convention on the Prevention and Punishment of Crimes Against Internationally Protected Persons, including Diplomatic Agents. These three Conventions are based on a principle accepted by many governments in all parts of the world, which provides an option for the state to extradite the alleged offender or to prosecute him in its own courts. In the Canadian view, the convention against the taking of hostages should build upon these precedents without duplicating or disturbing the existing and accepted international legal framework.

It is clear from the report of the Hostage-Taking Committee that the basic questions have been discussed and progress has been achieved in the drafting of an international convention against the taking of hostages. In this connection, my delegation wishes to acknowledge the substantial contribution made to the work of the Committee by the Federal Republic of Germany through its submission of a draft convention contained in document A/AC.L88/L.3. In the Canadian view, this draft convention provides a firm basis for discussion of all the necessary elements for effective international cooperation against the taking of hostages. My government particularly supports the proposal in this draft for the necessary extension of the jurisdiction of national courts over those offences outside the usual territorial jurisdiction. The concept of universal jurisdiction, along with the provisions for the extradition and prosecution of offenders, obviously seeks to guarantee the offenders will not escape punishment for their acts, wherever they may flee.

If the work of the Hostage-Taking Committee is to proceed with the sense of urgency appropriate to the task entrusted to it, as reflected in Resolution 31/103, it will be important for it to concentrate on specific and concrete proposals. It will also be required to focus on a number of issues which were not resolved at the last session of the Committee.

One such question involves the proposal regarding the application of the convention to national liberation movements which was submitted by certain delegations at the first session of the Committee. Canada supports the principle of self-determination of peoples in accordance with the purposes and principles of the U.N. Charter. However, Canada does not support the use of

violence as a means of solving conflicts and political disputes. For even more compelling reasons, my government cannot under any circumstances accept that the taking of hostages, an act universally condemned, be considered as a means of achieving any objective, no matter what the justification may be.

Another matter raised by certain delegations during the Committee session involves the possibility of including in the convention a provision regarding states terrorism. As the acts of states are governed by a number of existing international instruments, Canada believes that consideration of this issue by the Hostage-Taking Committee would duplicate work already being carried out in the United Nations and elsewhere. It also feels that study of this question would cause insurmountable difficulties for the Committee and would divert it from the main purpose of the proposed convention, which is to prevent acts of hostage-taking and punish the guilty individuals. This approach to the problem is in accordance with the legal framework established by the 1970 Hague, 1971 Montreal and 1973 New York Conventions, and in our opinion it is indispensable to the success of the Committee's work as defined in Resolution 31/103.

My delegation shares the strong concern of the international community regarding the frequency of acts of hostage-taking and the necessity to devise effective international measures against it. For these reasons, Canada is pleased to co-sponsor Resolution L.10 inviting the Committee to continue its work for another year. The Committee undertook its task of drafting an international convention against the taking of hostages on a sound basis and made some progress during its first session. We hope it will be able to complete its work during the 1978 session and submit a draft convention to the Thirty-fourth General Assembly. We would also urge states to adopt this resolution unanimously as a manifestation of international will to take practical measures against the taking of hostages.

MEMBERSHIP

The Charter of the United Nations... The Canadian role during the Conference... The Charter, which came into effect on October 24, 1945.

PART II

APPENDICES

Table with 3 columns: Country Name, Date, and Description. Includes entries for Democratic Kampuchea, Democratic Yemen, Denmark, Dominican Republic, etc.

* Original... * Formerly... * ...

A. THE CHARTER OF THE UNITED NATIONS

Following two months of discussions in San Francisco at the United Nations Conference on International Organization, the representatives of 50 states, including Canada, signed the Charter of the United Nations on June 26, 1945. The Canadian role during the Conference had been an extremely active one and many Canadian proposals were incorporated in the Charter, which came into effect on October 24, 1945.

The Preamble to the Charter expresses the fundamental aims of the 51 original members and those which have been admitted to the United Nations since October, 1945:

We the peoples of the United Nations determined

To save succeeding generations from the scourge of war, which twice in our lifetime has brought untold sorrow to mankind, and
To reaffirm faith in fundamental human rights, in the dignity and worth of the human person, in the equal rights of men and women and of nations large and small, and
To establish conditions under which justice and respect for the obligations arising from treaties and other sources of international law can be maintained, and
To promote social progress and better standards of life in larger freedom.

and for these ends

To practice tolerance and live together in peace with one another as good neighbours, and
To unite our strength to maintain international peace and security, and
To ensure, by the acceptance of principles and the institution of methods, that armed force shall not be used, save in the common interest, and
To employ international machinery for the promotion of the economic and social advancement of all peoples.

have resolved to combine our efforts to accomplish these aims.

B. THE UNITED NATIONS SYSTEM

1. MEMBERSHIP

The General Assembly is composed of all 149 member states of the United Nations, each of which is entitled to have five representatives seated in the Assembly Chamber.

Member States	Date of admission to the UN	Member States	Date of admission to the UN
Afghanistan	19/11/46	*Ecuador	24/10/45
Albania	14/12/55	Egypt	
Algeria	8/10/62	*El Salvador	12/11/68
Angola	1/12/76	Equitorial Guinea	
*Argentina		*Ethiopia	
*Australia			13/10/70
Austria	14/12/55	Fiji	14/12/55
		Finland	
Bahamas	18/9/73	*France	
Bahrain	21/9/71		20/9/60
Bangladesh	17/9/74	Gabon	21/9/65
Barbados	9/12/66	Gambia	18/9/73
Belgium		German Democratic Republic	18/9/73
Benin	20/9/66	Germany, Federal Republic of	8/3/57
Bhutan	21/9/71	Ghana	
*Bolivia		*Greece	17/9/74
Botswana	17/10/66	Grenada	
*Brazil		*Guatemala	12/12/58
Bulgaria	14/12/55	Guinea	17/9/74
Burma	19/4/48	Guinea-Bissau	20/9/66
Burundi	18/9/72	Guyana	
*Byelorussian S.S.R.		*Haiti	
*Canada		*Honduras	14/12/55
Cape Verde	16/9/75	Hungary	
Central African Empire†	20/9/60		19/11/46
Chad	20/9/60	Iceland	
*Chile		*India	28/9/50
*China		Indonesia	
*Colombia		*Iran	
Comoros	12/11/75	*Iraq	14/12/55
Congo	20/9/60	Ireland	11/5/49
*Costa Rica		Israel	14/12/55
*Cuba		Italy	20/9/60
Cyprus	20/9/60	Ivory Coast	
*Czechoslovakia			18/9/62
Democratic Kampuchea	14/12/55	Jamaica	18/12/56
Democratic Yemen	14/12/55	Japan	14/12/55
*Denmark		Jordan	
Djibouti	20/9/77	Kenya	16/8/63
Dominican Republic		Kuwait	14/4/63

* Original members, e.g. members which participated in the United Nations Conference on International Organization in San Francisco in 1945 or had previously signed the United Nations Declaration of January 1, 1942, and which signed and ratified the Charter on June 26, 1945.
 † Formerly Central African Republic

Member States	Date of admission to the UN	Member States	Date of admission to the UN
Lao People's Democratic Republic	14/12/55	Spain	14/12/55
*Lebanon		Sri Lanka	14/12/55
Lesotho	17/10/70	Sudan	12/11/56
*Liberia		Surinam	4/12/75
Libyan Arab Republic	14/12/55	Swaziland	24/9/58
*Luxembourg		Sweden	19/11/46
Madagascar	20/9/60	*Syrian Arab Republic	
Malawi	1/12/64	Thailand	16/12/46
Malaysia	17/9/57	Togo	20/9/60
Maldives	21/9/65	Trinidad and Tobago	18/9/62
Mali	28/9/60	Tunisia	12/11/56
Malta	1/12/64	*Turkey	
Mauritania	27/10/61	Uganda	19/10/62
Mauritius	24/4/68	*Ukrainian Soviet Socialist Republic	
*Mexico		*Union of Soviet Socialist Republics	
Mongolia	27/10/61	United Arab Emirates	9/12/72
Morocco	12/11/56	*United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	
Mozambique	16/9/75	United Republic of Cameroon	20/9/60
Nepal	14/12/55	*United Republic of Tanzania	
*Netherlands		*United States of America	
*New Zealand		Upper Volta	20/9/60
Nicaragua		*Uruguay	
Niger	20/9/60	*Venezuela	
Nigeria	7/10/60	*Viet Nam	20/9/77
*Norway		Yemen	30/9/47
Oman	30/9/71	*Yugoslavia	
Pakistan	30/9/60	Zaire	30/9/60
*Panama		Zambia	1/12/64
Papua New Guinea	10/10/75		
*Paraguay			
*Peru			
*Phillippines			
*Poland			
Portugal	14/12/55		
Qatar	21/9/71		
Romania	14/12/55		
Rwanda	18/9/62		
Samoa	15/12/76		
Sao Tome and Principe	16/9/75		
*Saudi Arabia			
Senegal	28/9/60		
Seychelles	21/9/76		
Sierra Leone	27/9/61		
Singapore	21/9/65		
Somalia	20/9/60		
*South Africa			

Observers

Observer status is not provided for in the UN Charter. Over the years, however, the Secretary-General has granted such a status to non-member states which have had some form of association with the UN system, e.g. membership in the Specialized Agencies. Five countries currently maintain observer missions in New York: Switzerland, Monaco, the Holy See, the Republic of Korea and the Democratic People's Republic of Korea.

Through special resolutions, the General Assembly has also granted observer status to six associations of states: the OAS, the Arab League, the OAU, the EEC, the COMECON and the Islamic Conference. The Palestine Liberation Organization was also granted observer status by the General Assembly in 1974. At the thirty-first session, the General Assembly agreed to the application of the Commonwealth Secretariat for observer status, which Canada co-sponsored. Observer status was also granted to the South West Africa People's Organization (SWAPO).

2. UNITED NATIONS GROUPINGS

a. Regional groups*

PERMANENT MEMBERS OF THE SECURITY COUNCIL

Britain	France	United States
China	U.S.S.R.	

WESTERN EUROPE (and other States)**

Australia	Greece	New Zealand
Austria	Iceland	Norway
Belgium	Ireland	Portugal
Canada	Italy	Spain
Denmark	Luxembourg	Sweden
Finland	Mata	Turkey
Germany, Federal Republic of	Netherlands	

EASTERN EUROPE

Albania	German Democratic Republic	Ukrainian S.S.R.
Bulgaria	Hungary	Yugoslavia
Byelorussian S.S.R.	Poland	
Czechoslovakia	Romania	

* These groups are unofficial and have been established to take account of the purposes of resolutions 1990 and 1991 of the XVIIIth session of the General Assembly.

** France and Britain are members of the WEO group but the United States does not participate. In regional meetings of various committees, particularly the Second and Fifth Committee, both the U.S. and Japan attend WEO meetings. For electoral purposes to subsidiary bodies (mostly economic and social) observers are considered part of WEO group and occupy seats allocated to WEO.

AFRICA AND ASIA

AFRICA

Algeria	Botswana	Central African Empire
Angola	Burundi	Chad
Benin	Cape Verde	Comoros
Congo	Madagascar	Sierra Leone
Djibouti	Malawi	Somalia
Egypt	Mali	South Africa
Ethiopia	Mauritania	Sudan
Equatorial Guinea	Mauritius	Swaziland
Gabon	Morocco	Togo
Gambia	Mozambique	Tunisia
Ghana	Niger	Uganda
Guinea	Nigeria	United Republic of Cameroon
Guinea-Bissau	Rwanda	United Republic of Tanzania
Ivory Coast	Sao Tome and Principe	Upper Volta
Kenya	Senegal	Zaire
Lesotho	Seychelles	Zambia
Liberia	Libya	

ASIA

Afghanistan	Israel	Papua New Guinea
Bahrain	Japan	Philippines
Bangladesh	Jordan	Qatar
Burma	Kuwait	Samoa
Bhutan	Lao People's Democratic Republic	Saudi Arabia
Cyprus	Lebanon	Singapore
Democratic Kampuchea	Malaysia	Sri Lanka
Democratic Yemen	Maldives	Syrian Arab Republic
Fiji	Mongolia	Thailand
India	Nepal	United Arab Emirates
Indonesia	Oman	Viet Nam
Iran	Pakistan	Yemen
Iraq		

LATIN AMERICA

Argentina	Dominican Republic	Mexico
Bahamas	Ecuador	Nicaragua
Barbados	El Salvador	Panama
Bolivia	Guatemala	Paraguay
Brazil	Grenada	Peru
Chile	Guyana	Surinam
Colombia	Haiti	Trinidad and Tobago
Costa Rica	Honduras	Uruguay
Cuba	Jamaica	Venezuela

b. Non-aligned countries

The following participated at the Fifth Conference of Heads of State or Government of Non-Aligned Countries held in Colombo, Sri Lanka in August 1976:

Afghanistan, Algeria, Angola, Argentina, Bahrain, Bangladesh, Benin, Bhutan, Botswana, Burma, Burundi, Cameroon, Cape Verde, Central African Empire, Chad, Comoros, Congo, Cuba, Cyprus, Democratic Kampuchea, Egypt, Equatorial Guinea, Ethiopia, Gabon, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Guyana, India, Indonesia, Iraq, Ivory Coast, Jamaica, Jordan, Kenya, Korea (Democratic People's Republic of), Kuwait, Laos, Lebanon, Lesotho, Liberia, Libyan Arab Republic, Madagascar, Malaysia, Mali, Malta Mauritania, Mauritius, Morocco, Mozambique, Nepal, Niger, Nigeria, Oman, PLO, Panama, Peru, Qatar, Republic of Maldives, Rwanda, Saudi Arabia, Senegal, Seychelles, Sierra Leone, Singapore, Somalia, Sao Tome and Principe, Sri Lanka, Sudan, Swaziland, Syrian Arab Republic, Tanzania, Togo, Trinidad and Tobago, Tunisia, Uganda, United Arab Emirates, Upper Volta, Vietnam (Socialist Republic of), Yemen Arab Republic, Yemen (PDR), Yugoslavia, Zaire, Zambia.

Observers:

Barbados, Bolivia, Brazil, Ecuador, El Salvador, Grenada, Mexico, Uruguay, Venezuela, South Africa (ANC and PAC), Namibia (SWAPO), Puerto Rico (Socialist Party of), United Nations Organization, OAU, Arab League, Afro-Asian Peoples Solidarity Organization, Islamic Conference, Zimbabwe (ANC).

Guests:

Austria, Finland, Philippines, Portugal, Romania, Sweden, Switzerland.

The Conference granted a special status to Belize, including the right to address the summit.

c. Commonwealth countries

Australia (1901)*, Bahamas (1973), Bangladesh (1972), Barbados (1966), Botswana (1966), Britain, Canada (1867), Cyprus (1961), Fiji (1970), Gambia (1965), Ghana (1957), Grenada (1974), Guyana (1966), India (1947), Jamaica (1962), Kenya (1963), Lesotho (1966), Malawi (1964), Malaysia (1957), Malta (1964), Mauritius (1968), Nauru (1968)**, New Zealand (1907), Nigeria (1960), Papua-New Guinea (1975), Seychelles (1976), Sierra Leone (1961), Singapore (1965), Sri Lanka (1948), Swaziland (1968), Tanzania (1961), Tonga (1970), Trinidad and Tobago (1962), Western Samoa (1970), Zambia (1964).

* Date of membership

** Nauru is an associated member of the Commonwealth

d. "Group of 77"

Below are listed those generally considered to be members of the "Group of 77"*** including those governments which signed the Joint Declaration of Developing Countries at the conclusion of the First United Nations Conference on Trade and Development held in Geneva in 1964:

Afghanistan*, Algeria*, Angola, Argentina*, Bahamas, Bahrain, Bangladesh, Barbados, Benin, Bhutan, Bolivia*, Botswana, Brazil*, Burma*, Burundi*, Cameroon*, Cape Verde, Central African Empire*, Chad*, Chile*, Colombia*, Comoros, Congo*, Costa Rica*, Cuba, Cyprus*, Democratic Kampuchea, Djibouti, Dominican Republic*, Ecuador*, Egypt*, El Salvador*, Equatorial Guinea, Ethiopia*, Fiji, Gabon*, Gambia, Ghana*, Grenada, Guatemala*, Guinea*, Guinea-Bissau, Guyana, Haiti*, Honduras*, India*, Indonesia*, Iran*, Iraq*, Ivory Coast, Jamaica*, Jordan*, Kenya*, Kuwait*, Laos*, Lebanon*, Lesotho, Liberia*, Libyan Arab Republic*, Madagascar*, Malawi, Malaysia*, Maldives, Mali*, Malta, Mauritania*, Mauritius, Mexico*, Morocco*, Mozambique, Nepal*, Nicaragua*, Niger*, Nigeria*, Oman, Pakistan*, Panama*, Paraguay*, People's Democratic Republic of Yemen, Peru*, Philippines*, PLO, Qatar, Republic of Korea*, Romania, Rwanda*, Samos, Sao Tome and Principe, Saudi Arabia*, Senegal*, Seychelles, Sierra Leone*, Singapore, Somalia*, Sudan*, Sri Lanka*, Syrian Arab Republic*, Swaziland, Thailand*, Togo*, Trinidad and Tobago*, Tunisia*, Uganda*, United Arab Emirates, United Republic of Tanzania*, Upper Volta*, Uruguay*, Venezeula*, Vietnam (Socialist Republic of)*, Yemen*, Yugoslavia*, Zaire*, Zambia.

* Original signers of the Declaration

** There are now 113 developing countries in the "Group of 77" whose name arose from the fact that 77 Governments signed the Declaration.

4. THE GENERAL ASSEMBLY

a. Its function

The General Assembly is the plenary organ of the United Nations and comprises representatives of all member countries.

The Assembly's formal functions are:

To consider and make recommendations on the principles of international co-operation in the maintenance of peace and security, including the principles governing disarmament and the regulation of armaments;

To discuss any problem affecting peace and security and, except where a dispute or situation is currently being discussed by the Security Council, to make recommendations on it;

To discuss and, with the same exception, to make recommendations on any question within the scope of the Charter or affecting the powers and functions of any organ of the United Nations;

To initiate studies and make recommendations to promote international political co-operation, the development of international law and its codification, the realization of human rights and fundamental freedoms for all, and international collaboration in economic, social, cultural, educational and health fields;

To receive and consider reports from the Security Council and other organs of the United Nations

To make recommendations for the peaceful settlement of any situations regardless of origin, which might impair friendly relations among nations;

To supervise, through the Trusteeship Council, the execution of the trusteeship agreements for all areas not designated as strategic;

To elect the ten non-permanent members of the Security Council, those members of the Trusteeship Council that are elected; to take part with the Security Council in the election of judges of the International Court of Justice; and, on the recommendation of the Security Council, to appoint the Secretary-General; to elect members of the Economic and Social Council. At present, the Council comprises 54 members.

b. The President of the General Assembly

The General Assembly is presided over by the President, who is elected at the start of each session and holds office until its close. His general powers are to declare the opening and closing of each plenary meeting of the session, direct discussions in plenary meeting, ensure observance of the rules, accord the right to speak, put questions and announce decisions. In the election of the President, due regard is had for equitable geographical rotation of the office.*

* The election of the President has the effect of reducing by one the number of Vice-Presidents from the region from which the President is elected.

The Vice-Presidents of the General Assembly

The General Assembly also elects seventeen Vice-Presidents. If the President finds it necessary to be absent during the whole or part of a meeting, he appoints one of the Vice-Presidents to take his place.

In 1963, the General Assembly decided that the Vice-Presidents would be elected according to the following pattern:

- (a) Seven from the Afro-Asian group
- (b) One from the East European group
- (c) Three from the Latin American group
- (d) Two from the Western European and Other Group (which includes Canada)
- (e) Five from the permanent members of the Security Council.

c. The main committees

The General Assembly deals with most of its work through seven main committees on which all members have the right to be represented. Though each member may be represented by only one person on each committee, each may assign advisers and experts to these committees. Upon the designation of the chairman of each delegation, such advisers and experts may act as members of the committee. Quorum is one-quarter of the members of each committee, but the presence of a majority of the members is required for a question to be put to the vote. Decision is by majority.

(See Rules 98-134 of the Rules of Procedure of the General Assembly)

The seven chairmen of the main committees are elected on the following pattern:

- (a) three from the Afro-Asian group
- (b) one from the East European group
- (c) one from the Latin American group
- (d) one from the Western European and Other Group
- (e) one to rotate every alternate year among representatives of groups (c) and (d).

The main committees are as follows:

- | | |
|-----------------------------|--|
| FIRST COMMITTEE | - Political and Security Committee (including the regulation of armaments) |
| SPECIAL POLITICAL COMMITTEE | - Special Political Committee (political questions not discussed by the First Committee) |
| SECOND COMMITTEE | - Economic and Financial Committee |
| THIRD COMMITTEE | - Social, Humanitarian and Cultural Committee |

- FOURTH COMMITTEE - Trusteeship Committee (including non-self governing territories)
- FIFTH COMMITTEE - Administrative and Budgetary Committee
- SIXTH COMMITTEE - Legal Committee

The General Assembly, as a rule, refers all questions on its agenda to one of the main committees, to a joint committee, or to an ad hoc committee established to consider the question. These committees then submit proposals for approval to a plenary meeting of the Assembly. Questions not referred to a main committee are dealt with by the Assembly itself in plenary meetings.

d. Other bodies

In addition to the main committees, the General Assembly is assisted mainly by the following bodies:

- (1) The General Committee, which is composed of the President, 17 Vice-Presidents of the Assembly, and the chairmen of the seven main committees, is a kind of steering group which meets during the first week of the session to recommend the inclusion of items in the agenda, the allocation of an agenda item to committee, and to supervise the smooth running of the Assembly's work.
- (2) The Credentials Committee, appointed by the President at each session, verifies the credentials of the representatives (both the U.S.S.R. and U.S.A. traditionally have been members).
- (3) The Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions provides expert examination of the UN budget.
- (4) The Committee on Contributions advises the General Assembly on the apportionment of the expenses of the organization among the members.
- (5) The Committee on Conferences advises the General Assembly on the program of conference and acts on behalf of the General Assembly between sessions.

Subsidiary and ad hoc bodies are set up as necessary.

f. Voting

Voting on important questions, such as recommendations on peace and security, election of members to the main organs, admission, suspension and expulsion of members, trusteeship questions and budgetary matters, is by two-thirds majority.

Voting on other questions is by simple majority.

Each member of the General Assembly has one vote.

In determining two-thirds or simple majorities, only "yes" and "no" votes are counted, not abstentions. However, in UN practice an abstention has come to be a respected and widely-used method of indicating a government's position on issues on which a variety of conflicting factors come into play and where a simple "yes" or "no" vote would not be an accurate reflection of the attitude of a government. Quite often explanations of a vote are made before or after the vote.

g. The General Assembly session

The General Assembly meets once a year in regular session for about three months, commencing on the third Tuesday in September. Special sessions may also be convened at the request of the Security Council, a majority of the UN members, or one member if the majority of members concur. An emergency special session may also be called within 24 hours of a request by the Security Council on the vote of any nine members of the Council, by a majority of the UN members, or by one member if the majority concur.

Sessions are opened by the President of the previous session (or the chairman of his country's delegation) and the first task on the agenda, after the appointment of the Credentials Committee, is the election of a new President for the next 12 months. The convention is firmly established that he should not be a representative of a great power. The President is elected by secret ballot, but normally private arrangements are made before the session opens to find a candidate for whom an impressive majority of the votes can be mustered.

The President's powers are limited, but able officials have done a good deal through their personal influence to smooth the work of a session and maintain the interests of the organization against the sectional pressures of the membership.

At the side of the new President will sit the Secretary-General of the United Nations and the Under-Secretary General for Assembly Affairs who, in his capacity as Secretary of the General Assembly, will act as would a parliamentary clerk to the Speaker of the House of Commons.

Following the election of Vice-Presidents and committee chairmen (which are the next items on the agenda), the Secretary-General proceeds to "notify" the General Assembly of "any matters relative to the maintenance of international peace and security which are being dealt with by the Security Council".

After the adoption of the agenda itself, there follows the general debate. This "debate" will often last more than three weeks, and it is the occasion for nearly all member states to present the principal policy objectives of their governments in the form of a tour d'horizon of significant world affairs.

The general debate is followed by reports from the Secretary-General, the Security Council, the Economic and Social Council (ECOSOC), the Trusteeship Council, the International Court of Justice (ICJ) and the International Atomic Energy Agency (IAEA). These are followed in turn by the elections of members to various UN councils, boards and commissions whenever such elections are due.

All the remaining agenda items are related to specific issues. Some have become very familiar over the years, and are carried over from one year to the next. Others evidence the UN's continuing concern for tackling current problems and are added to the agenda at the request of the Secretary-General, a principal organ of the UN, or a member state.

5. THE SECURITY COUNCIL

The Security Council is the main UN organ responsible for enforcement of peace and security. It is composed of 15 members; five of them are permanent members each with a veto power. The ten non-permanent members are elected for a term of two years and, according to the Charter, the criteria for election are based on "due regard being specially paid, in the first instance to the contribution of Members of the United Nations to the maintenance of international peace and security and to the other purposes of the Organizations, and also to equitable geographical distribution".

Canada was a member of the Security Council in 1948-49, 1958-59 and 1967-68. Canada was elected once again to the Council for 1977 and 1978 at the elections held during the thirty-first UN General Assembly. The membership is as follows:

	1978
Permanent members	USA USSR UK France China
Africa	Nigeria Mauritius Gabon
Asia	Kuwait India

Latin America	Bolivia Venezuela
Western Europe and others	Canada West Germany
Eastern Europeans	Czechoslovakia

6. LIST OF SENIOR OFFICIALS OF SPECIAL BODIES AND SPECIALIZED AGENCIES

Waldheim, Kurt (Austria)	Secretary-General of the UN
Equivalent ranks - special bodies of the United Nations	
Corea, Gamani (Sri Lanka)	Secretary-General of Conference on Trade and Development
Labouisse, Henry R. (USA)	Executive Director of UNICEF
Hartling, Paul (Norway)	High Commissioner for Refugees
McElhiney, Thomas W. (USA)	Commissioner General for UNRWA
Morse, Bradford (USA)	Administrator of UNDP
Nicol, Davidson (Sierra Leone)	Executive Director for UNITAR
Khane, Abderrahmane (Algeria)	Executive Director for UNIDO
Tolba, Dr. Mostafa (Egypt)	Executive Director, United Nations Environment Program
Blanchard, Francis (France)	Director-General of ILO
Saouma, Edouard (Lebanon)	Director-General of FAO
Vogel, G. (Canada)	Executive-Director WFP
M'Bow, Amadou M. (Senegal)	Director-General of UNESCO
Mahler, Halfdan (Denmark)	Director-General of WHO
McNamara Robt.S. (USA)	President of IBRD and IFC
Witteveen, H. Johannes (Netherlands)	Chairman of the Executive Board and Managing Director of IMF

Lambert, Yves (France)	Secretary-General of ICAO
Sobhi, Mohamed Ibrahim (Egypt)	Director-General of UPU
Mili, Mohamed (Tunisia)	Secretary-General of ITU
Davies, David A. (Britain)	Secretary-General of WMO
Srivastava, C.P. (India)	Secretary-General of IMCO
Bogsch, Arpad (USA)	Director-General of WIPO
Eklund, Sigvard (Sweden)	Director-General of IAEA
Long, Oliver (Switzerland)	Director-General of GATT

C. CANADA IN THE UNITED NATIONS SYSTEM

1. CANADA'S POLICIES AND GOALS IN THE UNITED NATIONS

As the activities of the UN touch many if not all of Canada's national objectives and policies, Canada regards the UN as an important instrument in trying to achieve these objectives and policies in their international context. Since the foreign policy review, Canadian activities in the UN system have emphasized the themes of economic growth, social justice, quality of life and peace and security.

Central to the Canadian approach is the belief that Canada should actively work to help make the UN an effective means of developing international co-operation. Equally, Canada thinks it important to help improve the capacity of the UN to carry out its Charter responsibilities.

Within the UN, Canada has focused on the following objectives, a detailed description of which is found in Foreign Policy for Canadians: United Nations (published in 1970):

- (1) contributing to social and economic development;
- (2) working to stop the arms race;
- (3) promoting peacekeeping and peace-making through the United Nations;
- (4) reconciling Canadian objectives in Southern Africa;
- (5) taking measures to prevent further deterioration in the human environment;
- (6) promoting international co-operation in the peaceful uses of satellite systems;
- (7) promoting international co-operation in the use of the seabed beyond the limits of national jurisdiction;
- (8) promoting observance of human rights, including adherence to and respect for various UN conventions;
- (9) contributing to the progressive development and codification of international law;
- (10) projecting Canada as a bilingual country within the United Nations context;
- (11) contributing to the institutional development of the UN as a centre for harmonizing the actions of nations.

Since these objectives were formulated, progress has been made towards achieving many of them, and Canadian goals have become more clearly defined with respect, for example, to the achievement of racial equality in Southern Africa and the negotiations for a revised law of the sea.

2. CANADIAN PARTICIPATION IN THE GENERAL ASSEMBLY

a. The Bureau of United Nations Affairs - The Department of External Affairs -- Ottawa

The Bureau of United Nations Affairs (UNP) has been assigned responsibility for the management of Canadian policy with regard to the United Nations and co-ordination of Canada's contribution to the activities of the United Nations. A basic premise of Canadian policy is that Canada should continue to support the United Nations in fulfilling its obligations under the Charter and to work for the strengthening the United Nations system as an effective instrument for international co-operation. In pursuing these objectives, the Bureau consults closely with other bureaux and Government departments and agencies.

The United Nations Institution and Social Affairs Division (UNS) is responsible for the co-ordination of Canadian policy and activity as regards ECOSOC and its subsidiary organs, the special bodies of the United Nations, and the Specialized Agencies. Human rights matters and United Nations issues related to social development fall within the purview of this division. In addition, the Division is responsible for examining administrative, financial and procedural questions.

The United Nations Political Affairs Division (UNO) is responsible for assessing the political implications of developments in the Security Council, the General Assembly, and other United Nations organizations, and co-ordinating Canadian policy and activity in these areas. The Division is also responsible for the placement of Canadians in international organizations.

Through direction, co-ordination and liaison, both Division attempt to maximize the opportunities offered in the United Nations and related institutions for the advancement of a broad range of Canadian national goals.

b. The Canadian Permanent Mission to the United Nations

New York

Almost all members of the UN, including Canada, have found it necessary to maintain continuing representation at the seat of the United Nations.

The first Canadian Permanent Mission in New York was established in January 1948, with the appointment of General McNaughton as the first Canadian Permanent Representative to the United Nations. The following individuals have served in the capacity of Permanent Representative:

	<u>Permanent Representatives</u>	<u>Period</u>
	General McNaughton	January 48 - December 49
(Acting)	J.W. Holmes	January 50 - June 50
	R.G. Riddell	June 50 - June 51
	David M. Johnson	November 51 - August 55
	R.A. MacKay	August 55 - November 57
	C.S.A. Ritchie	January 58 - February 62
	P. Tremblay	July 62 - June 66
	G. Ignatieff	July 66 - February 69
	Yvon Beaulne	February 69 - June 72
	Saul F. Rae	July 72 - July 76
	William H. Barton	August 76 -

C. The Canadian Delegation to the General Assembly

The delegation of a Member shall consist of not more than five representatives, and as many advisers, technical advisers, experts and persons of similar status as may be required by the delegation (Rule 25 of the General Assembly Rules of Procedure).

An alternate representative may act as a representative upon designation by the Chairman of the delegation (Rule 26 of the General Assembly Rules of Procedure).

In practice, no distinction is made between a delegate and alternate delegate (representative).

The Canadian delegation to any session of the United Nations General Assembly is appointed by Cabinet upon the recommendation of the Secretary of State for External Affairs. Normally, the delegation will consist of ten members: five representatives and five alternates. The chairman of the delegation is usually the SSEA and the vice-chairman, the Canadian Permanent Representative to the United Nations. Individual members of the delegation are assigned responsibilities for one or other of the seven main committees. Invariably, the SSEA will return to Ottawa for protracted periods in the course of the session, during which time direction of the delegation devolves upon the vice-chairman.

In addition to the delegates themselves, a number of advisers are named, at least one for each of the seven main committees. The Permanent Mission in New York and the Bureau of United Nations Affairs in Ottawa provide most of the advisers assigned to the delegation but officers from other missions, other divisions in Ottawa, and other government departments may also be appointed (often for short periods to cope with specific agenda items).

Members of the Canadian Delegation to the XXXII Regular Session of the United Nations General Assembly.

The Honourable Don Jamieson, Chairman of the Delegation	Secretary of State for External Affairs
Mr. William Barton	Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, New York
The Parliamentary Secretary to the Secretary of State for External Affairs	
Miss Coline Campbell	Member of Parliament
Mr. Claude-Andre Lachance	Member of Parliament
Mr. R. Harry Jay	Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, Geneva
Mr. Pierre Charpentier	Ambassador of Canada to Algeria
Mr. John Small	Department of External Affairs Former Ambassador of Canada to the People's Republic of China
Dean R. St. J. Macdonald	Faculty of Law Dalhousie University, Nova Scotia
Mr. William C.Y. McGregor	National President, Brotherhood of Railway and Airline Clerks General Vice-President, Canadian Labour Congress

d. Observers on the Canadian Delegation

For a number of years, it has been the practice of the Canadian Government to appoint representatives from the various national political parties as parliamentary observers to sessions of the General Assembly. Senators and Members of Parliament have been selected in rough accordance with the number of seats held by each party in the respective legislative chambers.

On occasion, private citizens with a professional concern for United Nations affairs have also been appointed as observers in one or another capacity.

It is believed that as an individual becomes more aware of the potentialities and limitations of the United Nations system, so his ability to identify and evaluate possible courses of action for the resolution of international problems is enhanced. Also, while most Parliamentarians will be familiar with the problems under discussion in the United Nations, experience as an observer may contribute to a deeper understanding of specific issues troubling the world community and the way in which these issues can affect Canada.

3. CANADIAN PARTICIPATION IN THE UNITED NATIONS AND ITS SYSTEM OF ORGANIZATIONS

1. On January 1, 1977, Canada became a member of the Security Council for the fourth time. The present term expires on December 31, 1978.

By virtue of this seat, Canada became a member of the following Security Council bodies:

- Committee of Experts on Rules of Procedure
- Committee on the Admission of New Members
- Committee on Southern Rhodesia

2. As a member of the United Nations, Canada is, of course, represented at each session of the United Nations General Assembly, including the seven main committees:

- First Committee (political and security)
- Special Political Committee (political questions not discussed by First Committee)
- Second Committee (economic and financial)
- Third Committee (social, humanitarian and cultural)
- Fourth Committee (trusteeship, including non-self-governing territories)
- Fifth Committee (administrative and budgetary)
- Sixth Committee (legal)

3. Canada participates in the following subsidiary or ad hoc bodies of the United Nations General Assembly:

- Special Committee on Peacekeeping Operations (Committee of 33)
- Committee on Relations with the Host Country
- Board of Auditors
- Committee on Conferences
- Committee on Contributions
- Disarmament Commission
- United Nations Scientific Advisory Committee
- UNSCEAR - United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation
- Commission for the United Nations Memorial Cemetery in Korea
- Committee on the Peaceful Uses of Outer Space

Conference of the Committee on Disarmament (CCD)
Ad Hoc Committee on Extra-Budgetary Funds
Advisory Committee on the United Nations Educational and Training
Program for Southern Africa
Ad Hoc Committee on the World Disarmament Conference
Committee on Relations with the Host Country
Ad Hoc Committee on International Terrorism
Ad Hoc Committee on the Drafting of an International Convention
against the Taking of Hostages
Ad Hoc Committee on the Drafting of an International Convention
against Apartheid in Sport
Preparatory Committee for the Special Session of the General
Assembly devoted to Disarmament
Negotiating Committee on the Financial Emergency of the UN
Ad Hoc Committee on the Restructuring of the Economic and Social
Sectors of the UN System
Human Rights Committee
Consultative Committee on the Voluntary Fund for the UN Decade for Women
Committee of Experts on Rules of Procedure

4. Canada contributes personnel to the following peacekeeping operations established by the Security Council:

UNMOGIP - United Nations Military Observer Group in India and Pakistan
UNTSO - United Nations Truce Supervision Organization
UNFICYP - United Nations Force in Cyprus
UNEF - United Nations Emergency Force in the Middle East
UNDOF - United Nations Disengagement Observer Force in the Middle
East
UNIFIL - United Nations Interim Force in Lebanon

5. Canada is not (since 1977) a member of ECOSOC (the Economic and Social Council) but is a member of the following ECOSOC bodies:

A. Functional Commissions -

Statistical Commission
Commission on Human Rights
Commission on Narcotic Drugs
Commission on Trans-National Corporations

B. Regional Commissions -

ECLA - Economic Commission for Latin America
ECE - Economic Commission for Europe

C. Standing Committees -

The Committee on Science and Technology for Development
The Committee on Review and Appraisal
The Committee on Natural Resources
The Committee on Housing, Building and Planning
The Human Rights Committee
The Committee on Negotiations with Inter-governmental Agencies
The Committee on the Transport of Dangerous Goods

6. Canada is a member of the following special bodies:

- UNICEF - United Nations Children's Fund (member of the Executive Board)
- UNHCR - United Nations High Commissioner for Refugees
(member of the Executive Committee)
- UNCTAD - United Nations Conference on Trade and Development including:
 - The Trade and Development Board
 - The Committee on Manufactures
 - The Committee on Invisibles and Financing Relating to Trade
 - Committee on Shipping
 - The Committee on Commodities
 - Committee on the Transfer of Technology
- UNDP - United Nations Development Program (member of the Governing Council)
- UNEP - United Nations Environment Program (member of the Governing Council)
- WFC - World Food Council

7. Canada is a member of the following Specialized Agencies and intergovernmental organizations:

- IAEA - International Atomic Energy Association (member of the Board of Governors)
- GATT - General Agreement of Tariffs and Trade
- ILO - International Labour Organization (member of the Governing Body)
- FAO - Food and Agriculture Organization (member of the Council)
- United Nations FAO/World Food Program - WFP (member of the Council)
- UNESCO - United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (member of the Executive Board)
- WHO - World Health Organization (member of the Executive Board)
- IBRD - International Bank for Reconstruction and Development (member of the Board of Governors)
- IFC - International Finance Corporation (member of the Board of Governors)
- IDA - International Development Association (member of the Board of Governors)
- IMF - International Monetary Fund (member of the Board of Governors)
- ICAO - International Civil Aviation Organization (member of the Council)
- UPU - Universal Postal Union (member of the Executive Board)
- ITU - International Telecommunication Union (member of the Administrative Council)
- WMO - World Meteorological Organization (member of the Executive Committee)
- IMCO - Intergovernmental Maritime Consultative Organization
- WIPO - World Intellectual Property Organization
- Inter-American Development Bank
- African Development Bank
- African Development Fund
- Asian Development Bank
- Caribbean Development Bank

4. CANADA'S FINANCIAL CONTRIBUTIONS TO THE UNITED NATIONS

a. Regular Budget for the United Nations

The United Nations operates on a biennial fiscal period which begins on January 1 of every second year. At the thirty-second session in 1977 the General Assembly voted appropriations totaling \$985.9 million (U.S.) for the biennial fiscal period 1978-79. The anticipated income for the biennium, apart from member country contributions, is \$174.1 million (U.S.). The General Assembly assessed member states \$487.8 million (U.S.) for costs to be incurred during 1978.

b. Scale of assessment for the apportionment of the expenses of the United Nations

The new scale of assessments for 1978-79 results from a decision taken at the thirty-second General Assembly to adopt a new scale for two years. The scale of assessments of the member state's contributions to the UN budget for the financial year are as follows (listed in order of magnitude):

U.S.A.	25.00 percent
U.S.S.R.	11.60 percent
Japan	8.64 percent
Federal Republic of Germany	7.70 percent
France	5.82 percent
China	5.50 percent
Britain	4.52 percent
Italy	3.38 percent
Canada	3.04 percent
9 member states	1.00 to 2.00 percent each
61 member states	0.03 to 1.00 percent each
17 member states	0.02 percent each
49 member states	0.01 (floor)

IACA (Regular and operational budgets)

UN Association in Canada

Canada ranks as sixth to ninth largest contributor to the budget of the United Nations and its related agencies.

This does not include a contribution of approximately \$78 million (Can) in food aid.

c. Canada's Contribution to the United Nations System - 1960 - 1978

Year*	Canada's contribution to UN regular budget (\$000 Cdn)	Percent assessment
1960	1,536	3.11
1961	1,860	3.11
1962	2,181	3.12
1963	2,356	3.12
1964	3,115	3.12
1965	2,774	3.17
1966	3,481	3.17
1967	3,588	3.17
1968	3,795	3.02
1969	4,049	3.02
1970	4,557	3.02
1971	4,891	3.08
1972	5,490	3.08
1973	5,770	3.08
1974	7,169	3.18
1975	8,838	3.18
1976	9,856	3.18
1977	9,593	2.96
1978	10,219	3.04

* Fiscal year ends on March 31.

- WFO - World Food Conference
- WTO - World Trade Organization
- IFC - International Finance Corporation
- IDA - International Development Association
- IMF - International Monetary Fund (member of Board of Governors)
- ICAO - International Civil Aviation Organization (member of the Council)
- UPU - Universal Postal Union (member of the Executive Board)
- ITU - International Telecommunication Union (member of the Administrative Council)
- WHO - World Health Organization (member of the Executive Committee)
- IMCO - Intergovernmental Maritime Consultative Organization
- WIPO - World Intellectual Property Organization
- Inter-American Development Bank
- African Development Bank
- African Development Fund
- Asian Development Bank
- Caribbean Development Bank

d. Contributions to the United Nations and Special Agencies (\$000 Canadian)

	Financial Year ending March 31/76	Financial Year ending March 31/77	Total 1945-1977
A. UN regular budget	9,856	9,593	101,450
B. Peacekeeping			
UNFICYP	1,930	2,600	30,412
UNEF II	4,620	2,844	11,221
C. Social and economic programs			
UNDP	24,500	29,435	190,506
UNHCR	750	750	40,082
UNICEF	3,500	5,000	38,875
UNRWA	1,350	1,650	34,403
UNITAR	60	70	730
UNETPSA	175	225	874
WFP	10,000	10,998**	152,250
UNFPA	3,500	5,000	18,052
Committee on Racial Discrimination	3	4	17
Trust Fund for South Africa	10	10	10
Fund for Drug Abuse Control	200	200	1,150
UN Voluntary Fund for Environment	--	3,618	3,622
D. Specialized Agencies and IAEA			
ILO	2,761	2,386	21,953
FAO	3,321	3,293	28,971
WHO	3,676	2,650	35,799
UNESCO	2,491	2,523	25,140
ICAO	443	478	7,077
IMCO	42	50	349
ITU	690	928	5,719
WMO	243	149	1,538
UPU	130	292	1,298
IAEA (Regular and operational budgets)	1,115	1,514	8,734
GATT	651	697	4,595
WIPO	145	207	465
E. UN Association in Canada	35	55	525

* Canada ranks as sixth to ninth largest contributor to the budget of the United Nations and its related agencies.

** This does not include a contribution of approximately \$78 million (Cdn) in food aid.

Budget of United Nations and its related agencies

		1977 Budget (\$U.S.)	Canada's contribution (percent)	No. of established posts for 1978 **
UN	United Nations	487,800,000	2.96	10,648
IAEA	International Atomic Energy Agency *Vienna	43,501,000	3.48	1,374
ILO	International Labour Organization *Geneva	62,941,000	4.01	1,460
FAO	Food and Agriculture Organization *Rome	79,826,000	4.12	3,815
UNESCO	United Nations Education, Scientific and Cultural Organization *Paris	112,201,500	3.12	2,224
WHO	World Health Organization *Geneva	147,184,000	1.80	2,240
ICAO	International Civil Aviation Organization *Montreal	19,101,000	2.57	705
UPU	Universal Postal Union *Bern	6,106,500	4.78	117
ITU	International Telecommuni- cation Union *Geneva	33,315,000	2.79	513
WMO	World Meteorological Organization *Geneva	10,353,900	1.44	235
IMCO	Intergovernmental Maritime Consultative Organization *London	6,188,100	0.81	228
GATT	General Agreements on Tariffs and Trade *Geneva	16,380,000		225

WIPO World Intellectual Property Organization 10,980,000 1.88 194
*Geneva

* Headquarters location

** The total number of staff in established posts on a given date is larger than the number of these regular-budget posts. Costs for additional temporary personnel (e.g. consultants) is usually included in the regular budget and in extra-budgetary allowances. Also not all established posts are filled on a year-round basis and several agencies apply a vacancy or turn-over deduction to their staff costs.

- Atomic Energy of Canada Limited AECI
- Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions ACABQ
- Administrative Committee on Co-ordination ACC
- Special Committee on the Situation with regard to the implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples Committee of 24
- Conference of the Committee on Disarmament CCD
- Economic and Social Council ECOSOC
- Economic Commission for Western Asia ECWA
- Export Development Corporation EDC
- Economic and Social Commission for Asia and the Pacific ESCAP
- Food and Agriculture Organization FAO
- General Agreement on Tariffs and Trade GATT
- International Atomic Energy Agency IAEA
- International Bank for Reconstruction and Development IBRD
- International Civil Aviation Organization ICAO
- International Development Association IDA
- International Labour Organization ILO
- Intergovernmental Maritime Consultative Organization IMO
- International Monetary Fund IMF
- International Telecommunication Union ITU
- North Atlantic Treaty Organization NATO
- Organization of American States OAS
- Organization of African Unity OAU
- Organization for Economic Co-operation and Development OECD
- Palestine Liberation Organization PLO
- UN Commission on International Trade Law UNCTRAL
- UN Conference on Trade and Development UNCTAD
- UN Disengagement Observer Force UNDOF
- UN Development Program UNDP
- UN Emergency Force UNEF
- UN Environment Program UNEP
- UN Educational, Scientific and Cultural Organization UNESCO
- UN Force in Cyprus UNFICYP
- Office of the UN High Commissioner for Refugees UNHCR
- UN Children's Fund UNICEF
- UN Industrial Development Organization UNIDO
- UN Institute for Training and Research UNITAR
- UN Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East UNRWA
- UN Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation UNSCEAR
- Universal Postal Union UPU
- World Food Program WFP
- World Health Organization WHO
- World Intellectual Property Organization WIPO
- World Meteorological Organization WMO

Acronyms and Short Forms

AECL	- Atomic Energy of Canada Limited
ACABQ	- Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions
ACC	- Administrative Committee on Co-ordination
Committee of 24	- Special Committee on the Situation with Regard to the Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples
CCD	- Conference of the Committee on Disarmament
CIDA	- Canadian International Development Agency
EEC	- European Economic Community
ECA	- Economic Commission for Africa
ECE	- Economic Commission for Europe
ECLA	- Economic Commission for Latin America
ECOSOC	- Economic and Social Council
ECWA	- Economic Commission for Western Asia
EDC	- Export Development Corporation
ESCAP	- Economic and Social Commission for Asia and the Pacific
FAO	- Food and Agriculture Organization
GATT	- General Agreement on Tariffs and Trade
IAEA	- International Atomic Energy Agency
IBRD	- International Bank for Reconstruction and Development
ICAO	- International Civil Aviation Organization
IDA	- International Development Association
ILO	- International Labour Organization
IMCO	- Intergovernmental Maritime Consultative Organization
IMF	- International Monetary Fund
ITU	- International Telecommunication Union
NATO	- North Atlantic Treaty Organization
OAS	- Organization of American States
OAU	- Organization of African Unity
OECD	- Organization for Economic Co-operation and Development
PLO	- Palestine Liberation Organization
UNCITRAL	- UN Commission on International Trade Law
UNCTAD	- UN Conference on Trade and Development
UNDOF	- UN Disengagement Observer Force
UNDP	- UN Development Program
UNEF	- UN Emergency Force
UNEP	- UN Environment Program
UNESCO	- UN Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFICYP	- UN Force in Cyprus
UNHCR	- Office of the UN High Commissioner for Refugees
UNICEF	- UN Children's Fund
UNIDO	- UN Industrial Development Organization
UNITAR	- UN Institute for Training and Research
UNRWA	- UN Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East
UNSCEAR	- UN Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation
UPU	- Universal Postal Union
WFP	- World Food Program
WHO	- World Health Organization
WIPO	- World Intellectual Property Organization
WMO	- World Meteorological Organization

Le Canada à la
XXXII^e session
de l'Assemblée générale
des Nations Unies



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

00818,78609



L'objet de la présente publication est de mettre à la disposition du public un outil de référence pratique donnant un aperçu du mode de fonctionnement et des travaux des Nations Unies et, en particulier, de la délégation du Canada à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale de l'ONU.

La Charte des Nations Unies a créé six principaux organes: l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat. L'Assemblée générale est au centre du système des Nations Unies: elle reçoit et étudie les rapports des autres organes de l'ONU, dont le Conseil de sécurité. Elle tient sa réunion annuelle de la fin septembre à la fin décembre et donne à tous les États membres l'occasion de discuter des problèmes mondiaux et de faire des recommandations.

Le Canada participe activement aux débats de l'Assemblée générale. Des membres de la délégation ont fait un grand nombre de déclarations sur quantité de sujets lors de la trente-deuxième session. On retrouvera ici les principales déclarations sur les questions qui préoccupent le plus le Canada. On peut se procurer dans leur forme intégrale toutes les déclarations de la trente-deuxième session de l'AGNU et obtenir des renseignements supplémentaires sur le rôle du Canada à l'ONU en écrivant à la Direction des relations publiques, ministère des Affaires extérieures, Édifice Lester B. Pearson, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

CA1 EA71 C16 EXF 1977-DOCS
 Canada at the ... regular session
 of the United Nations General Ass
 43229229

E 4E262070 9E05 E



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E

Le Canada à la XXXII^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

	<u>PAGE</u>
A. DÉBAT GÉNÉRAL	1
B. QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ	12
1. La politique d'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud	12
2. La journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains	15
3. L'embargo sur les armes continues à l'Afrique du Sud	17
4. La question de la Namibie	18
5. Les activités des intérêts économiques étrangers et autres dans les territoires non autonomes	20
6. La question de la Rhodésie	22
7. La situation au Moyen-Orient	24
8. La question de Chypre	25
9. Le maintien de la paix	28
10. Le désarmement	31
11. Le comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	37
12. Les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	39
C. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	
1. Le Dialogue Nord-Sud et la trente-deuxième session	44
2. Les activités opérationnelles pour le développement	48
3. Le programme des Nations Unies pour l'environnement	53
4. Le rapport du Conseil mondial de l'alimentation	57
D. QUESTIONS DES DROITS DE LA PERSONNE, DES PROBLÈMES SOCIAUX ET DES ACTIVITÉS HUMANITAIRES	
1. Les autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales	61
2. Droits de l'homme au Chili	65
3. La Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale	69
4. La Décennie des Nations Unies pour la femme	71
5. L'année internationale des handicapés	73
6. L'année internationale des Nations Unies pour les	75





© **Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1980**

N^o de cat. E 2-89/1978

ISBN 0-662-50661-8

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
AVANT PROPOS	
I LE CANADA À LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DE L'AGNU	
A. DÉBAT GÉNÉRAL	1
B. QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ	12
1. La politique d' <u>apartheid</u> du gouvernement de l'Afrique du Sud	12
2. La journée de <u>solidarité</u> avec les prisonniers politiques sud-africains	15
3. L'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud	17
4. La question de la Namibie	18
5. Les activités des intérêts économiques étrangers et autres dans les territoires non autonomes	20
6. La question de la Rhodésie	22
7. La situation au Moyen-Orient	24
8. La question de Chypre	26
9. Le maintien de la paix	28
10. Le désarmement	31
11. Le comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	37
12. Les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	39
C. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	
1. Le Dialogue Nord-Sud et la trente-deuxième session	44
2. Les activités opérationnelles pour le développement	48
3. Le programme des Nations Unies pour l'environnement	53
4. Le rapport du Conseil mondial de l'alimentation	57
D. QUESTIONS DES DROITS DE LA PERSONNE, DES PROBLÈMES SOCIAUX ET DES ACTIVITÉS HUMANITAIRES	
1. Les autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales	61
2. Droits de l'homme au Chili	65
3. La Décennie de lutte contre le racisme et la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	68
4. La Décennie des Nations Unies pour la femme	71
5. L'année internationale des handicapés	73
6. Le rapport du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	75

	<u>PAGE</u>
E. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	
1. Le barème des quotes-parts	78
2. Le Comité des conférences	81
F. QUESTIONS JURIDIQUES	
1. Le rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	86
2. Le réexamen du processus d'établissement des traités multilatéraux	88
3. La sécurité de l'aviation civile internationale	91
4. L'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages	94
II. ANNEXES	
A. LA CHARTE DES NATIONS UNIES	98
B. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	99
1. Les États membres	99
2. Les regroupements d'États au sein des Nations Unies	102
a) Les groupes régionaux	102
b) Les pays non alignés	104
c) Les pays membres du Commonwealth	105
d) Le Groupe des 77	105
3. L'organigramme de l'Organisation des Nations Unies	105
4. L'Assemblée générale	106
a) Ses fonctions	106
b) Le président et les vice-présidents	106
c) Les grandes commissions	107
d) Les autres organes	108
e) L'organigramme de l'organisation de l'Assemblée générale et de ses principaux organes	108
f) Le vote	109
g) La session de l'Assemblée générale	109
5. Le Conseil de sécurité	110
6. La liste des hauts fonctionnaires des organismes spéciaux et des institutions spécialisées	111
C. LE CANADA ET LES NATIONS UNIES	113
1. Les objectifs et les politiques du Canada aux Nations Unies	113
2. La participation du Canada à l'Assemblée générale	114
a) Le Bureau des affaires des Nations Unies	114
b) La mission permanente du Canada aux Nations Unies	114
c) La délégation du Canada à l'Assemblée générale	115
d) Les observateurs au sein de la délégation du Canada	116

3. La participation du Canada aux Nations Unies et à ses organisations	117
4. Les contributions financières du Canada à l'ONU	120
a) Le budget ordinaire de l'ONU	120
b) Le barème des quotes-parts	120
c) Les contributions financières du Canada à l'ensemble des organismes des Nations Unies	121
d) Les contributions aux Nations Unies et aux agences spécialisées	121

D. SIGLES ET ABRÉVIATIONS	126
---------------------------	-----

Au nom du gouvernement et du peuple du Canada, je désire vous transmettre ainsi qu'à tout le personnel nos meilleurs vœux à l'occasion du trente-deuxième anniversaire de la fondation de l'Organisation.

Dans le rapport que vous présenterez cette année aux membres des Nations Unies, vous nous avez mis en garde contre le danger que les gouvernements perdent confiance dans les institutions internationales si les discussions qui s'y tiennent ne donnent pas de résultats constructifs. Vous nous avez rappelé qu'il est facile de blâmer les institutions internationales pour des manquements qui découlent souvent directement de politiques ou d'actions gouvernementales contradictoires et vous nous avez exhortés, à faire preuve de coopération et de sagesse politique.

Le Canada a pris à cœur votre mise en garde. Nous sommes en effet convaincus que si tous les membres ne s'unissent pas pour accroître l'efficacité des Nations Unies, les décisions importantes qui touchent le sort de l'humanité seront prises ailleurs et l'Organisation perdra tout son sens, ce qui, aux yeux du Canada, l'un des membres fondateurs et des principaux défenseurs de l'ONU, serait un tragédie.

Je peux vous assurer que le Canada fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter à l'ONU l'exécution du mandat qui lui a été confié aux termes de la Charte et qui demeure aujourd'hui aussi essentiel pour l'humanité qu'il l'était en 1945.

AVANT-PROPOS

I. LE CANADA À LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DE L'AGNU

Chaque année, le 24 octobre, le monde entier célèbre la Journée des Nations Unies. Dans son message de 1977 au secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a exprimé les vœux du Canada à l'occasion de cette journée et a renouvelé l'assurance de notre soutien à l'Organisation. Son allocution est une introduction parfaite à une revue des activités du Canada au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En voici le texte:

Au nom du gouvernement et du peuple du Canada, je désire vous transmettre ainsi qu'à tout le personnel nos meilleurs vœux à l'occasion du trente-deuxième anniversaire de la fondation de l'Organisation.

Dans le rapport que vous présentez cette année aux membres des Nations Unies, vous nous avez mis en garde contre le danger que les gouvernements perdent confiance dans les institutions internationales si les discussions qui s'y tiennent ne donnent pas de résultats constructifs. Vous nous avez rappelé qu'il est facile de blâmer les institutions internationales pour des manquements qui découlent souvent directement de politiques ou d'actions gouvernementales contradictoires et vous nous avez exhortés à faire preuve de modération et de sagesse politique.

Le Canada a pris à coeur votre mise en garde. Nous sommes en effet convaincus que si tous les membres ne s'unissent pas pour accroître l'efficacité des Nations Unies, les décisions importantes qui touchent le sort de l'humanité seront prises ailleurs et l'Organisation perdra tout son sens, ce qui, aux yeux du Canada, l'un des membres fondateurs et des principaux défenseurs de l'ONU, serait une tragédie.

Je peux vous assurer que le Canada fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter à l'ONU l'exécution du mandat qui lui a été confié aux termes de la Charte et qui demeure aujourd'hui aussi essentiel pour l'humanité qu'il l'était en 1945.

A. DÉBAT GÉNÉRAL

Chaque année, la session de l'Assemblée générale commence par un débat général. Presque tous les membres de la communauté internationale profitent de l'occasion pour présenter leurs vues sur les grandes questions internationales de l'heure. Le 26 septembre 1977, M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a présenté les vues du Canada.

1^{ière} PARTIE

CANADA À LA XXXII^e AGNU

Je suis heureux d'être l'un des premiers orateurs à pouvoir vous féliciter de votre élection. La délégation canadienne comme un tribut à la fois à vos qualités personnelles et au rôle important de votre pays au sein des Nations Unies. En acceptant de présider nos débats nos délibérations annuelles cet automne, mais aussi l'importante occasion extraordinaire de l'an prochain sur le désarmement, vous avez assumé une lourde responsabilité. Je sais que vous vous en acquitterez avec distinction.

Cette année, l'Assemblée accueille deux nouveaux membres, la République du Djibouti et la République socialiste du Viet Nam. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, le Canada a eu le plaisir de recommander l'admission de ces deux pays, et nous nous réjouissons à la pensée de travailler en collaboration avec eux au sein de cette organisation.

L'efficacité des Nations Unies

À l'instar de bien d'autres participants à ce débat, j'ai reçu une multitude de conseils sur ce que je devrais dire pour contribuer à résoudre les nombreux problèmes auxquels nous devons faire face. Ce fut une expérience désolante.

Je suis arrivé à la conclusion que je pourrais relire, mot pour mot, mon discours de l'an dernier et que personne ne s'en apercevrait ni se l'en préoccuperait! La triste vérité, c'est que toutes les questions sérieuses que d'autres et moi-même avons soulevées l'an dernier demeurent sans réponse et que certaines d'entre elles représentent pour la paix et la sécurité une menace encore plus grande qu'il y a douze mois. L'année dernière n'a pas été féconde pour les Nations Unies.

Il ne faut pas s'étonner que, désabusés et cyniques devant notre incapacité à trouver les réponses promises aux questions de vie ou de mort, dans bien des cas, nos propres concitoyens et des millions de gens de par le monde ne se préoccupent plus de nos délibérations.

Il me peine de porter un tel jugement. Aucun pays n'a appuyé avec plus de constance que le Canada les principes des Nations Unies. Nous n'avons pas à rougir du bilan de notre activité dans cette enceinte ni de l'attitude du peuple canadien. Le Canada a accepté des responsabilités au chapitre du maintien de la paix, joué un rôle de premier plan à l'occasion du Dialogue Nord-Sud et prêté un juste concours à toutes les initiatives de l'ONU. Le Canada et les Canadiens se sont mérité le droit d'être entendus et à leur avis, le travail des Nations Unies n'est pas satisfaisant.

A. DÉBAT GÉNÉRAL

Chaque année, la session de l'Assemblée générale commence par un débat général. Presque tous les membres de la communauté internationale profitent de l'occasion pour présenter leurs vues sur les grandes questions internationales de l'heure. Le 26 septembre 1977, M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, exprimait les vues du Canada.

* * * * *

Je suis heureux d'être l'un des premiers orateurs à pouvoir vous féliciter de votre élection. La délégation la considère comme un tribut à la fois à vos qualités personnelles et au rôle important de votre pays au sein des Nations Unies. En acceptant de présider non seulement nos délibérations annuelles cet automne, mais aussi l'importante session extraordinaire de l'an prochain sur le désarmement, vous avez endossé une lourde responsabilité. Je sais que vous vous en acquitterez avec distinction.

Cette année, l'Assemblée accueille deux nouveaux membres, la République du Djibouti et la République socialiste du Viet Nam. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, le Canada a eu le plaisir de recommander l'admission de ces deux pays, et nous nous réjouissons à la pensée de travailler en collaboration avec eux au sein de cette organisation.

L'efficacité des Nations Unies

A l'instar de bien d'autres participants à ce débat, j'ai reçu une multitude de conseils sur ce que je devrais dire pour contribuer à résoudre les nombreux problèmes auxquels nous devons faire face. Ce fut une expérience désolante.

Je suis arrivé à la conclusion que je pourrais relire, mot pour mot, mon discours de l'an dernier et que personne ne s'en apercevrait ni ne s'en préoccuperait! La triste vérité, c'est que toutes les questions sérieuses que d'autres et moi-même avons soulevées l'an dernier demeurent sans réponse et que certaines d'entre elles représentent pour la paix et la sécurité une menace encore plus grande qu'il y a douze mois. L'année dernière n'a pas été féconde pour les Nations Unies.

Il ne faut pas s'étonner que, désabusés et cyniques devant notre incapacité à trouver les réponses promises aux questions de vie ou de mort, dans bien des cas, nos propres concitoyens et des millions de gens de par le monde ne se préoccupent plus de nos délibérations.

Il me peine de porter un tel jugement. Aucun pays n'a appuyé avec plus de constance que le Canada les principes des Nations Unies. Nous n'avons pas à rougir du bilan de notre activité dans cette enceinte ni de l'attitude de peuple canadien. Le Canada a accepté des responsabilités au chapitre du maintien de la paix, joué un rôle de premier plan à l'occasion du Dialogue Nord-Sud et prêté un juste concours à toutes les initiatives de l'ONU. Le Canada et les Canadiens se sont mérité le droit d'être entendus et à leur avis, le travail des Nations Unies n'est pas satisfaisant.

Le Canada, bien sûr, ne nie pas toute responsabilité devant ces résultats lamentables. Il nous arrive, à nous aussi, d'inverser les priorités et de ne pas être suffisamment conscients de l'urgence de juguler les dangers, anciens et nouveaux, qui menacent l'ordre et la sécurité dans le monde. Mon but n'est pas de tout simplement rejeter le blâme sur autrui pour le plaisir douteux de donner libre cours à mes frustrations. Je dis ceci sachant que beaucoup d'entre vous partagent mon opinion. Ce n'est pas notre engagement qui fléchit; aucun homme sensé n'exposerait volontairement le monde à de plus grandes effusions de sang et au risque d'un holocauste planétaire. Tous, nous désirons la paix et l'ordre dans les affaires internationales.

Pourtant, nous sommes empêtrés dans les méandres de l'histoire, de la peur, de la méfiance et d'antagonismes ancrés. Le plus souvent, l'intérêt particulier l'emporte sur nos efforts pour définir et favoriser des objectifs plus vastes et plus généreux. Je sais que bon nombre, ici et ailleurs, sont d'avis que telle est la réalité des affaires internationales - "le monde réel" - comme ils l'appellent. D'après eux, les imperfections flagrantes sont normales et inévitables compte tenu de la nature humaine et nous devons nous résigner à contenir, sans plus, les manifestations les plus virulentes et les plus dangereuses de l'avidité et de l'irrationalité de l'homme et accepter que le destin du monde soit d'aller de crise en crise. Un scepticisme de bon aloi est justifiable, j'en conviens; mais aux Nations Unies, ce scepticisme débouche trop souvent sur la résignation et une sorte de cynisme professionnel selon lequel toutes les nouvelles initiatives ne sont que des preuves d'une naïveté idéaliste sans lendemain.

Je ne suis pas naïf, je vous l'assure; mais je ne puis accepter - et le Canada non plus - que cette Organisation et ses États membres soient impuissants à éliminer à la source les causes de ces tensions considérables qui nous forcent tous à vivre dans l'attente d'un désastre imminent.

Beaucoup d'entre nous semblent également croire que si n'importe quel pays peut provoquer l'étincelle qui met le feu, seules les super-puissances ont les moyens de l'alimenter ou de l'éteindre. Il est bien entendu que les grandes nations nanties ont un rôle majeur à jouer et leurs initiatives ne devraient pas être automatiquement accueillies par la méfiance. Mais quand des petits pays ne font rien ou adhèrent aveuglément à un bloc ou à un autre, ils se soustraient à leurs responsabilités et tournent en ridicule l'ONU et l'occasion qu'elle leur offre de participer à un débat ouvert, libre et raisonnable.

Quelle que soit l'impressionnante que soit l'issue des décisions et des mesures prises au niveau des superpuissances, nous ne devons jamais oublier que ce ne sont pas elles qui ont embrasé tous les points chauds de la terre. Bon nombre de petits pays ont montré qu'ils étaient parfaitement capables, à eux seuls, de nous causer des problèmes à tous. De telles actions sont d'ailleurs d'autant plus répréhensibles lorsqu'elles risquent d'alimenter ou même favorisent l'accroissement des tensions entre l'Est et l'Ouest.

Si nous voulons faire des progrès dans cette enceinte, il faut mettre un terme aux débats stériles des récentes années dont l'issue est toujours connue d'avance. Si les débats aux Nations Unies ne retrouvent pas leur vitalité, alors de plus en plus les décisions importantes pour la destinée du genre humain seront prises ailleurs, et cette Organisation et la plupart de ses institutions sombreront dans la médiocrité, puis dans un oubli que personne ne regrettera.

Si vous êtes tentés de taxer mon jugement de trop sévère et mes prévisions de trop pessimistes, rappelez-vous objectivement la réaction de bon nombre de nos commettants face aux délibérations et aux résolutions de l'ONU. Dans mon pays et partout dans le monde, la réaction a été négative.

Je vous accorde que ces critiques sont souvent fondées sur des préjugés ou l'ignorance. Par ailleurs, nous savons que beaucoup peut être fait et devrait être fait pour accroître l'efficacité des Nations Unies. Voici quelques suggestions et exemples de moyens d'y arriver. La présente session sera saisie de deux grandes questions: celles du Moyen-Orient et de l'Afrique australe. L'an dernier, nous avons adopté 20 résolutions sur le Moyen-Orient et pas moins de 34 sur l'Afrique australe. Qu'est-ce qui a été accompli après tout ce temps, tous ces efforts, sans mentionner toutes ces dépenses? Très peu, assurément, car bon nombre de ces résolutions exprimaient tout simplement des jugements de valeur sans proposer aucune mesure pratique. En outre, tout le monde savait qu'elles n'avaient aucune chance - ou si peu - d'être appliquées. Pourtant, cette immense et de plus en plus coûteuse machine qu'est l'ONU a adopté non seulement les quelques 50 résolutions que je viens de mentionner mais près de 200 autres, beaucoup du même genre et donc prédestinées à subir le même sort. D'ailleurs, je soupçonne que déjà la poussière s'amoncelle sur le recueil de 400 pages qui contient ces résolutions, la plupart faisant écho, presque mot pour mot, aux délibérations des années précédentes.

Il n'y a pas lieu de se surprendre de l'indifférence avec laquelle les media et le public accueillent leur publication. Paradoxalement, en adoptant davantage de résolutions, nous avons entraîné une diminution au lieu d'un regain d'intérêt. Il ne sera pas facile de changer nos habitudes collectives. Nous devons examiner de près l'ordre du jour afin de résister à la tentation d'y réinscrire automatiquement d'anciens points ou d'en ajouter de nouveaux, moins importants. Nous devrions grouper les sujets de discussion de façon que les débats analogues n'aient pas lieu au sein de comités différents. Nous devrions également éviter la prolifération de résolutions où les membres font état de leurs aspirations ou objectifs sans proposer de mesures concrètes pour les réaliser. Quelques résolutions courtes, concises et pratiques auront davantage d'effet que la multitude de résolutions répétitives et inefficaces étudiées chaque année.

Le Conseil de sécurité

En tant que membre du Conseil de sécurité une fois au cours de chaque décennie depuis la création de l'ONU, le Canada a accumulé une somme d'expériences non négligeable, mais il a également eu la chance d'examiner les activités du Conseil d'un oeil neuf à chaque renouvellement de mandat.

Jusqu'à présent cette année, le Conseil a débattu plusieurs questions importantes de façon sobre et sensée. Aucun d'entre nous n'oserait toutefois prétendre que le Conseil a fait beaucoup pour renforcer sa position de premier responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales au sein de la structure des Nations Unies. Le Secrétaire général nous a d'ailleurs avertis à juste titre qu'il viendrait peut-être "un temps où l'on aurait désespérément besoin du Conseil, mais où il serait trop faible pour s'acquitter de ses responsabilités". Le problème est imputable non pas à une faiblesse de la structure ou des pouvoirs du Conseil, mais plutôt à un manque de motivation. Afin de lui donner un plus grand sens de finalité, la Charte prévoit des réunions périodiques auxquelles les membres pourraient être représentés par un membre de son gouvernement ou un autre représentant spécialement désigné. De manière remarquable, le Conseil a tenu sa première rencontre du genre à l'occasion des fêtes du 25^e anniversaire. L'Assemblée générale a bien loué l'intention du Conseil d'organiser d'autres réunions du genre, mais rien n'a été fait.

Je propose que le Conseil de sécurité convoque régulièrement des réunions au niveau ministériel. Le choc des idées de quinze ministres pourrait lui insuffler un regain de vie et une nouvelle volonté politique. Au lieu de s'en tenir à un ordre du jour rigide, les participants pourraient discuter librement des grandes questions relatives à la paix et la sécurité internationales à partir d'un rapport spécial du Secrétaire général. Convoquées une ou deux fois l'an plutôt qu'une fois tous les vingt-cinq ans, ces réunions devraient se tenir dans une atmosphère détendue permettant aux ministres, qui ne seraient pas flanqués d'une armée de conseillers, d'échanger leurs vues de façon spontanée. D'ailleurs, la première rencontre pourrait fort bien être consacrée à la recherche de moyens susceptibles de rendre plus pertinents les travaux du Conseil sur les grandes questions de la paix et de la sécurité.

L'ECOSOC

Lorsque je me suis adressé à l'Assemblée l'an dernier, j'ai suggéré que l'on confie un rôle important au Conseil économique et social. Lors de ses sessions du printemps et de l'été, le Conseil a étudié un nombre effarant des questions. Son bilan est pourtant moins brillant dans ce qui devrait être sa tâche principale, soit établir des priorités et coordonner les travaux de cette famille d'organisations dans les domaines économique, social, culturel, éducationnel et sanitaire et dans des domaines connexes. Ma délégation est d'avis que le Conseil devrait tenir des sessions plus fréquentes et plus courtes. Chacune d'entre elles pourrait lui permettre d'approfondir un groupe de sujets et ainsi de parcourir entièrement son agenda en deux ans. De temps à autre, le Conseil devrait également convoquer des rencontres au niveau ministériel afin de passer en revue les grandes questions économiques ou sociales lorsque des considérations politiques justifient ce genre de participation. Je souhaite l'apparition, au sein de tous les organes des Nations Unies, de nouvelles pratiques officieuses de consultation et de négociation qui, par l'entremise de groupes de contact, contribueraient à faire de l'ONU une véritable enceinte de négociation.

Institutions spécialisées

Nous devons également oeuvrer à l'amélioration de l'efficacité des institutions spécialisées. Beaucoup d'entre elles jouissent d'ailleurs d'une très bonne réputation. Mais notre façon de contrôler l'ensemble du système ne donne pas satisfaction. Nous avons été efficaces au chapitre de l'élaboration de nouveaux programmes, mais un peu moins lorsqu'il s'est agi de recenser les activités périmées ou d'empêcher le double emploi. Il en est résulté notamment une escalade des coûts. Il y a quelques années, l'un de mes prédécesseurs se plaignait à l'Assemblée que les budgets des contributions du système des Nations Unies avaient doublé en cinq ans. Nous devons donc nous assurer que les budgets sont maintenus à un niveau acceptable et qu'ils ne servent qu'à des secteurs hautement prioritaires.

Un autre problème des institutions spécialisées, c'est qu'elles se sont beaucoup écartées de leur mandat premier pour s'occuper des questions politiques qui relèvent de l'Assemblée générale. Le Canada est déterminé à freiner cette tendance. Nous sommes particulièrement préoccupés par le cas de l'Organisation internationale du travail. Nous respectons l'OIT pour tout ce qu'elle a accompli dans le domaine des droits de la personne et pour son unique contribution au système des Nations Unies dans son ensemble. Nous sommes fort désireux de préserver sa compétence et l'impartialité de ses méthodes de sorte qu'un État membre ne soit jamais condamné sans avoir eu droit à une enquête impartiale. Je crois que bon nombre de membres partagent nos vues et oeuvreront de concert à cette fin.

Ces propositions visent principalement à améliorer nos méthodes. Si nous les mettions à l'exécution, et je dois avouer que je ne suis pas du tout convaincu que nous le ferons, nous serions beaucoup mieux placés pour nous attaquer aux problèmes vraiment importants; mais ces problèmes n'en seraient pas pour autant moins complexes.

Questions économiques

Il est maintenant établi que les principales préoccupations de la plupart des membres sont en réalité d'ordre économique, même si elles se manifestent de diverses façons troublantes, y compris en hostilités ouvertes. Les Nations Unies et leurs institutions ont fort à faire si nous voulons nous rapprocher d'un ordre économique mondial plus juste et plus équitable. Les obstacles à franchir sont énormes, le chômage et l'inflation continuent de sévir même dans les pays les plus riches. Tant que la raison ne primera pas, tant que les exigences des uns et les réactions des autres feront fi des réalités économiques actuelles, je dois vous avertir que même le Canada, pourtant loin d'être le moins généreux des pays développés, sera de plus en plus contraint de se pencher sur ses propres maux, allant jusqu'à faire abstraction des conséquences internationales d'un tel geste. Point n'est besoin de vous dire que nous ne sommes pas les seuls dans cette situation.

L'objectif du Canada est de travailler sur les bases que nous avons aidé à jeter en assurant la coprésidence de la CCEI*. Si le climat s'y prête, nous allons travailler fort pour mettre au point une stratégie à la

* Conférence sur la coopération économique internationale.

fois réaliste et largement acceptable. Dans les semaines à venir, les représentants du Canada ici même, ainsi qu'à d'autres assemblées de l'ONU et de ses institutions, annonceront de nouveaux engagements financiers de la part du Canada envers un grand nombre d'organisations internationales. Je ne vous embarrasserai pas des détails mais j'aimerais quand même dire un mot au sujet de l'aide alimentaire.

La pénurie alimentaire mondiale a pu être atténuée par les bonnes récoltes qu'ont connues de nombreux pays. Néanmoins, les facteurs qui ont engendré cette crise encore récente sont toujours là, et les études effectuées dernièrement s'accordent sur la probabilité d'un déficit au cours des cinq ou dix prochaines années. Pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale, on a proposé de constituer une réserve céréalière d'urgence de l'ordre de 500 000 tonnes. Le Canada a déjà annoncé qu'il était disposé à contribuer à la constitution de cette réserve en collaboration avec d'autres donateurs. Je suis maintenant en mesure d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, nous serions disposés à fournir l'équivalent de 7,5 millions de dollars de céréales vivrières, soit environ 50 000 tonnes ou 10% de l'objectif global.

Nous devons au cours de cette session, mettre en place les mécanismes qui permettront d'élaborer une nouvelle Stratégie du développement international pour la troisième Décennie du développement. Nous avons là une chance unique de prouver que les Nations Unies peuvent toujours être utiles. Ou bien nous profitons de cette chance, ou bien nous laissons nos délibérations se perdre en discours vains et stériles qui mineront la bonne volonté de ceux qui doivent donner et aggraveront l'amertume de ceux qui doivent recevoir. Choisissons dès maintenant le premier parti.

Droit de la mer

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole devant cette Assemblée, d'importants événements se sont produits en ce qui concerne la Conférence sur le droit de la mer. Cette conférence historique illustre très bien certains des meilleurs et certains des pires aspects des délibérations et des mécanismes des Nations Unies. Pourtant, sans l'ONU, il fait peu de doute que la gestion et la maîtrise des océans et de leurs ressources auraient dégénéré jusqu'à l'anarchie la plus totale. Cette conférence est donc une des grandes réalisations de l'ONU, tout à l'honneur de ses promoteurs et de ceux qui y participent. Mais le problème, c'est qu'elle progresse avec une lenteur désespérante.

Au cours des douze derniers mois, de nombreux pays, dont le Canada, ont étendu à 200 milles de leurs côtes leur juridiction sur les ressources biologiques de la mer. S'il est vrai que cette mesure repose sur la volonté commune manifestée par les États dans les projets de texte présentés à la Conférence, il est vrai également qu'avant d'en arriver là, de nombreux stocks de poissons s'étaient dangereusement épuisés, certains éléments vitaux de l'industrie mondiale de la pêche étaient menacés et de graves conflits éclataient entre des pays traditionnellement amis.

Il y a certes, des raisons légitimes et complexes qui expliquent pourquoi les négociations ont été si difficiles. On ne peut cependant nier le fait que les vieilles habitudes et les vieux modes de comportement sont difficiles à abandonner et que, comble d'ironie, c'est en agissant avant la conclusion de la Conférence que le Canada et les pays qui l'ont imité ont donné meilleure figure aux Nations Unies et rehaussé la valeur incontestée de la Conférence. J'espère que cette leçon imprimera à tous les participants à la Conférence le sentiment qu'il faut de toute urgence mener à bonne fin les importants travaux qui restent. Il nous a fallu dix ans pour en arriver où nous sommes, et à moins qu'un régime international négocié n'entre en vigueur à très brève échéance, nous risquons de voir nos efforts annulés par une série d'interventions unilatérales.

Paix et sécurité - Afrique australe

Il devrait s'imposer à l'évidence, mais ce n'est pas toujours le cas, que notre lente progression vers une société juste et bien ordonnée repose entièrement sur l'hypothèse fragile que nous pouvons créer et préserver un monde pacifique. Il ne devrait même pas être nécessaire d'argumenter pour défendre cette proposition. Pourtant, nous continuons d'assister à de nouvelles flambées de violence et d'entendre, de la bouche de dirigeants profondément convaincus, que la seule façon de parvenir à leurs fins est de prendre les armes. Cette conviction est aujourd'hui fortement ancrée dans certaines parties de l'Afrique australe.

Nous serons appelés sous peu à discuter du plus récent plan pour l'instauration de la règle de la majorité en Rhodésie. Le Canada appuie ce plan sans réserve non seulement parce que, à nos yeux, il offre une solution juste et équitable mais aussi parce que nous rejetons totalement l'autre voie: l'effusion de sang. Nous devons rester inébranlables dans notre détermination de voir la fin de l'actuel régime minoritaire illégal en Rhodésie et, pour cela, il faut redoubler nos efforts et notre engagement en faveur de moyens pacifiques, faute de quoi, l'issue finale aura des relents d'échec et nous devons arriver à la pénible conclusion que la justice ne s'acquière que par la mort et la destruction.

Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, les questions sont encore plus complexes et les dangers pour la sécurité mondiale sont proportionnellement plus grands. Chacun d'entre nous espère que les initiatives et les négociations actuelles seront couronnées de succès. Aujourd'hui comme hier, le Canada exhorte tous les intéressés à se rendre compte des voies qui peuvent conduire à un règlement pacifique et permanent des différends qui existent depuis longtemps.

Le Canada continue de s'en tenir au plan de paix dans les résolutions 242 et 338 des Nations Unies. Le droit d'Israël à l'existence, tel que défini par ces résolutions, reçoit notre appui ferme et net. Nous déplorons et continuerons à déplorer tous les efforts déployés dans cette Assemblée et ailleurs pour attribuer à Israël des motifs manifestement faux ou pour dénigrer son statut et ses droits au sein des Nations Unies en temps que membre légitime de la communauté mondiale.

Le Canada croit que tous les pays de cette région sont en droit de s'attendre à plus qu'un nouveau cessez-le-feu ou qu'à une simple cessation officielle de l'état de belligérance. Plus qu'un droit, c'est une nécessité. Pour que s'instaure une paix de ce genre, il faut absolument régler les grandes questions territoriales. Les seules frontières vraiment sûres - celles qui sont librement reconnues par les parties de part et d'autre - ne peuvent être délimitées que par voie de négociation dans le cadre établi par la résolution 242. D'ici là, nous croyons que rien ne devrait être tenté unilatéralement ou illégalement pour modifier ou déterminer prématurément le statut de l'une ou de l'autre partie des territoires occupés. Nous regrettons que de telles mesures soient encore prises sans égard à leurs conséquences sur les perspectives de paix. En outre, il est évident que pour instaurer la paix durable que tous désirent, tout règlement des questions territoriales doit apporter une solution juste, humanitaire et politique aux problèmes des Arabes palestiniens, de sorte qu'ils puissent vivre en paix sans menacer la sécurité des autres pays de la région. Pareille solution suppose bien entendu que les Arabes palestiniens reconnaissent, clairement et sans équivoque, l'existence permanente d'Israël à leurs côtés. Au cours de cette Assemblée nous devrions insister pour la reprise, le plus tôt possible, des négociations, et ne pas chercher à remplacer par des discussions creuses ou des résolutions partiales, le processus lent et complexe, mais combien essentiel, par lequel les parties en cause doivent régler elles-mêmes leur litige.

Il est évident que la situation au Moyen-Orient a atteint une phase cruciale. Pour tous les intéressés c'est maintenant le moment propice; conscients qu'ils sont des conséquences désastreuses que peuvent entraîner des gestes irréfléchis, prions donc qu'ils agissent avec sagesse.

Nous savons que chaque nouvelle flambée de violence qui éclate dans le monde est une menace en puissance dirigée contre chacun de nous et contre l'humanité. De nos jours, quand couve un conflit il ne faut plus seulement songer à des hostilités circonscrites, si horribles soient-elles; nous devons rappeler à ceux qui seraient tentés de recourir aux armes qu'ils mettent en danger plus que la vie de leur propre peuple. Au fond, chaque coup de feu tiré sous l'influence de la colère peut être dirigé contre nous tous. Nous avons le droit et le devoir de nous prononcer à cet égard car, à vrai dire, c'est la paix du Canada et de tous les autres pays du monde qui est en jeu.

Désarmement

C'est pourquoi aucun problème n'a de plus grande importance pour cette Assemblée que le désarmement. Mais aucun sujet n'a moins couronné nos efforts et plus déçu nos peuples. La session extraordinaire de l'an prochain nous fournira l'occasion de faire des progrès réels sur la voie du désarmement. Le Canada a coparrainé la résolution demandant sa tenue et présentera des propositions précises pour en assurer le succès.

Mais nous ne pouvons attendre la session extraordinaire. C'est maintenant qu'il faut améliorer et renforcer le système international de non-prolifération, améliorer l'application du TNP et réexaminer les risques et les avantages que présentent divers cycles de fabrication et procédés de traitement des combustibles nucléaires.

S'il est quelque chose de plus terrifiant que l'éventualité d'une escalade rapide des hostilités localisées, c'est le cauchemar d'une prolifération nucléaire débridée avec son cortège d'horreurs. Je comprends difficilement comment l'un ou l'autre des chefs de file peut voir dans l'augmentation du nombre des États dotés d'armes nucléaires une contribution à la stabilité mondiale. Il y a longtemps que le Canada, malgré sa compétence reconnue dans le domaine, a rejeté l'option des armements nucléaires. Nous faisons maintenant tous les efforts pour veiller à ce que d'autres fassent de même. Notre coopération nucléaire, sous forme de fournitures ou de technologie, se limitera dorénavant aux pays qui auront signé le Traité de non-prolifération ou qui se seront engagés à appliquer des garanties intégrales. Nous sommes encouragés par le fait que d'autres fournisseurs nucléaires, dont l'Australie et la Suède, ont adopté une ligne analogue. Nous espérons que d'autres suivront.

En effet, le Canada reconnaît que le renchérissement et l'épuisement inévitables des sources d'énergie traditionnelles ne laissent d'autres choix à la plupart des pays que de s'en remettre au nucléaire pour répondre aux demandes d'énergie. Nous convenons également qu'il existe des divergences légitimes sur les moyens les plus sûrs et les plus efficaces d'utiliser les ressources et la technologie nucléaires. C'est le cas même dans les pays dont l'engagement en faveur de la non-prolifération est entier et incontesté.

C'est pourquoi le Canada accueille avec plaisir et accorde son soutien à la proposition du sommet de Londres d'étudier en profondeur les cycles du combustible qui n'utilisent pas le plutonium ou qui améliorent les garanties. Nous félicitons les États-Unis pour leurs initiatives dans ce domaine et espérons que tous les pays leurs donneront un appui sans réserve. Ce sujet est beaucoup trop étendu et beaucoup trop important pour être traité en quelques minutes. J'espère que cette Assemblée nous accordera le temps nécessaire pour tenir un débat d'envergure car aucun sujet n'a plus d'importance.

Maintien de la paix

En raison des intérêts particuliers du Canada, j'espère et compte que l'occasion se présentera pour discuter des activités du maintien de la paix de l'ONU. Au Moyen-Orient, à Chypre et en Asie du Sud, des forces de maintien de la paix ou des groupes d'observateurs de l'ONU sont en place. On demandera peut-être bientôt aux Nations Unies d'intervenir au Zimbabwe et en Namibie.

Le Canada a répondu favorablement chaque fois que l'ONU lui a demandé de fournir des troupes pour de telles entreprises car celles-ci représentent, croyons-nous, une contribution importante à la paix mondiale. Cependant, dans mon pays, on se préoccupe de plus en plus de ces interventions. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, bon nombre des différends qui ont déclenché l'envoi des forces de maintien de la paix ne semblent pas davantage sur le point de se régler qu'il y a dix, vingt ou trente ans. Certes, les questions fondamentales ou épineuses ne peuvent se dénouer du jour au lendemain. Mais nous souhaitons voir, ce qui n'est pas toujours le cas, des preuves que les parties ont la ferme intention de négocier pour mettre un terme à leurs différends.

En second lieu, bien que les deux contingents les plus récents, la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, soient dûment financés grâce à la cotisation collective, nous ne sommes pas parvenus à une entente générale sur le mode de financement des opérations futures, et la dette de la Force des Nations Unies à Chypre dépasse maintenant les \$50 millions. Si le mode de financement n'est pas adéquat, plusieurs membres de l'ONU ne pourront se permettre de fournir des troupes, ce qui serait néfaste pour l'Organisation et pour la notion même du maintien de la paix.

A l'avenir, lorsque le Canada songera à participer à ces opérations, il tiendra compte de deux facteurs. D'abord, les forces maintien de la paix contribuent-elles à un règlement ou ne sont-elles qu'une solution temporaire, voire une façon de perpétuer le problème? Ensuite, les modalités de financement reflètent-elles le désir commun des membres de supporter le fardeau financier et permettent-elles aux fournisseurs de troupes d'être choisis parmi un vaste éventail de pays?

Droits de l'homme

Je ne doute pas que nous entendrons beaucoup parler des droits de l'homme dans les mois qui viennent, et non seulement ici aux Nations Unies. Dans quelques jours, la Conférence sur la révision de l'Acte final d'Helsinki s'ouvre à Belgrade. A titre de signataire, le Canada exposera ses vues à ce moment.

Mais il faut aussi reconnaître que les Nations Unies ont une grande responsabilité dans le domaine des droits de l'homme, responsabilité qui n'a pas toujours été assumée dans sa totalité ou avec efficacité.

L'année dernière, nous avons accueilli avec joie l'entrée en vigueur des pactes sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les droits civils et politiques. Paradoxalement, au moment où ces nouveaux instruments consolident les droits de la personne dans les États qui les ont ratifiés et créent de nouveaux mécanismes pour contrôler le respect des obligations juridiques et morales qui en sont le garant, le fossé entre les idéaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la réalité s'élargit de façon sensible. Il faut déplorer qu'à peine le tiers des membres des Nations

Unies aient ratifié les principaux pactes des droits de l'homme et qu'un nombre plus petit encore d'États aient accepté le protocole facultatif. Les diverses modalités de contrôle et de dénonciation sont trop lentes et trop lourdes pour être véritablement efficaces, outre qu'elles offrent peu d'aide tangible aux victimes.

Pourtant, il est évident que l'on peut et que l'on doit faire davantage de progrès dans les secteurs où les abus sont manifestés et persistants. Il faudrait concentrer nos efforts sur la recherche d'un moyen de veiller au respect de la Déclaration contre la torture votée par l'Assemblée générale en 1975. Il faudrait améliorer les procédés de tamisage des plaintes et d'intervention dans les cas de violation grave, et songer à de meilleures modalités de coordination de toutes les activités de l'ONU pour la défense des droits de l'homme.

Nous reconnaissons que la Charte des Nations Unies oblige les États membres à respecter la souveraineté des autres. Mais il n'entre certainement pas en contradiction avec le principe de la non-ingérence de préconiser une reconnaissance plus complète et universelle des obligations prises, elles aussi, en toute liberté: promouvoir et favoriser le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Le fait est que sur ce sujet et sur les autres déjà mentionnés, le bilan de l'ONU et des États membres est examiné à la loupe et d'un oeil plus critique que jamais auparavant, tout simplement parce que les enjeux sont plus importants qu'ils ne l'ont jamais été.

J'ai fait la critique de certains aspects de nos réalisations passées et des pratiques actuelles. Je ne l'ai pas fait dans le but d'affaiblir l'organisation mais parce que le Canada est persuadé qu'à défaut d'un changement d'attitude marqué de certains membres et des réformes dont la nécessité saute aux yeux, l'érosion de l'efficacité et du prestige des Nations Unies se poursuivra.

Il faut oeuvrer pour cette organisation comme si nos vies en dépendaient. Tel n'est-il pas le cas?

B.

QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

1. La politique d'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud

Chaque session de l'Assemblée générale des Nations Unies voit surgir un débat sur la politique d'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud. Le Canada a toujours rejeté cette politique qui prive la majorité non blanche des Sud-Africains de ses droits fondamentaux. Il considère que la situation en Afrique du Sud est unique en son genre puisque nulle part ailleurs la discrimination raciale n'est institutionnalisée.

M. l'ambassadeur Pierre Charpentier, représentant du Canada, a fait la déclaration suivante lors de la séance plénière de l'Assemblée générale, le 21 novembre 1977.

* * * * *

Notre Assemblée est appelée une fois de plus à étudier la question de l'apartheid. Une fois de plus, semble-t-il, nous sommes appelés à nous pencher sur de nouveaux outrages: Sharpeville, Soweto, décès de Steven Biko dans une prison sud-africaine, début, le 19 octobre dernier, d'une vague de répression, arrestation le 10 novembre de 625 Africains dont 198 enfants. Cette liste qui va s'allongeant d'événements tragiques incite à une réflexion de plus en plus profonde sur les raisons pour lesquelles la question de la politique de l'apartheid en Afrique du Sud est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1948.

La Charte des Nations Unies, que l'Afrique du Sud a signée et qui la lie en vertu du droit international, définit la promotion du respect des droits et libertés fondamentales de tous, sans distinction de race, sexe, langue ou religion, comme l'un des objectifs de cette organisation. Par ailleurs, le droit international accepte que le traitement accordé aux ressortissants d'un pays cesse d'être une question purement interne lorsque se produisent des violations flagrantes des droits de la personne.

Partant de ces postulats, le Canada a sans cesse appuyé les efforts déployés au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et d'autres instances pour enquêter sur les cas d'abus manifestes qu'une vigilance internationale pourrait aider à contenir. Il ne fait certes aucun doute pour nous que la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud réclame l'attention des Nations Unies à plusieurs titres.

La situation en Afrique du Sud est vraiment unique au monde. Dans aucun autre pays en effet ne voit-on la grande majorité de la population exclue juridiquement de toute participation aux politiques nationales à cause de sa race. En Afrique du Sud, des lois rédigées par la seule minorité blanche régissent la structure socio-économique du pays. Les droits et perspectives de chaque personne sont régis en fonction de son origine raciale et de la couleur de sa peau.

Le gouvernement de l'Afrique du Sud prétend que ces lois, délibérément discriminatoires, mènent à la stabilité, l'harmonie raciale et la prospérité économique de tous. Cet argument ne résiste même pas à l'examen le plus sommaire. Le refus de faire participer les Noirs à la vie politique nationale ne vise, comme l'écrivait récemment un editorialiste du New York Times, qu'à reléguer ceux-ci au statut de simples instruments économiques et à leur enlever le contrôle de leur propre destinée.

L'objectif central du régime d'apartheid est évident: la préservation institutionnalisée du statut socio-économique privilégié d'une minorité blanche dans une économie fondée sur la garantie d'une main-d'oeuvre bon marché. A l'appui de cet objectif, l'Afrique du Sud a élaboré une théorie de la société et du gouvernement qui se fonde sur la négation des valeurs humaines fondamentales et qui fait fi de l'évolution dans le reste du monde. Comment les dirigeants de ce pays peuvent-ils s'attendre à ce que d'autres gouvernements y voient autre chose qu'une théorie du désespoir alimentant un système d'oppression.

Bravant la répression et les dangers pour leur personne, Mandela, Sobukwe, Biko et maints autres ont lutté pour une évolution pacifique. Préconisant le dialogue entre les communautés raciales d'Afrique australe, ils réclamaient simplement les mêmes droits et des chances égales pour tous, quelle que soit l'appartenance raciale. Comme tant d'autres, ils ont vu leurs droits réprimés, leur presse muselée, leurs organisations pacifiques supprimées et leurs sympathisants, y compris des écoliers, arrêtés, bannis ou détenus et soumis à la cruauté et à la violence.

La perpétuation du système juridique racialement discriminatoire de l'Afrique du Sud est une anomalie de l'histoire. L'apartheid présente maintes affinités de comportement avec les systèmes d'exploitation qui ont dominé le reste du continent africain durant une période coloniale maintenant pratiquement révolue. L'Afrique du Sud n'est toutefois pas un pays colonial mais bien un pays africain peuplé d'ethnies diverses qui sont venues d'Europe, d'Afrique et d'Asie au cours des trois derniers siècles.

Le maintien des politiques d'apartheid du gouvernement d'Afrique du Sud a de sérieuses répercussions pour la paix et la sécurité de l'Afrique australe. Cette région ne pourra atteindre une stabilité durable tant que les questions de la Rhodésie du Sud et de la Namibie n'auront pas été réglées d'une façon acceptable sur le plan international et tant que l'Afrique du Sud elle-même n'aura pas instauré un système de pleine participation politique et de justice économique. Le gouvernement de l'Afrique du Sud est pourtant décidé à maintenir ses politiques racistes qui sont la source des problèmes de la région. Ses politiques concernant la Rhodésie et la Namibie et son comportement face aux États africains voisins se fondent sur une volonté de maintenir le régime d'apartheid à tout prix.

Par sa militarisation massive, par le rassemblement de troupes et d'armes dépassant largement les exigences que lui impose sa position géographique et par ses intentions peu claires en ce qui a trait à l'armement nucléaire, l'Afrique du Sud met sérieusement en danger les perspectives de stabilité dans la région.

La Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid tenue à Lagos en août dernier a montré à quel point cet état de fait préoccupe la communauté internationale, représentée par 112 délégations nationales, 12 organismes intergouvernementaux, 5 mouvements de libération et 51 organismes privés. Les conclusions unanimes de la communauté internationale ont été inscrites dans la Déclaration de Lagos. Celle-ci déclare solennellement que "l'Afrique du Sud appartient à tous ses habitants quelles que soient leur race, leur couleur, et leur croyance et que tous ont le droit d'y vivre et d'y travailler dans des conditions de pleine égalité". Elle exprime une ferme conviction que "le système de domination raciste doit être remplacé par le gouvernement par la majorité, tous les habitants devant participer sur un pied d'égalité à toutes les phases de la vie nationale et à la libre détermination du caractère politique, économique et social de leur société ainsi qu'à la libre disposition de leurs ressources naturelles". A cette fin, la Conférence de Lagos fait appel à tous les États pour qu'ils soutiennent le peuple sud-africain dans sa lutte légitime pour conquérir ses droits et démanteler le système d'apartheid.

Pour le Canada, le concept du gouvernement par la majorité dans une société démocratique suppose l'absence de domination ainsi que la pleine et égale participation de tous dans le respect intégral des droits des personnes et des minorités. Il appartient aux Sud-Africains d'arrêter les moyens à prendre pour réaliser ces ajustements économiques, sociaux et politiques. Mais il est évident que tous les secteurs de la société doivent participer pleinement au processus de changement. Ce processus sera achevé lorsque la discrimination raciale aura été éliminée et qu'on aura instauré un système économique et politique juste. Il ne saurait l'être lorsque la majorité n'aura vu s'améliorer qu'un tant soit peu sa situation économique et son mode de vie.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, dont le Canada est actuellement membre, a pris, le 4 novembre, la grave décision d'imposer un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. C'était la première fois qu'une sanction de cette nature était prise contre un État membre. Dans sa résolution, le Conseil constatait, "eu égard aux politiques et aux actes du gouvernement de l'Afrique du Sud, que l'acquisition par l'Afrique du Sud d'armes et de matériel connexe constitue une menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales". Il demandait à tous les gouvernements de cesser toute livraison à l'Afrique du Sud d'armes, de munitions, de véhicules et de matériel militaires, d'équipement de police paramilitaire et de pièces détachées pour les articles susmentionnés et de cesser également l'octroi de licences pour la fabrication ou l'entretien de ces articles. Il priait également les États de s'abstenir de toute coopération avec l'Afrique

du Sud pour la fabrication et l'élaboration d'armes nucléaires. Le Canada, pour sa part, a institué il y a déjà plusieurs années un embargo volontaire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et l'a pleinement respecté. Décrété en 1963, l'embargo a été élargi en 1970 pour englober les pièces de rechange. Le Canada s'est en outre abstenu de coopérer avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

Les changements majeurs qui s'imposent depuis longtemps en Afrique du Sud ne seront pas tant le résultat de nos attitudes ou de nos gestes que des pressions qui s'exercent au sein même de la société sud-africaine. La communauté internationale ne peut se substituer à la population sud-africaine mais elle peut la seconder fortement. Outre l'appui moral, nous continuerons à répondre de plus en plus largement à ses besoins humanitaires et à l'aider à bénéficier de possibilités d'éducation et de formation qui lui sont actuellement refusées. Nous continuerons en outre à évaluer les moyens de pression internationale susceptibles d'appuyer tous les Sud-Africains, de quelque origine raciale que ce soit, qui cherchent à changer leur société. Ce changement se produira inévitablement. Il reste seulement à savoir comment et quand il se fera: par l'action pacifique de tous les groupes sud-africains oeuvrant ensemble pour élaborer un nouveau régime, ou bien par d'autres actes de violence qui ne manqueront pas de se produire si les aspirations de la majorité ne continuent à rencontrer qu'intransigeance et répression.

2. La journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains

A maintes reprises, le gouvernement du Canada a fait part de ses inquiétudes devant la répression dont sont victimes les opposants au régime de l'apartheid en Afrique du Sud et devant la détention et les mauvais traitements qu'on inflige aux prisonniers politiques. Le Canada a la conviction que la dissidence non violente à l'endroit de la politique raciste et injuste de l'apartheid constitue une activité politique légitime et qu'il faut amener l'Afrique du Sud à la reconnaître. Comme la majorité est privée de ses droits politiques, la situation intérieure devient de plus en plus explosive.

Lorsque le Comité spécial de l'ONU contre l'apartheid s'est réuni lors de la trente-deuxième session de l'AGNU afin d'observer la "Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains", M. William C.Y. McGregor, délégué du Canada à la Troisième Commission, a déclaré que le Canada se dit en profond désaccord avec l'attitude de l'Afrique du Sud devant la dissidence politique:

* * * * *

Nous nous sommes réunis en cette occasion pour faire état de notre affliction quant au sort des hommes, des femmes et des enfants d'Afrique du Sud, de toutes les races, qui ont donné leur vie ou qui ont subi l'emprisonnement, la détention, ou l'exil, simplement à cause de leur lutte pour mettre fin à l'apartheid et à la discrimination raciale en Afrique du Sud. D'année

en année, la condition des individus s'est détériorée dans ce pays. Plusieurs milliers de personnes ont été poursuivies, et parfois persécutées, en conséquence directe de leurs tentatives de s'organiser politiquement pour en arriver à une évolution pacifique de la situation en Afrique du Sud. Le nombre de bannissements, de détentions, et de poursuites criminelles sous l'égide des lois injustes qui forment le cadre du système de l'apartheid n'a cessé d'augmenter. Les événements tragiques de Soweto auraient dû donner au gouvernement d'Afrique du Sud et à la minorité qui l'a élu une leçon sur la futilité d'essayer de supprimer les aspirations légitimes de la majorité sud-africaine et sur le besoin de procéder à des ajustements fondamentaux dans cette société. La leçon ne semble pas avoir été apprise.

Le mois dernier, les noirs Sud-Africains ont pleuré la perte de Steven Biko, un leader éminent du mouvement de prise de conscience noir. Ils reconnaissaient en lui l'homme qui pouvait amorcer un véritable dialogue inter-racial, seul capable d'amener une évolution pacifique de la société sud-africaine. Il est mort dans des conditions inexplicables et de plus en plus suspectes alors qu'il était détenu; c'était la vingtième fois qu'un tel décès se produisait dans les prisons sud-africaines au cours des dix-huit derniers mois. Sa mort, la plus récente de cette déplorable série de fatalités, a déclenché une recrudescence des protestations internationales contre la cruauté de l'apartheid et du système pénitentiaire sud-africain. Plusieurs blancs Sud-Africains ont eux aussi demandé que leur gouvernement procède à une enquête et explique les circonstances de cette mort et des autres apparentées.

Immédiatement après la mort de Biko, l'ambassade du Canada à Prétoria a envoyé un message de condoléances et de sympathie à la Black People's Convention d'Afrique du Sud dont il était le président honoraire de même qu'à sa famille. Un représentant diplomatique canadien a assisté à ses funérailles pour bien marquer la solidarité du peuple canadien avec le peuple d'Afrique du Sud. De plus, le gouvernement de l'Afrique du Sud a été avisé des préoccupations canadiennes. En fait, des citoyens et des groupements canadiens continuent même maintenant de faire savoir leur affliction devant la mort de Biko et le sort des autres prisonniers politiques sud-africains.

Si j'ai parlé plus particulièrement de la mort de M. Biko, c'est qu'elle est l'exemple le plus récent d'une longue et affligeante suite d'abus et de répressions. La persistance du gouvernement de l'Afrique du Sud à réprimer les activités politiques légitimes au sein de la majorité sud-africaine conduira à de nouvelles frustrations et actes de violence, et éventuellement à une rupture totale des rapports entre races en Afrique du Sud. Nous engageons le gouvernement de l'Afrique du Sud à reconnaître ce fait et à prendre dès maintenant toutes les mesures nécessaires pour éviter toute nouvelle violence, et à accorder la libération inconditionnelle à tous les prisonniers et détenus politiques afin d'établir un climat dans lequel une évolution pacifique au sein de la société sud-africaine pourra commencer.

3. L'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud

Comme le Canada était membre du Conseil de sécurité en 1977, il a pris part à la décision historique (résolution 418 du Conseil de sécurité du 4 novembre 1977) d'appliquer un embargo obligatoire sur les armes destinées à l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. C'était la première fois qu'une mesure de ce genre était prise contre un État membre de l'ONU. La décision a été prise en raison de l'inquiétude croissante de la communauté internationale devant la détérioration de la paix et de la sécurité en Afrique australe causée par la détermination de l'Afrique du Sud de consolider l'apartheid, forme institutionnalisée de discrimination raciale, en réprimant de plus en plus violemment la majorité non blanche. En votant en faveur de l'embargo obligatoire sur les armes, le Canada confirmait la politique qu'il avait volontairement suivie depuis 1963.

A maintes reprises, M. William H. Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada, a fait des observations sur cette question devant le Conseil de sécurité. A la suite du vote sur la mise sur pied d'un comité chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud, M. Barton fit, le 21 novembre, la déclaration suivante:

* * * * *

Le Canada a appuyé l'adoption par le Conseil de sécurité, le 4 novembre dernier, de la résolution 418 (1977) établissant un embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud aux termes du Chapitre VII de la Charte. Nous appuyons aussi entièrement la décision que le Conseil vient de prendre à l'égard de l'établissement d'un comité chargé de surveiller l'application des mesures envisagées dans la résolution 418 (1977).

Dans sa réponse à la note que le Secrétaire général a fait parvenir aux États membres conformément au paragraphe 6 du dispositif de la résolution 418 (1977), le gouvernement du Canada, le 28 novembre dernier, a fait savoir au Secrétaire général que le Canada avait déjà imposé en 1963 un embargo sur la vente d'armes et d'équipements militaires à l'Afrique du Sud et qu'en 1970 cet embargo avait été étendu à la livraison de pièces de rechange, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous avons fait remarquer dans notre réponse que le Canada, ayant souscrit à la résolution 418 (1977) par laquelle cet embargo volontaire sur les armes devenait obligatoire, l'appliquerait fidèlement.

En décidant maintenant de créer un Comité, conformément à la résolution 418 (1977), le Conseil a suivi le précédent qui avait consisté à établir un Comité de même nature, en vertu de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité concernant les sanctions obligatoires contre la Rhodésie du Sud. Je comprends que le moment n'est peut-être pas opportun pour discuter de cette question, mais je voudrais qu'il soit bien noté que nous

pensons que lorsque le Comité que nous venons de créer entreprendra ses travaux, il devrait adopter les mêmes procédures que celles qui ont été appliquées pendant des années par le Comité des sanctions contre la Rhodésie, et s'attaquer sans délai aux principales tâches qui lui ont été confiées, telles que définies au paragraphe 1 du dispositif de la présente résolution.

Le gouvernement du Canada a coopéré pleinement avec le Comité créé conformément à la résolution 253 (1968) et a respecté la façon de procéder mise au point par le Comité, afin d'encourager la coopération de tous les États membres. De la même manière, nous avons l'intention d'appuyer les activités du Comité chargé de veiller à l'application de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud.

4. La question de la Namibie

Le Sud-Ouest africain ou Namibie est le seul territoire mandaté qui ne soit ni devenu indépendant ni placé sous le système de tutelle des Nations Unies. Lorsque celui-ci a été créé pour remplacer le système de mandats de la Société des Nations, l'Afrique du Sud a refusé de placer sous tutelle le territoire mandaté du Sud-Ouest africain. En 1966, en vertu de la résolution 2145(XXI), l'Assemblée générale des Nations Unies a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et a transféré la responsabilité du territoire aux Nations Unies. L'Afrique du Sud a refusé de se conformer à cette décision (que le Canada a appuyée) et l'impasse entre l'ONU et l'Afrique du Sud est demeurée. En 1970, dans la résolution 283, le Conseil de sécurité a demandé à tous les États d'éviter d'entretenir avec l'Afrique du Sud toutes relations - diplomatiques, consulaires ou autres - qui supposeraient la reconnaissance de l'administration de la Namibie par ce pays. En 1971, la Cour internationale de Justice a conclu que la présence de l'Afrique du Sud en Namibie était illégale et que l'Afrique du Sud avait l'obligation de retirer immédiatement son administration du territoire. Cet avis consultatif de la Cour n'a produit aucun effet sur la politique et les agissements du gouvernement en cause. Le Canada estime que l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud est illégale et il a appliqué les résolutions de l'Assemblée générale sur la Namibie qu'il considère réellement de nature à régler le problème par la voie de négociations et sans recours à la violence.

Lors de la trente-deuxième session de l'AGNU, le Canada, à titre de membre occidental du Conseil de sécurité, a participé à des négociations sur la Namibie qui se sont tenues hors de l'enceinte onusienne. L'explication de vote qui suit a été donnée par M. l'ambassadeur Barton, représentant permanent du Canada à l'ONU, au nom des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité.

* * * * *

Au nom des gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni, de même qu'en celui du Canada, j'aimerais donner à l'Assemblée générale une description des opinions que nous partageons quant à la situation en Namibie et des efforts que nous avons entrepris cette année pour promouvoir l'indépendance de la Namibie.

Au cours des dernières années, nos gouvernements se sont de plus en plus inquiétés de la situation illégale qui se perpétue en Namibie et du triste état de la population namibienne qui a été et est encore aujourd'hui soumise à l'oppression quotidienne d'un système racial discriminatoire fondé sur les politiques d'apartheid. Notre inquiétude s'est également vue renforcée par la réalisation que tous les efforts déployés pour mettre fin à cette longue impasse ont été infructueux et que tous les appels lancés pour que soit trouvée le plus tôt possible une solution pacifique au problème ont été jusqu'ici ignorés.

En tant que membre du Conseil de sécurité, nos cinq gouvernements sont pleinement conscients de la nécessité de la mise en application de la résolution 385 du Conseil de sécurité, afin de contribuer ainsi à l'élaboration d'une solution juste et permanente à la question de la Namibie.

Cette résolution, qui n'est que l'aboutissement d'une longue série d'efforts par le Conseil de sécurité pour résoudre le problème, constitue un programme d'action exhaustif pour la réalisation méthodique de l'indépendance complète de la Namibie. Il s'ensuit que conformément à cette résolution, toute solution mise de l'avant doit rendre possible la tenue d'élections libres, sous la supervision et le contrôle des Nations Unies, pour toute la Namibie, considérée comme une seule entité politique, et rendant possible une participation sans entraves de tous les Namibiens, y compris ceux qui sont à l'heure actuelle en détention ou en exil. On doit créer des conditions qui garantiront la réalisation d'un tel processus politique et l'on doit s'assurer de la coopération de tous. Les objectifs fondamentaux du Conseil de sécurité et, en vérité, ceux de la communauté internationale tout entière, doivent nous conduire à la mise en oeuvre de mesures concrètes qui seront fidèlement appliquées.

La résolution 385, qui continue de recevoir le plein appui de nos cinq gouvernements, a donc constitué la base des efforts communs que nous avons entrepris au printemps dernier, dans une tentative officieuse d'explorer avec toutes les parties les possibilités de solution au problème namibien. Nous n'entretenons aucune illusion quant aux difficultés inhérentes à une telle entreprise mais nous espérons, et nous continuons d'espérer, qu'en explorant pour notre part tous les facteurs pertinents, nous pourrions identifier les moyens pratiques qui rendront possible aux parties la mise en oeuvre de la résolution 385. Notre objectif a donc été de préparer la voie pour tous les Namibiens pour qu'ils puissent exercer pleinement leur droit à l'autodétermination qui leur a été dénié pendant si longtemps, avec l'assistance des Nations Unies par le truchement d'élections véritablement démocratiques à travers l'ensemble du territoire.

C'est en avril que les discussions avec les parties ont débuté. Depuis, il y a eu trois séries de discussions avec le gouvernement de l'Afrique du Sud. Une deuxième série de discussions se poursuit actuellement avec la SWAPO. Conscients du rôle critique joué par les Nations Unies en ce qui concerne la Namibie, nous avons tenu le Secrétaire général M. Waldheim et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie informés de nos efforts. Nous avons également maintenu d'étroits rapports avec les États de première ligne et autres États africains.

Jusqu'à maintenant, nous pouvons faire état d'un certain progrès. Nous croyons que notre initiative a empêché la mise en oeuvre du plan qui avait pour but d'établir un gouvernement intérimaire fondé sur la Constitution de Turnhalle et que nous avons réussi à établir la base d'un engagement éventuel des Nations Unies.

Nos efforts jusqu'à ce jour ont clairement démontré qu'une solution pacifique et durable du problème de la Namibie ne sera possible que si elle reçoit l'appui total de la communauté internationale. Il est également évident que les parties qui sont directement en cause ont là une chance unique d'en arriver à une telle solution, malgré la méfiance qui n'a fait qu'augmenter au cours des années passées. Les éléments de solution se trouvent dans la résolution 385 et quant à nous, nous persévérons dans nos efforts pour éliminer tous les obstacles qui en empêchent encore la mise en oeuvre. Nous espérons et nous avons confiance que toutes les parties s'efforceront à faciliter l'accomplissement de cet objectif et que dès l'an prochain, un gouvernement namibien indépendant, représentant tous les Namubiens, viendra prendre la place qui lui revient de droit parmi nous dans cette salle.

5. Les activités des intérêts économiques étrangers et autres dans les territoires non autonomes

A chaque session, la Quatrième Commission étudie un point à l'ordre du jour touchant les effets des activités des intérêts économiques étrangers dans les territoires non autonomes. En 1975, le Canada a indiqué qu'il appuyait ce principe en votant en faveur de la résolution. Cependant, aussi bien en 1976 qu'en 1977, la résolution est devenue politisée à un point tel que tous les investissements étrangers étaient condamnés, quel que soit le contexte, et que l'Occident a subi des reproches généralisés inacceptables.

Devant ces faits, le Canada a donc voté contre la résolution. Le 6 octobre 1977, l'ambassadeur Pierre Charpentier, représentant du Canada à la Quatrième Commission, a prononcé le discours suivant:

La question dont nous sommes saisis semble déboucher sur deux thèmes différents: premièrement, le rôle inhibiteur que jouent ou ne jouent pas les intérêts économiques étrangers au chapitre de l'application de la Déclaration sur la décolonisation des territoires de la Rhodésie du Sud et de la Namibie; deuxièmement, les conséquences de l'activité économique étrangère sur la marche vers l'indépendance de petits territoires qui n'ont pas encore exercé leur droit à l'autodétermination.

Nous croyons important, pour notre débat et l'élaboration d'une résolution sur le sujet, de distinguer clairement entre ces deux aspects et de ne pas faire de grandes généralisations qui, si elles valent pour un territoire, ne valent pas nécessairement pour un autre.

En ce qui concerne la Rhodésie du Sud, les faits sont clairs. Ce pays est frappé de sanctions économiques sérieuses invoquées aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, il revient à tous les intérêts économiques étrangers, conformément au droit international et à l'appareil législatif de leur propre État, de s'assurer qu'ils respectent ces sanctions et de n'aider ou de n'encourager d'aucune façon le maintien du régime illégal. En corollaire, il revient à chaque État de faire tout en son pouvoir pour veiller à l'application des sanctions et d'engager des poursuites contre tout contrevenant.

La situation en Namibie est unique. De par les résolutions du Conseil de sécurité et les décisions de la Cour internationale de Justice, les États membres sont dans l'obligation de voir à ce qu'aucune de leurs transactions avec l'Afrique du Sud ne puisse en aucune façon être assimilée à une reconnaissance de l'administration illégale de la Namibie. Le Canada a pris cette obligation très au sérieux et a veillé à ce qu'aucun traité qu'il a contracté avec l'Afrique du Sud ne s'applique à la Namibie. Nous n'avons ni ambassade ni bureau commercial en Namibie. En outre, les citoyens canadiens désireux de voyager dans ce territoire et les sociétés canadiennes qui se proposent d'y investir sont avertis qu'ils le font à leurs propres risques et que, le cas échéant, le gouvernement du Canada ne saurait épouser leur fait et cause à l'égard du nouveau gouvernement d'une Namibie indépendante.

En ce qui a trait aux investissements étrangers dans de petits territoires non autonomes, fréquemment isolés, nous sommes d'avis qu'il est important que le débat se déroule dans une certaine impartialité. Il n'est pas question de se retrouver à discuter les avantages d'un système économique par rapport à un autre. Notre objectif fondamental devrait être de s'assurer que le développement économique d'un territoire non autonome procède en harmonie avec les intérêts à long et à court termes des peuples qui y habitent. Nous jugeons que cette responsabilité incombe à l'administration en place.

L'investissement économique étranger peut être et est fréquemment bénéfique. La plupart des pays indépendants, qu'ils soient industrialisés ou en développement, recherchent des investissements étrangers qui respectent leurs critères. Il serait illogique pour nous de prétendre qu'on devrait avoir pour politique de dénier aux territoires non autonomes le droit de rechercher de tels investissements s'ils les jugent compatibles avec leurs aspirations. De toute évidence, chaque cas doit être jugé selon ses mérites. Ce qui importe, c'est de nous assurer que le statut de ces territoires ne nuit pas à l'application de leurs politiques en matière de développement économique et d'investissement.

Le document dont est saisie la Commission traite partiellement du cas de trois territoires situés assez près du Canada et avec lesquels les Canadiens entretiennent des rapports au chapitre du commerce, des investissements, des échanges de personnes et du tourisme. Dans un de ces cas, les flux financiers vont dans les deux sens. Dans tous ces cas, la décision d'investir ou non dans un territoire donné est prise par la société concernée au vu des règlements régissant les investissements en vigueur dans ledit territoire.

Il convient que la Commission respecte la volonté des gouvernements librement élus des territoires non autonomes et ne tente pas de leur imposer la sienne. Les Bermudes, par exemple, avec qui le Canada entretient les relations les plus étroites, jouissent d'une entière souveraineté au chapitre du commerce, de l'économie et d'autres questions financières. Nous voyons mal que cette Commission se donne pour tâche de commenter les politiques arrêtées par un gouvernement démocratiquement élu.

En ce qui concerne chacun de ces territoires, l'une de nos préoccupations majeures doit être de promouvoir l'établissement d'assises économiques solides qui serviront de base à une indépendance stable et prospère. Soucieuse des droits politiques des peuples de ces territoires, cette Commission entendra certes encourager leur poursuite de cet objectif.

6. La question de la Rhodésie

Depuis que la Rhodésie a unilatéralement déclaré son indépendance du Royaume-Uni en 1965, l'ONU a tenté d'abattre son régime minoritaire illégal en votant des résolutions à l'Assemblée générale et des sanctions économiques inspirées du Chapitre VII de la Charte du Conseil de sécurité. Le Canada a appuyé ces efforts et toutes les tentatives pour parvenir à un règlement négocié axé sur l'accession à l'indépendance et au gouvernement par la majorité. En 1977, le Canada a donc soutenu le plan anglo-américain qui devait jeter les bases des négociations conduisant à cet objectif.

Le 8 décembre 1977, l'ambassadeur M. Pierre Charpentier, représentant du Canada à la Quatrième Commission, faisait la déclaration suivante:

* * * * *

Depuis trop d'années déjà l'Assemblée générale des Nations Unies met à son ordre du jour la question de la Rhodésie, où un régime répressif exerce une autorité illégale. Mais, d'une année à l'autre, la minorité blanche a perdu peu à peu son emprise et il semble bien que nous soyons à la veille de changements importants.

Cette expectative, tout comme la conscience aiguë de l'oppression que continue à subir la majorité du peuple du Zimbabwe, nous en sommes redevables à cette majorité, à son courage et sa ténacité. Par ces sacrifices et la vigueur de sa lutte pour l'indépendance et l'avènement de la majorité, elle a rallié l'opinion mondiale à sa cause.

Depuis que M. Smith a déclaré unilatéralement l'indépendance de la Rhodésie en 1965, le Canada a eu à coeur la recherche des moyens de mettre fin à l'affront que fait ce régime minoritaire illégal à l'opinion mondiale. En 1968, pendant un mandat précédent au Conseil de sécurité, nous avons participé au vote unanime de la résolution 253, par laquelle, pour la première fois, l'ONU usait de son autorité pour imposer des sanctions économiques. Le Canada les a appliquées chez lui et a encouragé tous les membres - et même les non-membres - de l'Organisation à faire de même.

Les sanctions économiques infligées jusqu'à aujourd'hui au régime Smith n'ont pas eu l'effet immédiat et déterminant que leurs auteurs avaient, avec trop d'optimisme peut-être, espéré, mais elles ont quand même pesé lourd. Mais, par suite de ces sanctions et de la rareté croissante des ressources humaines et matérielles affectées à une guerre qui va s'aggravant et que la minorité blanche se sait incapable de gagner, l'atmosphère est tendue et incertaine en Rhodésie et l'émigration blanche prend constamment de l'ampleur.

La fermeture des frontières de la Zambie et du Mozambique a fortement accru l'efficacité des sanctions économiques. En contrepartie, cependant, tous les États voisins ont dû supporter un fardeau économique extrêmement lourd, et c'est pourquoi le Canada leur a apporté une aide économique qui compense partiellement les sacrifices consentis.

La Conférence tenue à Maputo en mai dernier pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie a constitué un jalon majeur sur la voie de l'indépendance et de la règle de la majorité dans les deux pays. Regroupant toutes les parties soucieuses d'instaurer le gouvernement par la majorité au Zimbabwe, elle a affirmé sans équivoque et avec l'appui de la communauté internationale que ce processus ne saurait avoir lieu sans la participation de l'ensemble du peuple zimbabwéen. Ayant fait l'historique de la longue recherche d'un règlement négocié, des espoirs toujours déçus qui ont conduit à la lutte armée, la Conférence a constaté que la conjonction de ces pressions avec l'effort international permettait d'espérer la négociation d'un règlement fondé sur la règle de la majorité.

Malgré ces efforts réunis, ce n'est que tout récemment que M. Smith a laissé entendre qu'il acceptait enfin l'idée de négocier la transition vers un gouvernement majoritaire élu au suffrage universel. En dépit d'une intransigeance maintes fois démontrée, le Canada continue à croire en un règlement négocié si celui-ci tient compte de tous les facteurs pertinents. Nous estimons que l'ensemble du peuple zimbabwéen doit pouvoir participer librement à la négociation d'un règlement qui respecterait son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Comme le disait le délégué du Canada à la Conférence de Maputo:

"Si l'on veut parvenir à un règlement durable, les négociations doivent tenir compte de tous les éléments nationalistes qui exercent des pressions politiques et militaires, de l'intérieur ou de l'extérieur. Ce que

L'on appelle une solution interne serait inacceptable et éphémère: une solution purement externe aurait peu de chances de rallier un appui suffisant au sein de la majorité au Zimbabwe. Notre objectif, croyons-nous, doit être d'encourager l'élaboration d'un cadre à l'intérieur duquel le gouvernement indépendant du Zimbabwe sera choisi par tous les Zimbabwéens".

L'initiative lancée le printemps dernier par le Royaume-Uni et secondée par les États-Unis nous paraissait réunir les éléments requis pour un règlement négocié acceptable par la communauté internationale. Le gouvernement du Canada a donc appuyé cette initiative d'autant plus que, pour la première fois en plus de dix ans toutes les parties intéressées acceptaient un document unique comme base de discussion. Les pourparlers entrepris par le Field Marshall Carver et le représentant spécial du Secrétaire général, le général Prem Chand, ont porté sur certains points parmi les plus difficiles que comporte tout règlement durable et nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'élargir le terrain d'entente à leur sujet. Nous voyons difficilement comment le projet de règlement interne que nous propose maintenant M. Smith à titre de rechange peut conduire à ce Zimbabwe pacifique et stable que tous nous désirons.

De toute évidence, un règlement acceptable par la communauté internationale et en dernier ressort le Conseil de sécurité doit être issu d'une négociation qui groupe toutes les parties en présence.

Dans la situation actuelle, il incombe à chacun de nous de veiller à ne pas relâcher la pression internationale. Le Canada n'est pas partie au processus de négociation au Zimbabwe mais nous sommes disposés à faire tout ce que nous pouvons pour encourager les premiers intéressés et pour aider à aplanir la période de transition. Le Canada examinerait très sérieusement toute requête en vue de sa contribution à une participation des Nations Unies au règlement. De même, nous avons accepté en principe l'idée d'un fonds de développement du Zimbabwe. De même enfin, nous continuerons à souscrire généreusement aux programmes des Nations Unies, du Commonwealth et d'organismes non gouvernementaux qui dispensent de l'enseignement et apportent une aide humanitaire au peuple africain du Zimbabwe en prévision de son rôle futur après l'accession à l'indépendance.

Pour conclure, je ne saurais trop insister sur l'importance que toutes les parties en cause fassent preuve de flexibilité et d'esprit de compromis. Dans l'intérêt de toute la population du Zimbabwe, nous espérons que cet esprit règnera au cours des mois qui viennent et qui seront déterminants pour l'avenir de ce pays.

7. La situation au Moyen-Orient

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, le Canada considère que les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité fournissent un cadre valable pour une solution juste et équitable du conflit au Moyen-

Orient. La souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque État de la région doivent être respectées, et le Canada s'oppose à toutes démarches qui pourraient compromettre le droit d'exister d'Israël ou de tout autre État de la région. Par ailleurs, tout règlement de paix doit tenir compte des préoccupations du peuple palestinien. Ils doivent pouvoir participer aux négociations qui décideront de leur avenir. Le Canada estime, en outre, qu'un règlement global doit traduire les aspirations du peuple palestinien pour ce qui est de définir une structure et un fondement territorial appropriés pour son expression politique.

Le 24 novembre 1977, l'ambassadeur M. W.H. Barton, représentant permanent du Canada à l'ONU, a fait, au cours du débat en plénière sur la situation au Moyen-Orient, la déclaration suivante:

Les événements de la fin de semaine dernière ont ravivé les espoirs du monde entier à l'égard d'une paix réelle au Moyen-Orient. Je voudrais commencer par formuler une fois encore le souhait qu'une paix juste et durable puisse être établie au Moyen-Orient dans un avenir rapproché. On admet généralement que certains principes doivent présider aux négociations. Le règlement du conflit du Moyen-Orient doit s'inspirer des principes des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Israël doit se retirer des territoires occupés en 1967 dans le cadre d'un processus qui établit des frontières sûres et reconnues pour tous les États de la région et qui reconnaît sans équivoque le droit de tous ces États de vivre en paix. La résolution 242 posait un jalon dans la mesure où elle recueillait s'assentiment général sur le cadre fondamental d'une paix juste et durable. C'est d'elle dont il faut s'inspirer pour s'acheminer vers une solution négociée qui, pour être durable, doit calmer les inquiétudes que toutes les parties nourrissent à propos de leur sécurité et doit répondre aux préoccupations du peuple palestinien.

Nous affirmons à nouveau aujourd'hui que le meilleur moyen de trouver la paix est, nous semble-t-il, que les parties directement en cause négocient en choisissant elles-mêmes le mode à utiliser. Il nous apparaît que les événements récents pointent vers la reconvoation de la Conférence de Genève. Comme nous l'avons déjà dit, cette Conférence offre le mécanisme qui permet de réaliser un règlement global et nous sommes partisans d'y recourir. Elle semble maintenant à portée de la main. L'élan semble avoir été donné aux négociations de paix, mais à l'extérieur des murs des Nations Unies. A notre avis, tout débat des Nations Unies sur le Moyen-Orient devrait viser à promouvoir l'établissement de la paix dans cette région.

Nos débats et nos résolutions traduisent l'opinion de la communauté internationale, ce qui est important. A l'heure actuelle, toutefois, il nous importe encore davantage non seulement de permettre aux parties en cause de poursuivre le dialogue que deux d'entre elles ont entamé, mais de les encourager à le faire. Maintenant que le débat est bien lancé, nous espérons que les déclarations que nous entendrons seront positives et que toute résolution qui nous sera proposée reflétera non seulement les positions respectives des États membres mais tiendra compte des récents événements au Moyen-Orient.

Les événements survenus tout récemment viennent de donner une nouvelle tournure à la situation au Moyen-Orient. La Chambre des communes du Canada a rendu hommage au président Sadate d'Égypte et au Premier ministre Begin d'Israël pour le courage et l'imagination dont ils ont fait preuve en prenant l'initiative d'un dialogue direct. Nous espérons sincèrement que leur geste historique sera le tremplin qui permettra enfin d'en arriver à une paix juste et durable. Un nouveau climat semble d'ailleurs régner dans la région depuis que les dirigeants d'Israël et de l'Égypte ont, pour ainsi dire, rompu la barrière psychologique qui les séparait depuis si longtemps. Nous espérons que les autres voisins d'Israël et les représentants du peuple palestinien prendront part, eux aussi, au dialogue amorcé au cours du week-end à Jérusalem. Le gouvernement du Canada considère du reste que les États membres des Nations Unies ont le devoir moral et politique de favoriser la poursuite du dialogue et son élargissement afin que des négociations globales menant au règlement pacifique puissent démarrer le plus tôt possible.

8. La question de Chypre

Fournisseur de troupes à la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) depuis sa création en 1964, le Canada s'inquiète de voir que la présence de la Force n'a pas favorisé l'avènement d'une solution politique aux problèmes de l'île. Le Canada a aussi soutenu l'appel spécial du Secrétaire général en faveur d'une augmentation ou de l'apport de nouvelles contributions au budget de l'UNFICYP destinées à alléger un déficit croissant. Tout en exhortant le Secrétaire général à continuer sa mission de bons offices afin que se poursuivent les entretiens intercommunautaires de Chypre, le Canada constate que les négociations ne connaîtront aucun progrès sensible tant que les Cypristes turcs ne démontreront pas qu'ils sont disposés à faire des concessions territoriales et les Cypristes grecs à discuter de nouveaux arrangements constitutionnels. Telles sont les opinions exprimées le 8 novembre 1977 par M. Barton, représentant permanent du Canada aux Nations Unies, lors du débat en plénière sur Chypre.

* * * * *

En 1974 et 1975, le Canada s'est joint à la grande majorité des États membres de l'ONU qui firent adopter les résolutions sur Chypre. Il a également soutenu le Secrétaire général dans son rôle de médiateur entre les deux communautés cypristes et a continué d'appuyer le travail tant du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés que des membres du Comité international de la Croix-Rouge à Chypre.

Mais, c'est la présence dans l'île, depuis maintenant treize ans, des soldats canadiens engagés dans la Force des Nations Unies qui se trouve au centre des préoccupations canadiennes. Plus de 19,000 Canadiens ont servi à Chypre pendant cette période. Nous sommes fiers de la contribution que ces hommes ont apportée - aux côtés de leurs camarades (soldats et policiers) de Grande-Bretagne, de Suède, du Danemark, de Finland, d'Autriche, d'Irlande et d'Australie - aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

J'ai eu le plaisir de visiter l'île en mars dernier et je peux témoigner, moi aussi, de l'efficacité, du dévouement et de la compétence des membres de tous les contingents de la Force des Nations Unies à Chypre. Nous étions donc heureux de noter que le projet de résolution, inscrit dans le document A/32/L.16 du 4 novembre, réitère, dans le paragraphe 6 du dispositif, l'appel lancé à toutes les parties intéressées, leur demandant de coopérer avec la Force des Nations Unies à Chypre.

La participation du Canada à Chypre est motivée par son adhésion à l'ONU et par sa disposition à prêter son concours à l'Organisation en vue du maintien de la paix et de la sécurité. Elle tient aussi au fait que nous sommes préoccupés par l'intégrité nationale d'un autre membre du Commonwealth et par le sort tragique qui frappe tant de Cypristes. D'ailleurs, à ce propos, il faudra accorder une attention plus grande à la question des personnes portées disparues depuis le conflit de 1974. Ce sujet, il est vrai, a été étudié au cours de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et le libellé de la résolution 3395 (XXX) reflète les inquiétudes de la communauté internationale à l'égard de cette question d'intérêt humanitaire. Pourtant, la situation traîne en longueur, et il nous faut de nouveau recommander instamment qu'aucun effort ne soit négligé "pour aider à retrouver la trace et connaître le sort des personnes portées manquantes" et ce, dans les meilleurs délais.

Le gouvernement du Canada a souvent formulé, à cette tribune, des réserves à l'endroit de certains aspects du rôle des Nations Unies à Chypre. Nous croyons depuis toujours que le maintien de la paix doit être le prélude à la paix véritable. Or, si la présence de la Force a eu pour effet de réduire les tensions et de créer un climat propice à une entente négociée, elle n'a pas sensiblement contribué à amener une solution aux problèmes politiques de Chypre, et nous en sommes déçus.

Lorsque le Canada est intervenu dans le débat de Chypre l'année dernière, nous avons fait état de nos préoccupations à l'égard du déficit croissant de l'UNFICYP et nous avons invité les États membres à consentir des contributions volontaires plus nombreuses. Au cours des derniers mois et de concert avec d'autres pays fournisseurs de troupes, le Canada a, par ses instances, appuyé activement les appels lancés par le Secrétaire général afin de recueillir des contributions nouvelles ou supplémentaires pour le compte de l'UNFICYP. A la suite de ces appels, des contributions ont été versées, mais elles sont insuffisantes; nous espérons, toutefois, qu'au cours des prochains mois, nos efforts seront récompensés de manière à réduire dans une certaine mesure le déficit sans cesse croissant de l'UNFICYP, qui - je dois le répéter - par suite de l'insuffisance des contributions volontaires, est largement financé actuellement par les pays fournisseurs de troupes eux-mêmes. Comme les coparrains du projet de résolution de cette année l'ont reconnu, l'UNFICYP continue certes, de jouer un rôle important sur l'île, mais il est difficile d'imaginer ce que serait son sort si, après le récent retrait du contingent finlandais, des considérations financières amenaient une nouvelle réduction de ses effectifs.

Sur le plan politique, je désire signaler que le gouvernement du Canada continue d'appuyer les démarches du Secrétaire général et de ses représentants en vue d'obtenir la reprise des pourparlers intercommunautaires. Je tiens notamment à rendre un hommage particulier à Son Excellence M. Perez de Cuellar, sur le point d'abandonner son poste de représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, pour son travail inlassable au service de la paix. Quant aux pourparlers intercommunautaires proprement dits, le gouvernement du Canada déplore l'impasse dans laquelle a été placé le Secrétaire général. Néanmoins, nous désirons l'inciter à poursuivre son rôle de "médiateur" entre les deux communautés cypristes. La collectivité internationale a été encouragée par la reprise, en février, des pourparlers intercommunautaires au sujet desquels elle nourrissait de grands espoirs. Elle s'attendait que d'importantes concessions soient faites de part et d'autre. Malheureusement, les espoirs ont été déçus et nous sommes conscients qu'une reprise éventuelle des négociations exige la réalisation, au moins implicite, de certains préalables. Les Cypristes turcs devront montrer qu'ils sont disposés à faire des concessions territoriales et les Cypristes grecs, à discuter de nouveaux arrangements constitutionnels. Nous espérons également que les autres parties directement intéressées feront preuve de la même bonne volonté et qu'elles auront une influence réelle et bénéfique sur l'évolution du débat. Quelle que soit l'importance d'un débat international sur cette question, c'est grâce à une reprise des pourparlers intercommunautaires que des progrès seront réalisés, comme le reconnaît d'ailleurs le projet de résolution, au paragraphe 3 du dispositif. D'autre part, nous demeurons évidemment convaincus que toute solution politique de la question doit préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

9. Le maintien de la paix

Même s'il est fier du rôle en campagne des Forces armées canadiennes affectées aux opérations du maintien de la paix des Nations Unies, le Canada estime toujours qu'il aurait été possible d'améliorer l'efficacité d'un certain nombre d'aspects des opérations s'il y avait eu une planification prospective et si l'on s'était entendu sur des lignes directrices. Le Canada est déçu de constater qu'après treize ans d'efforts, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'ONU ne soit pas encore parvenu à s'entendre sur ces lignes directrices. De son côté, le Canada a néanmoins dégagé des critères dont le plus important stipule que les parties devraient convenir de négocier, de préférence dans un délai déterminé, un règlement politique avant que ne soit créée toute mission du maintien de la paix. Le Comité spécial devrait aussi accorder davantage d'attention aux considérations pratiques des opérations du maintien de la paix et le Canada a fait des recommandations en ce sens. Mlle Coline Campbell, député, a fait la déclaration suivante devant la Commission politique spéciale le 8 décembre 1977:

Les opérations de maintien de la paix tiennent une grande place dans l'exécution de la mission première des Nations Unies qui consiste à préserver la paix et la sécurité internationales. Elles peuvent contribuer énormément à apaiser les tensions dans des situations de crise et à instaurer un climat propice au règlement négocié des problèmes politiques en jeu.

Le Canada est fier du rôle qu'ont joué à ce chapitre, dans des conditions extrêmement variables, les membres de ses Forces armées. La présence de ces Canadiens, ainsi que de leurs frères d'armes d'autres pays, s'est révélée indispensable au Moyen-Orient, à Chypre et ailleurs.

Néanmoins, certains aspects des opérations de maintien de la paix de l'ONU auraient mieux fonctionné s'ils avaient été planifiés à l'avance suivant des principes directeurs convenus. À la lumière de l'expérience acquise à ce jour, nous ne pouvons guère être persuadés qu'une nouvelle opération de ce genre se déroulerait sans heurts. À moins que l'Organisation ne parvienne à mieux appliquer les principes et les objectifs de la Charte, son prestige et son autorité ne pourront rester à la mesure des espoirs et des aspirations de ceux qui ont signé cette Charte il y a près de trente-trois ans.

Pendant de nombreuses années, le Canada a essayé de puiser à son expérience pour aider à l'élaboration de la théorie et de la pratique du maintien de la paix aux Nations Unies. Il est aujourd'hui amèrement déçu par l'absence de progrès réels. Le maintien de la paix est une solution imprévue sur laquelle l'ONU s'est rabattue lorsqu'elle s'est rendue compte que le système de sécurité collective envisagé à l'origine par la Charte ne pouvait être appliqué dans la pratique. Toutes les opérations de maintien de la paix ont été organisées suivant les circonstances du moment. L'absence de modalités convenues ou de principes directeurs relatifs à l'établissement et au fonctionnement des missions de maintien de la paix a empêché l'ONU de réagir promptement aux situations de crise, d'organiser et de desservir adéquatement les forces de maintien de la paix dépêchées sur les lieux. Les fournisseurs d'effectifs sont particulièrement sensibles à ces problèmes, car ils en subissent directement les conséquences.

Se fondant sur l'expérience qu'il a acquise en participant à diverses opérations dans ce domaine, le Canada a mis au point un ensemble de critères propres à assurer le bon fonctionnement d'une force de maintien de la paix, peu importe qu'il soit ou non invité lui-même à y participer. D'abord, la mise sur pied d'une opération de maintien de la paix devrait être liée à une entente entre les parties au conflit de négocier un règlement, de préférence dans un délai déterminé. S'il n'y a pas de mouvement de "pacification", une force de maintien de la paix peut au bout du compte contribuer à perpétuer le problème, comme l'a fait remarquer notre Secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans une allocution prononcée plus tôt cette année devant l'Assemblée générale.

Une force de maintien de la paix devrait relever d'une autorité politique, de préférence le Conseil de sécurité des Nations Unies, et cette autorité devrait recevoir des rapports et être habilitée à surveiller l'exécution du mandat de la force. L'expérience canadienne du maintien de la paix va au delà de la participation aux missions de l'ONU - pensons, par exemple, aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine - mais nous avons constaté que les opérations des Nations Unies offrent les meilleures chances de succès; c'est pourquoi nous leur accordons la préférence.

La question du commandement, du contrôle et de la supervision des forces de maintien de la paix au sein de l'ONU revêt une importance capitale. En tant que fournisseur d'effectifs, le Canada estime que le Secrétaire général devrait pouvoir diriger les opérations de maintien de la paix sous l'autorité générale du Conseil de Sécurité et nommer leurs commandants après consultation de cet organe et des parties au conflit. Un tel système allierait souplesse et efficacité maximale.

Une force de maintien de la paix devrait recevoir un mandat précis et suffisamment étendu pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions, en lui accordant par exemple la liberté de mouvement. Un mandat insuffisant ou mal défini peut gêner sérieusement le bon fonctionnement continu d'une force.

Une condition première essentielle à une mission de maintien de la paix est que toutes les parties au conflit acceptent la présence de la force et conviennent de respecter le cessez-le-feu. Aucun groupe de l'ONU, qu'il s'agisse d'une simple mission d'observation ou d'une force plus importante qui s'interpose entre les belligérants, ne pourrait fonctionner efficacement si l'une ou plusieurs des parties au conflit refusaient sa présence ou ne respectaient pas le cessez-le-feu. Le Canada, en ce qui le concerne, étend la notion de l'acceptabilité d'une force considérée dans son ensemble aux contingents nationaux qui la composent. La participation canadienne à une force de maintien de la paix doit agréer à tous les intéressés et il devrait en être de même pour les autres fournisseurs éventuels d'effectifs. En retour, les États qui accueillent la force sont tenus d'accorder un traitement et un respect égaux à tous ses membres.

J'aimerais également attirer votre attention sur la question du financement des opérations de maintien de la paix. Les États membres doivent être disposés à assumer les coûts du maintien de la paix s'ils veulent que les fournisseurs d'effectifs soient largement représentatifs de l'ensemble, comme ce devrait être le cas. Le système des contributions volontaires est démoralisant parce qu'il mène à l'indifférence et au désabusement. Seuls certains pays peuvent se permettre de fournir des effectifs dans de pareilles conditions. Pourtant, tous les États ont la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité et tous doivent y contribuer financièrement, en fonction de leur capacité de payer, tout comme ils le font pour d'autres activités d'intérêt collectif.

Le Canada s'intéresse également aux aspects pratiques des opérations de maintien de la paix, notamment ceux qui se prêtent à l'exécution avant même que des principes directeurs ne soient adoptés. Un certain nombre de propositions ont été avancées jusqu'ici, comme on le voit à l'Annexe II du rapport du Comité spécial, mais aucune n'a encore été étudiée en profondeur. Il y aurait lieu de procéder à un tel examen. Par ailleurs, des changements et des améliorations dans un certain nombre de secteurs, par exemple la constitution de forces de réserve mises à la disposition des Nations Unies, la formation nationale de soldats aux tâches du maintien de la paix, la rédaction de manuels de formation aux opérations de maintien de la paix, la préparation des officiers appelés à occuper des postes de

commandement supérieur et d'état-major sous les auspices ou la coordination de l'ONU et la tenue de colloques régionaux et internationaux sur le maintien de la paix faciliteraient à l'Organisation la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix et décuplèrent l'efficacité et le rendement de ces dernières sur le terrain. Au cours de l'année qui vient, le Comité spécial pourrait se pencher sur d'autres mesures d'ordre pratique, par exemple les dispositions relatives au soutien logistique et les accords modèles sur le statut des forces.

En évaluant les efforts déployés par le Comité spécial et son groupe de travail au cours de l'année écoulée, il faut reconnaître que certains progrès ont été réalisés. Mais si nous voulons avancer plus rapidement, il semble nécessaire de modifier leur mandat et leurs méthodes de travail. Nous croyons d'abord qu'il faut, dans tout nouveau mandat, accorder une priorité égale aux mesures d'ordre pratique et aux principes directeurs. En second lieu, l'obtention du consensus ne devrait pas pouvoir être bloquée indéfiniment par une seule délégation ou par quelques-unes. Je recommanderais donc qu'à l'avenir, aucune délégation n'ait le droit de faire seule obstacle au consensus à moins d'être disposée à consigner ses réserves dans les rapports écrits du groupe de travail et du Comité dont il relève. Il serait alors plus facile de délimiter clairement les secteurs faisant l'objet d'un litige.

Le Canada participe depuis le début aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est consterné de voir qu'aucun accord n'intervient sur les principes directeurs à appliquer en l'espèce. D'un autre côté, si ces principes doivent enfermer notre action dans un cadre rigide et impraticable, nous préférons ne pas en avoir du tout. Ce que le Canada veut, ce sont des progrès tangibles tant sur les principes directeurs que sur les mesures d'ordre pratique. S'il faut pour cela donner un nouveau mandat au Comité, nous sommes prêts alors à appuyer une proposition à cet effet. Ce que nous ne voulons pas, c'est que le Comité abandonne ses efforts. L'ONU est en effet aux prises avec un certain nombre de conflits où elle pourrait fort bien avoir à jouer un rôle de maintien de la paix. Dans ces circonstances, l'opinion publique de mon pays accepterait mal que cette Assemblée renie ses responsabilités dans ce domaine.

10. Le désarmement

A l'occasion de la trente-deuxième session, les Nations Unies ont continué à chercher et à proposer des solutions aux problèmes complexes du désarmement. Plus de cent dix déclarations nationales à ce sujet et l'adoption de vingt-quatre résolutions démontrent l'importance qu'attache la communauté internationale à ces problèmes. Plusieurs discours ont souligné la nécessité de progrès tangibles en ce domaine dans les prochains mois et évoqué les espoirs que pourrait susciter la session extraordinaire de mai 1978 sur le désarmement.

C'est dans ce contexte que M. R. Harry Jay, ambassadeur et représentant permanent du Canada près l'Office des Nations Unies à Genève et de la Conférence du désarmement, est intervenu le 29 octobre 1977 dans le débat général sur le désarmement au sein de la Première Commission.

Dans le discours qu'il a prononcé le 26 septembre 1977 devant l'Assemblée générale, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada affirmait: "Aucun autre problème n'a de plus grande importance pour cette assemblée que le désarmement. Mais aucun autre sujet n'a autant résisté à nos efforts et plus déçu nos peuples". Je me souviens aussi que, l'année dernière, lors du débat sur le désarmement en Première Commission, j'ai exprimé une certaine impatience, une frustration et une déception profonde devant l'incapacité persistante de la communauté internationale à affronter plus concrètement et avec plus de célérité les terribles problèmes du désarmement. Pourtant, en dépit de réalisations décevantes jusqu'à présent, un examen de la situation actuelle nous permet d'être optimistes en ce qui concerne au moins trois secteurs cruciaux où l'on a accéléré et intensifié les efforts, laissant ainsi entrevoir l'éventualité d'un déblocage.

Rien là cependant qui nous autorise à nous reposer sur nos lauriers. Il faudra du temps avant que ces quelques espoirs prennent une forme concrète, certitude qui ne diminue pas l'urgence de la situation mais qui, au contraire, la fait ressortir. Les efforts persistants déployés par la communauté mondiale en vue de renforcer la sécurité internationale, par l'application de mesures touchant la limitation des armements et le désarmement nous permettent maintenant d'entrevoir des réalisations importantes. Le succès de cette entreprise dépendra de l'intensité des efforts qui seront faits dans les années à venir, en particulier des efforts des États ayant une puissance militaire.

Pour ce qui est de l'arrêt de la prolifération des armes nucléaires dans l'arsenal des superpuissances, les initiatives les plus importantes sont, actuellement, celles des États-Unis et de l'Union soviétique qui, dans un premier temps, cherchent à s'entendre sur un train de mesures complémentaires destinées à freiner la course aux armements stratégiques pour, ensuite, adopter une politique de désarmement proprement dite. Le Canada croit fermement que l'objectif final des négociations engagées par les deux grandes puissances nucléaires devrait être d'attaquer le problème en tenant compte de ses aspects qualitatifs et quantitatifs: il s'agit de freiner la course à laquelle on se livre dans le domaine technique pour inventer des armes nucléaires de plus en plus perfectionnées, tout en diminuant le nombre de ces armes.

Récemment, les États-Unis et l'Union soviétique ont annoncé séparément leur intention de continuer à se soumettre aux dispositions de l'Accord, maintenant échu, sur la limitation des armements stratégiques, SALT I, pendant que se poursuivent les négociations sur son prolongement, longtemps attendu, SALT II. Ce nouvel accord représenterait un premier jalon important dans la réduction effective des armements nucléaires. Il importe tout particulièrement de noter que ces négociations, et d'autres sur certaines restrictions supplémentaires provisoires, se poursuivent maintenant avec un dynamisme renouvelé.

Quiconque connaît la complexité des problèmes que soulève la sécurité ne peut douter des difficultés de parvenir à des mesures valables de restrictions des armements stratégiques. Néanmoins, le Canada a la ferme conviction qu'il est souhaitable, voire essentiel, de prendre dans les plus brefs délais des mesures à la fois nouvelles et audacieuses si l'on ne veut pas perdre l'impulsion donnée aux négociations dans les années passées au prix d'un travail acharné et diminuer ainsi les perspectives du succès. À ce stade, l'Assemblée se doit de ne laisser aucun doute dans l'esprit des deux puissances négociatrices quant à l'espoir profond que nourrit la communauté internationale de voir leurs entretiens aboutir bientôt à la conclusion de SALT II, conclusion qui permettrait d'amorcer la troisième phase des pourparlers, c'est-à-dire, de progresser vers une nouvelle réduction sensible des armes stratégiques.

Analysons maintenant la nécessité pressante d'améliorer le régime international de non-prolifération, de consolider les garanties dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit assurer le respect, d'accroître l'efficacité de l'application du traité de non-prolifération et de réexaminer les risques inhérents aux différents cycles et procédés nucléaires. C'est une tâche d'autant plus importante que le monde doit affronter une pénurie énergétique qui s'aggrave et que de nombreux pays se tournent vers l'énergie nucléaire pour remplacer les sources d'énergie classiques. Dans ce domaine, le Canada a une longue expérience de producteur et de fournisseur d'uranium qui permet à d'autres pays de bénéficier de sa technologie nucléaire reconnue. À titre d'exportateur, nous sommes conscients que nous pouvons être utiles aux pays pauvres en énergie, qu'ils soient industrialisées ou en développement. Parallèlement, nous attachons la plus haute importance à l'établissement, sur le plan international, de garanties aussi efficaces que possible visant à empêcher la dissémination des armements et des moyens de production de telles armes.

Cette ligne de conduite transcende les considérations commerciales et nous avons clairement fait savoir que nous sommes disposés à sacrifier d'éventuels gains matériels plutôt que d'accepter des contrôles qui ne nous satisferaient pas pleinement. Il y a longtemps que le Canada a rejeté l'option d'un armement nucléaire et notre politique en matière de garanties est le prolongement logique de nos préoccupations, voire de nos responsabilités, en matière de non-prolifération. En conséquence, lorsque des États non dotés d'armes nucléaires demandent au Canada de leur fournir des matières, du matériel nucléaires ou de mettre sa technologie nucléaire à leur disposition, celui-ci exige de ces pays qu'ils adhèrent au Traité de non-prolifération ou qu'ils s'engagent solennellement en faveur de la non-prolifération et acceptent de donner les garanties dont l'AIEA assure le respect, pour l'ensemble de leur programme nucléaire ("garanties intégrales"). Par là, nous demandons simplement à d'autres d'adopter des engagements auxquels le Canada a déjà volontairement souscrit. Nous nous réjouissons de ce qu'un certain nombre d'autres fournisseurs aient adopté une ligne de conduite analogue à la nôtre et nous espérons que celle-ci deviendra le préalable international fondamental de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation strictement pacifique de l'énergie atomique.

Le Canada se réjouit également du programme d'évaluation des cycles du combustible nucléaire, qui commencera bientôt à l'échelle internationale. Certes, il existe des divergences légitimes sur la valeur des différents modes d'utilisation des ressources et de la technologie nucléaires, mais nous espérons que, dans cette analyse, effectuée sur le plan international, on se penchera attentivement sur des cycles de combustible ne faisant pas appel au plutonium et permettant d'exiger de meilleures garanties. D'après nous, ce projet mérite de recevoir un appui sans réserve de toute la communauté internationale. A vrai dire, même si des pays comme le Canada sont disposés à adopter des mesures rigoureuses à l'échelle nationale, le régime international de non-prolifération ne saura être vraiment mis en oeuvre qu'avec la participation de tous les pays - qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, industrialisés ou en développement, exportateurs ou importateurs - c'est-à-dire, de tous ceux qui partagent le désir d'éviter les dangers inhérents à la prolifération nucléaire.

Les efforts déployés dans le cadre des accords SALT et à l'échelle internationale afin de consolider le régime de non-prolifération nous permettent d'envisager avec un certain optimisme la réalisation de l'objectif tant convoité qu'est l'interdiction totale des essais nucléaires. Depuis des années, l'immense majorité des États membres insiste sur l'importance d'en arriver à un tel traité. Certes, c'est un précieux encouragement que de voir débiter des négociations officielles entre les trois États dotés d'armes nucléaires à qui il incombe - en qualité de premiers signataires du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des armes nucléaires - d'engager de telles négociations.

Le Canada a exposé sa position sur le sujet maintes et maintes fois. Nous estimons qu'il revient aux deux superpuissances de donner l'exemple et de s'entendre pour mettre un terme à leurs essais nucléaires pendant une période déterminée, même si les autres États dotés d'armes nucléaires ne les imitent pas immédiatement. Durant la présente session, nous avons appris du ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, que son pays, tout comme les États-Unis et le Royaume-Uni, pourrait envisager de mettre un terme à ses essais. Cette annonce marque une évolution heureuse de la position soviétique, évolution dont on doit se féliciter particulièrement dans la mesure où elle suppose, comme nous le soutenons depuis longtemps, que les progrès en faveur de l'arrêt définitif des essais ne sont pas subordonnés à la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires.

Il est évident que les obstacles seront malaisés à surmonter: vérification, définition de la portée de l'accord et des conditions de son entrée en vigueur. La solution de ces problèmes prendra du temps. À la Conférence du désarmement de Genève, le Canada et d'autres pays ont fourni, sur le plan technique, un apport considérable au groupe de travail chargé de l'examen du rôle possible d'un échange de données sismologiques, à l'échelle internationale, dans la solution du problème de la vérification. Le Canada note avec satisfaction que le principe d'un tel échange semble accepté des participants aux négociations. Par ailleurs, nous avons déjà affirmé, à la Conférence de Genève, qu'en l'absence de méthodes permettant d'éviter que les explosions nucléaires dites pacifiques ne servent à la fabrication d'armes,

il faudrait en arriver, par voie de traité, à une interdiction totale de tous les essais nucléaires. L'utilité des explosions pacifiques est suffisamment douteuse pour qu'on ne laisse pas une telle utilisation de l'énergie atomique venir entraver la réalisation d'un objectif auquel l'Assemblée a déjà accordé la plus haute priorité.

Nous espérons que la phase essentielle que représentent les négociations bilatérales dans la conclusion d'un traité sur la non-prolifération sera menée à bien suffisamment rapidement pour permettre à la Conférence de Genève sur le désarmement d'aborder les négociations multilatérales. Nous estimons que la conclusion d'un tel traité devra se faire sur la base d'une adhésion aussi large que possible de façon à cerner le problème dans toute son ampleur, du point de vue qualitatif et quantitatif.

En ce qui concerne l'élaboration d'une convention sur la conception, le stockage et la destruction des armes chimiques, tâche que l'Assemblée estime également prioritaire, nous constatons que les perspectives sont plus prometteuses que celles de l'an dernier. Les négociations vont bon train entre les États-Unis et l'Union soviétique. Il est encourageant de voir que les deux superpuissances ont reconnu leurs responsabilités particulières et pris l'initiative de jeter les bases d'un traité sur les armes chimiques. Comme pour l'interdiction totale des essais, le champ à couvrir reste encore vaste. Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'on puisse s'attendre à voir ces négociations bilatérales aboutir de façon à permettre à la Conférence du désarmement de Genève de commencer ses travaux sur un traité multilatéral avant la convocation, l'année prochaine, de la session extraordinaire de l'Assemblée sur le désarmement.

Puisque la réduction des budgets militaires devrait s'effectuer à l'échelle mondiale, c'est probablement dans un vaste cadre multilatéral qu'il conviendrait d'aborder cette question et celle de l'élaboration d'un système approprié pour en suivre la progression. Mon pays apprécie l'important travail accompli par le groupe d'étude du Secrétaire général et il appuie ses recommandations. Pour servir réellement la cause du désarmement, la réduction des budgets militaires doit reposer sur la déclaration, la comparaison des dépenses militaires, et, d'une façon générale, sur une plus grande ouverture de la part des États. Il faut donc s'engager résolument dans cette voie en se donnant comme objectif de concevoir un bon mécanisme de déclaration et des méthodes de vérification aptes à faire de la restriction des budgets militaires un moyen de désarmement efficace.

De toutes les promesses de succès que j'ai mentionnées, il en est une à laquelle j'accorde une importance particulière: la Session extraordinaire sur le désarmement dont la convocation est prévue pour le mois de mai prochain. Dans la mesure où le Comité préparatoire poursuit ses délibérations en gardant réellement le souci de l'intérêt général et dans un esprit de franche coopération, comme cela a été le cas jusqu'ici, la Session extraordinaire devrait permettre d'en arriver à une communauté de vues sur d'autres moyens susceptibles de favoriser la limitation des armements et l'adoption de véritables mesures de désarmement.

Evidemment, un groupe aussi large ne peut entreprendre des négociations sur des mesures précises ou des traités. Pour en arriver là, les organismes de négociation appropriés, notamment la Conférence du désarmement de Genève, devront fournir des efforts considérables. D'ailleurs, nous avons de bonnes raisons de croire que la Conférence est sur le point de connaître un renouveau d'activités et qu'elle jouera un rôle important. La Session extraordinaire nous donnera sans doute également l'occasion de faire une réévaluation générale des problèmes et des possibilités, ainsi que du rapport existant entre, d'une part, le désarmement, la paix et la sécurité mondiale et, d'autre part, le développement économique.

Mon pays, l'un des promoteurs de la Session extraordinaire, s'est engagé à y participer activement et à assurer le succès de ses délibérations.

Dans ce tour d'horizon des faits marquants de l'année qui vient de s'écouler, il ne faut pas omettre la signature du Traité sur l'interdiction de modifier l'environnement à des fins hostiles par plus de trente gouvernements et le succès de la Conférence d'examen des parties au Traité sur le fond des mers et des océans. Comme nous le savons tous, ces traités dont la portée est limitée ne visent que des domaines hypothétiques de la réglementation des armements. Cependant, s'ils ne se rapportent pas directement à la question centrale du désarmement, ils n'en méritent pas moins notre appui en tant que mesures complémentaires souhaitables. Certes, leur négociation ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité d'adopter d'autres mesures répondant à des problèmes plus urgents: très peu de domaines se prêtant encore à des mesures connexes, nous devons, avant tout, saisir l'occasion qui nous est offerte maintenant de négocier des mesures beaucoup plus importantes comme l'interdiction totale des essais nucléaires et la convention sur les armes chimiques.

Ces deux dernières années, la Conférence de Genève a aussi étudié de près les meilleurs moyens d'empêcher la fabrication et le déploiement de ce que l'on appelle les "nouvelles armes de destruction massives", c'est-à-dire, les catégories d'armes du futur, dont les effets seraient analogues à ceux des armements de destruction massive que nous connaissons déjà trop bien. Nous sommes d'avis que ces délibérations ont contribué à mettre en lumière les difficultés qu'on éprouve à formuler une définition que je qualifierais de globale. Il faut avouer qu'il en est résulté une grande confusion quant à la nature de ces armes non encore inventées qui seraient couvertes par un traité. Toute tentative d'en arriver à un traité global à partir d'une notion aussi mal définie soulève de sérieux problèmes quant à savoir ce qui serait en fait interdit et de quelle façon vérifier le respect des interdictions. Nous notons que l'Union soviétique a présenté un projet révisé qui jette un peu de lumière sur certains points obscurs relevés par bon nombre de pays dans la version originale. Toutefois, à la suite de l'analyse poussée de ce problème faite par la Conférence du désarmement de Genève, mon gouvernement est convaincu que des obstacles d'ordre pratique nuisent sérieusement à la mise en oeuvre de la proposition soviétique sous forme de traité. Nous croyons, en somme, que la meilleure façon de procéder est d'envisager, le cas échéant, des accords qui interdiraient le recours à certaines catégories de nouvelles armes de destruction massive dans le cas où ces armes pourraient être déterminées avec précision.

En même temps, nous reconnaissons pleinement le risque que pourrait comporter la fabrication éventuelle de ces nouvelles armes; nous sommes disposés à appuyer une résolution enjoignant les États de ne pas mettre au point de telles armes et demandant à la Conférence de Genève d'étudier la possibilité d'élaborer des accords internationaux dans des cas précis.

Sans diminuer pour autant l'importance que le Canada attache aux problèmes posés par les armes de destruction massive, nous sommes convaincus que la communauté internationale doit maintenant se pencher sur un problème trop longtemps ignoré, celui des armes conventionnelles, de leur production et de leur transfert. La Session extraordinaire devra prendre l'initiative de délimiter les voies qu'il y a lieu d'explorer à cet égard. On ne peut espérer réaliser le désarmement complet ou s'approcher de cet objectif sans s'attaquer au problème des armes conventionnelles et des transferts de plus en plus massifs de telles armes, notamment des plus perfectionnées.

J'ai tenté de cerner certaines des possibilités les plus prometteuses qui semblent enfin être à notre portée, particulièrement dans les domaines de la limitation des armes stratégiques, de l'interdiction totale des essais nucléaires et de la conclusion d'un traité sur les armes chimiques. Indissociables de la question fondamentale de la conception que les États se font de leurs intérêts en matière de sécurité, le contrôle des armes et le désarmement sont des objectifs dont la poursuite a donné lieu à beaucoup de frustrations. L'absence de progrès réels nous place devant un danger grave et immédiat. De surcroît, étant appelés à faire une meilleure utilisation de nos ressources, nous devons reprendre notre tâche avec plus de détermination que jamais.

Nous devons nous attacher à examiner avec un esprit aussi analytique et objectif que possible les problèmes que j'ai soulevés. L'émotion ne nous sera d'aucun secours pour bien saisir la complexité et l'ampleur du défi que représente le désarmement, ni pour trouver des moyens efficaces de le réaliser. Pourtant, nous ne devons jamais perdre de vue l'ultime objectif qui sous-tend nos efforts - assurer la sécurité de tous, d'abord par la réduction, puis par l'élimination des risques de guerre. Pouvons-nous oser espérer être aujourd'hui, plus que jamais, sur le point de faire une percée d'envergure dans ce secteur vital?

11. Le comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a présenté un rapport exhaustif lors de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Le rapport a été débattu devant la Commission politique spéciale. Le 18 octobre 1977, M. Gordon Butler, membre du Conseil national de recherches du Canada et du Comité scientifique, a donné la position du Canada dans le discours suivant, prononcé devant la Commission politique spéciale:

Permettez-moi de vous remercier de cette occasion qui est offerte à la délégation du Canada de formuler certains commentaires sur les travaux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. C'est en 1972 que le Comité a présenté son dernier rapport détaillé. Depuis, un certain nombre de changements sont survenus au niveau du soutien du Comité. Ainsi, Dr Sella d'Italie a quitté son poste de secrétaire pour assumer celui d'administrateur du Système mondial de surveillance continue de l'environnement à Nairobi. Son remplaçant, Dr Beninson d'Argentine, sert le Comité avec distinction. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement assure maintenant le financement et l'administration du Comité. Le Secrétariat a déplacé son siège de New York à Vienne où il occupe des bureaux de l'ONU.

La collaboration étroite et nouvelle entre le Comité et le Programme pour l'environnement semble harmonieuse et fructueuse. Dans l'allocution qu'il prononçait en avril lors d'une réunion du Comité, Dr Tolba, directeur général du PNUE déclarait que son organisme comptait accorder au Comité toute l'aide essentielle et organisationnelle possible. Le PNUE a demandé au Comité de fournir des documents relatifs aux critères applicables à certains contaminants radioactifs de l'environnement. Cette question sera au nombre des préoccupations du Comité au cours des prochaines années.

Le rapport de 1977, d'une très grande qualité, est l'un des documents les plus complets à ce jour sur le sujet. Tout comme le rapport de 1972, il traite respectivement:

- Des effets des rayonnements, y compris les effets cancérogènes et génétiques, et de leur incidence sur le développement prénatal;
- Des niveaux d'exposition aux rayonnements: sources naturelles, technologie de pointe, produits de consommation, énergie nucléaire, explosions nucléaires et applications médicales.

Le rapport présenté à l'Assemblée générale est étayé de deux annexes scientifiques portant sur chacune de ces deux questions.

Le rapport contient de nouvelles données qui serviront non seulement aux scientifiques, mais à tous ceux qui, comme vous, se préoccupent des dangers que présente pour l'homme une exposition aux rayonnements ionisants. Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais maintenant rendre hommage au Dr M. Klimek de la République socialiste de Tchécoslovaquie, président de la Commission scientifique, au professeur F.E. Stieve de la République fédérale d'Allemagne, vice-président et au Dr K. Sundaram de l'Inde, rapporteur des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, qui ont dirigé nos travaux avec une compétence admirable et préparé le rapport que nous avons présentement devant nous.

Permettez-moi maintenant d'attirer votre attention sur trois points du rapport qui peuvent présenter un intérêt particulier:

1. Le tableau 3 du rapport présenté à l'Assemblée générale qui donne une perspective utile en ce qu'il compare les doses engagées provenant de huit sources auxquelles les populations sont exposées, y compris les explosions nucléaires du dernier quart de siècle.
2. La prévision selon laquelle une année de production d'énergie nucléaire au taux prévu pour l'an 2000 correspondrait à une exposition de la population qui équivaldrait à 4% de celle provenant de sources naturelles.
3. Les contributions dues aux explosions nucléaires réalisées après la période qui faisait l'objet du dernier rapport du Comité (1970-1976) ont augmenté les doses engagées dues au strontium-90 et au caesium-137 d'environ 2% pour l'hémisphère nord et d'environ 6% pour l'hémisphère sud.

Le gouvernement du Canada considère comme très importants les travaux de la Commission scientifique. Ils nous ont donné une façon rationnelle d'évaluer l'effet des polluants de l'environnement qui nous servira non seulement maintenant mais aussi à l'avenir. Comme ce problème persistera et peut-être s'accentuera, le Comité nous sera utile. Au nom de mon Gouvernement, je recommande à la Commission politique spéciale d'approuver la résolution introduite par le distingué représentant de la République socialiste de Tchécoslovaquie afin que les travaux de la Commission scientifique puissent se poursuivre.

12. Les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

En sa qualité de membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et en tant que pays engagé lui-même dans la mise en oeuvre de programmes spatiaux, le Canada porte un intérêt particulier aux travaux des Nations Unies sur les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique.

L'apport du Canada à l'élaboration de principes régissant la technologie spatiale a été important, spécialement dans les domaines de la radio-diffusion directe par satellite (au sujet desquels le Canada travaille en étroite collaboration avec la Suède depuis plusieurs années) et de la télédétection des ressources techniques depuis l'espace. Notre délégation a présenté des propositions précises destinées à résoudre les problèmes dont le Comité est encore saisi.

De l'avis du Canada, il est urgent que les membres des Nations Unies poursuivent leurs efforts en vue d'arriver à un cadre juridique sur la réglementation de cette technologie en plein progrès, afin d'éviter les conflits ou controverses susceptibles d'être provoqués par des abus. De plus, il faudra tenter de remédier au manque de coordination entre les efforts d'un nombre croissant de pays dans le domaine de la télédétection.

La déclaration suivante a été faite par M. William H. Barton, représentant permanent du Canada aux Nations Unies, devant la Première Commission, le 23 novembre 1977.

Je suis heureux de prendre à nouveau la parole devant cette commission pour communiquer les vues du Canada sur les deux points de l'ordre du jour soumis à notre étude, à savoir le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'élaboration de principes pour régir l'utilisation de satellites aux fins de la télévision directe. Ma délégation est d'avis que ces points revêtent une importance particulière et espère que notre débat permettra de trouver des solutions aux questions soulevées.

En cette année d'anniversaire, j'estime qu'il serait approprié et peut-être salulaire de souligner nos réalisations des dernières années. Vingt ans se sont écoulés depuis la création du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et depuis la mise en orbite du premier satellite. Depuis, l'homme a marché sur la lune et cherche à découvrir les secrets du système solaire et des autres galaxies. Ces remarquables poussées scientifiques dans l'espace extra-atmosphérique ne sont pas restées isolées car, sur terre, on s'est activement employé à codifier le droit international dans ce domaine. Nous célébrons cette année le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique; trois autres instruments juridiques internationaux sont également appliqués. Ces réalisations ont montré que le comité est un instrument utile pour la solution d'importantes questions d'intérêt pour les États membres, ce dont je crois, nous pouvons à juste titre nous enorgueillir.

Le programme spatial canadien a été amélioré au cours des vingt dernières années et compte certaines réussites à son actif. Voilà en effet quinze ans, le Canada lançait Alouette I, de conception et de construction canadiennes et devenait ainsi le troisième pays à mettre un satellite sur orbite. Par la suite, les réalisations canadiennes aux chapitres de la recherche spatiale, des télécommunications, de la télédétection et des autres applications des techniques spatiales se sont multipliées. Comme nous avons déjà fait rapport au Comité sur ces questions, je ne les énumérerai pas à nouveau ici.

J'aimerais cependant réitérer l'engagement permanent du Canada à collaborer toujours plus activement à l'élaboration de nouvelles techniques et de nouveaux programmes avec d'autres pays. Depuis notre dernier rapport à cette commission, le Canada et l'Agence spatiale européenne ont cherché, de concert, des moyens d'accroître leur coopération. Le Centre canadien de télédétection a signé des accords avec l'Agence spatiale européenne et le Centre national d'études spatiales de France en vue d'échanger des renseignements et de poursuivre les programmes établis conjointement. À la suite d'entretiens tenus aux niveaux supérieurs, des liens ont été établis avec les autorités spatiales japonaises compétentes pour l'échange de renseignements et le recensement de domaines précis et concrets de coopération. Enfin, la coopération que nous avons établie avec notre principal partenaire spatial, les États-Unis, continue de

s'intensifier. Il s'est produit un certain nombre de faits au cours des douze derniers mois, mais le plus important a peut-être été les discussions entreprises en vue d'étudier la possibilité de mettre au point un programme conjoint ayant pour but d'instaurer un système expérimental de recherche et de sauvetage par satellite qui viendrait compléter les méthodes utilisées actuellement pour le repérage des aéronefs et des navires en détresse. Plusieurs autres pays s'intéressent à cette expérience qui, peut-être, donnera naissance à un projet coopératif vraiment international.

J'aimerais maintenant parler du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je crois, ainsi que je l'ai déjà dit, que le Comité a beaucoup accompli. Je me rappelle néanmoins, m'être efforcé, l'an dernier, au cours de mon exposé sur ce même point de l'ordre du jour, de vous convaincre de l'urgence de la situation et avoir déclaré que, faute de nouveaux progrès, les percées technologiques et les attentes des peuples feraient perdre toute raison d'être à notre débat. Ma délégation est heureuse de voir qu'en dépit de ce qui reste encore à faire, certains progrès ont effectivement été accomplis depuis l'an dernier. Nous devrions, à notre avis, nous attaquer en priorité à deux domaines, dont l'utilisation des satellites aux fins de la télévision directe.

Malgré les efforts déployés par le Sous-comité juridique et un groupe de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, il n'a pas été possible d'établir en 1977 un projet complet de principes régissant l'utilisation de satellites aux fins de télévision directe. La Conférence administrative mondiale de radiocommunications (CAMR) tenue à Genève cette année doit retenir l'attention du Sous-comité juridique dans son étude de la question. Cette conférence, au cours de laquelle ont été élaborés des projets détaillés en vue d'un service de télédiffusion par satellite sur la bande de 12 GHz, est partie du principe que la diffusion délibérée à l'étranger exige l'assentiment du pays récepteur.

Lors de la seizième session du Sous-comité juridique, le Canada et la Suède ont présenté conjointement un projet de principes qui, révisé et intitulé "Consultation et accords", était accompagné d'un projet de préambule. Ces textes, qui s'inscrivent dans le droit fil de la Conférence mondiale des radiocommunications, ont servi de base aux négociations entreprises au sein du Sous-comité juridique et du Comité des utilisations pacifiques. Les délégations du Canada et de la Suède ont pressé ces derniers d'adopter des textes de compromis qui représentent un équilibre réel entre la nécessité de faciliter l'avènement progressif d'une nouvelle ère technologique et le besoin de protéger les droits souverains que possèdent les États de régler leurs systèmes de communications. Le Canada est convaincu que, lors que la prochaine session du Sous-comité juridique, les textes élaborés à New York et améliorés à Vienne permettront de jeter les bases d'un consensus sur un ensemble complet de principes.

La télédétection est un autre domaine auquel le Canada s'intéresse de près. Un cadre juridique pouvant régir la téléobservation de la terre par satellite est en bonne voie de réalisation. Ce cadre - basé principalement sur la mise en évidence "d'éléments communs" parmi les propositions qui nous

ont été présentées - devrait à notre avis traduire l'équilibre à maintenir entre la nécessité de garantir le maximum d'avantages à la communauté internationale et la nécessité de sauvegarder les intérêts nationaux légitimes.

On enregistre également des progrès sur les plans technique et scientifique: les radars sont de plus en plus perfectionnés et les domaines d'application des données de télédétection se révèlent sans cesse plus nombreux. Mais, aux niveaux politique et organisationnel les progrès restent insuffisants. Lors de la dernière réunion du comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, plusieurs délégations ont manifesté leur inquiétude devant le manque de coordination des efforts déployés par un nombre croissant de pays dans le domaine de la télédétection. La délégation du Canada a donc proposé, ce dont a convenu le Comité, que le Sous-comité scientifique et technique accorde une priorité absolue aux questions relatives à la coordination des activités de télédétection à l'échelle mondiale. C'était là une mesure positive, mais qui perdra tout son sens si nous ne parvenons pas à définir de façon plus précise ce que nous attendons de la télédétection et si nous n'établissons pas de plan pour atteindre notre objectif. À ce sujet, il est intéressant de noter que dans son rapport, le Sous-comité scientifique et technique encourage les pays qui prévoient utiliser de nouveaux systèmes de télédétection à s'assurer que ceux-ci sont compatibles avec ceux qui existent déjà et qu'ils doivent compléter. On a également déjà proposé de mettre sur pied un ou plusieurs systèmes de satellites internationaux dont la coordination serait assurée par un organisme mondiale. Est-ce une bonne idée? Peut-être, mais il est impossible de l'affirmer. Je veux dire par là que dans les circonstances actuelles, nous devons chercher de nouvelles idées et faire preuve d'imagination, sinon, les problèmes auxquels nous faisons face deviendront insolubles. Les efforts déployés par les Nations Unies pour supprimer les obstacles qui ont séparé les nations pendant des années risqueront d'être vains si nous sommes incapables d'éviter la division dans ce nouveau domaine en expansion.

Ma délégation constate avec plaisir que des progrès sérieux ont été accomplis au cours de la dernière session du Sous-comité scientifique et technique en matière de définition technique des termes se rapportant à la télédétection, y compris de ce qu'on entend par "données" et "renseignements". Si, malheureusement, le Sous-comité juridique n'a pu utiliser ces termes en cherchant à s'entendre sur le régime juridique qui gouverne la télédétection, il faut, néanmoins se réjouir de ce que le comité principal, lors de sa réunion à Vienne au mois de juin, ait pris une décision à ce sujet, reproduite à l'alinéa 39 de son rapport.

Ma délégation est également heureuse de constater l'intérêt que soulève la question de la tenue d'une deuxième Conférence des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit là, selon nous, d'une question qui nécessite un examen plus coordonné avec d'autres conférences, du moment auquel elle devrait avoir lieu et de son organisation technique et financière. La constitution d'un groupe de travail du Sous-comité scientifique et technique chargé d'étudier ces questions représente un important pas en avant; nous sommes d'ailleurs impatients de jouer un rôle constructif au sein de ce groupe, sous la direction éclairée de M. Carver.

À ce sujet, j'aimerais rappeler qu'à l'alinéa 77 du rapport du comité principal, il a été fait mention du souhait exprimé à l'effet que les gouvernements soumettent au Secrétariat leurs projets et recommandations touchant la conférence envisagée dans les meilleurs délais. Si ces recommandations et projets étaient soumis en temps voulu, c'est-à-dire, un certain temps avant les réunions consécutives du Sous-comité scientifique et technique et du groupe de travail prévues pour le mois de février 1978, il serait vraisemblablement possible malgré les inévitables pressions exercées en raison du temps disponible, de préparer un rapport détaillé.

Avant de terminer, je voudrais faire une brève allusion à un passage du discours prononcé le 21 novembre par le distingué président du Comité sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, l'ambassadeur Jankowitsch, lors de l'ouverture de nos débats. Il avait souligné, à ce moment là, le fait que le Comité sur l'espace extra-atmosphérique ne constituait pas un "club exclusif" représentant d'États appartenant aux pays industrialisés. Je tiens à reprendre ce thème et à lancer un appel en faveur d'une participation sans cesse accrue aux travaux de ce comité de la part des autres États membres, surtout ceux qui appartiennent aux pays en développement. En réalité, nombre de pays ont déjà saisi l'occasion de participer aux travaux du comité principal et de ses deux sous-comités, à titre d'observateurs. Nous désirons, en conséquence, apporter notre appui à la résolution présentée par la délégation de l'Autriche demandant qu'une étude soit entreprise par le Comité de l'espace atmosphérique lui-même, portant sur les moyens propres à favoriser une participation plus générale des États à ses travaux, qu'il s'agisse d'augmenter le nombre de ses membres ou de recourir à d'autres moyens. En disant ceci, je ne perds pas de vue que l'une des raisons qui ont favorisé un rendement efficace de notre Comité jusqu'à ce jour réside précisément dans le fait que la représentation numérique de ses membres, tout en étant conforme au principe d'une répartition géographique équitable, n'en demeure pas moins suffisamment souple.

Pour terminer, j'aimerais préciser que ma délégation sera heureuse de coparrainer la résolution d'ensemble sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique telle qu'elle a été présentée cet après-midi par la délégation de l'Autriche. Cette résolution expose avec précision les deux points qui ont servi de thème à mes propos, à savoir notre grande satisfaction face au travail accompli, mais aussi notre préoccupation sur ce qui reste à faire. Je dois cependant ajouter, à ce propos, que la délégation est convaincue que de grands progrès pourront être réalisés au cours de l'année 1978 et qu'elle est prête à appuyer activement tous les efforts déployés dans l'accomplissement de cette tâche.

C. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

1. Le dialogue Nord-Sud et la trente-deuxième session

Dans son premier discours à la Deuxième Commission le Canada s'est surtout arrêté sur le bilan qu'il faisait du dialogue Nord-Sud, soulignant les résultats positifs de la Conférence sur la coopération économique internationale et la nécessité de concrétiser les ententes conclues. Il a également signalé la possibilité d'entreprendre d'autres discussions au sein des Nations Unies et d'autres tribunes dans les domaines où la Conférence de Paris n'a pas réalisé de consensus. Tout en reconnaissant les difficultés des négociations en cours (notamment les négociations commerciales multilatérales, le fonds commun pour le programme intégré pour les produits de base et l'allègement de la dette), le Canada reste déterminé à oeuvrer pour le succès de ces négociations. En outre, il a déclaré souhaiter l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement international qui, à son avis, devrait établir des lignes directrices permettant d'accélérer le processus de développement à l'échelle internationale. La déclaration portait également sur d'autres questions à l'ordre du jour, tels la restructuration, la Conférence mondiale sur la science et la technique au service du développement, les arrangements institutionnels concernant les établissements humains et l'Année internationale de l'enfant.

Le 4 octobre 1977, Dr John Small, délégué du Canada à la Deuxième Commission, déclarait ce qui suit:

Comme l'a fait remarquer le distingué Sous-secrétaire général au début de notre débat, les travaux de la présente Commission à sa trente-deuxième session pourraient revêtir une importance considérable. Nous sommes à un tournant critique des relations Nord-Sud. Même si la Conférence de Paris a donné lieu à des ententes qui ont fait progresser le dialogue, certaines questions sont réapparues à l'ordre du jour des organes de l'ONU. C'est à nous qu'il incombe de trouver des moyens de poursuivre sur cette lancée.

Nous espérons que nous pourrions nous concentrer sur des solutions pratiques. Il ne faut pas se cacher que nous sommes en quelque sorte dans un dilemme. D'une part, nous sommes tous fermement déterminés à faire avancer rapidement les relations Nord-Sud, mais d'autre part, la léthargie qui continue de caractériser la conjoncture économique dans le monde en général, et en particulier dans certains pays industrialisés, rend fort ardue cette entreprise.

Il va de soi que si les conditions économiques sont défavorables dans les pays industriels, on peut s'attendre à pire encore dans de nombreux pays en développement. Nous ne pouvons espérer que ces pays attendent patiemment que survienne une reprise de l'économie mondiale pour qu'on prenne des mesures en leur faveur, particulièrement si leur propre situation se détériore. Pourtant, en même temps, il est clair que l'absence d'une relance de l'économie entrave notre capacité d'entreprendre une action d'envergure.

Ce dilemme d'ordre général mis à part, il est difficile d'évaluer quel progrès ont été accomplis jusqu'à maintenant. Du côté des réalisations, tout le monde sait qu'au cours des derniers vingt-cinq ans, l'ensemble des pays en développement ont progressé vers l'industrialisation grâce à un développement économique et social sans précédent dans l'histoire. Pourtant, les nations les moins nanties du monde, où vit la moitié de la population de la planète, ont vu leur taux de croissance décliner pendant la première moitié de la présente décennie. C'est une question de perception: à certains moments, le verre semble à moitié plein, et à d'autres, à moitié vide.

Il est essentiel que nous conservions une perspective planétaire et non seulement nationale. Il convient de faire des efforts pour tenir compte des problèmes et des points de vue des autres pays. Facteur plus important encore, chacun d'entre nous doit tenter, chaque fois que c'est possible, d'éviter d'avoir recours à des mesures nationalistes et protectionnistes. De telles tendances ont fait surface récemment: il faut les décourager. Il importe d'accélérer l'élan déjà pris à la libéralisation progressive des échanges mondiaux. C'est uniquement dans une telle optique qu'on pourra opérer des réformes structurelles suffisamment productives pour assurer de meilleures chances aux pays en développement. Voilà pourquoi mon gouvernement continue d'attacher beaucoup de prix aux négociations commerciales multilatérales. Il semblerait qu'au cours des prochains mois, ces discussions prendront l'élan qui, pour une foule de raisons, leur faisait défaut. La Déclaration de Tokyo inclut, parmi les objectifs explicites des pourparlers, l'amélioration de la position des pays en développement au niveau des échanges.

Les négociations qui auront lieu en novembre sur la création d'un fonds commun représenteront une étape importante du dialogue Nord-Sud. Mais on ne devrait pas sous-estimer pour autant les difficultés inhérentes à ces négociations qui doivent être tenues à Genève. L'objet des débats est à la fois nouveau et complexe. Si l'on veut que ce fonds commun ait une valeur durable pour ceux auxquels il est destiné, il faudra veiller à l'asseoir sur des bases solides. Notre position a été exposée clairement par M. MacEachen lors de la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale, lorsqu'il a dit que nous souhaitons le succès de ces pourparlers et que nous allons oeuvrer activement dans ce but.

Au sujet du transfert des ressources, les engagements que nous avons pris à la Conférence de Paris, tant au chapitre du programme d'action spéciale d'un milliard de dollars que de l'aide publique au développement, sont importants. L'expérience du Canada au chapitre de la coopération en matière de développement remonte à plusieurs années. Ces dernières années, la stratégie canadienne a mis l'accent sur les besoins des pays les moins favorisés. Environ 80 p. cent de notre aide bilatérale est destinée à des pays dont le revenu annuel par habitant s'élève à moins de \$200. Notre expérience de collaboration avec ces nations a été particulièrement inhérente au processus de développement. S'il est vrai que nous avons réalisé des gains, les défis encore à relever sont écrasants. En outre, à l'instar de nos amis dans ces pays, nous nous sommes rendus compte qu'il peut

s'avérer plus difficile que prévu de procéder rapidement à des déboursements de fonds destinés à l'aide au développement. Ce problème vaut tout autant pour l'aide multilatérale, à laquelle le Canada consacre plus d'un tiers de son budget actuel d'aide qui s'élève à 1.1 milliard de dollars pour la présente année financière. Malgré tout, les difficultés que nous rencontrons au chapitre des débours ne devraient en aucune façon nous décourager de fournir des efforts encore plus grands.

À ce propos, je voudrais endosser la déclaration du représentant de la FAO selon laquelle le FIDA a besoin, à titre d'appoint, d'une aide bilatérale soutenue dans le domaine du développement agricole, qui demeure un champ privilégié pour les programmes d'aide canadiens. Les bonnes récoltes des trois dernières années ne devraient pas obvier à la nécessité de tout mettre en oeuvre pour instaurer une sécurité alimentaire mondiale que nous ne pourrions réaliser que grâce à une approche tridimensionnelle: constitution de stocks régulateurs pour se protéger d'éventuelles mauvaises récoltes; intensification du développement agricole et aide alimentaire pour faire face aux pénuries immédiates.

Nous encourageons tous les pays en mesure d'offrir un appui matériel aux pays en développement à le faire. Certains pays, semble-t-il, se jugent dispensés de cette obligation du fait qu'ils ne figurent pas parmi les anciennes puissances coloniales. Encore qu'un tel argument soit discutable, son plus grand tort est d'être tout à fait insensible à l'urgence du développement. L'unique expérience directe de mon pays en matière de colonisation fut d'être colonisé. Pourtant, nous reconnaissons et acceptons la responsabilité, voire même le privilège, de participer au processus de développement pour le bien-être de toute l'humanité. La considération majeure qui doit prévaloir, c'est l'obligation que nous avons vis-à-vis de la communauté internationale d'oeuvrer pour l'avènement d'un système économique mondial ordonné, juste et équitable, non seulement en cas d'urgence, mais dans le cadre d'un processus perpétuel de changement. En même temps, nous devons nous concentrer, à plus court terme, sur l'aide directe au développement afin d'aider les peuples les plus démunis des pays en développement et les nations les moins nanties. Le Canada est déterminé à aller de l'avant pour atteindre l'objectif de 0.7 cent et nous incitons tous les autres pays en mesure de le faire à s'orienter dans la même direction.

Pour répondre aux besoins des pays en développement à l'égard de ressources supplémentaires, le gouvernement du Canada a converti en dons tous les prêts qui avaient été faits à un certain nombre de pays parmi les moins développés, jusqu'à un montant dépassant un quart de milliard de dollars. En plus, l'aide officielle du gouvernement du Canada aux pays les moins développés est maintenant entièrement sous forme de dons. C'est donc avec un grand intérêt que nous avons écouté les remarques du ministre du Développement de la Suède concernant les intentions de son pays à cet égard.

Au cours des quelques prochaines années, nous devons élaborer une stratégie globale afin de surmonter les problèmes fondamentaux que pose le processus de développement et harmoniser ce dernier avec le système et les conditions économiques extérieures. Nous avons beaucoup progressé au cours des dernières décennies, et plus particulièrement ces quelques dernières années, mais les gestes les plus durables de la communauté internationale à l'égard des pays en développement sont encore à poser.

Dans ce contexte, notre tâche principale sera l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement. A notre avis, cette stratégie doit constituer un plan réaliste, bien adapté aux conditions fondamentales dans les pays en développement. Elle devrait aussi, naturellement, servir de document cadre aux relations Nord-Sud et ouvrir la voie du progrès vers un nouvel ordre économique international plus équitable. Document qui devra mériter la faveur du public, il lui faudra être souple et orienter à long terme les mesures et les moyens qui permettront au système mondial d'accélérer le processus de développement. A la présente session, nous devons prendre les mesures fonctionnelles nécessaires à l'élaboration de cette stratégie au cours des quelques prochaines années. Comme il importe de préparer aussitôt que possible la documentation et les analyses nécessaires, il convient de décider sans délai de l'orientation fondamentale de cette stratégie et prévoir des réunions intergouvernementales à ce sujet l'an prochain.

A la faveur du point 67 de l'ordre du jour, nous pourrons au cours de la présente session poursuivre le travail commencé dans plusieurs secteurs spécifiques des relations économiques Nord-Sud. Des propositions ont d'ailleurs été présentées pour que l'ONU se penche sur diverses questions vitales discutées lors de la Conférence sur la coopération économique internationale. Par exemple, il est certainement possible d'envisager des moyens de faire progresser la coopération à la recherche et à la planification dans le secteur de l'énergie. D'autres questions pressantes sont également portées à notre attention dans le secteur du commerce et du développement, notamment le volume et la quantité de l'aide au développement, les mécanismes du système, l'accès aux marchés et la coopération technique.

Naturellement, le succès de notre action dépendra de notre aptitude à faire du système des Nations Unies un instrument qui se prête mieux à la discussion des questions critiques et à la mise en oeuvre des programmes de développement. Nous espérons vivement que la restructuration en cours sera soutenue par la volonté nécessaire pour la mener à bonne fin, de sorte que nous puissions au cours des prochaines semaines nous entendre sur une réforme constructive. Nous aimerions ici rendre un hommage particulier au président du Comité spécial de la restructuration, l'ambassadeur Ken Dadzie, dont les efforts inlassables marqueront pendant longtemps encore le fonctionnement de notre organisation.

La Conférence mondiale sur la science et la technique, qui doit se tenir bientôt, devrait elle aussi marquer un important jalon dans les relations Nord-Sud. Nous sommes heureux à ce propos de prendre connaissance du rapport du Secrétaire général, M. Da Costa, et nous félicitons ce dernier des efforts qu'il déploie pour donner à cette conférence une ampleur conforme à nos attentes. Au cours de la présente session, la délégation du Canada s'efforcera d'aider M. Da Costa à activer les préparatifs de la Conférence et compte énormément sur le succès de la réunion qui doit se tenir à cet effet à Genève en janvier prochain. Nous comptons en outre sur la contribution qu'apportera la Conférence sur la coopération technique entre les pays en développement.

Il est également capital qu'au cours de la présente session nous parvenions à une décision sur les arrangements institutionnels à mettre en oeuvre au sein de l'ONU en ce qui concerne l'habitat. Le ministre des Affaires étrangères du Kenya, M. Waiyiki, exprimait l'avis général lorsqu'il répétait en plénière qu'il incombe à cette Assemblée de prendre une décision finale à ce sujet. Nous réitérons quant à nous notre appel en faveur d'un esprit de compromis. Si certaines délégations s'en tiennent rigoureusement à des préférences bien arrêtées qui soulèvent chez d'autres une vive opposition, les travaux de l'ONU dans ce domaine seront dès le départ entravés par un regrettable esprit de division. C'est d'ailleurs pourquoi les délégations du Canada et de la Suède ont proposé à la trente-troisième session de l'ECOSOC une solution de compromis que nous considérons alors comme la seule capable de faire le consensus des participants. Cette solution, ou une autre semblable, est peut-être encore la seule possible aujourd'hui. Il nous tarde d'en discuter avec toutes les autres délégations lorsque notre programme de travail nous permettra de nous consacrer plus entièrement à ce qui sera, croyons-nous, un effort décisif pour trancher cette question.

Une autre question qui nous tient à coeur, c'est celle de l'Année de l'enfant proclamée par l'Assemblée générale l'an dernier. Il faudrait au cours de la présente session adopter une résolution simple et nette, propre à assurer le succès continu de cette entreprise dont la valeur a été soulignée par l'excellent travail accompli par le FISE jusqu'ici. L'Année de l'enfant n'est pas une entreprise coûteuse sur le plan financier, mais elle aura certes dans chacun de nos pays un impact public qui ne peut que nous sensibiliser davantage aux problèmes nationaux et mondiaux et nous amener à participer plus activement aux travaux de l'ONU en général et au processus du développement en particulier.

Nous sommes particulièrement heureux que vous puissiez diriger d'une main sûre cette importante session de la Deuxième Commission, et qu'une fois de plus, les membres du bureau jouissent de la confiance et de l'admiration de toutes les délégations, dont à coup sûr la délégation du Canada. Nous pensons que nous pouvons faire beaucoup d'ici la fin de décembre. Nous avons écouté avec le plus grand intérêt le discours prononcé devant ce comité par le Dr. Perez-Guerrero. Nous partageons son avis que les Nations Unies ont en ce moment l'occasion de réaliser une oeuvre d'une importance primordiale. A cet égard, la délégation du Canada joindra ses efforts à ceux des autres délégations pour atteindre les objectifs que nous partageons au chapitre du progrès et des réalisations concrètes.

2. Les activités opérationnelles pour le développement

Le débat annuel de la Deuxième Commission sur les activités opérationnelles pour le développement porte sur plusieurs des principaux programmes de l'ONU dans le domaine de l'aide au développement. Le Canada participe activement à ces programmes, dont il est l'un des principaux cotisants, qui comprennent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

La déclaration du Canada faisait allusion aux importantes ressources consacrées aux différents programmes couverts par ce point et demandait à l'administrateur du PNUD de continuer à veiller à ce que leur utilisation donne des résultats. En particulier, il a été question de l'Année internationale de l'enfant (AIE), des problèmes financiers imputables à la non-convertibilité des devises et du nouveau système d'information de gestion mis en place par le PNUD avec l'aide du Canada.

Le 11 novembre 1977, M. John Small, délégué du Canada à la Deuxième Commission, déclarait ce qui suit:

Le présent débat permet de faire le point sur les aspects financiers et politiques des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement. Nous avons assisté fort heureusement cette année à une consolidation, à ces égards, de la plupart des programmes et des fonds étudiés dans le cadre du présent point de l'ordre du jour. Les résultats des récentes conférences pour les annonces de contributions au PNUD et au FISE indiquent qu'on disposera en 1978 de ressources considérables, même si elles ne sont pas tout à fait suffisantes.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

En 1977, le PNUD a été soumis à une importante période d'appréciation, d'évaluation et de raffermissement. La crise financière de 1975, qui a influencé le débat l'an dernier, a été jugulée et des mesures correctives sont actuellement prises afin d'éliminer bon nombre de ses causes sous-jacentes. L'administrateur du Programme a demandé l'établissement de nouvelles lignes directrices en ce qui concerne les activités et le rôle futurs du PNUD; la résolution adoptée au vingt-quatrième Conseil d'administration représente d'ailleurs un pas dans cette direction. En outre, les principes directeurs du programme, le consensus de 1970 et la décision de 1975 touchant les dimensions nouvelles de la coopération technique ont été réaffirmés. Le Conseil d'administration du PNUD a de nouveau montré qu'il était capable d'adopter des politiques et des méthodes adaptées aux circonstances sans cesse en évolution sans miner les principes directeurs du Programme. La deuxième année du présent cycle de la programmation par pays entreprise par le PNUD s'ouvre donc dans un climat de confiance.

La Conférence de 1978 pour les annonces de contributions au PNUD a montré qu'un nombre considérable de pays donateurs souscrivent toujours à un accroissement de 14 p. cent au titre de l'actuel cycle de la programmation par pays, conformément à l'objectif établi. L'adhésion à ces lignes directrices permettra d'éliminer nombre de difficultés découlant des promesses de contributions valables pour une année seulement. Le Canada a respecté son engagement en versant 39 millions de dollars canadiens, ce qui représente une augmentation de 14.7 p. cent par rapport à notre contribution de 1977. Les ressources du PNUD, évaluées à plus de 569 millions de dollars américains pour 1978, répondront sensiblement aux besoins mondiaux en matière d'assistance technique. Ces ressources financières sont un gage manifeste et concret de la confiance que portent les gouvernements, y compris le mien, à M. Bradford Morse, administrateur du PNUD.

La gestion des ressources financières du PNUD mérite à notre avis qu'on s'y arrête. L'utilisation productive des monnaies non convertibles accumulées depuis 1971 demeure un problème, malgré le volume appréciable de biens et de services achetés dans les pays avec ces devises. Pour participer de façon responsable au programme sous tous ses aspects multinationaux, il importe de fournir des ressources telles qu'elles puissent être utilisées entièrement pour les besoins du programme. Mon Gouvernement espère sincèrement que les États possédant des monnaies non convertibles qui se sont accumulées au PNUD et ceux dont les comptes indiquent des arrérages ne ménageront aucun effort pour nous assurer de leur entière participation aux programmes en prenant les mesures nécessaires pour supprimer ces problèmes. De plus, il est à espérer que les pays bénéficiaires assumeront toutes les responsabilités qui leur incombent quant au financement des programmes volontaires. Pour mon Gouvernement, l'acceptation de cette responsabilité montre l'importance que revêt pour les pays bénéficiaires la contribution du PNUD à leurs objectifs en matière de développement.

En tant qu'organisation intergouvernementale, le PNUD doit demeurer sensible à la situation économique mondiale. Le système de programmation par pays et ses Chiffres indicatifs quinquennaux de planification exigent une gestion habile et prudente de toutes les ressources financières. Le PNUD doit veiller à incorporer à ses méthodes de gestion des politiques efficaces de gestion financière qui tiennent compte des fluctuations des devises à court et à moyen terme afin de permettre une utilisation optimale de ses ressources.

Comme tout autre organisme, le PNUD possède des ressources limitées. Seule leur utilisation rationnelle lui permettra d'obtenir de ses activités des résultats optimaux. Le Canada est heureux de participer au Projet d'information sur les systèmes intégrés du PNUD et espère contribuer sous peu à l'accroissement et à l'expansion des données du PNUD en matière de gestion, ce qui renforcera l'aptitude de ce dernier à tirer le meilleur parti possible de ses ressources. Le projet a déjà démarré et mon Gouvernement a été assuré que le PNUD fournira l'aide administrative et financière ainsi que le personnel nécessaires.

Le Canada désire réitérer son appui au PNUD en tant qu'organisme central de financement du système des Nations Unies pour la coopération technique. L'appui général dont bénéficie ce programme de la part des pays industrialisés et en développement, sa structure organisationnelle, l'importance des effectifs sur le terrain, son utilisation d'un cycle de planification de la programmation par pays et son expérience de l'approche multidimensionnelle à la coopération technique, le rendent unique en son genre. Une gestion efficace est nécessaire pour tirer parti de ces avantages. À cet égard, le Canada est heureux de constater que le PNUD attribue davantage d'importance à l'évaluation, élément essentiel du cycle. Le Canada apprécie également les mesures prises pour accroître la capacité d'emménagement de données du PNUD. En renforçant son rôle d'organisme central de financement et de coordination de l'assistance technique au sein du système des Nations Unies, le PNUD a accepté de se charger de la collecte

et de l'évaluation des données disponibles sur des projets entrepris dans le passé et de constituer ainsi un réservoir d'expériences institutionnelles grâce auquel les programmes futurs pourront croître et progresser.

À mesure que progresseront les négociations concernant la restructuration éventuelle des activités économiques et sociales du système des Nations Unies, nul doute que les ressources considérables du PNUD seront mises à contribution. Dans l'éventualité d'une réorganisation, une gestion saine et efficace des systèmes d'information s'avérera encore plus importante.

Fonds d'équipement des Nations Unies

Ma délégation continue à surveiller avec intérêt l'expansion du Fonds d'équipement des Nations Unies et a pris acte de l'arrivée de nouveaux pays donateurs ainsi que de l'accroissement de 10 p. cent des ressources financières du Fonds en 1978. Nous sommes d'avis que le Fonds comble une lacune évidente des programmes d'assistance au développement en utilisant de nombreuses ressources existantes. Les résultats obtenus par le Fonds tout en maintenant les frais généraux à un niveau peu élevé sont particulièrement louables. Ils démontrent qu'il est manifestement possible de mettre au point de nouveaux mécanismes pour utiliser pleinement les ressources existantes.

Volontaires des Nations Unies

Le Programme des volontaires des Nations Unies est devenu utile et viable. Mon Gouvernement ne sous-estime pas son importance, car ce programme permet de fournir une assistance technique supplémentaire et constitue, dans de nombreux cas, une manifestation concrète de la coopération technique entre pays en développement. Ses avantages rejaillissent non seulement sur les pays bénéficiaires, mais aussi sur les volontaires eux-mêmes.

Le mécanisme adopté par le Vingt-quatrième Conseil d'administration pour financer le programme pendant la période de transition est des plus approprié étant donné qu'il montre que le programme a acquis une maturité et une réputation telles qu'un nombre croissant de pays bénéficiaires sont désireux de l'appuyer par leurs Chiffres indicatifs de planification.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)

Le FNUAP est maintenant une organisation établie et aguerrie qui joue un rôle important en tant que principal organisme de financement et de coordination des activités des Nations Unies en matière de population. Le nombre considérable de pays qui appuient ce Fonds indique l'importance de ses travaux pour l'ensemble des objectifs en matière de développement. À preuve, les projets entrepris ainsi que l'utilité du Fonds en tant que tribune permettant à tous les participants d'échanger des renseignements et de mettre en commun leur expérience.

Comme le Fonds est en mesure d'examiner et d'évaluer les activités tant multilatérales que bilatérales en matière de population dans le monde entier, ma délégation espère connaître sous peu les opinions du secrétariat du Fonds sur la stratégie à adopter à l'égard des activités interétatiques.

Ma délégation tient à féliciter M. Salas et ses collègues de leurs réalisations et les encourage à poursuivre leurs travaux ainsi que leurs activités administratives.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

Mon pays vient de réaffirmer à la conférence annuelle pour les annonces de contributions son appui de longue date au Fonds des Nations Unies pour l'enfance. La majoration de notre contribution financière témoigne de notre fort appui aux activités du FISE et au leadership de M. Labouisse. Le Canada demeure convaincu que la fourniture des services essentiels constitue un élément important du processus de développement, principe adopté par le Conseil d'administration du FISE en 1976 et entériné par l'Assemblée. C'est pourquoi la délégation du Canada a participé activement à l'élaboration de la résolution sur l'Année internationale de l'enfant (AIE) qui a déjà été déposée. Nous espérons que ce Comité adoptera cette résolution par consensus, témoignant ainsi de toute la communauté internationale aux objectifs et buts de l'AIE, ainsi qu'à Mme Lim et à ses collègues.

Nous sommes également reconnaissants au FISE d'avoir si bien dirigé des préparatifs en vue de l'Année internationale de l'enfant. Cette Année spéciale influera sensiblement sur les programmes à développement social de nombreux pays ainsi que sur la sensibilisation de la communauté internationale à bon nombre des problèmes de nos sociétés respectives.

Programme alimentaire mondial (PAM)

La contribution du Canada au Programme alimentaire mondial, évaluée à \$150 millions pour 1977-1978, n'est que la dernière manifestation de notre appui constant aux activités du Programme. La démarche du Programme alimentaire mondial qui utilise les denrées pour le développement agricole et rural et le rôle qu'il joue en fournissant des secours d'urgence sont importants pour un nombre appréciable de pays. L'accent mis sur les problèmes des pays en développement les plus pauvres fait écho aux politiques nationales adoptées par le Canada en matière d'assistance au développement. À notre avis, nous devons reconnaître les réalisations passées et à venir du Programme alimentaire mondial et les appuyer car elles constituent un élément très utile des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

Pour terminer, la délégation du Canada participe activement à la restructuration des secteurs économiques et sociaux de notre système, notamment en ce qui concerne les questions et les aspects qui ont trait aux activités opérationnelles en matière de développement. À notre avis, les propositions à l'étude montrent clairement que nous pouvons améliorer sensiblement l'efficacité et le rendement de ces activités pour en faire des

véhicules plus attrayants de l'assistance au développement tant aux yeux des pays donateurs qu'à ceux des pays bénéficiaires. Leur plus grande efficacité n'est pas une fin en soi. Il s'agit d'un moyen d'attirer et de disposer des ressources supplémentaires. Ce que nous cherchons, c'est à accroître l'efficacité des mesures prises par tous les pays pour venir en aide aux pays en développement, ce qui doit rester l'objectif prioritaire de la communauté internationale.

3. Le programme des Nations Unies pour l'environnement

Depuis la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la suite de la Conférence tenue à Stockholm en 1972, le Canada, convaincu de l'utilité du PNUE aux fins de sensibiliser le monde aux problèmes de l'environnement, l'appuie fermement. La déclaration est centrée sur la corrélation entre l'environnement et le développement et expose les grandes lignes des initiatives proposées par le Canada au Cinquième Conseil d'administration dans le but d'améliorer la qualité de la documentation du PNUE. La délégation du Canada a également mentionné la récente Conférence sur la désertification et a approuvé son plan d'action. Enfin, M. Small a annoncé que le Canada verserait \$1 million au Fonds pour l'environnement en 1978.

Le 20 octobre 1977, M. John Small, délégué du Canada à la Deuxième Commission, a fait la déclaration suivante:

L'environnement n'est pas un sujet qui prête à controverse. En fait, les questions écologiques ont le plus souvent été réglées par consensus dans les tribunes internationales. Cela signifie-t-il qu'on se désintéresse de ces questions? Bien au contraire. La délégation du Canada est d'avis qu'une telle attitude traduit la reconnaissance du caractère impératif des questions écologiques. Les ressources renouvelables et non renouvelables constituent le fondement même de la croissance et de la plupart des économies. Chaque pays, chaque région doit donc étudier attentivement les incidences des taux d'utilisation actuels et prévus des ressources renouvelables et non renouvelables ainsi que les effets de leur exploitation sur l'environnement.

Le fonctionnement du système écologique mondial est encore trop peu connu pour que nous puissions nous prononcer catégoriquement sur les limites extrêmes de la croissance. Néanmoins, il est clair que les ressources terrestres ne sont pas inépuisables et que, dans certains cas, la conservation et le développement planifié sont essentiels au maintien d'une expansion économique. En plus de se livrer à des recherches sur les contraintes et possibilités écologiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a aussi stimulé la recherche dans ce domaine. Des études comme le programme sur "L'homme et la biosphère", réalisé sous les auspices de l'UNESCO, "L'avenir de l'économie mondiale" placé sous la direction de M. Wassily Leontief, et "Projet 2000" conçu par le département des Affaires économiques et sociales, constituent d'importantes contributions à l'étude des conséquences que peut entraîner l'application de nouveaux modes de développement. La corrélation entre la pauvreté et les conditions écologiques déplorables est par trop manifeste pour que ne soient pas surtout axés sur elle les efforts en matière de développement.

Nous sommes convaincus que le processus de développement sera renforcé si, d'office, nous envisageons les conséquences de nos actes sur l'environnement. De telles considérations sont positives, car elles nous permettent de choisir des schèmes de développement propres à encourager une utilisation judicieuse des ressources et de veiller à ce que de nouvelles pratiques ne détruisent pas les ressources sur lesquelles elles sont fondées. Au Canada, nous avons récemment élaboré à l'échelle du pays des lignes directrices qui prévoient la conduite d'une étude de l'incidence écologique avant la mise en oeuvre de nouveaux projets fédéraux. En outre, on envisage de plus en plus d'appliquer cette méthode aux projets de développement coopératif réalisés à l'étranger. Bien qu'elle ne découle pas directement de cette politique, l'enquête Berger constitue un exemple valable de cette approche. Cette enquête judiciaire, qui a duré trois ans, a étudié les conséquences sociales, économiques et écologiques de la construction d'un pipeline destiné à approvisionner les régions fortement peuplées du sud en pétrole et en gaz provenant du nord du Canada et de l'Alaska.

Le Canada se réjouit de ce que le PNUC encourage l'adoption de projets de développement sains. La Conférence sur la désertification, tenue à Nairobi du 29 août au 9 septembre 1977, constitue sans doute l'événement récent le plus significatif. La longue sécheresse qui a frappé le Sahel africain vers la fin des années 60 n'a pas manqué de graver dans l'esprit des membres de la communauté mondiale les conséquences fâcheuses d'une planification qui ne tient pas compte de la base des ressources naturelles. L'avancée du désert dans cette seule région a rendu inutilisables 650 000 kilomètres carrés de terre, jadis propice à l'agriculture et au pâturage. Le Programme de lutte contre la désertification, adopté par la Conférence, vise principalement, par le biais de mesures nationales et locales, à mettre fin à ce processus et, dans la mesure du possible, à utiliser le désert à des fins de mise en valeur. Il devrait s'ensuivre à plus long terme une amélioration des conditions de vie de 14 p. cent de la population mondiale qui habite les terres arides.

Nous reconnaissons que de nombreux pays aux prises avec des problèmes de désertification se trouvent aussi parmi les moins développés et que par conséquent, la collectivité internationale doit accepter sa responsabilité de mobiliser des ressources financières afin que les mesures qui s'imposent puissent être prises. Lors de la Conférence, un certain nombre de méthodes ont été proposées pour recueillir ces ressources indispensables. Le Canada est disposé à continuer à fournir une aide financière dans le cadre des programmes bilatéraux et multilatéraux existants. En juin dernier, le Canada a eu le privilège d'accueillir le Club des amis du Sahel, association officielle des principaux donateurs et des membres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). À cette réunion, le Club a adopté une stratégie de développement économique à long terme et un programme d'action pour la région du Sahel sujette à la sécheresse. La première étape du programme (1978-1982) coûtera, d'après les estimations, trois milliards de dollars. Le succès de ce genre de financement se mesurera suivant les résultats. L'aide officielle consentie à la région en 1976 s'est élevée à environ 860 millions de dollars, soit presque le double de l'aide fournie en 1973.

En ce qui concerne le rapport du PNUE, si adroitement présenté par M. Tolba lundi dernier, ma délégation tient à féliciter le Conseil d'administration pour le professionnalisme et la compétence dont il a fait preuve dans la direction des travaux de la cinquième session. L'expérience acquise par le PNUE au sein du système de l'ONU permet à ma délégation d'avoir confiance dans les cinq prochaines années. Nous sommes heureux des efforts déployés par M. Tolba pour fixer les objectifs à réaliser d'ici 1982.

Le Canada croit au rôle de catalyseur et de coordonnateur joué par le PNUE au sein du système de l'ONU et il est conscient des progrès accomplis à cette fin.

Nous reconnaissons que le PNUE se veut le reflet des activités environnementales menées dans tout le système de l'ONU. Le CAC et d'autres organismes doivent continuer de surveiller et de coordonner ces activités afin de tisser des liens encore plus étroits entre les secrétariats du PNUE et d'autres organismes de l'ONU. Nous espérons que le document du PNUE pourra en définitive broser un tableau complet des activités de l'ONU dans le domaine de l'environnement. À cet égard, nous applaudissons à l'invitation lancée par le Conseil d'administration aux organes directeurs de toutes les institutions onusiennes d'autoriser leurs dirigeants à collaborer entièrement avec le directeur exécutif du PNUE pour fixer des objectifs précis aux programmes écologiques relevant du système de l'ONU. Nous rappelons en outre la proposition du Canada formulée devant le Conseil d'administration à la cinquième session selon laquelle les États membres pourraient participer à ce processus en assurant la coordination sur les questions écologiques entre leurs délégations et les organes directeurs d'autres institutions de l'ONU.

À cette occasion, le Canada a aussi fait un certain nombre de suggestions pour améliorer la qualité de la documentation du PNUE. Malgré les progrès encourageants réalisés l'année dernière, ma délégation estime que le contenu du document de base du PNUE doit être précisé si l'on veut procéder à une planification et à une évaluation valables des activités écologiques menées dans le cadre du système de l'ONU. Lors de la dernière session, un groupe de travail officieux du Conseil d'administration du PNUE a collaboré avec le Secrétariat afin de l'aider à améliorer la présentation du document. Le groupe de travail a signalé, entre autres, qu'une documentation appropriée permettrait non seulement au Conseil d'administration de recenser les priorités, mais servirait aussi d'instrument de gestion pour le Secrétariat lui-même.

Nous croyons qu'il faut notamment fournir plus de renseignements sur l'ensemble des ressources affectées à la réalisation des buts et objectifs fixés. À cet égard, nous croyons qu'il importe de connaître non seulement la quantité de ressources que le PNUE prélève tant sur le Fonds que sur le budget régulier pour un secteur donné, mais aussi de disposer de données sur les ressources fournies par tous les organismes de l'ONU dans ce domaine précis. Ces données budgétaires serviraient au Conseil d'administration pour son évaluation des programmes et la collecte des renseignements nécessaires faciliterait le processus de coordination. Suivant la formule proposée, il

serait défini, pour chaque domaine et tâche fonctionnelle, un certain nombre de secteurs plus précis qui seraient assortis de plans de travail et de buts correspondants afin de réaliser les grands objectifs. Le Secrétariat ferait rapport sur les objectifs atteints ou non plutôt que sur les projets particuliers. L'adoption de cette forme de documentation permettrait à la fois une meilleure planification et une meilleure évaluation des programmes et projets.

Comme l'avait demandé le Conseil d'administration, le directeur général a transmis aux gouvernements, à titre documentaire, le rapport du groupe de travail officieux sur la documentation, de même que ses observations sur le document et sa portée. La délégation du Canada prie instamment les gouvernements d'étudier à la fois le document et les observations du directeur exécutif afin que le Conseil d'administration puisse approfondir cette question au cours de la sixième session.

Le Canada est particulièrement heureux de la décision du Conseil d'administration de former un petit groupe de travail sur le droit de l'environnement. Dans le contexte du PNUE, ce groupe sera particulièrement bien placé pour élaborer des propositions de droit international dans le domaine de l'environnement.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de la décision de réunir à nouveau le groupe intergouvernemental d'experts sur les ressources naturelles partagées par deux États ou plus, ce qui permet ainsi au PNUE de continuer de participer à l'élaboration de principes de droit de l'environnement liés à cette question précise.

Je désire enfin profiter de l'occasion pour faire quelques observations sur le Fonds pour l'environnement. Lors de la cinquième session, le Conseil d'administration a appuyé l'intention exprimée par M. Tolba de solliciter des contributions volontaires pour le prochain cycle quinquennal (1978-1983) auprès d'un éventail le plus large possible. Le financement approprié du PNUE incombe à tous les pays et nous invitons tous ceux qui peuvent le faire à contribuer au Fonds pour l'environnement. Depuis la création de ce dernier il y a déjà 5 ans, le Canada a versé 5 millions de dollars au PNUE. Je suis heureux d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement du Canada lui a versé un million de dollars en 1978. À l'avenir, nos contributions seront fondées sur notre évaluation du rendement du PNUE. Bien que le Canada ait déjà fait connaître ses inquiétudes sur l'aptitude du PNUE à atteindre les niveaux de dépenses établis à moyen terme, son engagement envers le PNUE demeure. Ses préoccupations sont universelles. Nous avons reconnu la nécessité d'une coopération internationale dans le domaine de l'environnement et nous croyons au caractère fondamental du PNUE et à sa faculté d'engendrer cette coopération.

La question du suivi institutionnel d'Habitat a été soulevée au cours de ce débat. Nous avons noté la proposition d'un de nos distingués collègues qui semble nous proposer de nouveau pour étude une idée à laquelle la plupart des membres de cette Assemblée ont déjà indiqué leur impossibilité d'y souscrire. Nous respectons la sincérité de la proposition et de la

conviction que la formule Nairobi/PNUÉ soit objectivement et intellectuellement préférable. Nous respectons tout autant la sincérité des propositions de nombre d'autres États qui sont convaincus que la formule de New York/AES est la meilleure solution. Nous devons rappeler qu'à notre avis le peu de temps dont nous disposons serait mal employé si les tenants de l'une ou l'autre solution proposaient à nouveau une résolution visant à soumettre à notre étude leurs théories extrêmes, à moins que l'un des deux groupes prouve qu'il a rallié la majorité à son point de vue. Une solution de compromis comme la proposition Nairobi/AES mise de l'avant par la Suède et le Canada à ECOSOC 63, constitue, selon nous le seul fondement d'un consensus. Il s'agit en outre de la seule solution qui reconnaisse de façon réaliste que les questions relatives aux établissements humains ne sont ni exclusivement environnementales, ni exclusivement développementales par nature. Elles sont un mélange des deux. On ne peut dissocier les établissements humains de leur cadre socio-économique pas plus qu'on peut séparer entièrement l'environnement humain de l'environnement naturel. La proposition canado-suédoise reconnaît cette situation. D'ailleurs, on ne saurait donner suite à la question des établissements humains sans compromis. Nous ne proposons pas maintenant d'approfondir la question; nous nous contenterons d'ajouter que la délégation du Canada s'efforcera au cours de la présente session, comme elle l'a fait lors de la dernière, d'en arriver à une décision par consensus sur le suivi d'Habitat.

4. Le rapport du Conseil mondial de l'alimentation

Il y a de nombreuses années que le Canada s'est engagé en faveur de la création d'un mécanisme qui soustrairait la population mondiale à la menace de la famine. Dans le cadre des Nations Unies, cela s'est d'abord traduit par une participation active aux travaux de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Canada a aussi manifesté son intérêt pour cette question en nommant M. G.N. Vogel, ancien commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (auquel le Canada a versé environ 150 millions de dollars pour l'exercice 1977-1978) et en promettant 7.5 millions à la Réserve alimentaire d'urgence. Enfin, le Canada ratifiera à la fin du mois l'accord portant création du Fonds international de développement agricole, au fonctionnement duquel il versera \$33 millions pour les trois premières années.

C'est en raison de son étroite association aux travaux du Conseil mondial de l'alimentation que le Canada a coparrainé et piloté une résolution qui demande à l'Assemblée générale d'approuver et d'appliquer le communiqué de Manille du Conseil mondial de l'alimentation.

Le communiqué établissait que même si la situation alimentaire mondiale est passablement plus rassurante en 1977 qu'elle ne l'était au début des années 70, il était loin d'être assuré qu'elle continuerait à s'améliorer.

Pour ce faire, priorité serait donnée à un ensemble d'interventions à court et à long terme, faites aussi bien par les pays développés qu'en développement, dans le cadre d'un programme intégré axé sur la disparition de la faim et de la malnutrition.

La déclaration qui suit a été faite par M. John Small, délégué du Canada à la Deuxième Commission, le 8 novembre 1977.

* * * * *

Les problèmes de l'alimentation interviennent si directement dans l'existence et la prospérité des individus et des nations qu'il est difficile de songer à un sujet de préoccupation qui soit plus immédiat et universel. Certains pays, dont le Canada, jouissent d'une situation privilégiée car ils cultivent des denrées alimentaires essentielles en quantités qui dépassent largement leur consommation. Personne n'ignore, toutefois, que la situation ailleurs est toute autre et que, dans certains pays, des pénuries alimentaires perpétuelles constituent un obstacle important au bien-être et au progrès économique. La reconnaissance de ce phénomène par la collectivité internationale s'est traduite par la création de nombreuses institutions dont la mission est de conjuguer les efforts et de favoriser le progrès là où la chose est nécessaire. Aujourd'hui, je profite de cette discussion sur le rapport du Conseil mondial de l'alimentation, rapport habilement présenté par M. Arturo Tanco, distingué président du Conseil et secrétaire à l'agriculture des Philippines, pour remercier, au nom de ma délégation, le gouvernement des Philippines qui a rendu possible la tenue d'une session enrichissante à Manille, en juin dernier, et le Secrétaire Tanco pour son efficacité remarquable à titre de président et pour son excellent exposé devant les membres de la Commission.

Le rapport du Conseil mondial de l'alimentation est avant tout remarquable grâce au communiqué de Manille: programme d'action pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition. Les préoccupations dans ce domaine ont rarement été exposées de façon aussi complète. Ma délégation souhaite faire part de son appui au communiqué, comme elle l'a fait à Manille, et elle se joint à l'appel en faveur de son adoption par l'Assemblée générale et son application par les États membres. À ce propos, je désire résumer brièvement nos vues sur les grandes questions soulevées dans le communiqué.

Dans le domaine de la production de denrées alimentaires, le Canada accepte le principe de désigner des pays prioritaires du point de vue de l'alimentation et de déployer des efforts particuliers afin de les aider. Nous contribuons déjà à accroître la production alimentaire dans les pays les plus démunis, ayant doublé l'aide versée dans le cadre de nos programmes d'aide bilatérale à l'agriculture. Nous sommes disposés à faire davantage. Le Canada se propose de ratifier, vers la fin du mois, l'accord portant création du FIDA, et il s'est engagé à verser 33 millions de dollars au cours des trois premières années. En outre, de nombreux pays prioritaires du point de vue de l'alimentation font déjà l'objet d'égards particuliers grâce à nos programmes d'aide au développement, axés sur les pays les moins développés.

Par ailleurs, nous comptons que les pays en développement prendront des décisions fermes de manière à accorder une plus grande priorité à l'agriculture et à affecter des ressources plus nombreuses à la production agricole. Au Canada, nous avons insisté sur la planification et la mise au point d'une politique efficace destinée à inciter les cultivateurs à accroître leurs investissements et leurs efforts. Les pays en développement pourraient adopter des mesures semblables et, comme le recommande le communiqué de Manille, les agences de l'ONU pourraient ajouter aux efforts de planification. Par ailleurs, le Conseil mondial de l'alimentation pourrait suivre la situation dans les pays en développement afin de voir, notamment, quelle utilisation a été faite de l'aide extérieure.

Le Canada appuie l'objectif de la sécurité alimentaire mondiale et le principe du maintien des réserves nécessaires. Grâce au stockage prévu par le système de marketing de la Commission canadienne du blé, nous sommes en mesure tant de faire face à une situation d'urgence que de respecter des engagements aux fins d'aide et de commerce, de sorte que nous n'avons nullement besoin de convertir une partie de nos stocks en réserves nationales. Nous estimons que des dispositions relatives aux réserves alimentaires devraient figurer dans un nouvel accord international sur le blé de manière à coordonner, dans une large mesure, les exigences relatives à la sécurité alimentaire et à la stabilité du marché. Puisque, en vertu de telles dispositions, les avantages s'appliqueraient à tous, il devrait en être de même pour ce qui est des frais que partageraient importateurs et exportateurs.

Quant à la sécurité alimentaire, il faut se rappeler qu'elle est impossible à réaliser sans le maintien d'une production élevée. Les fluctuations du marché influent sur l'exploitant agricole et, si les prix sont trop bas, il réduira sa production de denrées. Ainsi aux fins de la sécurité alimentaire, il est essentiel que les producteurs vendent à bon prix. C'est pourquoi elles devraient relever du Conseil international du blé.

Sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement du Canada se propose de verser 7.5 millions de dollars à la Réserve alimentaire internationale d'urgence. Selon les taux actuels, cela représente l'équivalent de 50 mille tonnes, soit 10 p. cent de l'objectif total fixé pour les réserves.

Les programmes canadiens d'aide alimentaire respectent déjà les recommandations du Conseil mondial de l'alimentation. D'abord, nous fournissons depuis longtemps un apport considérable au programme alimentaire mondial et nous versons pour 1977-1978 environ 150 millions de dollars. Dernièrement, le Canada a accepté, lors de la Conférence mondiale de l'alimentation, le principe de la planification prospective et il s'est engagé à fournir un million de tonnes de céréales par an au cours des années financières 1975, 1976 et 1977. Nous croyons aussi que les pays bénéficiaires pourraient également s'engager en matière de planification prospective, en formulant leurs propres programmes nationaux d'alimentation.

Ma délégation croit qu'il y a lieu d'accorder une attention plus grande et de déployer des efforts plus nombreux afin de régler les problèmes de la malnutrition. Selon nous, les efforts visant à les corriger devraient s'inscrire dans un cadre plus général destiné à améliorer l'état de santé et à accroître la production agricole car, tout d'abord, il est impossible de considérer les problèmes de nutrition indépendamment des autres. Ensuite, il faudrait axer les efforts sur des groupes vulnérables, comme les enfants, les femmes enceintes et les mères qui allaitent. Puis, nous espérons que les pays en développement en viendront, dans une large mesure, à se suffire en matière d'alimentation, de manière à ne pas compromettre la santé des habitants et à ne pas perturber les programmes au cas où ces pays ne pourraient plus compter sur l'aide extérieure.

Enfin, je veux dire un mot sur le commerce des denrées alimentaires. Voilà une question qui, selon nous, devrait d'abord être traitée dans les négociations commerciales multilatérales du GATT et du Conseil international du blé. Nous croyons que la planification à ces négociations et à tout accord éventuel pouvant en résulter devrait être aussi large que possible.

Le sujet que nous abordons aujourd'hui présente un intérêt particulier pour le Canada, à titre d'important exportateur agricole. Grâce à notre participation à des programmes d'aide bilatérale et multilatérale et en raison de certaines initiatives, comme le financement du Centre international de recherche sur le développement, lequel participe aux activités dans ce domaine, nous avons tâché de contribuer aux efforts visant à résoudre les problèmes alimentaires. Je profite de l'occasion pour réitérer la volonté du Canada de faire avancer cette grande entreprise humaine.

À cause des bonnes récoltes dans de nombreux pays, les dernières années ont connu une amélioration de la situation mondiale en matière d'alimentation. Ainsi au Canada, 1977 s'est avéré une autre année de production au dessus de la moyenne. Ma délégation est convaincue que la communauté internationale doit profiter le plus possible de l'occasion ainsi présentée pour entreprendre un programme d'action positif. Avant tout, la lutte contre la faim et la malnutrition mérite la constante priorité et l'attention soutenue qui seules nous permettront de trouver des solutions à long terme aux problèmes mondiaux de l'alimentation.

D. QUESTIONS DES DROITS DE LA PERSONNE, DES PROBLEMES SOCIAUX ET DES ACTIVITES HUMANITAIRES

1. Les autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales

La protection et la promotion des droits de l'homme sont au premier rang des préoccupations de l'ONU. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, les Nations Unies ont adopté plusieurs autres déclarations et instruments juridiques comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif s'y rapportant, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, lesquels devraient établir des normes internationales de conduite. Les droits de l'homme, cependant, continuent d'être un sujet controversé. Cette année encore, de profondes divergences d'opinion sont apparues et l'on a discuté à l'envi de résolutions les reflétant. De nombreuses délégations, y compris celle du Canada, croient que l'ONU devrait créer un Haut-Commissariat aux droits de l'homme afin de promouvoir le respect universel des droits de la personne, de coordonner les initiatives de l'ONU en cette matière et, sur demande, de faire enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme. La principale critique lancée contre cette proposition était qu'un organisme de ce genre s'ingérerait inévitablement dans les affaires internes des États. On a en outre soutenu que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme imposerait uniformément des normes à des pays dont les problèmes très différents, d'ordre économique notamment, ne seraient pas pris en considération. Le Canada croit que l'argument n'était pas fondé puisque le Haut-Commissaire aux droits de l'homme ne serait pas en mesure de faire son travail sans le consentement et la coopération des États, ce qui rendrait impossible toute ingérence dans leurs affaires internes. En outre, même s'il accepte l'importance du développement économique et le caractère indivisible des droits de l'homme, le Canada ne pouvait pas appuyer la thèse voulant que la jouissance des droits dépende de l'exercice des droits économiques.

La résolution L.17/Rév.1 dont il est question dans la Déclaration souligne l'importance des droits économiques et le caractère indivisible de tous les droits. Les autres résolutions, désignées sous le numéro L.25/Rév.1, demandaient la création d'un poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La première a été adoptée par l'Assemblée générale; la résolution L.21/Rév.1 n'a pas été mise aux voix à la Troisième Commission et n'a donc pu l'être en plénière. Le Canada a appuyé les deux résolutions à la Troisième Commission, mais aurait préféré que les deux soient mises aux voix en plénière.

Le 22 novembre 1977, M. l'ambassadeur Pierre Charpentier, délégué du Canada à la Troisième Commission a expliqué la position du Canada sur cette question.

La délégation du Canada a déjà eu l'occasion, à la présente session, de faire connaître les grandes lignes de sa position sur la question des droits de l'homme au sein des Nations Unies. Nous nous proposons aujourd'hui d'ajouter quelques considérations qui se rapportent spécifiquement au point 76, soit aux "autres méthodes et moyens de mieux assurer la jouissance des droits de l'homme". Par souci de brièveté, nous limiterons notre exposé à quelques éléments fondamentaux que dégage l'examen de ce point. Nous nous réservons le droit de prendre à nouveau la parole ultérieurement si de nouvelles questions devaient surgir.

La délégation du Canada estime que les trois points suivants sont essentiels à tout débat général sur les droits de l'homme. En premier lieu, il ne fait aucun doute pour nous que les efforts déployés par la communauté internationale doivent viser la jouissance universelle des droits de l'homme par toutes les personnes et tous les peuples et ce, de façon uniforme et suivie. Nous connaissons les obstacles qui entravent pour l'instant la réalisation de cet objectif. Le monde n'étant pas homogène sur les plans social et culturel, il s'avère par conséquent difficile d'établir des normes générales applicables à tout un éventail de situations. Il nous faut néanmoins persévérer dans notre détermination d'élaborer et d'appliquer des normes répondant d'une part aux préoccupations et aux intérêts des États membres et favorisant par ailleurs le progrès vers le but ultime qui consiste à assurer à toutes les personnes et à tous les peuples la pleine jouissance des droits et libertés que leur confère la déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous reconnaissons également que les droits de l'homme sont par essence indivisibles et interdépendants. Plusieurs de ces droits - la protection contre la torture, l'esclavage et les actions arbitraires ou illégales - peuvent et devraient être garantis par tous les États, quelles que soient leurs circonstances politiques, sociales ou économiques. Il nous faut cependant accepter qu'aussi longtemps qu'une forte proportion de la population mondiale vivra dans le plus grand dénuement, nous n'avancerons que lentement et péniblement sur le chemin de la promotion de la dignité humaine. En d'autres termes, la pleine jouissance des droits est impossible dans les pays qui n'ont pas les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins essentiels de la personne. Nous pourrions tous reconnaître primo que les droits de l'homme sont au coeur des préoccupations de la communauté mondiale, et secundo qu'il faut oeuvrer en vue d'une reconnaissance pleine et inconditionnelle des droits de l'homme.

La délégation du Canada tient à souligner en deuxième lieu le rôle crucial qui est celui des Nations Unies en vue d'assurer le respect des droits énoncés dans divers instruments juridiques internationaux et dans diverses résolutions et déclarations. Certes il appartient en premier lieu aux États de s'acquitter de leurs obligations sur le plan unilatéral. Personne ne conteste sérieusement les droits des États souverains ou n'a proposé de restreindre cette souveraineté. Au cours des trente dernières années cependant, on en est venu à mieux comprendre le rôle des organes multilatéraux à l'appui du travail des États membres. Le gouvernement du Canada est d'avis que l'existence et ces institutions s'accorde parfaitement avec le principe du respect de la souveraineté nationale.

Nous croyons pourtant qu'un plus grand nombre d'États devraient participer à leurs activités et délibérations. La promotion et l'encouragement au respect des droits de l'homme constituent l'un des buts et principes fondamentaux de l'ONU; tous les États ont le devoir de veiller à ce que les Nations Unies en tant qu'organisation demeurent fidèles à ce principe.

La délégation du Canada est d'avis en troisième lieu qu'il y a souvent un écart appréciable entre les obligations assumées par les États et l'exécution adéquate de ces obligations. De même, le mécanisme dont nous disposons actuellement au niveau multilatéral pour promouvoir nos objectifs communs n'est pas en mesure d'assurer l'application des principes de la Déclaration universelle avec toute l'efficacité désirable. Les institutions actuelles au sein des Nations Unies, à notre avis, ont besoin d'être dynamisées et renforcées. Là où il y a des lacunes, il faut les combler.

Deux résolutions qui ont été présentées répondent en bonne partie à nos préoccupations. Nous appuyons la proposition visant à instituer un nouveau poste aux Nations Unies pour coordonner les efforts déployés au chapitre des droits de l'homme et offrir ses bons offices aux États membres. Comme divers organismes onusiens sont saisis depuis plusieurs années de la proposition visant à établir un poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme, il n'y a pas lieu de répéter les arguments militant en faveur de sa création. Disons seulement que cette proposition est, à notre avis, conforme aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et ne menace en rien la souveraineté nationale. C'est une réponse pratique à un problème pratique qu'on ne doit pas noyer dans les eaux troubles des luttes idéologiques. Le projet de résolution tient compte dans une large mesure des vues et intérêts de nombreuses délégations qui avaient exprimé des doutes quant à son opportunité. Nous espérons maintenant que la Commission appuiera une initiative visant à une meilleure coordination des efforts et à l'arsenal des moyens dont nous disposons pour promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Par ailleurs, ainsi que le suggère le projet de résolution L.17, nous estimons également important que les Nations Unies établissent des priorités dans le domaine des droits de l'homme pour les prochaines années. Des violations flagrantes des droits de l'homme surviennent continuellement dans diverses régions du monde; la communauté internationale devrait s'attaquer à ces problèmes de façon prioritaire. La délégation du Canada reconnaît qu'il n'a jamais été facile d'établir des priorités. L'ONU est à l'heure actuelle confrontée à de nombreux problèmes internationaux dont l'importance dépend fatalement de l'optique de chaque État membre. Nous avons, pour notre part, notre propre barème de priorités mais nous sommes disposés à collaborer en toute bonne foi avec les autres délégations afin d'établir un ordre de priorités qui recueillerait l'appui du monde entier et pourrait ainsi servir de base à une action internationale forte et concrète.

La délégation du Canada estime que le présent point à l'ordre du jour revêt une importance primordiale pour l'avenir des travaux des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Elle espère que d'un débat constructif sortiront des propositions nouvelles et utiles pour la réalisation de nos objectifs communs.

Après l'explication de vote à l'issue de l'étude en comité, les projets de résolutions sont envoyés en séance plénière aux fins de leur adoption par l'Assemblée générale. Les délégués ont alors une nouvelle occasion d'expliquer leurs votes sur les projets de résolutions à l'étude. M. Claude-André Lachance, député, a fait la déclaration suivante le 16 décembre 1977 pour expliquer le vote du Canada:

La délégation du Canada a voté en faveur du projet de résolution L.17/Rév.1 qui cherche à établir les priorités ou concepts qui guideront les initiatives prises dans le domaine des droits de la personne au sein du système des Nations Unies. La délégation du Canada convient qu'il est valable d'établir des priorités. Bien qu'il se produise partout dans le monde des violations flagrantes et systématiques des droits de la personne, il est compréhensible que les Nations Unies se penchent sur les abus les plus graves. A notre avis, l'établissement de priorités ne contredit en rien l'objectif avéré de la politique canadienne qui vise à assurer à tous les peuples de la terre la pleine et entière jouissance des droits de la personne et des libertés fondamentales.

En dépit de notre vote affirmatif, nous tenons à faire état de certaines difficultés au niveau de l'équilibre et de l'approche de la résolution. En premier lieu, la gamme des priorités exposées en L.17/Rév.1 ne nous semble pas suffisamment équilibrée. Si nous souscrivons aux priorités dont sont assortis les droits énumérés dans le premier paragraphe du dispositif, nous croyons qu'il faut davantage mettre en évidence les violations criantes et répétées de la dignité et de la valeur humaines par des moyens tels que la torture et le génocide. Nous croyons également qu'il faut accorder une importance plus grande aux droits fondamentaux des individus de façon que l'ONU puisse intervenir face aux restrictions imposées aux libertés de pensée, de parole et de culte que l'on retrouve beaucoup trop fréquemment dans de nombreuses parties du monde. La délégation du Canada continuera d'oeuvrer à l'instauration d'une échelle de priorités qui reflète, à son avis, une vision plus globale des besoins des personnes et des peuples.

Certaines parties de la résolution L.17/Rév.1 donnent également à entendre qu'on ne peut jouir de ces droits et libertés sans préalables. La délégation du Canada reconnaît qu'une jouissance pleine et entière de ces droits est rendue plus aléatoire en l'absence de certaines conditions socio-économiques, mais n'accepte pas que la réalisation de ces conditions soit le préalable de la promotion et de la protection de tels droits. Les États doivent se faire les promoteurs et les défenseurs des droits de la personne, indépendamment de leur conjoncture socio-économique, et nous sommes d'avis qu'il faut respecter scrupuleusement les engagements internationaux

En outre, la délégation du Canada déplore le fait que la résolution s'arrête très peu sur l'établissement de mécanismes d'application efficaces du droit humanitaire. Nous croyons que l'élaboration de priorités et de normes ne peut être dissociée des moyens permettant à la communauté internationale de contribuer à la promotion et à la protection des droits de la personne. La création d'un poste de haut-commissaire aux droits de l'homme, dont nous avons discuté dans le cadre de l'étude du présent point, aurait pu grandement favoriser la promotion des droits de la personne ainsi que le réexamen des priorités de la communauté internationale. C'est pourquoi la délégation du Canada voyait une parenté évidente entre les propositions portant création du poste de haut-commissaire et l'approche préconisée dans la résolution L.17/Rév.1. Nous espérons que toutes les délégations pourront bientôt se pencher à nouveau sur le projet de création du poste de haut-commissaire à la lumière des débats qui se sont tenus cette année. Nous espérons également que les travaux de la Commission des droits de l'homme et la prochaine session de l'Assemblée générale déboucheront sur des propositions destinées à accroître l'efficacité des mécanismes des Nations Unies à l'avantage de tous les États membres.

La détermination collective de la communauté mondiale à combattre les violations criantes et répétées des droits de la personne, où qu'elles se produisent, constituera le véritable test des concepts entérinés dans la résolution L.17/Rév.1. L'ONU s'est à bon droit penchée sur la situation des droits de la personne au Chili. Nous croyons qu'elle doit faire montre d'autant sinon plus de vigilance et de rigueur à l'égard d'autres États. Ainsi, rien ne justifie notre inaction vis-à-vis de l'Ouganda où persistent des atteintes criantes aux droits de la personne. La délégation du Canada regrette que l'occasion ne nous ait pas été donnée de nous arrêter plus longuement sur cette question. À notre avis, les dispositions de la résolution L.17/Rév.1 s'appliquent dans tous les cas où il y a abus flagrant. Pour démontrer notre foi et notre engagement face aux idéaux que renferme la Déclaration universelle des droits de l'homme, il nous faudra transposer l'esprit de ce texte dans des mesures concrètes et efficaces au profit de la communauté humaine.

2. Droits de l'homme au Chili

En 1973, la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a recommandé à l'Assemblée générale d'enquêter sur les rapports faisant état de violations des droits de l'homme au Chili. En 1974, un groupe de travail spécial a été créé pour faire enquête sur la situation. Depuis, il présente chaque année son rapport à l'Assemblée générale. Le groupe de travail spécial a tenté d'entrer au Chili, mais comme il n'en a pas reçu la permission, il a dû rédiger ses rapports sans avoir pu se rendre compte sur place.

Le troisième rapport du groupe de travail a fait l'objet d'un débat devant la Troisième Commission lors de la trente-troisième session. Lors du débat du 6 décembre 1977, M. W.C.Y. McGregor, délégué du Canada à la Troisième Commission, a fait la déclaration suivante:

La délégation du Canada désire maintenant commenter les parties du rapport de l'ECOSOC qui traitent de la situation des droits de la personne au Chili. Nous voulons nous réserver le droit de nous prononcer sur d'autres questions qui pourraient également relever de l'article 12.

La délégation du Canada tient à remercier le distingué président du Groupe de travail pour la clarté de son introduction au rapport sur la question des droits de l'homme au Chili. Le Groupe de travail a présenté un rapport que nous jugeons pondéré et exhaustif. Il reconnaît notamment que la situation en ce qui concerne les droits de la personne s'est améliorée au cours de la dernière année. Les cas de torture sont moins fréquents et le nombre de prisonniers politiques, d'arrestations arbitraires, de détentions injustifiées et de disparitions a diminué. Malheureusement, ces progrès n'ont été que partiels, et dans de nombreux cas, marginaux. En outre, de nombreuses améliorations tiennent uniquement de ce que les violations des droits de la personne ont été remplacées par des formes moins brutales. La délégation du Canada partage l'opinion exprimée dans le rapport, à savoir que le respect fondamental des droits de la personne n'a pas été rétabli au Chili et qu'en fait, la pratique de certaines formes de violations est devenue systématique et institutionnalisée. Cette situation suscite chez nous davantage de peine et de regret que de colère car, jusqu'à ces dernières années, le Chili était reconnu depuis longtemps pour sa longue tradition de libertés civiles.

Pour la délégation du Canada, la question fondamentale des droits de la personne au Chili n'est guère équivoque. Les dimensions morales de la question sont évidentes. Nous n'acceptons pas qu'un État puisse, par le recours à des manoeuvres arbitraires, injustes et dégradantes, empêcher ses citoyens de jouir de leurs droits. Quelle que soit la source d'où nous tirons nos principes fondamentaux, il faut interdire les atteintes à la dignité et à la valeur mêmes de l'homme. La dimension juridique n'est pas moins évidente. Le gouvernement du Chili s'est engagé à respecter certaines obligations juridiques. En adhérant aux Nations Unies, il a notamment accepté de respecter la Charte des obligations des États membres qui trouvent leur expression la plus éloquente dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Chili a de plus ratifié les pactes internationaux sur les droits de la personne qui établissent de façon non équivoque les obligations des États de respecter des critères clairement définis à cet égard. En clair, le gouvernement du Chili a manqué à ses obligations. Ce faisant, il a attiré sur lui à juste titre l'attention soutenue de la collectivité internationale. À notre avis, cette surveillance doit se maintenir jusqu'à ce qu'il devienne manifeste que ces engagements internationaux sont respectés suivant des modalités conformes à la lettre des Pactes.

La délégation du Canada n'a pu s'empêcher d'être frappée par l'écart qui existe entre les déclarations faites en introduction au rapport par le distingué président du Groupe de travail et les propos tenus devant cette Commission par le distingué ambassadeur du Chili. Ce n'est cependant ni le moment ni l'endroit de faire des observations détaillées sur des différences d'interprétation et d'opinion. Nous sommes toutefois d'avis que la persistance de tels écarts justifie en soi la poursuite des travaux des

organismes d'enquête. La délégation du Canada désire à nouveau inviter le gouvernement du Chili à admettre dans son pays tous les membres du Groupe de travail afin qu'ils procèdent à un examen approfondi et impartial de la situation. Nous désirons en outre faire observer que si le gouvernement du Chili veut que la collectivité internationale attache crédit à ses propos lorsqu'il déclare se préoccuper des droits de l'homme, il n'a qu'à assortir ses dires de gestes concrets en admettant chez lui le Groupe de travail, suivant des conditions conformes à son mandat.

La genèse des droits de la personne au Chili est consignée dans le rapport du Groupe de travail. Nous tenons toutefois à faire remarquer notamment l'existence d'un problème qui, à sa façon, prouve l'absence de collaboration des autorités chiliennes à l'égard des questions relatives aux droits de la personne. Nous savons tous que des parents de certaines personnes disparues dans des circonstances douteuses ont fait la grève de la faim cette année devant le siège social de la CEPAL à Santiago. La manifestation a pris fin lorsque le gouvernement du Chili s'est formellement engagé à étudier le cas des trente-six personnes disparues et à se garder d'user de représailles envers les manifestants. De l'avis de la délégation du Canada, ces deux promesses ont été violées. Pour ce qui est des trente-six personnes disparues, la réponse des autorités chiliennes est tout à fait insatisfaisante. De fait, on peut difficilement dire qu'elle constitue une enquête. Pour ce qui est des représailles, l'engagement n'a pas non plus été respecté. L'une des femmes qui a participé à la grève de la faim est membre d'une délégation de trois personnes qui s'est rendue à New York, puis à Ottawa, pour présenter au gouvernement du Canada les détails de leur cas. Nous apprenons maintenant que cette femme et les deux autres membres du groupe se sont vu refuser l'autorisation de rentrer dans leur propre pays.

La délégation du Canada, s'étonne qu'un État qui se déclare préoccupé par la question des droits de l'homme puisse agir de façon aussi arbitraire. Cet acte est, à notre avis, moralement et juridiquement inacceptable. Il convient par ailleurs de signaler les conséquences tragiques qui, sur le plan humain, découlent d'une telle attitude. Trop de personnes ont souffert inutilement dans leur recherche de solutions raisonnables à des questions non moins raisonnables et il est maintenant temps de trouver des solutions humaines qui allégeront les peines causées par une situation franchement tragique.

Enfin, la délégation du Canada désire réitérer sa préoccupation fondamentale à l'égard du problème pratique que pose le rétablissement du respect des droits de l'homme au Chili. Nous ne sommes pas en faveur de condamnations ou de dénonciations lorsqu'elles peuvent être évitées; nous ne croyons pas, non plus, que cette forme d'action produira nécessairement les meilleurs résultats possibles dans une situation donnée. Les gouvernements peuvent contribuer au rétablissement des droits de la personne de diverses façons qui varieront selon les circonstances. Nous croyons cependant que les pressions exercées par la collectivité internationale constituent l'arme la plus puissante de l'arsenal onusien. Il faut continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement du Chili jusqu'à ce que le Groupe de travail se déclare entièrement convaincu que les droits de l'homme sont de nouveau respectés au Chili.

3. La Décennie de lutte contre le racisme et la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

En 1973, l'Assemblée générale a désigné la période 1973-1983 Décennie de lutte contre le racisme et elle a adopté un programme d'action pour combattre le racisme et la discrimination raciale qui prévoyait la tenue d'une Conférence mondiale sur le racisme en 1978. La Décennie a bénéficié d'un appui considérable jusqu'en 1975 lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 3379(XXX) assimilant le sionisme au racisme. Le Canada ne pouvait accepter l'établissement d'un pareil lien et a donc retiré son appui à la Décennie et à la Conférence mondiale. Depuis 1975, cependant, un mouvement se dessine en faveur du retour à l'objectif premier de la Décennie.

Les résolutions adoptées par le Conseil économique et social (ECOSOC) au cours de ses sessions de 1977 ne font ni mention du lien entre sionisme et racisme, ni allusion à la résolution controversée 3379(XXX). Le Canada et de nombreux autres pays occidentaux ont donc pu voter en faveur des résolutions sur la Décennie et la Conférence mondiale formulées à l'ECOSOC et subséquemment à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. À la Troisième Commission le 3 octobre 1977, M. W.C.Y. McGregor, délégué du Canada, a expliqué pourquoi le Canada renouvelait son appui à la Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Le 16 décembre 1977, une nouvelle explication de vote a été donnée par Mlle Coline Campbell, député, sur l'attitude du Canada à l'égard de la Conférence mondiale.

M. McGregor a déclaré ce qui suit devant la Troisième Commission.

* * * * *

Le programme de la Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale adopté à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale en 1973 renferme un éventail complet et ambitieux de buts et objectifs aux niveaux national, régional et international et a établi comme objectif ultime l'élimination totale du fléau de la discrimination raciale. Nous sommes heureux de signaler que depuis 1973 le programme a suscité beaucoup d'intérêt au Canada et qu'il a été l'un des principaux facteurs à amener des discussions et des décisions fédérales-provinciales qui ont notamment donné au Canada la possibilité d'adhérer au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à son Protocole facultatif.

La délégation du Canada attache une importance particulière au programme de la Décennie car, à son avis, il renferme les deux éléments clés de toute discussion pratique sur la question des droits de l'homme. En premier lieu, le programme reconnaît la nécessité d'une large diffusion de renseignements sur les libertés et les droits fondamentaux, de façon à amener une réalisation intégrale des idéaux exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. En second lieu, le programme reconnaît aussi la nécessité de voies de recours efficaces dont peuvent se prévaloir des individus qui estiment que leur liberté et leurs droits fondamentaux ont été

violés. La nécessité des recours définis à l'article 12/(a)(vi) du programme de la Décennie équivaut à la reconnaissance que les droits de l'homme sont lésés dans tous les pays, quelles que soient la sincérité et l'application mises au service des idéaux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Canada, pour sa part, a reconnu la nécessité de diffuser aussi largement que possible l'information sur la Décennie et des programmes ont été mis en oeuvre afin que tous les Canadiens soient conscients des efforts internationaux déployés pour mettre fin au racisme et à la discrimination raciale. Depuis quelques mois, nous avons également établi une commission canadienne des droits de l'homme qui, avec des commissions analogues oeuvrant dans les dix provinces, constituera un mécanisme d'investigation des violations alléguées sur la base des voies de recours établies dans le programme de la Décennie. Cette commission canadienne est présidée par M. Gordon Fairweather, éminent juriste qui a autrefois été procureur général de la province du Nouveau-Brunswick et dont les longs antécédents comme député à la Chambre des communes témoignent de services distingués à son pays.

Au niveau international, le programme de la Décennie propose des initiatives importantes dont peuvent se prévaloir les gouvernements et les organisations régionales pour combattre la discrimination raciale. Le programme accorde une attention toute particulière au racisme et à la discrimination raciale en Afrique australe. De l'avis de la délégation du Canada, cette attention est à la fois justifiée et louable puisque c'est en Afrique australe - au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud - que l'esprit et les dispositions de la Charte des Nations Unies sont les plus gravement bafoués. La question de l'Afrique australe met d'ailleurs en cause la volonté collective des Nations Unies pour développer et instituer les mécanismes vraiment efficaces pour la promotion et la protection des droits de l'homme à travers le monde.

La délégation du Canada souhaite l'adoption de résolutions qui seront d'abord le garant de notre détermination collective à combattre le racisme et la discrimination raciale, et qui feront également la preuve de l'efficacité du système des Nations Unies comme instrument de promotion des aspirations et des ambitions des peuples du monde.

Le gouvernement du Canada tient à souligner que les problèmes de l'Afrique australe, s'ils ont des origines communes dans le racisme, ne se prêteront sans doute pas tous aux mêmes solutions. Sans réciter de nouveau la politique du gouvernement du Canada sur le Zimbabwe, la Namibie et l'Afrique du Sud, qui a déjà fait l'objet d'un exposé complet à la Commission des sociétés transnationales, la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique et social, nous tenons à affirmer que nous sommes disposés à collaborer à tous les efforts déployés en vue d'assurer une résolution pacifique de ces problèmes. Cependant, au stade critique où nous en sommes, quand des progrès sont réalisés et qu'on commence à sentir les effets salutaires de la Décennie, nous ne croyons pas qu'il soit prudent d'adopter des résolutions qui pourraient chercher à préjuger l'issue des négociations en cours, à avancer des solutions ou des sanctions qu'il serait plus profitable de débattre dans d'autres enceintes des Nations Unies ou à dicter une solution militaire quand il est encore possible d'opérer des changements pacifiques.

De nombreux États doutaient en 1973 que la Décennie soit un moyen efficace pour mettre fin au fléau de la discrimination raciale. Quatre ans plus tard, nous pouvons constater que les progrès ont été sensibles et qu'il nous est possible d'opérer des changements significatifs. En 1973, la délégation du Canada souhaitait que la discrimination raciale puisse véritablement être éliminée durant la Décennie. Nous croyons maintenant que des mesures importantes peuvent être prises avant la convocation d'une conférence mondiale de lutte contre le racisme, point de mire de la communauté d'objectifs de la famille des Nations. Le gouvernement du Canada veut réaffirmer son appui au programme de la Décennie et redire que nous sommes prêts à collaborer avec tous les pays afin de promouvoir les droits de l'homme et de mettre fin aux pratiques et aux coutumes qui constituent un affront à la dignité humaine ainsi qu'une violation des engagements internationaux.

Déclaration faite par Mlle Coline Campbell à la séance plénière, pour expliquer le vote du Canada sur la résolution:

La délégation du Canada a voté en faveur de la résolution sur la tenue d'une Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (point 75). Nous appuyons cette résolution, comme nous avons soutenu celle sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (point 74), parce que nous voulons inciter la communauté internationale à éliminer un obstacle qui bloque depuis trop longtemps nos efforts communs pour promouvoir l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par ailleurs, nous voulons expliquer clairement les raisons qui ont motivé les votes de la délégation du Canada.

La délégation du Canada s'est récemment opposée à l'insertion, dans l'étude des diverses résolutions sur la Décennie et la Conférence mondiale, d'un élément étranger et inacceptable qui, à son avis, a compromis les objectifs des résolutions de même que leur effet. Nous sommes conscients des efforts concertés qui ont été faits cette année pour ramener la Décennie et la Conférence mondiale à leurs buts originaux, tels que définis dans la résolution 3057 du 2 novembre 1973. Pour cette raison, nous avons soutenu les résolutions sur ces questions lors de la soixante-deuxième session de l'ECOSOC et, plus récemment, au sein de la Troisième Commission de la présente session de l'Assemblée générale. Notre appui à la Décennie et à la Conférence mondiale se fonde sur notre interprétation du "racisme" que l'Article 1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale définit comme "toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique". Cette définition continuera à servir de base à l'appui que notre gouvernement apporte à la Décennie, et sera l'un des éléments qui influenceront sur la participation éventuelle du Canada à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui doit se tenir en 1978.

Nous sommes particulièrement heureux de noter qu'ont été réglées les questions concernant la portée de la Conférence et la participation des ONG. La délégation du Canada est d'avis que cette dernière question est de

la plus grande importance si l'on veut maximiser la participation de façon que la Conférence soit saisie du plus grand nombre de points de vue possible. C'est pourquoi la délégation du Canada interprète la règle adoptée pour la participation des ONG à la Conférence mondiale comme conférant aux ONG la possibilité de faire des présentations verbales.

La délégation du Canada désire exprimer à ce point-ci son ferme appui à tous les efforts pour promouvoir un climat social propice à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. Ce sont là les objectifs de la politique canadienne et le fondement de notre soutien des résolutions sur la Décennie et la Conférence mondiale.

4. La Décennie des Nations Unies pour la femme

En 1975, l'Assemblée générale a proclamé la période 1975-1985 la Décennie pour la femme: égalité, développement et paix. L'Assemblée a également prié la Commission de la condition de la femme de préparer un projet de Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, lequel a été étudié à la Troisième Commission lors de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Dans un discours prononcé le 17 octobre 1977, Mme Julie Loranger, coordonnatrice du bureau de la situation de la femme et conseillère spéciale de la délégation du Canada à la Troisième Commission, a exprimé les vues du gouvernement du Canada.

Comme nous abordons le point 85 de notre ordre du jour, la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour commenter brièvement les efforts déployés en vue d'améliorer la condition de la femme et plus particulièrement le projet de Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Tout d'abord ma délégation aimerait féliciter la Commission de la condition de la femme des efforts qu'elle a déployés pour achever le texte de cette Convention et nous permettre de la considérer à cette session de l'Assemblée. Nous espérons qu'elle pourra être adoptée cette année. Je puis vous assurer que nous participerons aux débats avec le plus grand esprit de collaboration.

Nous nous réjouissons aussi des efforts de par le monde et aux Nations Unies pour améliorer la condition féminine. Mais ne nous leurrons pas, nous savons tous très bien qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir. Nous sommes bien quelques femmes à participer aux délibérations de cette Commission, mais combien d'entre nous occupons des postes de commande soit aux Nations Unies, soit dans notre propre pays? Combien d'entre nous faisons vraiment partie du processus de développement? Le rôle des femmes, de la moitié de l'humanité, mérite d'être mieux reconnu.

C'est cette reconnaissance que le projet de Convention dont nous sommes saisis tente en partie d'assurer. Mais ne nous laissons pas trop impressionner par des instruments internationaux, car ils ne changeront rien

à la condition de la femme. Ce sont les États qui doivent accorder aux femmes des droits sur un pied d'égalité avec les hommes afin de cesser de perpétuer des situations qui sont aujourd'hui inacceptables. En d'autres mots bien que cette Convention entraîne évidemment des changements, elle ne m'apparaît pas essentielle. Je veux dire par là que les États peuvent et doivent agir maintenant; point n'est besoin d'attendre l'entrée en vigueur de la Convention pour rectifier l'équilibre en ce qui concerne les droits des femmes.

Ma délégation est donc en principe d'accord avec le texte de la Convention. Nous aurions préféré, évidemment, un texte dont l'objectif principal eût été de promouvoir l'égalité entre les deux sexes plutôt que de reconnaître des avantages particuliers aux femmes. Malgré tout nous croyons que ce texte peut être d'une grande utilité à cette époque-ci et nous n'hésiterons pas à en appuyer la teneur. Nous aimerions toutefois faire certains commentaires spécifiques sur le projet de texte lui-même. Nous nous inquiétons de ce que la Convention puisse perdre une partie de son impact en raison de carences au niveau de la rédaction qui sont le fait de chevauchements et de répétitions occasionnelles d'article en article. C'est pourquoi nous sommes impatients de voir se constituer le groupe de travail qui doit se pencher sur la Convention. Nous espérons que ce groupe, sans entrer dans la substance de la Convention, pourra en améliorer la forme tant sur le plan juridique que sur le plan de la rédaction. Certains articles sont en effet si ambigus qu'ils peuvent difficilement être acceptables. Je pense, par exemple à l'article 16; il semble indiquer que les États ou les organisations internationales peuvent décider que leurs lois ou leurs conventions sont plus favorables aux femmes sans égard à la Convention. Cette possibilité risque d'avoir de sérieuses conséquences et c'est pourquoi le Canada souhaiterait que l'on modifie ou que l'on supprime cet article. Trop de lois ou de conventions destinées au départ à conférer des avantages aux femmes n'ont servi, dans la pratique, qu'à rabaisser la condition de ces dernières et à perpétuer les pratiques discriminatoires à leur endroit.

Par ailleurs, certains alinéas de l'article 9 prévoient, à l'intention des conjoints étrangers de nationaux, des privilèges spéciaux qui vont à l'encontre des dispositions de la nouvelle loi canadienne sur la citoyenneté. Nous considérons en effet que l'octroi de tels privilèges constitue matière à discrimination sur la base de l'état civil. Nous espérons donc que l'article pourra être modifié pour le rendre moins obligatoire.

Enfin, ma délégation souhaiterait que l'on accorde, dans la Convention, une importance accrue à l'interdiction formelle de discriminer sur la base de l'état civil. Il existe diverses formes de différenciation et de discrimination en fonction de l'état civil plutôt que du sexe qui n'en affectent pas moins plus souvent les femmes que les hommes. Ainsi, les femmes mariées ont beaucoup plus difficilement accès au crédit que les célibataires. Nous croyons que la suppression de cette forme de discrimination est suffisamment importante pour qu'on en fasse expressément mention dans le préambule de la Convention.

Je voudrais maintenant vous entretenir brièvement de quelques initiatives canadiennes récentes qui se rapportent à la condition de la femme; elles sont conformes à l'esprit du projet de convention et pourraient être d'un certain intérêt pour d'autres États. Sur le plan législatif, le gouvernement fédéral a récemment adopté la Loi sur les droits de la personne qui interdit formellement la discrimination sur la base, notamment, du sexe et de l'état civil et prévoit en outre le versement d'un traitement égal à travail égal. La Commission des droits de la personne, chargée de veiller à l'application de cette Loi et de recevoir les plaintes individuelles, étudie présentement les meilleures façons de traduire ce dernier principe dans la réalité. Comme le Canada est l'un des rares pays à adopter un dispositif de ce genre en matière d'égalité de rémunération, les modalités que nous avons retenues pour son exécution peuvent revêtir un certain intérêt pour d'autres pays.

Sur le plan administratif, le Canada a récemment renforcé et perfectionné les rouages fédéraux qui s'occupent des questions relatives à la condition de la femme. Au moment même où il est donné suite à la situation de la femme, nous nous penchons sérieusement sur l'élaboration d'un nouveau programme d'action nationale dans ce secteur. L'année 1977 a aussi donné lieu à des changements importants dans nos lois sur la citoyenneté. Les hommes et les femmes y sont traités sur un pied d'égalité tant en ce qui concerne l'acquisition de la citoyenneté qu'en ce qui concerne la transmission de cette dernière aux enfants.

Je voudrais conclure ce bref exposé par quelques remarques sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées dans la promotion de l'égalité entre les sexes. Comme il y a déjà eu bon nombre de déclarations et d'écrits à ce sujet, je me bornerai à réitérer une fois de plus la part qui revient à tous les organismes à cet égard. Les organisations internationales peuvent trop aisément commettre l'erreur de croire que la responsabilité d'améliorer la condition de la femme réside ailleurs, au sein d'organisations ou de commissions expressément conçues à cette fin. Mais les organismes et les fonds spécialement consacrés à la cause de la femme ne devraient pas en avoir le lot exclusif. Toutes les organisations internationales doivent reconnaître cette réalité et oeuvrer activement pour intégrer ces questions dans leurs activités quotidiennes s'ils veulent faire leur part dans ce domaine.

Si nous oeuvrons tous ensemble tant sur le plan national qu'international nous verrons certainement une amélioration de la condition féminine dans le monde.

5. L'année internationale des handicapés

Depuis de nombreuses années, le Canada s'attache tout particulièrement à sensibiliser le grand public aux handicapés et à leurs problèmes. En 1980, le Canada sera l'hôte de la Conférence mondiale sur la réadaptation qui se tiendra à Winnipeg. Comme il l'a signalé à plusieurs reprises devant la Troisième Commission, cette Conférence pourrait s'ajouter aux activités prévues par l'ONU pour l'Année internationale des handicapés en 1981.

La déclaration qui suit a été faite, le mercredi 12 décembre 1977 devant la Troisième Commission, par M. Walter C. Dinsdale, député (P.C.).

Nous sommes saisis d'une résolution portant création d'un Comité consultatif de spécialistes qui entreprendra la préparation de l'Année des handicapés qui aura lieu en 1981. Nous nous réjouissons des travaux de l'ONU dans ce domaine et nous l'encourageons à poursuivre les activités entreprises. Mon pays attache beaucoup d'importance à l'Année des handicapés et, à titre de coparrain de la résolution, nous prions instamment la Commission de lui accorder son appui unanime. Quant à nous, nous voudrions que la première tâche du Comité soit de sensibiliser le public aux handicapés et aux conditions qu'ils doivent affronter. Trop longtemps les handicapés ont été perçus par la Communauté internationale comme un problème que le temps devait résoudre. Certes, les progrès dans le domaine des appareils prothétiques et orthétiques ont beaucoup fait pour aider les handicapés à s'intégrer à la collectivité, mais il reste beaucoup de travail à accomplir et nous incitons le comité à se pencher plus particulièrement sur l'élimination des barrières architecturales, sur l'amélioration des moyens de transport et des prothèses et sur l'accroissement des possibilités d'emploi.

En outre, nous osons espérer que le comité continuera à se tenir en liaison étroite avec les divers organismes non gouvernementaux internationaux comme la Société internationale pour la réadaptation des handicapés qui se dévoue pour améliorer leur sort. De plus, nous serions heureux si le comité oeuvrait de près avec chacun des gouvernements, de la même façon que nous les encourageons à travailler de près avec le comité et à prendre les mesures nécessaires sur le plan national et régional. De même, nous prions instamment le comité de prendre acte des excellents travaux accomplis jusqu'ici par les Nations Unies et, notamment, par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et à les encourager à poursuivre leurs efforts. Précisons que les gouvernements provinciaux du Canada ont déjà fait preuve d'initiative et qu'en collaboration avec le gouvernement fédéral, et les organismes non gouvernementaux ils ont pu améliorer la condition des handicapés d'une façon remarquable.

Ainsi, en juin 1980, la Société internationale pour la réadaptation des handicapés, de concert avec les autorités provinciales et fédérales, tiendra son quatorzième Congrès mondial sur la réadaptation à Winnipeg au Manitoba. Les principaux objectifs de cette Conférence seront de rassembler les chefs de file dans le domaine de la réadaptation afin de revoir avec un oeil critique tous les éléments du processus de réadaptation. Nous espérons créer un climat d'échanges où les participants pourront s'enquérir et profiter des dernières découvertes mondiales en matière de réadaptation. Au nom du gouvernement du Canada, permettez-moi de lancer une invitation cordiale à mes collègues ici présents et aux spécialistes des pays que vous représentez.

Pour terminer, j'aimerais citer les paroles de M. Jean Vanier, une personnalité internationale qui a oeuvré à titre personnel en faveur des handicapés: "La tragédie humaine provient de l'insensibilité, cet état qui pousse les individus et les peuples dotés de richesses de ce monde à mépriser ceux qui sont pauvres et handicapés."

Chers collègues, les handicapés ont un rôle important à jouer dans l'évolution du monde et dans la recherche de son équilibre. On nous lance le défi de tracer le cadre qui leur permettra d'apporter leur contribution.

6. Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, créé en 1950 par l'Assemblée générale, a pour tâche de soulager les souffrances immédiates des réfugiés et de chercher des solutions à long terme à leurs problèmes. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le Haut-Commissaire fait rapport à l'Assemblée générale, laquelle renouvelle périodiquement son mandat. Depuis toujours, le Canada appuie fermement les travaux du Haut-Commissaire. Ainsi, en 1978, la contribution du Canada au programme ordinaire du Haut-Commissariat a augmenté d'un million de dollars. Dans une déclaration faite le 15 novembre 1977, M. l'ambassadeur W.H. Barton a exprimé les vues du gouvernement du Canada et a félicité le Haut-Commissaire, le prince Sadruddin Aga Khan, qui avait remis sa démission au Secrétaire général des Nations Unies.

* * * * *

Ma délégation voudrait d'abord remercier le Haut-Commissaire pour le rapport détaillé qu'il nous a fourni sur les activités de son commissariat depuis la dernière étude effectuée par cette Commission à ce sujet.

L'an dernier, pour une multitude de raisons, les perturbations socio-politiques qu'a connues le monde se sont trop souvent accompagnées de conflits armés. Le problème des réfugiés et des personnes déplacées s'en est trouvé accru et il nous faut reconnaître en toute honnêteté qu'on ne peut entrevoir de solution ni même d'atténuation de ce problème tragique dans l'avenir prévisible. Les rapports et données du Haut-Commissariat mettent en relief la gravité du problème ainsi que l'escalade du coût de la protection, des secours d'urgence et de l'assistance accordés à des millions de malheureux de par le monde.

La simple énumération de faits et de chiffres ne doit jamais nous faire oublier les hommes qui réclament notre sympathie et notre aide, surtout par l'intermédiaire du Haut-Commissariat. Bien que leur appel touche les coeurs de ceux qui veulent bien entendre, il est déplorable que trop peu de pays écoutent et s'efforcent de combler les besoins des réfugiés et des personnes déplacées, et encore moins de prévoir une aide adéquate pour ceux qui viendront hélas grossir les rangs des infortunés dans les prochains mois.

Puisqu'un nombre relativement restreint de gouvernements assument une part disproportionnée de ce fardeau financier, nous ne voyons aucune solution à cette grave crise financière tant que ne s'élargira pas la coopération internationale à ce titre. Nous savons que le Haut-Commissaire et son personnel compétent ont intensifié leurs efforts dans ce sens; quelles que soient les raisons politiques en jeu, un plus grand nombre de gouvernements

doivent toutefois reconnaître que les réfugiés et les personnes déplacées nécessitent une aide humanitaire immédiate. Il serait cruel et inhumain de refuser froidement d'admettre que cette situation tragique persiste, d'affirmer que pareille chose ne nous regarde pas ou de se constituer du capital politique aux dépens des personnes qui subissent des événements sur lesquels elles n'ont aucun contrôle. Le problème exige certainement des efforts immédiats et parallèles de la part de tous les membres de la famille des Nations Unies - un effort pour fournir une aide à ces malheureux et un effort des gouvernements pour identifier lucidement et éliminer les causes des souffrances et des déchirements humains.

Afin d'aider le HCR, le gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures importantes depuis la dernière assemblée générale de l'ONU. Premièrement, la nouvelle loi sur l'Immigration votée par le parlement du Canada le 25 juillet 1977 reflète l'esprit et la lettre des conventions internationales relatives au statut des réfugiés et au droit humanitaire auxquelles le Canada est partie, et également l'expérience pratique acquise dans le rétablissement de plus de 350,000 réfugiés et personnes déplacées depuis 1945. Les dispositions de la nouvelle loi canadienne sur l'Immigration relatives aux réfugiés visent à traduire concrètement l'engagement du Canada au regard des principes sous-jacents à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés. En vertu de cette Loi, la définition du réfugié adoptée par les Nations Unies, servira à la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi qu'à leur identification et à leur protection au Canada. Cette Loi comporte également des dispositions qui permettront au Canada d'assumer d'autres formes d'aide humanitaire sur son territoire et à l'étranger.

Deuxièmement, en ce qui concerne plus particulièrement le rétablissement de réfugiés en 1976-1977, le Canada a admis l'an dernier 1,014 réfugiés de toutes les parties du monde aux termes de la Convention et, dans les sept premiers mois de 1977, 617 d'entre eux se sont établis au Canada.

Durant la même période, nous avons connu deux vagues spéciales de réfugiés: l'une en provenance de l'Amérique latine et l'autre de l'Asie du Sud-Est. En juillet 1977, 5,305 Latino-américains s'étaient réfugiés au Canada et nous avons pour politique officielle de laisser croître ce nombre jusqu'à 6,000 ou 7,000.

Entre janvier et août 1977, le Canada a reçu 196 de ces réfugiés indo-chinois que l'on appelle communément les habitants des sampans. Cela porte à 492 le nombre de "personnes venues à bord d'embarcations légères" et à 6,796 le nombre total des réfugiés indo-chinois admis depuis 1975. En août, il a été décidé d'accueillir 450 nouveaux réfugiés indo-chinois.

Le rétablissement de ces réfugiés latino-américains et indo-chinois a nécessité des dépenses considérables. Si l'on exclut les frais d'exploitation, le Canada a consacré \$2,710,000 à la relocalisation des réfugiés latino-américains et \$4,696,000 à celle des réfugiés indo-chinois depuis le début de ces deux vagues spéciales.

Bien que ces dépenses soient assumées par les ministères et organismes canadiens participant au rétablissement des réfugiés, nous les considérons comme une contribution indirecte aux activités courantes valables du HCR.

Mon troisième point est essentiel pour l'avenir du HCR et concerne le financement de son programme ordinaire ainsi que les souscriptions spéciales. D'après le compte rendu de la réunion du Comité exécutif tenue à Genève en octobre et le rapport du Haut-Commissaire, les coûts prévus pour le programme général du HCR en 1978 s'accroîtront de façon inquiétante par rapport à ceux de 1977. Voilà des perspectives qui franchement nous inquiètent et ce, pour deux raisons: d'abord, elles reflètent de graves perturbations planétaires par le nombre tragique des réfugiés et personnes déplacées en cause et, deuxièmement, elles indiquent que le manque de coopération financière au sein de la communauté internationale obligera le Haut-Commissaire à réaménager les objectifs de son projet de programme; le cas échéant, je n'ai pas à préciser quelles en seraient les premières victimes.

Etant donné l'appui que le Canada accorde à tous les aspects des activités du HCR, le Haut-Commissaire peut être assuré de la compréhension et de la collaboration de mon gouvernement qui s'efforcera de l'aider dans toute la mesure du possible. Nous espérons ardemment, toutefois, qu'un plus grand nombre de gouvernements partageront le fardeau de l'aide à nos frères en détresse de par le monde.

En terminant, j'aimerais dire que nous étions très surpris d'apprendre cette semaine, et avec grand regret, la démission de Son Excellence le prince Sadruddin Aga Khan. Sa contribution dans la communauté mondiale comme Haut-Commissaire pour les réfugiés a été énorme. Il a accompli une tâche vraiment difficile dans laquelle on remarquera son absence.

E. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

1. Le barème des quotes-parts

Le barème des quotes-parts est un point important de l'ordre du jour des délibérations de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires). Le barème lui-même est recommandé par le Comité des contributions, mais il doit finalement être adopté par voie de scrutin. Tous les États membres participent au vote qui a lieu d'abord à la Cinquième Commission et ensuite en plénière. Le barème attribue à chaque État membre une part des dépenses de l'Organisation suivant une formule complexe où plusieurs critères entrent en jeu, le principal étant la capacité de paiement mesurée par le revenu national. Bien qu'il ait fait l'objet d'études approfondies et de nombreuses discussions par le passé, le barème des quotes-parts recommandé par le Comité des contributions a toujours été accepté de façon à servir au mieux les intérêts de l'Organisation.

Ces dernières années, l'instabilité économique et les perturbations monétaires internationales ont ajouté à la complexité de l'établissement d'un barème, tâche déjà rendue difficile par l'épineux problème concernant la disponibilité et la difficulté de comparer les statistiques nationales. Les pays dont le revenu national a subi de fortes augmentations, en particulier ceux bénéficiant des recettes de l'exportation pétrolière, ont exercé des demandes afin de minimiser la hausse de leurs contributions. Pour satisfaire en partie cette exigence, la période de référence pour l'établissement des barèmes des quotes-parts fut portée à sept ans. Ainsi, 85 États ont vu leurs contributions décroître, le seuil minimal de contribution étant également porté de 0.02 à 0.01 p. cent du budget de l'Organisation. La contribution du Canada passe de 2.96 à 3.04 p. cent, et il se retrouve au neuvième rang des contributeurs par ordre d'importance. Le barème des quotes-parts pour la période biennale 1978-1979 a été adopté par 90 voix en faveur, 2, contre et 12 abstentions.

Le Canada a appuyé le rapport du Comité des contributions, estimant que ses membres ont mené à bien une tâche difficile, compte tenu des opinions exprimées au sein de la Cinquième Commission à sa trente et unième session. M. Claude-André Lachance, député et représentant du Canada à la Cinquième Commission, dans une déclaration faite le 24 octobre 1976, exposait la position du Canada en ces termes:

C'est une tâche exceptionnellement difficile que l'Assemblée générale a assignée au Comité des contributions l'année dernière. Le barème des quotes-parts que le Comité a élaboré cette année et recommandé pour les années 1978-1979 est une réalisation qui mérite d'être soulignée. Son rapport est exhaustif, poussé et lucide. Il renferme une mine de renseignements et une analyse soignée qui permettent de cerner avec réalisme les questions qu'il a été chargé d'étudier et de traiter. Le rapport démontre une fois de plus l'importance de ses travaux ainsi que la compétence de ses membres, sous la direction de son distingué président, l'ambassadeur Ali, et de ses collègues.

L'importance du barème tient au fait qu'il sert de base à la répartition des dépenses non seulement à l'ONU mais aussi à de nombreuses autres organisations. Les membres de la Cinquième Commission savent que la majorité des institutions spécialisées utilisent le barème de l'ONU. Ce que l'on sait moins, c'est qu'un grand nombre d'autres organisations intergouvernementales empruntent ce même barème. Même si leur composition diffère de celle de l'ONU, elles ont constaté qu'il permet de répartir proportionnellement les contributions. Il serait intéressant de connaître toutes les organisations qui utilisent le barème de l'ONU et de faire la somme des ressources ainsi réparties.

Le présent rapport du Comité des contributions, ainsi que ceux qui l'on précédé, analysent les aspects conceptuels, méthodologiques et statistiques rencontrés lors de la fixation des barèmes. A ce jour, nous n'avons pas réussi à introduire de nouveaux indicateurs statistiques qui seraient susceptibles d'améliorer quantitativement et qualitativement l'évaluation de la capacité de paiement de chaque pays. A cet égard, il n'apparaît pas souhaitable de ne faire qu'une utilisation partielle des nouveaux indicateurs dont certains pays disposent. C'est pourquoi ma délégation entérine la conclusion du Comité et regrette qu'il ne soit pas encore possible d'améliorer la fiabilité du revenu national en tant que mesure de la richesse nationale. Toutefois, nous serions heureux de nous associer à toute initiative qui permettrait l'élaboration de statistiques universelles exprimant la richesse nationale.

Le Comité des contributions a souligné que les fluctuations du cours des importations et des exportations sont l'un des facteurs déterminants du revenu national. Elles sont donc automatiquement prises en considération chaque fois que l'on compile des statistiques sur le revenu national. Si l'on faisait des ajustements sélectifs pour certaines quotes-parts en fonction de la fluctuation des cours, cela reviendrait à faire double emploi du même facteur, ce qui serait injuste. Pour cette raison, ce facteur ne devrait pas être utilisé seul lorsque l'on fixe chacune des quotes-parts. Cependant, en dernière analyse, le Comité des contributions pourra estimer qu'en certaines circonstances une exception est justifiée. Ma délégation voudrait aussi savoir si le Comité a utilisé les prix pour ajuster les quotes-parts. En outre, nous ne sommes pas convaincus de l'opportunité de faire des exportations de ressources naturelles non renouvelables un facteur de pondération. A long terme, le revenu national est déterminé lui aussi par la consommation nationale des ressources non renouvelables.

Il n'est pas étonnant que le Comité des contributions ait été incapable de trouver des méthodes pour indexer les revenus nationaux sur l'inflation et les fluctuations du taux de change. S'il le désire, le comité pourra, à l'occasion d'une des sessions de l'Assemblée générale, nous fournir un relevé détaillé des obstacles rencontrés lors de la définition des données en prix constants et nous donner une idée de la possibilité de supprimer ces obstacles dans les années à venir. Il ne fait pas de doute qu'une meilleure compréhension de la question des prix constants contribuera à faire accepter le barème recommandé.

Ma délégation prend acte de l'incompatibilité qui persiste entre les statistiques internationales. L'amélioration de la qualité et de la portée du calcul du revenu national est certes la bienvenue, sans compter que la grande majorité des États membres fournissent des données dont la conception et le contenu sont compatibles, ce qui permet de répartir les dépenses plus équitablement. Certains pays, malgré leurs réserves à l'endroit du système de comptabilité nationale (SCN), fournissent quand même des données par le biais de ce système. En calculant le revenu national à l'aide des statistiques du système de comptabilité du produit matériel (CPM), comme le font les pays à économie planifiée, on arrive à un résultat proportionnellement inférieur, ce qui aboutit à une injustice lorsqu'il est utilisé pour déterminer la quote-part. Le Comité des contributions a constaté des améliorations au chapitre de la comptabilité entre les statistiques du SCN et du CPM. Nous appuyons les efforts du Comité afin de réaliser une parfaite compatibilité entre les deux systèmes. Il pourrait être utile d'obtenir des renseignements à une date ultérieure.

Il y a un autre problème qu'il faudra affronter un jour. Il s'agit de la conversion des devises nationales en une unité monétaire composite afin d'obvier aux difficultés que pose la fluctuation des taux de change. Le Comité des contributions a fait allusion aux caractéristiques précises mais non listées des devises des pays à économie planifiée et il serait peut-être bon que les États membres aient davantage d'éclaircissements à ce sujet, de sorte qu'ils soient conscients de leur importance pour les quotes-parts. Ma délégation voudrait encourager le Comité à progresser dans ses études sur ce secteur, puisque, de toute évidence, la méthodologie actuelle laisse à désirer.

Dans la partie du rapport consacrée aux facteurs de pondération, on traite d'importants principes qui, l'an dernier, ont donné lieu entre les États membres, à des divergences qu'il faut considérer à la lumière de l'objectif essentiel du barème qui est d'assurer l'intégrité financière et la viabilité de l'Organisation. L'étude soignée et détaillée du Comité révèle que la pondération a des limites si l'on veut conserver au principe de la capacité de paiement l'importance primordiale désirée. Nous prenons acte qu'il a été impossible de mettre au point un système de pondération procentuelle ou absolue des augmentations ou des diminutions excessives des quotes-parts qui soit pratique et applicable directement et universellement parce que ces mesures constitueraient une dérogation capitale au principe de la capacité de paiement.

On applique depuis 1953 la méthode consistant à prolonger la période de référence pour réduire les effets de fluctuations à court terme. Comme l'a démontré le Comité et comme l'ont reconnu les États membres, cette méthode a ses lacunes. Les divergences au sein du Comité quant à l'acceptation d'une période de référence de sept ans soulignent les difficultés à surmonter.

Ma délégation n'est pas convaincue de la désirabilité de protéger les quotes-parts contre d'importantes variations dans la capacité de paiement. Les principaux avantages qu'une longue période de référence confère à

certaines quotes-parts sont neutralisés par des réductions inadéquates d'autres quotes-parts. Le Comité s'est servi de la période de référence de 7 ans pour effectuer sa présente révision du barème. Ma délégation considère que cette façon de faire ne constitue pas un précédent pour les futurs barèmes. Toutefois, puisque le Comité a décidé d'adopter la période de référence de 7 ans pour le barème de 1978-1979, il sera fort difficile de revenir à une base de 3 ans par la suite sans qu'il n'en résulte des ajustements majeurs vers le haut. Pour des raisons de continuité, on pourrait envisager le maintien de la même base statistique d'une période à l'autre.

En ce qui concerne le nouveau barème recommandé par le Comité, ma délégation souscrit à l'idée d'une quote-part de deux ans. Nous sommes également en faveur d'une nouvelle étude de la formule des indemnités pour les pays à faibles revenus par habitant. Cependant, tout changement de cette formule doit contribuer à renforcer le rôle de la capacité de paiement en tant que critère ultime de détermination du barème. Cela veut dire qu'il faut proposer un mécanisme qui réduira graduellement l'importance relative qu'on accorde aux indemnités spéciales, afin d'éviter une pondération arbitraire et renforcer l'acceptabilité du barème.

Le Comité fait état des mesures qu'il a prises pour sauvegarder son statut d'organe subsidiaire responsable uniquement à l'Assemblée générale. Il s'agit là d'une importante question et ma délégation est d'avis que ces mesures et d'autres encore sont indiquées pour éviter de créer des situations controversées. La méthode à utiliser pour présenter au Comité les statistiques et l'information nécessaires à ses délibérations doit être la même pour tous les États membres. Ma délégation a étudié avec intérêt chacune des opinions exprimées dans le rapport du Comité des contributions. Il est d'ailleurs inquiétant de constater que le Comité n'a pu parvenir à un consensus sur le nouveau barème. Cet état de choses illustre la nécessité d'une stricte observance des directives de l'Assemblée, en particulier du critère fondamental de la capacité de paiement. Le débat en Cinquième Commission l'an dernier et le rapport que nous étudions aujourd'hui démontrent que lorsqu'on déroge aux critères établis, on est plus susceptible de porter préjudice au barème que de le rendre plus acceptable. Ma délégation est disposée à appuyer le barème recommandé pour 1978-1979. Le Comité des Contributions doit s'abstenir de fixer des quotes-parts qui ne sont pas conformes aux critères approuvés.

Nous prions instamment toutes les délégations d'accepter le barème proposé dans l'intérêt de notre organisation. La remise en question continue des barèmes basés sur les intérêts nationaux à court terme ne peut qu'amener d'autres États à suivre cette pratique, mettant en jeu la viabilité de l'organisation.

2. Le Comité des conférences

Les conférences constituent une activité majeure de l'Organisation des Nations Unies, drainant une part importante des crédits affectés au budget de celle-ci. En 1974, suite à une initiative du Canada, l'Assemblée

générale a formé, à titre expérimental et pour une période de trois ans, un comité composé de 22 États membres, spécialement chargé de rapporter à l'Assemblée générale le calendrier annuel des conférences, des recommandations quant au meilleur usage des ressources et les moyens propres à améliorer la coordination des conférences. Cependant, la partie la plus importante de son mandat consistait à décider, entre les sessions au nom de l'Assemblée générale, de la suite à donner aux demandes de dérogation au calendrier des conférences.

Cette année, le Comité des conférences a présenté son rapport, son mandat arrivant à terme. Le Canada a coparrainé une résolution, adoptée ultérieurement, établissant le Comité des conférences sur une base permanente. À la Cinquième Commission, le 2 novembre 1977, M. Claude-André Lachance, député et représentant du Canada reconnaissait le bilan positif du Comité et exposait la position du Canada sur le calendrier des conférences et les dérogations qui y sont apportées, l'utilisation et la répartition des services de conférences, ainsi que la surveillance de l'application des critères touchant l'établissement des comptes rendus de séances.

* * * * *

La délégation du Canada a pris connaissance du 3^e rapport du Comité des conférences (A/32/32) relativement au travail effectué durant la dernière année de son mandat. Elle en a étudié les implications avec intérêt à la lumière des explications fournies par le distingué Président du comité durant son allocution d'ouverture, lors de la 25^e réunion de cette commission mardi après-midi.

En tout premier lieu je tiens, au nom de la délégation, à affirmer que nous partageons sans réserves les vues du Président sur l'utilité manifeste du Comité des conférences.

Le rendement s'est accru progressivement depuis sa création, ses membres et son personnel apprenant à traiter, à l'intérieur d'un cadre intergouvernemental, des problèmes complexes que pose le programme des conférences et des réunions au sein de l'organisation. Il ne reste plus au Comité qu'à atteindre sa vitesse de croisière.

En tout état de cause et malgré certaines lacunes le Comité, sous la direction éclairée de son président M. Okeyo et de son prédécesseur M. Thomas, nous présente aujourd'hui un bilan positif d'autant plus qu'il nous laisse espérer pour l'avenir une plus grande efficacité et souplesse dans ses efforts pour répondre, en polissant le programme des conférences, aux besoins des États membres. Ce qui précède nous incite donc à envisager positivement la poursuite du travail du Comité et partant, son existence, tout en espérant que son mandat soit revu par l'Assemblée générale.

Le projet de résolution incorporé au rapport en annexe XI reçoit donc notre approbation dans sa forme présente et c'est la raison pour laquelle ma délégation a accepté de coparrainer la résolution A/C.5/32/L.12 laquelle reprend le texte du projet de résolution de l'annexe XI.

Permettez-moi maintenant de me pencher sur les nombreux autres sujets soulevés dans le rapport du Comité.

Dérogations apportées entre les sessions au calendrier

Depuis le tout début de ses travaux, la discussion et l'approbation des modifications intersessionnelles au calendrier des conférences a demandé une attention particulière de la part du comité et des discussions importantes en ont découlé. Les États membres ont vu dans cet organisme l'instrument approprié d'importantes décisions politiques qu'il aurait été difficile, voire impossible d'adopter sans lui. Ainsi, cette année, l'étude des arrangements en vue de la Conférence des Nations Unies pour l'établissement de l'ONUDI en institution spécialisée a été à la fois opportune et fructueuse. D'autre part, malgré l'importante incidence financière des dérogations intersessionnelles approuvées par le Comité, aucun crédit supplémentaire n'avait été sollicité au moment de l'adoption du rapport. Les données financières figurent à l'Appendice VI du rapport du Comité, aux pages 125 et 126. L'analyse et la détermination de l'incidence financière d'une dérogation au calendrier ont suscité certains problèmes. A l'avenir, le Secrétariat devra fournir à cette fin une ventilation normalisée des coûts afférents aux décisions du Comité, ce qui permettra une analyse plus poussée du facteur "coût". Par ailleurs, le Comité ne s'est pas encore penché sur l'économie réalisée du fait d'une annulation ou d'un report de réunion. L'expérience a montré que les renseignements d'ordre financier fournis par le Secrétariat aux différents utilisateurs comme le CCQAB ne servent pas forcément les buts du Comité des conférences. Il importe en outre de se pencher non seulement sur les frais ou les économies afférents aux conférences proprement dites, mais aussi sur les autres dépenses ou économies réalisées en raison d'une dérogation. Il faudra examiner toute cette question plus en détail.

Calendrier des conférences

L'étude du calendrier des conférences pour 1978-1979 a de nouveau suscité des discussions au sujet du lieu de la réunion du Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, les données financières fournies, malgré leur précision, ont porté ma délégation à croire que les conclusions tirées dans le rapport étaient trompeuses. Les divergences de vue entre le Comité des conférences et le Comité de l'espace extra-atmosphérique sont peut-être dues en partie à l'information préalablement fournie lors du processus décisionnel. L'expérience montre que le Comité peut contribuer à éclairer certaines questions complexes relatives aux conférences; c'est d'ailleurs là l'une des principales raisons pour laquelle ma délégation souhaiterait que l'Assemblée générale adopte une résolution, semblable à celle prise par le Conseil économique et social cet été, qui veillerait à ce que les conseils du Comité des conférences aient une incidence privilégiée sur les décisions visant à modifier le plan des conférences adopté par l'Assemblée. Les décisions prises dans l'optique limitée des organes subsidiaires spécialisés se sont trop souvent révélées contraires à l'intérêt plus général des États membres, comme en fait

d'ailleurs foi la situation qui règne actuellement au Conseil économique et social. Le programme des conférences a maintenant atteint une expansion telle que les membres, et surtout ceux dont la capacité de participation est limitée, souhaiteraient y voir un peu plus d'ordre. Ma délégation est d'avis que, dans les rares cas où les recommandations du Comité des conférences diffèrent sensiblement de celles formulées par d'autres organismes, les principes approuvés, dont celui selon lequel les organismes doivent se réunir à leur siège respectif, devraient prévaloir jusqu'à ce qu'une étude approfondie démontre qu'un changement est justifié.

Utilisation et répartition des services de conférence

Ma délégation désirerait exprimer ici sa satisfaction face aux critères établis pour réduire les annulations ou l'introduction, à titre expérimental, du concept de surprogrammation pour limiter la sous-utilisation des ressources suite aux annulations. Ces critères établissent clairement la responsabilité de tenir les comités informés des faits pertinents à la tenue effective et efficace des réunions et conférences. Il est particulièrement important de pouvoir surprogrammer en 1978-1979, car une partie des installations prévues pour les conférences à New York ne seront pas disponibles en raison du programme de reconstruction qui doit débiter l'an prochain. L'expérience pourra montrer, pendant cette période, l'utilité de la nouvelle formule.

Surveillance de l'application des critères touchant l'établissement des comptes rendus de séances

Les critères élaborés par le Secrétariat et approuvés par l'Assemblée générale il y a deux ans ont produit un impact appréciable, même s'ils n'ont pas eu la portée qu'on espérait. On devrait néanmoins poursuivre et accroître les efforts visant à rationaliser les services de documentation de manière à inclure la production et la distribution de tous les documents depuis leur rédaction par les départements intéressés au premier chef jusqu'à leur diffusion auprès de leurs utilisateurs. Les difficultés que connaissent les États membres en ce qui a trait à la documentation sont nombreuses et variées. Le contrôle, une surveillance étroite et les techniques modernes de traitement des mots peuvent graduellement contribuer à la prestation de meilleurs services aux États membres, comme ce fut le cas dans d'autres secteurs. Si les activités du Comité des conférences doivent se poursuivre, la documentation devrait être incorporée à son mandat.

J'espère que, l'an prochain, elle se fixera comme un de ses objectifs initiaux d'établir une méthode de contrôle simple pour veiller à ce que les rapports soient remis en temps opportun pour éviter que se reproduise une situation analogue à celle où il lui a fallu remettre les réunions du CPN. Rappelons à cet égard que la Division du budget a reçu les premières prévisions des départements responsables plus de trois mois après l'échéance et que les prévisions approximatives ont continué de lui parvenir presque jusqu'au moment où le CPN a commencé ses réunions à la fin de mai. Par conséquent, le rapport du CPC a été publié trop tard pour que le CCQAB puisse en tenir compte dans ses travaux sur le budget. Le Conseil économique et social

n'a pas disposé de plus de temps pour l'étudier, étant donné que le rapport a été publié après le début de sa session d'été. Il ne fait aucun doute que les recommandations non conciliées et faisant double emploi sont la principale raison pour laquelle le rapport du CPN, au lieu de nous aider à établir le budget du programme, suscite une confusion inutile. La triste situation à laquelle nous assistons est symptomatique de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons y mettre fin.

F. QUESTIONS JURIDIQUES

1. Le rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Rédigée en 1945, la Charte des Nations Unies a démontré sa souplesse et n'a subi que des modifications mineures, prévoyant notamment l'augmentation du nombre des membres du Conseil économique et social à la suite de l'élargissement de la composition de l'Organisation elle-même.

En 1975, l'Assemblée générale a créé le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Lors de ses deux premières sessions, en 1976 et 1977, le Comité a étudié le rapport analytique préparé par le Secrétaire général ainsi que les observations et les propositions faites par certains États.

Le 26 octobre 1977, le professeur R. St. J. Macdonald, représentant du Canada à la Sixième Commission, a fait la déclaration suivante:

Depuis la rédaction de la Charte des Nations Unies, il y a plus de trente ans, la communauté internationale a connu des transformations fondamentales et la composition de l'Organisation a presque triplé. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada désire faire des Nations Unies un instrument de coopération internationale plus efficace et améliorer sa capacité d'assumer ses responsabilités.

Il y a, croyons-nous, plusieurs moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organisation. Nous pouvons tout d'abord faire meilleur usage des mécanismes dont nous disposons. Certains articles de la Charte, virtuellement relégués aux oubliettes, gagneraient à être remis à jour. Ainsi, le Conseil de Sécurité pourrait se réunir plus souvent à l'échelon politique, comme le prévoit le paragraphe 2 de l'article 28.

Le deuxième moyen consiste à améliorer ses mécanismes. Un certain nombre de propositions novatrices se sont dégagées du Comité spécial de la restructuration des secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies. Dans la majorité des cas, les changements envisagés ont pour but de donner plus d'effet aux dispositions existantes de la Charte, de renforcer les liens entre le Conseil économique et social et les institutions spécialisées et d'améliorer la coordination entre les activités opérationnelles aux échelons intergouvernementaux, du secrétariat et des pays. Certaines des propositions du Comité spécial exigeraient que l'on apporte des modifications à la Charte. En particulier, le Comité pourrait recommander que l'on songe à élargir la composition du Conseil économique et social pour compenser la disparition de l'un ou l'autre organisme auxiliaire et pour tenir compte de l'augmentation du nombre de membres depuis 1973.

Le troisième moyen d'améliorer le potentiel et les réalisations de l'Organisation est de passer des accords internationaux supplémentaires ou secondaires qui, tout en ne modifiant ni le fond ni le libellé du texte

original, définiraient en détail les dispositions générales de la Charte. Il existe de nombreux cas d'accords secondaires compatibles de ce genre: dès 1946, par exemple, la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités a précisé en 36 sections les dispositions des articles 104 et 105 de la Charte.

La pratique, l'évolution et l'interprétation constituent le quatrième moyen par lequel la Charte concilie les exigences contradictoires du progrès et de la stabilité. L'ONU s'est toujours occupée activement des grandes préoccupations des membres, comme la décolonisation et l'autodétermination, la promotion nécessaire au développement international ainsi que l'élimination de la discrimination raciale et de l'apartheid. Elle a concrètement favorisé la coopération internationale dans des secteurs précis que n'abordait pas la Charte, comme la protection de l'environnement, la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et l'élaboration d'un régime juridique international pour les océans. L'absence de toute allusion au maintien de la paix dans la Charte n'a pas empêché les Nations Unies d'apporter des contributions importantes et durables au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, la longue expérience du Canada dans ce domaine a convaincu mon gouvernement que des mesures concrètes et pragmatiques peuvent être prises pour améliorer la capacité de l'Organisation de répondre aux besoins et défis de la communauté internationale sans, dans ce cas précis, devoir apporter une modification en règle.

D'après nous, il existe une gamme impressionnante de techniques et de modalités grâce auxquelles il est possible de mieux réaliser les desseins, les principes et les pratiques des Nations Unies. Je ne mentionnerai que quelques possibilités, comme l'élaboration d'un régime constitutionnel coutumier pour l'organisation et la mise en place d'organismes spécialisés à fins précises, domaines qui soulignent tous l'extraordinaire capacité de croissance dynamique des Nations Unies et sa faculté d'adaptation aux besoins changeants de la communauté internationale et à l'évolution de la situation mondiale. Si l'ONU n'a pas été à la hauteur de son potentiel, la cause n'est pas de nature juridique mais tient plutôt aux divergences fondamentales entre Etats sur la façon d'assumer leurs obligations et leurs responsabilités aux termes de la Charte.

La réforme de la Charte est un autre moyen d'améliorer l'efficacité des Nations Unies. A ce propos, je puis dire que le Canada est disposé à examiner soigneusement toutes les propositions précises de révision de la Charte qui rallient l'appui général des membres de l'Organisation et qui ne mettent pas en danger son cadre fondamental. Certaines parties de la Charte sont démodées; elles ne correspondent plus à la réalité. D'autres, par contre, ont subi avec succès le passage du temps.

Je voudrais maintenant revenir au rapport du Comité spécial et tout d'abord exprimer notre reconnaissance au distingué professeur Brons pour sa contribution aux travaux du Comité ainsi que pour la déclaration qu'il vient de faire. Ma délégation est d'avis que la méthode de travail adoptée par le Comité - un examen détaillé et méthodique de l'étude analytique du Secrétaire

général - a ouvert de nouvelles perspectives et proposé de nouvelles idées pour renforcer la structure et l'efficacité de l'Organisation. Nous avons noté que le Comité spécial a été en mesure d'achever, lors de sa dernière séance, la première lecture de l'étude. Il est maintenant en mesure d'entreprendre une nouvelle phase de ses travaux. Selon le Canada, il est essentiel que le Comité commence à cerner les propositions qui peuvent rallier le vaste appui des États membres et sur lesquelles il est possible d'ériger un consensus.

Nous croyons qu'il pourrait être utile d'étudier la possibilité d'étoffer et de préciser les règles auxiliaires conçues à partir des principes de la charte sur l'établissement des faits et sur le règlement pacifique des différends internationaux.

Evidemment, le Comité devra éviter les positions inflexibles ou extrémistes qui font fi des intérêts fondamentaux de certains membres. Il ne faut pas affaiblir l'Organisation au moment même où nous essayons de la renforcer. À ce propos, le Canada regrette que le Comité n'ait pu terminer sur un consensus les travaux de la session de cette année. La tâche confiée au Comité est délicate et complexe. Elle exige une démarche graduelle et posée, alliée à un esprit de bonne volonté et de compromis.

2. Le réexamen du processus d'établissement des traités multilatéraux

Suite à une requête de l'Australie, l'Assemblée générale a inscrit cette année à son ordre du jour une nouvelle question visant à ce que soit entreprise une étude approfondie des méthodes d'élaboration des traités multilatéraux. Sur la recommandation de la Sixième Commission, elle a adopté par consensus une résolution qui demande au Secrétaire général d'établir un rapport sur cette question, et aux gouvernements et à la Commission du droit international de présenter leurs observations. La question a été réinscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour la 34^e session.

Le 17 novembre 1977, M. Erik Wang, directeur des Opérations juridiques au ministère des Affaires extérieures, fit la déclaration suivante:

Le Canada a appuyé l'initiative de l'Australie et d'autres pays qui a abouti à l'inscription du point "Processus d'établissement des traités multilatéraux" à l'ordre du jour. Nous convenons de l'opportunité pour les Nations Unies d'examiner le processus par lequel la communauté internationale établit les traités multilatéraux et c'est avec plaisir que nous nous sommes inscrits sur la liste de ceux qui ont appuyé le projet de résolution dont nous sommes maintenant saisis. Nous espérons que les États membres qui participent aux travaux de cette Commission reconnaîtront les préoccupations de tous les gouvernements qui s'intéressent activement aux questions complexes afférentes à l'établissement des traités, et qu'ils reconnaîtront les mérites de la revue proposée.

Au cours de notre examen des modalités d'établissement des traités multilatéraux, nous avons été très conscients de l'importance de ces instruments dans la conduite des relations internationales actuelles ainsi que de l'importance de la codification et du développement progressif du droit international. L'amélioration des méthodes et techniques de codification permettra sans doute de mettre au point des traités multilatéraux plus susceptibles de bénéficier d'un appui général et, partant, de renforcer le rôle du droit international dans la conduite ordonnée des affaires de la communauté internationale.

En appuyant la revue proposée du processus d'établissement des traités multilatéraux par la communauté internationale, nous estimons qu'elle doit porter sur toutes les étapes du processus et déterminer dans quelle mesure une préparation inadéquate à l'une ou l'autre étape peut aboutir à l'échec au dernier palier, l'adhésion générale à un traité. L'élaboration d'un traité suppose la prise en considération d'un certain nombre de facteurs, notamment des lois internes des États, des décisions des tribunaux nationaux, des décisions judiciaires internationales et des traités bilatéraux ou multilatéraux existants sur le sujet en question. Dans le cas contraire, on risque de mettre au point un instrument inacceptable à la majorité des États. Si les facteurs dont il a été tenu compte aux étapes initiales reflètent fidèlement les politiques et les règles de la communauté internationale au regard d'un sujet particulier, le texte final soumis aux États reposera fermement sur l'expérience internationale et représentera une codification que l'on pourra réellement qualifier de développement progressif du droit international.

Cela ne veut pas dire que l'élaboration des traités multilatéraux puisse ou doive se limiter aux domaines dans lesquels la pratique, de par son acceptation, constitue déjà la coutume internationale. Il faut également aborder divers aspects de certaines questions choisies à l'égard desquelles il n'existe aucun précédent étali et l'expérience internationale ne se rapporte pas directement à des principes du droit international. En élaborant les traités multilatéraux, il faut tenir compte de ces lacunes du droit international pour veiller à ce qu'ils soient complets et répondent aux besoins actuels. Cet aspect de l'établissement des traités multilatéraux fait également partie du développement progressif du droit international et ne devrait pas être rejeté du seul fait qu'il ne revêt pas un caractère purement juridique. À notre avis, pour être accepté par les États, un traité multilatéral doit tenir compte de la politique et du droit existant ainsi que des exigences des relations économiques et politiques entre les États.

En ce qui concerne l'envergure de la revue, nous sommes d'avis que cette dernière devrait porter en premier lieu sur les méthodes d'établissement des traités multilatéraux utilisées aux Nations Unies et sous leur égide. Nous sommes également d'avis que la revue n'apportera au processus les améliorations requises que si elle tient entièrement compte des méthodes employées par les institutions spécialisées et autres, au sein des Nations Unies et ailleurs. La Commission du droit international joue un rôle prépondérant dans l'établissement des traités. En outre, les usages établis des

institutions spécialisées telles l'Organisation internationale du travail et l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime fournissent des normes utiles en regard desquelles on peut évaluer d'autres activités de ce genre.

Il ne faut pas oublier qu'un bon nombre des préoccupations de nos gouvernements s'inscrivent dans le cadre plus vaste des problèmes économiques et politiques avec lesquels la communauté internationale se trouve aux prises et qui font déjà l'objet d'efforts d'élaboration et de codification. À notre avis, toute étude du processus d'établissement des traités multilatéraux doit tenir compte de la nature de ce processus et de son incidence sur des domaines tels le commerce international, les investissements étrangers, la mise en valeur des ressources naturelles, l'énergie, les pratiques commerciales restrictives, les transports et la navigation commerciale, l'environnement et de nombreux autres domaines. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer représente un effort important pour légiférer dans ce domaine. Elle étudie une gamme sans précédent de questions très complexes et extrêmement importantes pour la communauté internationale. Les juristes internationaux se préoccupent du droit de la mer depuis des années et la Conférence a déjà exercé une forte influence sur le droit international et son application par les États. Toute revue du processus d'établissement des traités multilatéraux peut utilement s'inspirer des méthodes et techniques adoptées dans ce domaine. Le représentant de Singapour a posé à cet égard un certain nombre de questions pertinentes auxquelles le Secrétaire général, je l'espère, répondra dans son étude.

À notre avis, l'examen entrepris et les tentatives en vue d'arriver à un accord sur la pratique internationale pourraient influencer considérablement le processus par lequel la communauté internationale établit les traités multilatéraux. Ainsi, nous espérons que le projet de rapport du Secrétaire général sur les méthodes et pratiques d'élaboration des traités multilatéraux sera de grande envergure et portera sur tous les aspects de l'établissement des traités, que ce soit au sein des Nations Unies, des institutions spécialisées, de la Commission du droit international ou d'autres institutions internationales. Nous saurions gré au Secrétaire général d'évaluer l'utilité et l'efficacité des diverses méthodes et de suggérer des améliorations que les États membres pourraient étudier par la suite. Nous espérons également que tous les gouvernements et organismes intéressés auront l'occasion de faire connaître leur opinion sur les méthodes et les moyens de favoriser le processus. Nous avons notamment pris note de la proposition d'étudier, au cours de l'élaboration du rapport ou après son examen, l'utilité de mettre au point un manuel ou un répertoire des usages recommandés afin d'aider les États membres des Nations Unies à choisir les méthodes les plus utiles d'établissement des traités multilatéraux. Voilà une conséquence secondaire éventuellement très utile qui, en dépit de sa portée modeste, pourrait à long terme aider à améliorer la qualité et le caractère des traités multilatéraux. Naturellement, elle ne doit pas réduire la souplesse du processus actuel qui permet à divers organismes de traiter différemment divers sujets. Ces consultations ne devraient pas s'effectuer uniquement au sein des Nations Unies ou ne porter que sur un aspect de l'établissement des traités; d'autres institutions intéressées devraient également y participer.

et elles devraient porter sur tout autre sujet pertinent. En participant à la revue, nous espérons veiller à ce que l'on tienne compte de ces aspects de l'établissement des traités.

Le traité multilatéral a été extrêmement utile à la communauté internationale au chapitre de l'élaboration et de la codification du droit international et, fait tout aussi important, il a permis de réconcilier des points de vue opposés et d'établir un esprit de coopération internationale permettant de régler les affaires courantes des États. Nous devons mieux comprendre les méthodes et le processus d'établissement des traités multilatéraux afin d'en retirer les plus grands avantages possibles. Le Canada appuie entièrement une revue approfondie et détaillée du processus d'établissement des traités multilatéraux susceptible d'assurer que la codification de l'ensemble des pratiques internationales continue à contribuer au développement du droit international et au renforcement des liens entre les États.

3. La sécurité de l'aviation civile internationale

Parmi les faits saillants de la trente-deuxième Assemblée générale des Nations Unies se compte l'inscription à son ordre du jour de la question de la "Sécurité de l'aviation civile internationale", suite à une requête en ce sens de la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA). L'Assemblée générale a référé la question à la Commission politique spéciale. Après de nombreuses consultations, celle-ci a adopté par consensus une résolution qui, en particulier, réitère la condamnation de tout acte de piraterie aérienne par l'Assemblée générale, demande aux États de prendre les mesures nécessaires pour prévenir de tels actes et de ratifier les conventions existantes, et demande à l'OACI d'entreprendre d'urgence des efforts plus soutenus pour assurer la sécurité des liaisons aériennes.

Le 2 novembre 1977, Mlle Coline Campbell, député, représentante du Canada devant la Commission politique spéciale, a fait la déclaration suivante à ce sujet:

À l'instar d'autres États membres, le Canada considère que la "sécurité de l'aviation civile internationale" est une question importante qui requiert de toute urgence l'attention de l'Assemblée générale. Nous partageons l'inquiétude qui se manifeste au sein de la communauté internationale et de la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) devant la récente escalade des attaques brutales dont est victime l'aviation civile. Les événements tragiques des deux dernières semaines ont souligné la nécessité d'engager une action rapide pour prévenir et combattre de telles actions. Le Canada désire saisir cette occasion pour exprimer sa tristesse et son indignation par suite des deux récents détournements d'avions qui ont coûté la vie à d'innocentes victimes. Le Canada désire exprimer aux gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et du Viet Nam ainsi qu'aux familles des victimes ses plus sincères condoléances.

Il est clair que le problème des attaques terroristes contre l'aviation civile est de dimension internationale et qu'il commande une réaction internationale vigoureuse et concertée. Ces gestes insensés et désespérés ne respectent aucune frontière et menacent les citoyens de tous les pays.

Dans l'élaboration de nouvelles mesures internationales pour supprimer la piraterie et autres actes illégaux qui menacent la sécurité de l'aviation civile, il importera de se rappeler qu'un cadre a déjà été mis en place pour permettre la coopération internationale dans ce domaine et qu'il nous faut bâtir sur ces fondations. A cet égard, la résolution 2645 (SSV) sur le détournement d'aéronefs ou l'ingérence dans les liaisons aériennes civiles, adoptée par l'Assemblée générale le 25 novembre 1970, condamne explicitement et sans aucune exception tous les actes de détournement d'aéronefs ainsi que le fait de profiter de la capture illicite d'un aéronef pour prendre des otages. Cette position, qui fait de la piraterie aérienne un acte condamnable et punissable sans exception et sans égard au motif du responsable, a été inscrite dans diverses conventions importantes adoptées par les Nations Unies.

Je prends notamment pour exemple la Convention pour la répression et la capture illicite d'aéronefs adoptée à la Haye en 1970 et la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile adoptée à Montréal en 1971. On retrouve au coeur même des obligations juridiques créées par ces conventions le principe de la "poursuite ou de l'extradition". L'article 7 des deux conventions enjoint l'État sur le territoire duquel l'auteur présumé de l'une des infractions visées est découvert de traduire ce dernier devant les tribunaux ou de le remettre à un autre État ayant juridiction en vue de poursuites. L'objectif de ces conventions est de s'assurer que la personne qui commet un crime dans un pays et cherche refuge dans un autre ne pourra échapper à la justice. De surcroît, aux termes de l'article 2 de la Convention de la Haye et de l'article 3 de la Convention de Montréal, les États contractants s'engagent à punir de peines sévères les infractions en cause.

Les Conventions de la Haye et de Montréal, ainsi que la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs adoptée à Tokyo en 1963 ont reçu l'aval, dans toutes les régions du monde, de nombreux États pratiquant diverses doctrines politiques. Nous constatons que 88 pays ont maintenant adhéré à la Convention de Tokyo ou l'ont ratifiée, que 79 pays sont maintenant parties à la Convention de la Haye et que 75 pays sont maintenant parties à la Convention de Montréal ou l'ont ratifiée. Ces chiffres montrent qu'il existe une coopération grandissante au sein de la communauté internationale dans le but de veiller à ce que les coupables soient sévèrement punis. Il appert d'ailleurs que d'autres pays, de toutes les régions du monde, ajouteront bientôt leur nom à la liste croissante des signataires de ces conventions. De plus en plus de membres de la communauté internationale ferment leur porte aux pirates aériens et ces derniers doivent dorénavant opérer dans un monde qui leur est de plus en plus hostile. L'application de ces accords présente cependant encore de sérieuses lacunes, qui peuvent encourager d'autres actes de piraterie aérienne. C'est

pourquoi à la vingt-deuxième Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), tenue à Montréal du 13 septembre au 5 octobre 1977, la délégation du Canada a recommandé à la Commission juridique de prier le Secrétaire général de porter de nouveau à l'attention des États la résolution A 21-9 relative à la ratification rapide des conventions traitant des interventions illicites et de demander au Conseil d'étudier les moyens de rallier le plus large appui possible à ces conventions. Le Canada a noté avec satisfaction que ces recommandations ont reçu une approbation unanime au sein de la Commission juridique et s'attend qu'une étude détaillée soit menée à ce sujet dans un proche avenir.

Dans cette optique, nous appuyons l'appel lancé à tous les États qui ne sont pas encore parties à ces conventions afin qu'ils envisagent de les ratifier ou d'y adhérer dans les plus brefs délais. Cet appel, que nous retrouvons au paragraphe 3 du dispositif de la Résolution A/SPC/32/L.4 qui a été adoptée hier par consensus, a déjà été lancé par l'Assemblée générale dans les résolutions antérieures, non sans résultat comme je l'ai déjà indiqué. Le Canada espère que les États qui n'ont pas encore apposé leur signature à ces conventions acceptent de coopérer à tous les niveaux: international, régional et bilatéral.

Nous croyons que le projet de résolution L.4 asseoit sur des bases valables les mesures éventuelles que pourront prendre les États membres. Le paragraphe 1 du dispositif réaffirme la condamnation dont l'Assemblée générale a déjà frappé les actes de piraterie aérienne. Cette condamnation s'étend à tous les actes de violence commis contre les passagers, les équipages et les aéronefs, quel qu'en soit le motif. En toute conscience, l'humanité ne peut tolérer de tels actes, pas plus que la piraterie en haute mer, l'esclavage et le génocide, peu importe le motif ou la cause invoqué.

Le paragraphe 2 du dispositif demande à tous les États de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la commission de tels actes. De toute évidence, il faut que les aéronefs ou les sociétés aériennes améliorent les mesures de sécurité et que les États échangent davantage de renseignements. Le Canada réaffirme son appui à des mesures nationales et internationales à cette fin. Il s'est d'ailleurs fait le promoteur de colloques régionaux sur la sécurité qui seraient organisés sous les auspices de l'OACI. De telles rencontres contribueraient à augmenter l'efficacité des mesures nationales de sécurité et favoriseraient une plus grande uniformité au sein des régions. À la vingt-deuxième Assemblée de l'OACI le mois dernier, le Canada a proposé que la résolution A 21-23, intitulée "Mesures techniques de protection du transport aérien civil international contre les actes d'intervention illicite" soit modifiée de façon que l'OACI puisse plus facilement organiser de tels colloques. Cette modification a été adoptée et devrait ouvrir la voie à des consultations techniques accrues au niveau régional.

Le Canada est convaincu qu'il y a place pour d'autres interventions nationales et internationales. J'en ai mentionné deux qu'il faut poursuivre activement: une acceptation plus large des conventions de Tokyo, de la Haye et de Montréal et la tenue d'un plus grand nombre de colloques sur la sécurité au niveau régional. Ma délégation croit également en la nécessité, que

reflète le paragraphe 2 du projet de résolution, d'actions conjointes et séparées pour que les passagers, les équipages et les aéronefs des lignes civiles aériennes ne soient pas utilisés comme pièces de marchandage. La délégation du Canada, de concert avec d'autres délégations qui partagent ses vues, s'emploiera prioritairement à explorer toutes les avenues possibles pour une action efficace à cet égard.

Ma délégation aurait voulu que le libellé du paragraphe 4 du dispositif soit plus précis en ce qui a trait au suivi que l'OACI donnerait aux mesures adoptées par l'Assemblée. Nous croyons néanmoins que le langage de la résolution traduit la détermination des États membres des Nations Unies à poursuivre de façon urgente leurs efforts au sein de l'OACI pour garantir la sécurité du transport aérien et pour bloquer de façon décisive et efficace l'action des pirates aériens. Le Canada entend mener activement des consultations avec les autres délégations à l'Assemblée et au sein de l'OACI sur diverses mesures de suivi, y compris le renforcement de l'Annexe 17 de la Convention de Chicago relative à la sécurité matérielle des aéroports ainsi que d'autres mesures en vue d'une action conjointe entre États.

En sa qualité de coparrain du premier projet de résolution qui a servi de base à la présente résolution, le Canada est heureux que le projet de résolution L.4 ait été adopté par consensus. Il y voit un témoignage de la volonté internationale de combattre tous les actes d'ingérence illicite dans les liaisons aériennes civiles et pour assurer la sécurité du transport aérien international.

4. L'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages

Parmi les questions importantes débattues par la Commission juridique à la trente-deuxième session se compte celle de l'élaboration d'une Convention internationale contre la prise d'otages. L'inscription de cette question est le fruit d'une initiative de la République fédérale d'Allemagne qui avait abouti, à la trente et unième session de l'Assemblée générale, à l'adoption par consensus d'une résolution créant un comité spécial chargé d'élaborer la convention proposée. Le Comité spécial a entamé ses travaux en août 1977, sans pour autant arriver à élaborer un projet de convention à sa première session. Lors de sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission, a adopté une résolution par consensus renouvelant le mandat du Comité, qui se réunira à Genève en février 1978.

Le 5 décembre 1977, M. Philippe Kirsch, conseiller juridique à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies, a fait la déclaration suivante au sujet de la Convention:

Le gouvernement du Canada apporte son entier appui aux efforts internationaux visant à mettre un terme à la prise d'otages et à conclure, sous les auspices des Nations Unies, une Convention internationale contre de tels actes. La prise d'otages constitue une violation flagrante des droits fondamentaux de la personne, notamment le droit à la vie, à la liberté et à

la sécurité dont font état l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Tout comme les États ont cherché à protéger la personne et à maintenir l'ordre en se dotant chacun d'un système de droit criminel, de même la communauté internationale doit prendre des mesures pour prévenir et punir la prise d'otages par le biais de la coopération internationale.

Pour qui veut dégager les éléments essentiels d'une Convention sur la prise d'otages, les précédents juridiques internationaux ne manquent pas. Tant en Sixième Commission qu'au sein du Comité spécial de la prise d'otages, ma délégation a passé en revue les principes propres à soutenir une action internationale efficace. Un élément ressort clairement: qu'ils s'appliquent aux conflits armés ou à des situations qui se présentent en dehors d'un contexte de conflit armé, tous les instruments juridiques consultés interdisent formellement la prise d'otages, sans considération des motifs ou de l'identité des auteurs, ou encore de l'identité des victimes.

Cette interdiction se retrouve dans les Conventions de Genève de 1949 et dans les deux Protocoles additionnels à ses Conventions, adoptés en juin 1977 par la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit humanitaire international applicable en période de conflits armés. Parmi les autres précédents juridiques internationaux pertinents à la question de la prise d'otages et qui prévoient également des interdictions semblables, nous citerons la résolution de l'Assemblée générale n° 2645 (XXX) du 25 novembre 1970 qui condamne sans aucune exception tout acte de détournement d'aéronefs ou d'autres ingérences dans les liaisons aériennes civiles et la résolution A/32/8 du 12 novembre 1977 qui reprend cette condamnation.

De la même façon, la notion voulant que tous les actes de cette nature soient condamnés et sanctionnés par des peines, quels que soient les motifs de leurs auteurs, est à la base de trois conventions internationales qui, de l'avis du Canada, constituent le fondement des travaux du Comité spécial de la prise d'otages. Ce sont la Convention de la Haye pour la répression de la capture illicite d'aéronefs (1970), la Convention de Montréal pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile (1971) et la Convention de New York sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (1973). Ces Conventions reposent toutes trois sur un principe reconnu par de nombreux gouvernements dans toutes les régions du monde, le principe donnant à l'État le choix d'extrader le délinquant présumé ou de le poursuivre devant ses propres tribunaux. Du point de vue du Canada, la convention contre la prise d'otages devrait s'inspirer des précédents dont elle dispose sans perturber le cadre juridique établi et reconnu à l'échelle internationale ou faire double emploi avec lui.

Il ressort du rapport du Comité spécial de la prise d'otages que les questions essentielles y ont été discutées et que des progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'une Convention internationale contre la prise d'otages. À ce propos, ma délégation tient à souligner l'importante

contribution qu'a apportée la République fédérale d'Allemagne aux travaux du Comité en présentant le projet de Convention qu'on retrouve dans le document A/AC.L88/L.3. À notre avis, ce projet offre une solide base à la discussion de tous les éléments essentiels à une coopération internationale efficace contre la prise d'otages. Mon gouvernement appuie en particulier la proposition contenue dans ce projet d'étendre comme il se doit la juridiction des tribunaux nationaux compétents au-delà de la juridiction territoriale habituelle. La notion de juridiction universelle, de même que les dispositions sur l'extradition et la poursuite en justice, visent évidemment à empêcher que les délinquants n'échappent au châtement, quel que soit l'endroit où ils cherchent refuge.

Si le Comité spécial de la prise d'otages veut que ses travaux avancent avec la célérité qui s'impose étant donné la nature de la tâche qui lui est confiée, comme le souligne la résolution 31/103, il faut qu'il puisse se pencher sur des propositions de textes précis et concrets. Il sera également nécessaire d'étudier un certain nombre de questions laissées sans réponse lors de la dernière session du Comité.

L'une d'elle est la proposition faite par certaines délégations à la première session du Comité concernant l'application de la convention aux mouvements de libération nationale. Le Canada souscrit au principe de l'autodétermination des peuples conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. Cependant, le Canada n'appuie pas l'emploi de la violence en tant que moyen de régler les conflits et différends politiques. À plus forte raison, mon gouvernement ne pourrait-il, en aucune circonstance, accepter que la prise d'otages, un acte universellement condamné, soit considérée comme un moyen d'action vers la réalisation de quelque objectif que ce soit, quelle qu'en soit la justification.

Une autre question soulevée par certaines délégations lors de la session du Comité est celle de la possibilité d'inclure dans la Convention une disposition sur la question de la prise d'otages commise par un État. Comme les actes des États sont régis par un certain nombre d'instruments internationaux déjà en vigueur, le Canada estime que l'étude de cette question au Comité spécial de la prise d'otages ferait double emploi avec des travaux déjà en cours aux Nations Unies et ailleurs. Il estime en outre que l'étude de cette question causerait au Comité d'insurmontables difficultés et le détournerait de sa tâche centrale, qui est de prévenir les actes de prise d'otages et de punir les individus qui s'en rendent coupables. Cette façon d'aborder le problème est conforme au cadre juridique établi par les Conventions de La Haye (1970), de Montréal (1971) et de New York (1973) et indispensable, à notre avis, au succès des travaux du Comité conformément au mandat défini dans la résolution 31/103.

Ma délégation partage la vive inquiétude que suscitent chez la communauté internationale la fréquence des actes de prise d'otages et la nécessité de mettre au point des mesures internationales efficaces pour y remédier. C'est pourquoi le Canada est heureux de coparrainer la résolution L.10 qui renouvelle le mandat du Comité spécial pour une année supplémentaire. Le Comité a entrepris sa tâche de rédaction d'une Convention

internationale sur la prise d'otages sur une bonne base et a bien entamé ses travaux lors de sa première session. Nous espérons qu'il pourra terminer ceux-ci à la session de 1978 et soumettre un projet de Convention à la trente-troisième Assemblée générale. Nous souhaitons que les États adoptent cette résolution à l'unanimité, manifestant ainsi la volonté de la communauté internationale de lutter de façon concrète contre la prise d'otages.

International Convention on the Taking of Hostages, 1979. The Convention is a landmark in the history of international law, as it is the first time that a specific crime has been defined and punished under international law. The Convention is a result of the work of the International Commission on International Law, which was established in 1974. The Commission was created by the General Assembly of the United Nations in response to the growing number of hostage-taking incidents. The Commission's mandate was to study the problem of hostage-taking and to recommend measures to prevent and punish such acts. The Commission's work was completed in 1978, and the Convention was adopted by the General Assembly in 1979. The Convention is a key instrument in the fight against hostage-taking, and it is a testament to the commitment of the international community to the rule of law and the protection of human rights.

Si le Comité spécial de la prise d'otages veut que ses travaux avancent avec la célérité qui s'impose dans le cadre de la tâche qui lui est confiée, comme la résolution A/34/103 le recommande, il sera également nécessaire d'étudier un certain nombre de questions laissées sans réponse lors de la dernière session du Comité.

L'une d'elles est la proposition faite par certaines délégations à la première session du Comité concernant l'application de la convention aux mouvements de libération nationale. Le Canada soutient au principe le autodétermination des peuples conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. Cependant, le Canada n'appuie pas l'emploi de la violence en tant que moyen de régler les conflits et différends politiques. À plus forte raison, son gouvernement ne pourrait, en aucune circonstance, accepter que la prise d'otages, en tant que moyen de réaliser un quelconque objectif que ce soit, quelle qu'en soit la justification.

Une autre question soulevée par certaines délégations lors de la session du Comité est celle de la possibilité d'inclure dans la Convention une disposition sur la question de la prise d'otages exercée par un État. Comme les actes des États sont régis par un certain nombre d'instruments internationaux déjà en vigueur, le Canada estime que l'étude de cette question au Comité spécial de la prise d'otages ferait double emploi avec des travaux déjà en cours aux Nations Unies et ailleurs. Il estime en outre que l'étude de cette question causerait au Comité d'insurmontables difficultés et le détournerait de sa tâche centrale, qui est de prévenir les actes de prise d'otages et de punir les individus qui s'en rendent coupables. Cette façon d'aborder le problème est conforme au cadre juridique établi par les Conventions de La Haye (1970), de Montréal (1971) et de New York (1973) et indispensable, à notre avis, au succès des travaux du Comité conformément au mandat défini dans la résolution 31/103.

Ma délégation partage la vive inquiétude que suscitent chez la communauté internationale la fréquence des actes de prise d'otages et la nécessité de mettre au point des mesures internationales efficaces pour y remédier. C'est pourquoi le Canada est heureux de coparrainer la résolution L.10 qui renouvelle le mandat du Comité spécial pour une année supplémentaire. Le Comité a entrepris sa tâche de rédaction d'une Convention

LA CHARTRE DES NATIONS UNIES

DEUXIÈME PARTIE
ANNEXES

Après deux mois de discussions à son franc-pensé, la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation Internationale des Nations Unies le 24 octobre 1945. Les Nations Unies ont été constituées le 24 octobre 1945.

La Charte des Nations Unies a été adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation Internationale des Nations Unies le 24 octobre 1945.

Nom	Date	Signature
Albanie	14/12/41	
Argentine	26/06/42	
Australie	27/01/42	
Autriche	25/09/45	
Belgique	28/09/45	
Bénin	28/09/45	
Bhoutan	28/09/45	
Birmanie	28/09/45	
Bulgarie	28/09/45	
Canada	28/09/45	
Chine	28/09/45	
Colombie	28/09/45	
Cuba	28/09/45	
États-Unis	28/09/45	
France	28/09/45	
Grande-Bretagne	28/09/45	
Inde	28/09/45	
Indonésie	28/09/45	
Israël	28/09/45	
Italie	28/09/45	
Liban	28/09/45	
Libéria	28/09/45	
Malaisie	28/09/45	
Mexique	28/09/45	
Népal	28/09/45	
Norvège	28/09/45	
Philippines	28/09/45	
Pologne	28/09/45	
Roumanie	28/09/45	
Soudan	28/09/45	
Suède	28/09/45	
Suisse	28/09/45	
Taiwan	28/09/45	
Tchécoslovaquie	28/09/45	
Togo	28/09/45	
Turquie	28/09/45	
Union soviétique	28/09/45	
Yémen	28/09/45	

La Charte des Nations Unies a été adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation Internationale des Nations Unies le 24 octobre 1945.

A. LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Après deux mois de discussions à San Francisco lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, les représentants de 50 pays, dont le Canada, ont signé la Charte des Nations Unies le 26 juin 1945. Le Canada avait joué un rôle des plus actifs au cours de la Conférence et bon nombre de propositions canadiennes ont été incorporées à la Charte, qui est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

Le Préambule de la Charte exprime les objectifs fondamentaux des 51 membres fondateurs et de ceux qui ont été admis aux Nations Unies depuis octobre 1945.

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins."

B. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Les États membres

L'Assemblée générale est composée des représentants des 149 États membres de l'Organisation des Nations Unies, chaque État ayant droit à cinq représentants.

	Date d'admission aux Nations Unies		Date d'admission aux Nations Unies
Afghanistan	19/11/46	*Danemark	
*Afrique du Sud		Djibouti	20/09/77
Albanie	14/12/55	Égypte	24/10/45
Algérie	08/10/62	El Salvador	
Angola	01/12/76	Émirats arabes unis	09/12/71
*Arabie Saoudite		Empire centrafricain	20/09/60
*Argentine		*Équateur	
*Australie	14/12/55	Espagne	14/12/55
Autriche		*États-Unis d'Amérique	
Bahamas	18/09/73	*Éthiopie	
Bahreïn	21/09/71	Fidji	13/10/70
Bangladesh	17/09/74	Finlande	14/12/55
Barbade	09/12/66	*France	
*Belgique	20/09/60	Gabon	20/09/60
Bénin	21/09/71	Gambie	21/09/65
Bhoutan	19/04/48	Ghana	08/03/57
Birmanie		*Grèce	
*Bolivie	17/10/66	Grenade	17/09/74
Botswana		*Guatemala	
*Brésil	14/12/55	Guinée	12/12/58
Bulgarie	18/09/62	Guinée-Bissau	17/09/74
Burundi		Guinée équatoriale	12/11/68
*Canada		Guyane	20/09/66
Cap-Vert	16/09/75	*Haïti	
*Chili		Haute Volta	20/09/60
*Chine	20/09/60	*Honduras	
Chypre		Hongrie	14/12/55
*Colombie	12/11/75	*Inde	
Comores		Indonésie	28/09/50
*Costa Rica	20/09/60	*Irak	
Côte d'Ivoire		*Iran	
Cuba			

* Membres originaires, c'est-à-dire les membres qui ont participé à la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale, à San Francisco en 1945 ou qui avaient signé la "Déclaration des Nations Unies" du 1er janvier 1942 et qui ont signé et ratifié la Charte, le 26 juin 1945.

Les Etats membres

	Date d'admission aux Nations Unies		Date d'admission aux Nations Unies
Irlande	14/12/55	*Philippines	
Islande	19/11/46	*Pologne	
Israël	11/05/49	Portugal	14/12/55
Italie	14/12/55	Qatar	21/09/71
Jamaïque	18/09/62	République arabe	
Japon	18/12/56	libyenne	14/12/55
Jordanie	14/12/55	République-Unie	
Kampuchea démocratique	14/12/55	de Tanzanie	14/12/61
Kenya	16/12/63	République-Unie	
Koweït	14/05/63	du Cameroun	20/09/60
Laos, République démocratique populaire du	14/12/55	Roumanie	14/12/55
Lesotho	17/10/66	*Royaume-Uni de	
*Liban		Grande-Bretagne et	
*Libéria		d'Irlande du Nord	
*Luxembourg		Rwanda	18/09/62
Madagascar	20/09/60	Samoa	15/12/76
Malaisie	17/09/57	Sao Tomé-et-	
Malawi	01/12/64	Principe	16/09/75
Maldives	21/09/65	Sénégal	28/09/60
Mali	28/09/60	Seychelles	21/09/76
Malte	01/12/64	Sierra Leone	27/09/61
Maroc	12/11/56	Singapour	21/09/65
Maurice	24/04/68	Somalie	20/09/60
Mauritanie	27/10/61	Souaziland	24/09/68
*Mexique		Soudan	12/11/56
Mongolie	27/10/61	Sri Lanka	14/12/55
Mozambique	16/09/75	Suède	19/11/46
Népal	14/12/55	Surinam	04/12/75
*Nicaragua		Tchad	20/09/60
Niger	20/09/60	*Tchécoslovaquie	
Nigéria	07/10/60	Thaïlande	16/12/46
*Norvège		Togo	20/09/60
*Nouvelle-Zélande		Trinité et Tobago	18/09/62
Oman	7/10/71	Tunisie	12/11/56
Ouganda	25/10/62	*Turquie	
Pakistan	30/09/60	*URSS	
*Panama		*Uruguay	
Papouasie - Nouvelle-		Venezuela	15/11/45
Guinée	10/10/75	Yémen	30/09/47
*Paraguay		Yémen démocratique	14/12/67
*Pays-Bas		*Yougoslavie	
*Pérou		Zaïre	20/09/60
		Zambie	01/12/64

Les États membres

Date
d'admission aux
Nations Unies

- *République arabe syrienne
- République démocratique allemande 18/09/73
- *République Dominicaine
- République fédérale d'Allemagne 18/09/73
- *République socialiste soviétique de Biélorussie
- *République socialiste soviétique d'Ukraine
- République socialiste du Viet Nam 20/09/77

Les Observateurs

Le statut d'observateur n'est pas prévu dans la Charte des Nations Unies. Au cours des années, cependant, le Secrétaire général l'a accordé à des États non membres qui entretenaient quelque rapport avec l'Organisation, par exemple à titre de membre d'une institution spécialisée. Cinq pays ont actuellement une mission d'observation à New York: la Suisse, Monaco, le Saint-Siège, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée.

Par des résolutions spéciales, l'Assemblée générale a également accordé le statut d'observateur à six associations de pays: L'OEA, la Ligue arabe, L'OUA, la CEE, le COMECON et la Conférence islamique. En 1974, elle a fait de même pour l'Organisation de libération de la Palestine. À la trente et unième session, elle a acquiescé à la demande du Secrétariat du Commonwealth, qui était coparrainée par le Canada.

Le statut d'observateur a également été accordé à la Swapo (l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain).

2. Les regroupements d'États au sein des Nations Unies

a) Les groupes régionaux*

Les membres permanents du Conseil de sécurité

Chine	France	URSS
États-Unis	Royaume-Uni	

Europe de l'Ouest (et autres États)**

Australie	Grèce	Norvège
Autriche	Irlande	Pays-Bas
Belgique	Islande	Portugal
Canada	Italie	République fédérale d'Allemagne
Danemark	Luxembourg	Suède
Espagne	Malte	Turquie
Finlande	Nouvelle-Zélande	

* Ces regroupements officiels ont été établis pour répondre aux résolutions 1990 et 1991 de la 18e session de l'Assemblée générale.

** La France et le Royaume-Uni sont membres du "groupe des pays de l'Europe de l'Ouest"; les États-Unis s'abstiennent. Cependant, ceux-ci et le Japon assistent à certaines réunions du groupe, en particulier aux réunions régionales des Deuxième et Cinquième Commissions. Lors de la tenue d'élection aux organes auxiliaires (économiques et sociaux surtout), les observateurs sont considérés comme faisant partie du groupe et occupent les sièges qui leur sont attribués.

Europe de l'Est

Albanie
Bulgarie
Hongrie
Pologne

République démocratique
allemande
R.S.S. de Biélorussie
R.S.S. d'Ukraine

Roumanie
Tchécoslovaquie
Yougoslavie

Afrique et Asie

Afrique

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burundi
Cap-Vert
Comores
Côte d'Ivoire
Djibouti
Égypte
Empire centrafricain
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée

Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Haute-Volta
Kenya
Lesotho
Libéria
Libye
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Niger
Nigéria
Ouganda

République populaire
du Congo
République-Unie du
Cameroun
République-Unie de
Tanzanie
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Souaziland
Soudan
Tchad
Togo
Tunisie
Zaïre
Zambie

Asie

Afghanistan
Arabie Saoudite
Bahrein
Bangladesh
Bhoutan
Birmanie
Chypre
Émirats arabes unis
Fidji
Inde
Indonésie
Irak
Iran
Israël
Japon
Jordanie

Kampuchea démocratique
Koweït
Liban
Malaisie
Maldives
Mongolie
Népal
Oman
Pakistan
Papouasie - Nouvelle-
Guinée
Philippines
Qatar
République arabe
syrienne

République démocra-
tique du Yémen
République démocra-
tique populaire du
Laos
République socialiste
du Viet Nam
Samoa
Singapour
Sri Lanka
Thaïlande
Yémen

Amérique latine

Argentine	El Salvador	Nicaragua
Bahamas	Équateur	Panama
Barbade	Grenade	Paraguay
Bolivie	Guatemala	Pérou
Brésil	Guyane	République Dominicaine
Chili	Haïti	Surinam
Colombie	Honduras	Trinité et Tobago
Costa Rica	Jamaïque	Uruguay
Cuba	Mexique	Venezuela

b) Les pays non alignés

Voici la liste des pays qui ont participé à la Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu à Colombo (Sri Lanka), en août 1976:

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Bangladesh, Bahrein, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Burundi, Cameroun, Cap-vert, Chypre, Comores, Congo, Corée (République populaire démocratique), Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Empire centrafricain, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyane, Inde, Indonésie, Irak, Haute-Volta, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Libye (république arabe de), Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, OLP, Ouganda, Panama, Pérou, Qatar, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Souaziland, Soudan, Sri Lanka, Syrie (République arabe de), Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Viet Nam (République socialiste du), Yémen (R.D.P.), Yémen (R.A.), Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Étaient présents à la Conférence en tant qu'observateurs:

Barbade, Bolivie, Brésil, Équateur, El Salvador, Grenade, Mexique, Uruguay, Venezuela, Afrique du Sud (Congrès national africain et Congrès panafricain d'Azanie), Namibie, Porto Rico (Parti socialiste de), Organisation des Nations Unies, OUA, Ligue arabe, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Conférence islamique, Conseil national africain de Zimbabwe.

Les pays suivants étaient présents en tant qu'invités:

Autriche, Finlande, Philippines, Portugal, Roumanie, Suède et Suisse.

La conférence a accordé un statut spécial à Bélize incluant le droit de s'adresser aux délégués.

c) Les pays membres du Commonwealth

Australie (1901)*, Bahamas (1973), Bangladesh (1972), Barbade (1966), Botswana (1966), Canada (1867), Chypre (1961), Dominique, Fidji (1970), Gambie (1965), Ghana (1957), Grande-Bretagne, Grenade (1974), Guyane (1966), Inde (1947), Jamaïque (1962), Kenya (1963), Lesotho (1966), Malaisie (1966), Malawi (1964), Malte (1964), Maurice (1968), Nauru (1968)**, Nigéria (1957), Nouvelle-Zélande (1907), Ouganda (1962) Papouasie - Nouvelle-Guinée (1960), Samoa occidentales (1970), Seychelles (1976), Sierra Leone (1961), Singapour (1965), Souaziland (1968), Sri Lanka (1948), Tanzanie (1961), Togo (1970), Trinité et Tobago (1962), Zambie (1964).

* Date d'admission

** Nauru possède le statut de membre associé.

d) Le Groupe des 77

Liste des pays connus sous le nom de "Groupe des 77", comprenant aussi les pays dont les gouvernements ont signé la "Déclaration commune des pays en voie de développement", à l'issue de la Première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève en 1964. (À l'heure actuelle, 113 pays sont membres du "Groupe des 77" dont le nom tire son origine du fait que 77 gouvernements avaient signé la Déclaration.)

Afghanistan*, Algérie*, Angola, Arabie Saoudite*, Argentine*, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie*, Bolivie*, Botswana, Brésil*, Burundi*, Cameroun*, Cap-Vert, Chili*, Chypre*, Colombie*, Comores, Congo*, Costa Rica*, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte*, El Salvador*, Émirats arabes unis, Empire centrafricain*, Équateur*, Éthiopie*, Fidji, Gabon*, Gambie, Ghana*, Grenade, Guatemala*, Guinée*, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyane, Haïti*, Haute Volta*, Honduras*, Inde*, Indonésie*, Irak*, Iran*, Jamaïque*, Jordanie*, Kampuchea démocratique, Kenya*, Koweït*, Laos*, Lesotho, Liban*, Libéria*, Madagascar*, Malaisie*, Malawi, Maldives, Mali*, Malte, Maroc*, Maurice, Mauritanie*, Mexique*, Mozambique, Népal*, Nicaragua*, Niger*, Nigéria*, OLP, Oman, Ouganda*, Pakistan*, Panama*, Papouasie, Nouvelle-Guinée, Paraguay*, Pérou*, Philippines*, Qatar, République arabe libyenne*, République arabe syrienne*, République de Corée*, République démocratique populaire du Yémen, République Dominicaine*, République-unie de Tanzanie*, Roumanie, Rwanda*, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal*, Seychelles, Sierra Leone*, Singapour, Somalie*, Souaziland, Soudan*, Sri Lanka*, Tchad*, Thaïlande*, Togo*, Trinité et Tobago*, Tunisie*, Uruguay*, Venezuela*, Viet Nam (République socialiste du)*, Yémen*, Yougoslavie*, Zaïre, Zambie.

* Signataires originaires de la Déclaration.

3. L'organigramme de l'Organisation des Nations Unies

4. L'Assemblée générale

a) Ses fonctions

L'Assemblée générale est l'organe plénier des Nations Unies et groupe les représentants de tous les États membres.

Ses fonctions officielles sont les suivantes:

examiner les principes de la coopération internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité, y compris les principes du désarmement et du contrôle des armements, et faire des recommandations à ce sujet;

discuter tout problème qui touche à la paix et à la sécurité et, sauf dans les cas où un différend ou une situation est à l'étude au Conseil de sécurité, faire des recommandations à cet égard;

discuter toute question qui entre dans le cadre de l'application de la Charte ou qui touche aux pouvoirs et fonctions de tout organe des Nations Unies et, sauf dans les cas susmentionnés, faire des recommandations sur la question;

engager des études et faire des recommandations visant à promouvoir la coopération politique internationale, le développement du droit international et sa codification, la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous et la collaboration internationale dans les domaines économique, social, culturel, éducatif et sanitaire;

recevoir et examiner les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies;

faire des recommandations pour le règlement pacifique de toutes les situations qui pourraient mettre en danger les relations amicales entre nations, quelle que soit l'origine de ces situations;

surveiller, par l'intermédiaire du Conseil de tutelle, l'exécution des accords de tutelle pour toutes les régions qui ne sont pas désignées comme stratégiques;

élire les dix membres non permanents du Conseil de sécurité, les membres du Conseil de tutelle; prendre part avec le Conseil de tutelle à l'élection des juges de la Cour internationale de Justice; sur la recommandation du Conseil de sécurité, nommer le secrétaire général; élire les cinquante-quatre membres du Conseil économique et social.

b) Le président et les vice-présidents

L'Assemblée générale est dirigée par le président, qui est élu au début de chaque session et qui assume ses fonctions jusqu'à la clôture. Les pouvoirs généraux du président consistent à prononcer l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la session, diriger les discussions en séance plénière, assurer l'application du règlement, donner la parole, mettre les questions aux voix et proclamer les décisions.

Lors de l'élection du président on tient compte du principe voulant que des représentants des diverses régions doivent occuper ce poste à tour de rôle.

Les vice-présidents

L'Assemblée générale élit aussi dix-sept vice-présidents. Si le président est obligé de s'absenter pendant une séance ou une partie de séance, il charge un des vice-présidents de le remplacer.

En 1963, l'Assemblée générale a décidé que les vice-présidents seraient élus suivant la répartition suivante:

- a) sept du groupe afro-asiatique
- b) un du groupe de l'Europe orientale
- c) trois du groupe de l'Amérique latine
- d) deux du groupe de l'Europe occidentale et des autres pays (qui comprend le Canada)
- e) cinq des États qui sont membres permanents du Conseil de sécurité

Remarque: L'élection du président a pour effet de réduire d'une personne le nombre des vice-présidents de la région à laquelle il appartient.

c) Les grandes commissions

L'Assemblée générale accomplit la plus grande partie de son travail par l'intermédiaire de sept grandes commissions auprès desquelles tous les membres ont le droit d'être représentés. Chaque membre peut être représenté seulement par une personne à chacune des grandes commissions, mais il peut aussi affecter des conseillers et des experts à ses commissions. Sur désignation du président de la délégation intéressée, ces conseillers et ces experts peuvent agir en qualité de membres des commissions. Le quorum est constitué par un quart des membres de la commission, mais la présence de la majorité des membres est requise pour la mise aux voix d'une question. Les décisions sont prises à la majorité des voix. (Voir le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, article 98-134.)

Les sept présidents des grandes commissions sont élus en respectant la répartition géographique suivante:

- a) trois du groupe afro-asiatique
- b) un du groupe de l'Europe orientale
- c) trois du groupe de l'Amérique latine
- d) un du groupe de l'Europe occidentale et des autres pays
- e) un de l'un des deux groupes précédents, alternativement, chaque année.

Les grandes commissions sont:

LA PREMIÈRE COMMISSION	- Commission des questions politiques et de sécurité (y compris la réglementation des armements)
LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE	- Commission responsable des questions politiques non examinées par la Première Commission
LA DEUXIÈME COMMISSION	- Commission économique et financière
LA TROISIÈME COMMISSION	- Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles
LA QUATRIÈME COMMISSION	- Commission de tutelle (y compris les territoires non autonomes)
LA CINQUIÈME COMMISSION	- Commission des questions administratives et budgétaires
LA SIXIÈME COMMISSION	- Commission des questions juridiques

L'Assemblée, en règle générale, renvoie toutes les questions inscrites à son ordre du jour à l'une des grandes commissions, à un comité mixte ou à un comité spécial établi pour la circonstance. Ces organes soumettent leurs propositions à l'approbation de l'Assemblée réunie en séance plénière. Les questions dont l'étude n'a pas été confiée à l'une des grandes commissions sont traitées par l'Assemblée elle-même en séance plénière.

d) Les autres organes

En plus des grandes commissions, différents organes aident l'Assemblée générale dans l'accomplissement de sa tâche:

- 1) Le Bureau, qui se compose du président, des dix-sept vice-présidents de l'Assemblée, et des présidents des sept grandes commissions, est un organe de direction qui se réunit pendant la première semaine de la session pour recommander l'inscription de points à l'ordre du jour, l'attribution de points de l'ordre du jour aux commissions et pour surveiller le bon fonctionnement du travail de l'Assemblée;
- 2) Le Comité de vérification des pouvoirs, qui est nommé par le président à chaque session, vérifie les pouvoirs des représentants (l'URSS et les États-Unis sont traditionnellement membres du Comité);
- 3) Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui comprend des experts financiers, est chargé de l'examen du budget des Nations Unies;
- 4) Le Comité des contributions conseille l'Assemblée générale au sujet de la répartition des dépenses de l'Organisation parmi les membres;
- 5) Le Comité des conférences conseille l'Assemblée générale quant au programme de conférences et entre les sessions, agit au nom de celle-ci.

Des organes subsidiaires et spéciaux sont constitués s'il y a lieu.

f) Le vote

Le vote sur des questions importantes (recommandations sur la paix et la sécurité, élection de membres des organismes, admission, suspension et expulsion des membres, questions de tutelle et questions budgétaires) se fait à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

Le vote sur les autres questions se fait à la majorité simple des voix. Chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix.

Pour déterminer les majorités des deux tiers ou les majorités simples, seuls les "oui" et les "non" sont comptés, non les abstentions. Toutefois, dans la pratique des Nations Unies, l'abstention est devenue un moyen respecté et largement utilisé d'indiquer la position d'un gouvernement sur des questions à l'égard desquelles divers éléments contradictoires entrent en jeu et dans les cas où un simple vote par "oui", ou par "non" ne serait pas une expression exacte de son attitude. Il y a très souvent des explications de vote, avant ou après la mise aux voix.

g) La session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, le troisième mardi de septembre. Cette session dure environ trois mois. Des sessions extraordinaires peuvent également être convoquées à la demande du Conseil de sécurité, d'une majorité des membres des Nations Unies, ou d'un membre (si la majorité des membres l'approuve). Une session extraordinaire d'urgence peut aussi être convoquée dans un délai de vingt-quatre heures après réception d'une demande à cet effet émanant soit du Conseil de sécurité à la suite d'un vote affirmatif de neuf membres de ce Conseil, soit de la majorité des membres des Nations Unies ou d'un membre (si la majorité l'approuve).

Les sessions sont ouvertes par le président de la session antérieure (ou par le président de la délégation de son pays) et la première tâche à l'ordre du jour, après la nomination du Comité de vérification des pouvoirs, est l'élection d'un nouveau président pour les douze mois à venir. Une tradition bien établie veut que le président ne soit pas le représentant d'une grande puissance. Il est élu par scrutin secret, mais normalement des arrangements privés sont faits avant l'ouverture de la session pour qu'on trouve un candidat qui puisse obtenir une forte majorité.

Les pouvoirs du président sont limités, mais un haut fonctionnaire compétent peut faire beaucoup par son influence personnelle pour aplanir les difficultés d'une session et pour sauvegarder les intérêts de l'Organisation en dépit des pressions des divers groupes d'États.

À côté du nouveau président sont assis le secrétaire général des Nations Unies et le sous-secrétaire général aux affaires de l'Assemblée qui, en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale, joue un rôle analogue à celui du greffier du parlement par rapport à l'orateur de la Chambre des communes.

Après l'élection des vice-présidents de Commissions (points suivants de l'ordre du jour), le secrétaire général signale à l'Assemblée générale "toutes questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité a été saisi".

Une fois l'ordre du jour adopté, il y a une discussion générale qui dure souvent plus de trois semaines; à cette occasion, presque tous les États membres présentent les principaux objectifs de la politique de leurs gouvernements sous la forme d'un tour d'horizon des grandes affaires mondiales.

La discussion générale est suivie de la présentation des rapports du secrétaire général, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social (ECOSOC), du Conseil de tutelle, de la Cour internationale de Justice (CIJ) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Viennent ensuite les élections des membres de divers conseils, comités et commissions de l'ONU.

Tous les autres points de l'ordre du jour ont trait à des questions déterminées. Certaines sont connues de longue date et sont reportées d'une session à l'autre. D'autres traduisent le souci qu'ont les Nations Unies d'aborder les problèmes de l'heure et sont ajoutées à l'ordre du jour à la demande du secrétaire général, d'un des organes principaux des Nations Unies ou d'un État membre.

5. Le Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité est le principal organe de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité. Il est composé de quinze membres, dont cinq sont permanents et jouissent chacun d'un droit de veto. Les dix membres non permanents sont élus pour une période de deux ans par l'Assemblée générale qui, pour ce faire, "tient spécialement compte, en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation, et aussi d'une répartition géographique équitable" (Charte des Nations Unies).

Pour sa part, le Canada a fait partie du Conseil de sécurité en 1948-1949, en 1958-1959 et en 1967-1968 et lors de la 31^e session de l'Assemblée générale, il a été réélu pour les années 1977-1978.

La composition du Conseil de sécurité est la suivante:

	<u>1978</u>
Membres permanents	États-Unis URSS Royaume-Uni France Chine

Afrique	Nigéria Maurice Gabon
Asie	Koweït Inde
Amérique latine	Bolivie Venezuela
Europe occidentale et autres	Canada République fédérale d'Allemagne
Europe orientale	Tchécoslovaquie

6. La liste des hauts fonctionnaires des organismes spéciaux et des institutions spécialisées

Waldheim, Kurt (Autriche)	Secrétaire général de l'ONU
Hauts fonctionnaires des organismes spéciaux des Nations Unies de rang équivalent	
Corea, Gamani (Sri Lanka)	Secrétaire général de la Conférence sur le commerce et le développement (CNUCED)
Labouisse, Henry R. (É-U)	Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE/UNICEF)
Hartling, Paul (Norvège)	Haut-Commissaire pour les réfugiés
McElhiney, Thomas W. (É-U)	Commissaire général de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de la Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Morse, Bradford (É-U)	Administrateur des Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Nicol, Davidson (Sierra Leone)	Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Khane, Abderrahmane (Algérie)	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)
Tolba, Dr. Mostafa (Égypte)	Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Institutions spécialisées, AIEA et GATT	
Blanchard, Francis (France)	Directeur général de l'OIT

Saouma, Edouard (Liban)	Directeur général de la FAO
M'Bow, Amadou M. (Sénégal)	Directeur général de l'UNESCO
Mahler, Halfdan (Danemark)	Directeur général de l'OMS
McNamara Robert S. (É-U)	Président de la BIRD et de la SFI
Witteveen, H. Johannes (Pays-Bas)	Président du Conseil d'administration du FMI
Lambert, Yves (France)	Secrétaire général de l'OACI
Sobhi, Mohamed Ibrahim (Égypte)	Directeur général de l'UPU
Mili, Mohamed (Tunisie)	Secrétaire général de l'UIT
Davies, David A. (R-U)	Secrétaire général de l'OMM
Srivastava, C.P. (Inde)	Secrétaire général de l'OMCI
Bogsch, Arpad (É-U)	Directeur général de l'OMPI

AIEA

La constitution de l'Agence internationale de l'Énergie atomique est entrée en vigueur le 29 juillet 1957. Cette agence n'est pas une institution spécialisée de l'ONU mais plutôt une organisation intergouvernementale indépendante, sous l'égide des Nations Unies. Le but de cette agence, tel que défini pas sa constitution, est d'accélérer et de renforcer les effets de l'emploi de l'énergie atomique sur le plan de la paix, de la santé et de la prospérité dans le monde. M. Sigvard Eklund (Suède) est le directeur général de l'AIEA.

Le GATT

En théorie, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) constitue un palier intermédiaire vers une organisation internationale plus complète. En pratique, toutefois, cette organisation existe depuis trente ans en tant qu'organe virtuellement autonome, administré par son propre secrétariat et régi par les parties contractantes de l'Accord, notamment par le Canada. Actuellement, 84 pays sont membres du GATT et les principales négociations commerciales multilatérales ont été conduites sous ses auspices. Le directeur général de l'Accord est M. Oliver Long (Suisse).

C. LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

1. Les objectifs et les politiques du Canada aux Nations Unies

Comme les activités des Nations Unies touchent plusieurs sinon tous les objectifs et politiques que le Canada s'est fixés à l'échelle nationale, ce dernier considère les Nations Unies comme un instrument important en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs et politiques dans leur contexte international. Depuis la révision de sa politique étrangère, le Canada a surtout mis l'accent à l'ONU sur les thèmes suivants: croissance économique, justice sociale, qualité de la vie et paix et sécurité.

L'attitude du Canada se fonde sur le principe que sa participation active pourra aider les Nations Unies à devenir un instrument efficace de coopération internationale et sur la conviction qu'il importe d'appuyer l'Organisation de façon à ce qu'elle puisse mieux réaliser les objectifs de sa Charte.

Le Canada poursuit à l'ONU les objectifs suivants, dont on trouvera une description détaillée dans le document intitulé "Politique étrangère au service des Canadiens": Nations Unies (publié en 1970):

1. Contribuer au développement économique et social.
2. S'efforcer de freiner la course aux armements.
3. Contribuer à l'établissement et au maintien de la paix au sein des Nations Unies.
4. Concilier les objectifs du Canada en Afrique australe.
5. Collaborer à l'assainissement du milieu humain.
6. Encourager la coopération dans l'usage pacifique du réseau de satellites internationaux.
7. Développer la coopération internationale dans l'usage des fonds marins au delà des limites de la juridiction nationale.
8. Promouvoir le respect des droits de l'homme, l'adhésion aux conventions des Nations Unies et leur observance.
9. Contribuer au développement et à la codification du droit international.
10. Exprimer la dualité linguistique du Canada aux Nations Unies.
11. Participer au développement des institutions de l'ONU, lieu où s'harmonisent les politiques nationales.

Des progrès ont été réalisés dans la poursuite de ces objectifs depuis qu'ils ont été formulés, et les visées canadiennes ont été définies avec plus de clarté en ce qui a trait, par exemple, à la réalisation de l'égalité raciale en Afrique australe et aux négociations sur l'élaboration d'un nouveau droit de la mer.

2. La participation du Canada à l'Assemblée générale

a) Le Bureau des affaires des Nations Unies

Le Bureau des affaires des Nations Unies (UNP) a reçu la responsabilité de gérer la politique du Canada concernant les Nations Unies et de coordonner sa participation aux activités de l'ONU. La politique du Canada repose sur le principe que le pays doit continuer à aider l'ONU à remplir les obligations que lui impose sa Charte et oeuvrer au renforcement de l'ONU instrument concret de coopération internationale. La poursuite de ces objectifs se fait en consultation étroite avec les autres bureaux, ministères et organismes du gouvernement.

La Direction des affaires institutionnelles et sociales des Nations Unies (UNS) est chargée de coordonner la politique et l'activité du Canada qui touchent le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, les organismes spécialisés des Nations Unies et les agences spécialisées. Les questions des droits de l'homme et les Nations Unies liées au développement social ressortissent à cette Direction. En outre, elle est chargée d'examiner les questions administratives, financières et procédurières.

La Direction des affaires politiques des Nations Unies (UNO) évalue les implications politiques des événements survenus au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans les autres organisations de l'ONU, et coordonne la politique et les activités du Canada dans ces domaines. Elle se charge également du placement de Canadiens dans les organisations internationales.

En assumant la direction, la coordination et la liaison, les deux directions s'efforcent d'exploiter au maximum les possibilités de réalisation d'un large éventail d'objectifs nationaux du Canada à l'ONU et dans ses institutions.

b) La mission permanente du Canada aux Nations Unies

New York

La presque totalité des membres de l'ONU, dont le Canada, ont constaté qu'il est nécessaire d'être représenté de façon permanente au siège des Nations Unies.

La première mission permanente du Canada à New York a été créée en janvier 1948 lorsque le général McNaughton a été nommé représentant permanent du Canada aux Nations Unies. Voici les personnes qui ont occupé ce poste:

<u>Représentants permanents</u>	<u>Période</u>
Général McNaughton	Janvier 1948 - décembre 1949
J.W. Holmes (par intérim)	Janvier 1950 - juin 1950
R.G. Riddell	Juin 1950 - juin 1951
David M. Johnson	Novembre 1951 - août 1955
R.A. MacKay	Août 1955 - novembre 1957

<u>Représentants permanents</u>	<u>Période</u>
C.S.A. Ritchie	Janvier 1958 - février 1962
P. Tremblay	Juillet 1962 - juin 1966
G. Ignatieff	Juillet 1966 - février 1969
Yvon Beaulne	Février 1969 - juin 1972
Saul F. Rae	Juillet 1972 - juillet 1976
William H. Barton	Août 1976 -

c) La délégation du Canada à l'Assemblée générale

"La délégation d'un État membre comprend cinq représentants et cinq suppléants au plus, et autant de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire". (Article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.)

"Un représentant peut agir en qualité de représentant sur désignation du chef de la délégation intéressée." (Article 26 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.)

Dans la pratique, on ne fait aucune distinction entre un délégué et un délégué suppléant (représentant).

La délégation du Canada à toute session de l'Assemblée générale des Nations Unies est nommée par le Cabinet sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La délégation comprend habituellement dix membres: cinq représentants et cinq représentants suppléants. Le président de la délégation est habituellement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le vice-président, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Les autres membres de la délégation se voient confier des responsabilités à l'égard de l'une ou l'autre de sept grandes commissions. Invariablement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures retourne à Ottawa au cours de la session pour des périodes assez longues; en son absence, la direction de la délégation incombe au vice-président.

En plus des délégués eux-mêmes, on nomme un certain nombre de conseillers, au moins un pour chacune des grandes commissions. La Mission permanente à New York et le Bureau des affaires des Nations Unies à Ottawa fournissent le noyau des conseillers, mais d'autres missions, d'autres directions à Ottawa et d'autres ministères du gouvernement envoient aussi, souvent pour de courtes périodes des agents chargés de questions précises inscrites à l'ordre du jour.

d) Les observateurs au sein de la délégation du Canada

Membres de la délégation du Canada
à la XXXII^e session ordinaire
de l'Assemblée générale des Nations Unies

L'honorable Don Jamieson, Président de la délégation	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
M. William Barton	Ambassadeur et représentant permanent du Canada près les Nations Unies, New York
Secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	
Mlle Coline Campbell	Député
M. Claude-André Lachance	Député
M. R. Harry Jay	Ambassadeur et représentant permanent du Canada près les Nations Unies, Genève
M. Pierre Charpentier	Ambassadeur du Canada en Algérie
M. John Small	Ministère des Affaires extérieures. Ancien ambassadeur du Canada en République populaire de Chine
M. R. St. J. MacDonald	Doyen Faculté de droit Université Dalhousie, Nouvelle-Écosse
M. William C.Y. McGregor	Président national, Fraternité des commis de chemins de fer et de lignes aériennes Vice-président général, Congrès du travail du Canada

Depuis un certain nombre d'années, le gouvernement du Canada désigne à titre d'observateurs parlementaires des représentants des divers partis politiques fédéraux. Ces observateurs qui accompagnent la délégation du Canada à l'Assemblée générale sont choisis au Sénat et à la Chambre des communes en nombre relativement proportionnel au nombre de sièges détenus par chaque parti.

À l'occasion, des Canadiens s'intéressant, de par leur profession, aux affaires des Nations Unies ont aussi été nommés observateurs à divers titres.

Une conscience accrue des possibilités et des limites de l'Organisation des Nations Unies est susceptible d'améliorer l'aptitude de chacun à percevoir et à évaluer les solutions possibles aux problèmes internationaux. De plus, si les problèmes étudiés aux Nations Unies ne sont pas, en général, étrangers aux parlementaires, il n'en est pas moins vrai que, dans leur rôle d'observateur, ceux-ci pourront acquérir une connaissance plus approfondie des questions qui préoccupent la communauté mondiale et des répercussions qu'elles peuvent avoir sur le Canada.

3. La participation du Canada aux Nations Unies et à ses organisations

1. Le 1er janvier 1977, le Canada est devenu membre du Conseil de sécurité pour la quatrième fois. Son mandat actuel expire le 31 décembre 1978.

Par conséquent, il est devenu membre des organismes suivants du Conseil de sécurité:

- Le Comité d'experts sur le Règlement intérieur
- Le Comité d'admission de nouveaux membres
- Le Comité de la Rhodésie du Sud

2. En sa qualité de membre des Nations Unies, le Canada est naturellement représenté à chaque session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à ses sept principales commissions:

- Première Commission (questions politiques et de sécurité)
- Commission politique spéciale (questions politiques dont ne s'occupe pas la Première Commission)
- Quatrième Commission (questions se rapportant aux territoires sous tutelle et aux territoires non autonomes)
- Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires)
- Sixième Commission (questions juridiques)

3. Le Canada participe aux organismes subsidiaires ou spéciaux suivants de l'Assemblée générale des Nations Unies:

- Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 33)
- Comité des commissaires aux comptes
- Comité des conférences
- Comité des contributions
- Comité du désarmement
- Comité consultatif scientifique des Nations Unies
- UNSCEAR - Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
- Commission du cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée
- Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
- Conférence du Comité du désarmement (CCD)
- Comité spécial des fonds extra-budgétaires

Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe
Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement
Comité des relations avec le pays hôte
Comité spécial du terrorisme international
Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages
Comité spécial pour la rédaction d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports
Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement
Comité de négociation sur la crise financière de l'Organisation des Nations Unies
Comité spécial de la restructuration des secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies
Comité des droits de l'homme
Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme
Comité d'experts sur le Règlement intérieur

4. Le Canada fournit des effectifs aux opérations suivantes de maintien de la paix mises sur pied par le Conseil de sécurité:

UNMOGIP - Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan
ONUST - Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
UNFICYP - Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
FÜNU - Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient
FNUOD - Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment au Moyen-Orient

5. Le Canada n'est plus (depuis 1977) membre de l'ECOSOC (Conseil économique et social), mais il fait partie des organismes suivants de l'ECOSOC:

A. Commissions fonctionnelles -

Commission de statistiques
Commission des droits de l'homme
Commission des stupéfiants
Commission pour les sociétés multinationales

B. Commissions régionales -

CEPAL - Commission économique pour l'Amérique latine
CEE - Commission économique pour l'Europe

C. Comités permanents -

- Comité de la science et de la technologie au service du développement
- Comité de l'examen et de l'évaluation
- Comité des ressources naturelles
- Comité de l'habitation, de la construction et de la planification
- Comité des droits de l'homme
- Comité chargé des négociations avec les organisations intergouvernementales
- Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses

6. Le Canada est membre des organismes spéciaux suivants:

- FISE - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (membre du Conseil d'administration)
- HCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (membre du Comité exécutif)
- CNUCED - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris:
 - le Conseil du commerce et du développement
 - la Commission des articles manufacturés
 - la Commission des invisibles et du financement lié au commerce
 - la Commission des transports maritimes
 - le Comité sur les produits de base
 - le Comité du transfert des technologies
- PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (membre du Conseil d'administration)
- PNUE - Programme des Nations Unies pour l'environnement (membre du Conseil des gouverneurs)
- CMA - Conseil mondial de l'alimentation

7. Le Canada est membre des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales suivantes:

- AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique (membre du Conseil des gouverneurs)
- GATT - Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
- OIT - Organisation internationale du travail (membre du Conseil d'administration)
- FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (membre du Conseil)
- Programme alimentaire mondial (PAM) de la FAO des Nations Unies (membre du Conseil)

- UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (membre du Conseil exécutif)
- OMS - Organisation mondiale de la santé (membre du Conseil exécutif)
- BIRD - Banque internationale pour la reconstruction et le développement (membre du Conseil des gouverneurs)
- SFI - Société financière internationale (membre du Conseil des gouverneurs)
- AID - Association internationale pour le développement (membre du Conseil des gouverneurs)
- FMI - Fonds monétaire international (membre du Conseil des gouverneurs)
- OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (membre du Conseil)
- UPU - Union postale universelle (membre du Conseil exécutif)
- UIT - Union internationale des télécommunications (membre du Conseil d'administration)
- OMM - Organisation météorologique mondiale (membre du Comité exécutif)
- OMCI - Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- OMPI - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
- BID - Banque interaméricaine de développement
- BAD - Banque africaine de développement
- FAD - Fonds africain de développement
- BASD - Banque asiatique de développement
- BDC - Banque de développement des Caraïbes

4. Les contributions financières du Canada à l'ONU

a) Le budget ordinaire des Nations Unies

L'ONU a adopté un exercice financier biennal qui commence le 1^{er} janvier. En 1977, lors de sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a voté des crédits de 985.9 millions de \$EU pour l'exercice financier biennal de 1978-1979. Exception faite des quotes-parts nationales, les prévisions des recettes s'établissent à 174.1 millions de \$EU. L'Assemblée générale a fixé à 487.8 millions de \$EU la contribution des États membres pour les frais prévus pour 1978.

b) Le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU

La trente-deuxième Assemblée générale a décidé d'adopter un nouveau barème des quotes-parts pour deux ans. Voici, en ordre décroissant, la contribution de chacun des membres pour l'exercice financier 1978-1979.

États-Unis	25 pour cent
URSS	11.60 pour cent
Japon	8.64 pour cent
République fédérale d'Allemagne	7.70 pour cent

France	5.82 pour cent
Chine	5.50 pour cent
Grande-Bretagne	4.52 pour cent
Italie	3.38 pour cent
Canada	3.04 pour cent
9 États membres	1 à 2 pour cent chacun
61 États membres	.03 à 1 pour cent chacun
17 États membres	.02 pour cent chacun
49 États membres	.01 pour cent (quote-part minimale)

c) Contributions financières du Canada à l'ensemble des organismes des Nations Unies - 1960 - 1978

<u>Année*</u>	<u>Budget ordinaire de l'ONU (\$000 CAN)</u>	<u>Quote-part (pourcentage)</u>
1960	1,536	3.11
1961	1,860	3.11
1962	2,181	3.12
1963	2,356	3.12
1964	3,115	3.12
1965	2,774	3.17
1966	3,481	3.17
1967	3,588	3.17
1968	3,795	3.02
1969	4,049	3.02
1970	4,557	3.02
1971	4,891	3.08
1972	5,490	3.08
1973	5,770	3.08
1974	7,169	3.18
1975	8,838	3.18
1976	9,856	3.18
1977	9,593	2.96
1978	10,219	3.04

* L'année financière se termine le 31 mars

d) Les contributions aux Nations Unies et aux agences spécialisées

(En milliers de dollars canadiens)

	<u>Année financière se terminant le 31 mars 1976</u>	<u>Année financière se terminant le 31 mars 1977</u>	<u>Total 1945-1977</u>
A. Budget ordinaire de l'ONU	9,856	9,593	101,450

(En milliers de dollars canadiens)

	Année financière se terminant le 31 mars 1976	Année financière se terminant le 31 mars 1977	Total 1945-1977
B. Forces de maintien de la paix			
UNFICYP	1,930	2,600	30,412
FUNU II	4,620	2,844	11,221
C. Programmes économiques et sociaux			
PNUD	24,500	29,435	190,506
HCR	750	750	40,082
FISE	3,500	5,000	38,875
UNRWA	1,350	1,650	34,403
UNITAR	60	70	730
UNEPTSA	175	225	874
PAM	10,000	*10,998	152,250
FNUAP	3,500	5,000	18,052
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	3	4	17
Fonds d'affectation spécial pour l'Afrique du Sud	10	10	70
Fonds pour la lutte contre l'abus des drogues	200	200	1,150
Fonds bénévole pour l'environnement	-	3,618	3,622
D. Institutions spécialisées et AIEA			
OIT	2,761	2,386	21,953
FAO	3,321	3,293	28,971
OMS	3,676	2,650	35,799
UNESCO	2,491	2,523	25,140
OACI	443	478	7,077
OMCI	42	50	349
UIT	690	928	5,719
OMM	243	149	1,538
UPU	130	292	1,298
AIEA (Budgets ordinaires et opérationnels)	1,115	1,514	8,734
GATT	651	697	4,595
OMPI	145	207	465

(En milliers de dollars canadiens)

	Année financière se terminant le 31 mars 1976	Année financière se terminant le 31 mars 1977	Total 1945-1977
E. Association des Nations Unies au Canada	35	55	525

Le Canada se place généralement au sixième, septième ou huitième rang des pays contributeurs au budget de l'ONU et de ses institutions.

* Exception faite d'une contribution d'environ 78 millions de dollars CAN au titre de l'aide alimentaire.

Budget des Nations Unies et de ses institutions connexes

		<u>Budget de 1977</u> <u>(dollars EU)</u>	<u>Contribution</u> <u>du Canada</u> <u>(pourcentage)</u>	<u>Effectifs</u> <u>autorisés</u> <u>pour 1978**</u>
ONU	Organisation des Nations Unies	487,800,000	2.96	10,648
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique * Vienne	43,501,000	3.48	1,374
OIT	Organisation internationale du travail * Genève	62,941,000	4.01	1,460
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture * Rome	79,826,000	4.12	3,815
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture * Paris	112,201,500	3.12	2,224
OMS	Organisation mondiale de la santé * Genève	147,184,000	1.80	2,240
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale * Montréal	19,101,000	2.57	705
UPU	Union postale universelle * Berne	6,106,500	4.78	117
UIT	Union internationale des télécommunications * Genève	33,315,000	2.79	513

* Siège social

** L'effectif total autorisé pour une date donnée est plus grand que celui prévu par le budget ordinaire. Les frais occasionnés par le recrutement de personnel temporaire supplémentaire (experts-conseils) sont habituellement inclus dans le budget ordinaire et les allocations extrabudgétaires. En outre, les postes autorisés ne sont pas tous comblés sur une période d'un an et plusieurs institutions appliquent une allocation de roulement ou de vacance à leurs frais de personnel.

Budget des Nations Unies et de ses institutions connexes

		<u>Budget de 1977</u> <u>(dollars EU)</u>	<u>Contribution</u> <u>du Canada</u> <u>(pourcentage)</u>	<u>Effectifs</u> <u>autorisés</u> <u>pour 1978**</u>
OMM	Organisation météoro- logique mondiale * Genève	10,353,900	1.44	235
OMCI	Organisation intergou- vernementale consulta- tive de la navigation maritime * Londres	6,188,100	.81	228
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce * Genève	16,380,000		225
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intel- lectuelle * Genève	10,980,000	1.98	194

* Siège social

** L'effectif total autorisé pour une date donnée est plus grand que celui prévu par le budget ordinaire. Les frais occasionnés par le recrutement de personnel temporaire supplémentaire (experts-conseils) sont habituellement inclus dans le budget ordinaire et les allocations extrabudgétaires. En outre, les postes autorisés ne sont pas tous comblés sur une période d'un an et plusieurs institutions appliquent une allocation de roulement ou de vacance à leurs frais de personnel.

D. SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ACDI	- Agence canadienne de développement international
AIEA	- Agence internationale de l'énergie atomique
BIRD	- Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAC	- Comité administratif de coordination
CCD	- Conférence de la Commission du désarmement
CCQAB	- Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CEA	- Commission économique pour l'Afrique
CEAO	- Commission économique pour l'Asie occidentale
CEE	- Commission économique pour l'Europe
CEE	- Communauté économique européenne
CEPAL	- Commission économique pour l'Amérique latine
CESAP	- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
Comité des 24	- Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
EACL	- Énergie atomique du Canada, Limitée
ECOSOC	- Conseil économique et social
FAO	- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	- Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	- Fonds monétaire international
FNUOD	- Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
FUNU	- Force d'urgence des Nations Unies
GATT	- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDA	- Association internationale de développement
OACI	- Organisation de l'Aviation civile internationale
OCDE	- Organisation pour la coopération et le développement économiques
OEA	- Organisation des États américains
OIT	- Organisation internationale du travail
OLP	- Organisation pour la libération de la Palestine
OMCI	- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OMM	- Organisation météorologique mondiale
OMPI	- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	- Organisation mondiale de la santé
ONUUDI	- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTAN	- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA	- Organisation de l'unité africaine
PAM	- Programme alimentaire mondial
PNUD	- Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	- Programme des Nations Unies pour l'environnement

- SEE - Société pour l'expansion des exportations
- UIT - Union internationale des télécommunications
- UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- UNFICYP - Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- UNHCR - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- UNITAR - Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- UNRWA - Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- UNSCEAR - Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnement ionisants
- UPU - Union postale universelle

